

Etat membre : France

Région : Ile de la Réunion



**Programme de Développement Rural
2007 – 2013**

Objectif Convergence

TOME 1

Version 3 du 17 Juillet 2009
Décision de la Commission en date du 5 Mars 2010

France - Ile de La Réunion

Programme de Développement Rural – 2007-2013

Objectif Convergence

AVERTISSEMENT.....	6
LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES.....	7
QUELQUES DEFINITIONS.....	11
0 INTRODUCTION GENERALE : ELABORATION DE LA STRATEGIE REGIONALE INTEGREE DANS UN SOUCI D'ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES LOCALES, NATIONALES ET EUROPEENNES.....	12
0.1 - L'ELABORATION DES PROGRAMMES EUROPEENS : UNE DEMARCHE PARTENARIALE ET INTEGREE ..	12
0.1.1 - <i>La méthode réunionnaise.....</i>	12
0.1.2 - <i>La méthodologie de préparation des programmes.....</i>	13
0.1.2.1 - Etape n°1 : Information et lancement.....	13
0.1.2.2 - Etape n°2 : Bilan	14
0.1.2.3 - Etape n°3 : Diagnostic	14
0.1.2.4 - Etape n°4 : Définition de la stratégie intégrée plurifonds	14
0.1.2.5 - Etape n°5 : Elaboration de propositions.....	14
0.1.2.6 - Etape n°6 : Négociation et formalisation des programmes.....	15
0.1.3 - <i>Les actions de partenariat lors de l'élaboration des programmes et l'association active des partenaires et des socioprofessionnels</i>	18
0.1.3.1 - Les actions d'information.....	18
0.1.3.2 - La mise en place d'une instance de concertation pour la préparation des programmes européens 2007-2013	18
0.1.3.3 - Les réunions de l'instance de concertation	19
0.1.3.4 - Le rôle des groupes techniques thématiques et la consultation des partenaires socio-professionnels	19
0.1.3.5 - L'élaboration concomitante des programmes européens et du contrat de projets Etat-Région	20
0.1.3.6 - La mise en ligne d'informations sur la préparation des programmes 2007-2013	20
0.1.4 - <i>Le bilan de la concertation.....</i>	21
0.1.5 - <i>La conduite de l'évaluation ex-ante et de l'évaluation stratégique environnementale</i>	21
0.1.5.1 - L'évaluation ex-ante	21
0.1.5.2 - L'évaluation stratégique environnementale	22
0.2 - LES ENSEIGNEMENTS DES PROGRAMMATIONS ANTERIEURES.....	23
0.2.1 – <i>DOCUP 2000-2006</i>	23
0.2.1.1 - Les objectifs du FEOGA Orientation dans le cadre du DOCUP	23
0.2.1.2 - Avancement financier global du DOCUP 2000-2006	24
0.2.1.3 - Avancement financier pour le FEOGA – Orientation 2000-2006	24
0.2.1.4 - Les principaux enseignements de la mise à jour de l'évaluation à mi-parcours.....	25
0.2.1.5 - Préconisations de la mise à jour de l'évaluation à mi-parcours en matière de gestion pour 2007-2013	30

0.2.1.6 - Enseignements issus de la phase « bilan » du processus d'élaboration des programmes 2007-2013.....	30
0.2.2 – POSEIDOM III 2000-2005.....	33
0.2.3 –Le Plan de Développement Rural National 2000-2006.....	35
0.3 - LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....	37
0.3.1 - Les enjeux.....	37
I) Les rapides et profondes mutations de l'île de La Réunion.....	37
I-1 L'accélération de l'Histoire.....	37
I-2 Les dynamiques qui renouvellent le territoire.....	39
II) Un contexte de fortes croissances parfois génératrices de déséquilibres.....	43
II-1 La persistance de la croissance démographique.....	43
II-2 L'explosion de la population active et la présence accrue des femmes sur le marché du travail.....	44
II-3 Une croissance économique soutenue porteuse d'emplois durables.....	44
II-4 L'expansion constante de l'espace urbain et rural.....	45
III) Les défis de l'Île.....	46
III-1 Le défi humain.....	46
III-2 Le défi de la performance économique.....	48
III-3 Les enjeux territoriaux et environnementaux : le défi de la complexité.....	54
0.3.2 - Le profil sociétal.....	56
I) Une population en forte croissance et jeune face au défi de l'emploi.....	56
I-1 Les moteurs de la croissance démographique.....	56
I-2 Une forte croissance de la population active.....	57
I-3 Un chômage durablement élevé.....	59
I-4 La qualification de la population, enjeu de son employabilité.....	61
II) Le défi permanent du maintien de la cohésion sociale.....	63
II-1 Un risque de reproduction « mécanique » de l'exclusion.....	63
II-2 Les enjeux liés au vieillissement progressif et à la dépendance.....	66
III) La participation à la prise de décision.....	67
La participation des femmes.....	67
La participation des habitants en milieu rural.....	67
0.3.3 - Le profil économique.....	68
I) Les moteurs d'une croissance économique soutenue.....	69
I-1 Croissance et place actuelle des secteurs traditionnels.....	69
I-2 Croissance et place des secteurs émergents.....	72
I-3 De la mono-activité aux synergies économiques.....	76
I-4 La contribution des très petites entreprises (TPE) à la dynamique globale.....	76
I-5 La contribution des activités non marchandes.....	77
I-6 La demande finale.....	78
II) Croissance et déséquilibres économiques dans le contexte de l'ultra périphéricité.....	78
II-1- Eloignement et échanges commerciaux extérieurs.....	79
II-2 La composante en emploi de la croissance.....	80
III) Un environnement rendu favorable au développement économique malgré les handicaps physiques.....	82
III-1 Des infrastructures d'échanges pour accompagner le développement du trafic maritime et aérien.....	82
III-2 Des infrastructures routières en nette amélioration mais encore insuffisantes au regard du trafic.....	83
III-3 Un marché des télécommunications en plein essor.....	84
III-4 Un foncier économique rare et coûteux mais une offre de locaux satisfaisante.....	84
III-5 Les difficultés à établir une concurrence réelle.....	85
0.3.4 - Le profil environnemental.....	86

I) Biodiversité et milieux naturels	86
I-1 Espèces et diversité biologique.....	86
Phénomènes et processus	88
I-2 Milieux naturels, espaces et habitat	88
II) Pollution et qualité des milieux	90
II-1 La qualité de l'air	90
II-2 Eaux.....	91
II-3 Déchets.....	96
II-4 Environnement et agriculture.....	98
III) Ressources naturelles - Principales caractéristiques environnementales	99
III-1 Eau	99
III-2 Sols et espaces	100
III-3 Energies.....	102
III-4 Matières premières : sol, sous-sol et matériaux.....	104
IV) Risques.....	106
IV-1 Risques naturels et climatiques.....	106
IV-2 Risques technologiques et sanitaires	107
V) Cadre de vie.....	108
V-1 Paysage des milieux terrestres.....	108
V-2 Nuisances sonores	110
VI) Patrimoine	110
VI-1 Sites naturels : les milieux littoraux et marins	110
VI-2 Patrimoine architectural, culturel et historique	110
Conclusion : la logique environnementale du PDRR.....	111
0.3.5 - <i>L'analyse Atouts Faiblesses Opportunités Menaces</i>	112
0.3.6 – <i>Compléments spécifiques au FEADER</i>	114
0.3.6.1 Définition des zones rurales	114
0.3.6.2 - Etat des lieux complémentaire	115
0.3.6.2.1 – Repères chiffrés.....	115
0.3.6.2.2 – Secteurs agricoles, sylvicole et agroalimentaire.....	116
0.3.6.2.2 – Secteurs agricoles, sylvicole et agroalimentaire.....	117
La canne à sucre	118
Les productions fruitières.....	119
0.3.6.2.3 – Gestion des terres et qualité de l'environnement.....	123
0.3.6.2.4 – Economie rurale et qualité de vie	128
0.3.6.2.5 – LEADER.....	128
0.4 - LA STRATEGIE REGIONALE INTEGREE.....	130
0.4.1 – <i>Présentation de la stratégie</i>	130
Préambule	130
Introduction.....	130
1) La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain.....	133
1-1) Favoriser l'innovation et réfléchir l'avenir à l'échelle internationale	133
1-2) Poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation pour mieux lutter contre l'exclusion et accompagner les secteurs porteurs d'emplois	136
2) La compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international.....	139
2-1) Préparer un pôle économique à l'échelle de l'Océan Indien.....	139
2-2) Consolider les bases du développement économique et social.....	146
3) La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance	149
3-1) Placer le développement durable au cœur des choix d'aménagement	149
3-2) Aménager pour accompagner la croissance démographique	154

0.4.2 – Analyse de la stratégie au regard du diagnostic.....	158
0.5 – ARTICULATION ENTRE LES FONDS ET COMPATIBILITE DE LA STRATEGIE REGIONALE INTEGREE AVEC LES ORIENTATIONS ET POLITIQUES LOCALES, NATIONALES ET COMMUNAUTAIRES	165
0.5.1 - Articulation entre les fonds structurels et conformité par rapport aux orientations locales ..	165
0.5.1.1 - Articulation entre les fonds structurels et les fonds sectoriels au niveau régional	165
0.5.1.2 – Conformité de la stratégie régionale intégrée par rapport aux orientations locales.....	167
Conformité par rapport aux réflexions stratégiques de l'Etat en région :	167
Conformité par rapport aux réflexions stratégiques du Conseil Régional :.....	169
Conformité par rapport à la stratégie forestière.....	173
0.5.2 – Conformité par rapport aux orientations et politiques nationales	174
0.5.2.1 – Conformité par rapport aux priorités du Plan Stratégique National de développement rural	174
0.5.2.2 – Conformité par rapport autres cadres nationaux	179
0.5.2.3 Conformité avec les politiques environnementales nationales.....	179
0.5.2.3.1 Lutte contre le changement climatique.....	179
0.5.2.3.2 Economies d'énergie.....	180
0.5.2.3.3 Réduction des émissions d'ammoniac.....	181
0.5.2.3.4 Gestion quantitative et qualitative de l'eau	182
0.5.2.3.5 Paysage	183
0.5.2.3.6 Biodiversité	183
0.5.2.3.7 Qualité des sols	185
Conclusions.....	185
0.5.3 – Conformité par rapport aux orientations et politiques communautaires	186
0.5.3.1 – Compatibilité par rapport aux priorités des OSC développement rural.....	186
0.5.3.2 – Articulation avec le POSEIDOM : compatibilité, cohérence et complémentarité entre les dispositifs.	186
0.5.3.3 – Articulation avec les OCM : compatibilité, cohérence et complémentarité entre les dispositifs.....	189
0.5.3.4 - Conformité de la stratégie intégrée avec d'autres orientations et politiques communautaires	192
0.5.3.5 Complémentarité avec la stratégie de Lisbonne et de Göteborg	200
Lien entre FEADER et la stratégie de Göteborg	205
0.5.3.6 Complémentarité du FEADER sur les thèmes de l'innovation et de la formation	206
0.5.3.7 Complémentarité du FEADER sur le thème de l'égalité des chances	206
0.5.4 – Respect de l'égalité entre hommes femmes et de non-discrimination.....	208
1. INTITULE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL.....	209
2. ÉTAT MEMBRE ET REGION ADMINISTRATIVE (LE CAS ECHEANT).....	209
2.1. ZONE GEOGRAPHIQUE COUVERTE PAR LE PLAN.....	209
2.2. REGIONS RELEVANT DE L'OBJECTIF DE «CONVERGENCE».....	209
3. ANALYSE DE LA SITUATION EN TERMES DE POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES, STRATEGIE RETENUE POUR Y REpondre ET EVALUATION EX ANTE.....	210
3.1. ANALYSE DE LA SITUATION EN TERMES DE POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES	210
3.2. STRATEGIE CHOISIE POUR REpondre AUX POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES	212
3.3. ÉVALUATION EX ANTE	215
3.3.1 Définition de l'évaluation ex-ante.....	215
3.3.2 Résultats.....	216
3.3.3 Evaluation Environnementale Stratégique (EES).....	216

3.3.4 Consultation du public	217
3.4. EFFETS DE LA PERIODE DE PROGRAMMATION PRECEDENTE ET AUTRES INFORMATIONS	218
4. JUSTIFICATION DES PRIORITES RETENUES AU REGARD DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA COMMUNAUTE ET DU PLAN STRATEGIQUE NATIONAL AINSI QUE L'IMPACT PREVU D'APRES L'EVALUATION EX ANTE	219
4.1. JUSTIFICATION DES PRIORITES RETENUES AU REGARD DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA COMMUNAUTE ET DU PLAN STRATEGIQUE NATIONAL.....	219
4.2. EFFETS ESCOMPTEES, TELS QU'ILS RESSORTENT DE L'EVALUATION EX ANTE, AU REGARD DES PRIORITES RETENUES	219
4.2.1 Les indicateurs d'impact.....	219
4.2.3 Les indicateurs de resultat	221
4.2.3 Indicateurs de réalisation	223

Avertissement

L'élaboration des programmes européens 2007-2013 s'est faite de façon partenariale et intégrée. Les chapitres 0.1 à 0.5 ainsi que plusieurs aspects des chapitres 11, 12, 13 sont communs aux cinq programmes européens prévus pour la période 2007-2013 qui constituent l'équivalent du DOCUP actuel :

- le programme opérationnel FEDER Convergence 2007-2013 de la Réunion ;
- le programme opérationnel FEDER coopération 2007-2013 de la Réunion dénommé « programme de coopération territoriale européenne espace Océan Indien » ;
- le programme opérationnel FSE 2007-2013 de la Réunion ;
- le programme européen FEADER 2007-2013 de la Réunion (dénommé « Programme de Développement Rural ») ;
- le volet régional concernant la Réunion du programme opérationnel FEP 2007-2013 de la France.

Liste des abréviations et sigles

ACP	: Afrique – Caraïbes - Pacifique
AGEFIPH	: Association pour la GEstion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Handicapés
AGILE	: Agence pour la Gestion des Initiatives Locales en matière Européenne
AGORAH	: AGence pour l'Observation de la Réunion, l'Aménagement et l'Habitat
AMEXA	: Assurance Maladie des EXploitants Agricoles
AMDR	: Association des Maires du Département de La Réunion
ANT	: Association Nationale des Travailleurs d'Outre-mer
APR	: Association pour la Promotion en Milieu Rural
ARDA	: Association Réunionnaise pour le Développement de l'Aquaculture
ARIV	: Association Réunionnaise Interprofessionnel de la Volaille
ARIBEV	: Association Réunionnaise Interprofessionnel du Bétail et de la Viande
ARVAM	: Agence pour la Recherche et la Valorisation Marines
BIT	: Bureau International du Travail
BRGM	: Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CAD	: Contrat d'Agriculture Durable
CAF	: Caisse d'Allocations Familiales
CCSE	: Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation
CCSUD	: Communauté des Communes du Sud
CCIR	: Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion
CERF	: Centre Expérimental de Recherche et de Formation
CESR	: Conseil Economique et Social Régional
CINOR	: Communauté Intercommunale du NOrd de La Réunion
CIRAD	: Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CIREST	: Communauté Intercommunale Réunion EST
CIVIS	: Communauté Intercommunale des Villes Solidaires
CNAF	: Caisse Nationale d'Allocations Familiales

CNS	: Comité National de Suivi
COI	: Commission de l'Océan Indien
COMESA	: Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe
CPER	: Contrat de Projets Etat / Région
CRITT	: Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie
CRPMEM	: Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
CRSN	: Cadre de Référence Stratégique National
CTE	: Contrat Territorial d'Exploitation
CTICS	: Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre
DAF	: Direction de l'Agriculture et de la Forêt
DIREN	: Direction Régionale de l'Environnement
DOCUP	: Document Unique de Programmation
DOM	: Département d'Outre-Mer
DRASS	: Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales
DREES	: Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques
EHPA	: Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées
EPCI	: Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FEADER	: Fonds Européen Agricole de Développement Rural
FEDER	: Fonds Européen de Développement Régional
FEP	: Fonds Européen pour la Pêche
FRAFU	: Fonds Régional d'Aménagement Foncier Urbain
FSE	: Fonds Social Européen
GAL	: Groupe d'Action Locale
HID	: Handicapés, Incapacité, Indépendance
HQE	: Haute Qualité Environnementale
IAA	: Industrie Agro-Alimentaire
ICHN	: Indemnités Compensatoires aux Handicaps Naturels
IFREMER	: Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer

INSEE	: Institut National de la Statistiques et des Etudes
IRD	: Institut de Recherche pour le Développement
IRU	: Indefeasible Right of Use
LMD	: Licence Master Doctorat
MAE	: Mesure Agro-Environnementale
OCDE	: Organisation pour la Coopération et de Développement Economique
OCM Sucre	: Organisation Commune du Marché du Sucre
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
ONF	: Office National des Forêts
PAC	: Politique Agricole Commune
PAH	: Plan d'Aménagement des Hauts
PASER	: Projet Stratégique de l'Etat en Région
PDEDMA	: Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés
PDIPR	: Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
PHAE	: Prime Herbagère Agri-Environnementale
PIB	: Produit Intérieur Brut
PLU	: Plan Local d'Urbanisme
PMSEE	: Prime au Maintien des Systèmes d'Elevage Extensif
PNH	: Parc National des Hauts
POIP	: Programme Opérationnel Intégré Plurifonds
POSEIDOM	: Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité des Départements d'Outre-Mer
PREDAMA	: Plan Régional d'Elimination des Déchets Autres que Ménagers et Assimilés
PREDIS	: Plan Régional d'Elimination des Déchets Industriels Spéciaux
PRERURE	: Plan Régional des Energies Renouvelables et d'Utilisation Rationnelle de l'Energie
PR2D	: Plan Réunionnais de Développement Durable
PSN Développement Rural	: Plan Stratégique National de Développement Rural

PSN Pêche	: Plan Stratégique National Pêche
RMI	: Revenu Minimum d'Insertion
RSA	: Régime Spécifique d'Approvisionnement
RUP	: Région Ultra-Périphérique
SADC	: Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe
SAGE	: Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAR	: Schéma d'Aménagement Régional
SAU	: Surface Agricole Utile
SDADD	: Schéma Départemental d'Aménagement et de Développement Durable
SDAGE	: Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SIG	: Système d'Information Géographique
SMVM	: Schéma de Mise en Valeur de la Mer
STEP	: Station d'EPuration
TAAF	: Terres Australes Antarctiques Françaises
TCO	: Territoire de la Côte Ouest
TIC	: Technologies de l'Information et de la Communication
TCSP	: Transport en Commun en Site Propre
UE	: Union Européenne
UGB	: Unité Gros Bétail
UNESCO	: Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UTA	: Unité de Travail Agricole
ZNIEFF	: Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Quelques Définitions

La surface agricole utilisée (S.A.U.) par les exploitations agricoles regroupe les terres arables et les cultures permanentes (vergers, cultures florales et surfaces toujours en herbe). Les bois et forêts n'en font pas partie. La S.A.U. est la partie du territoire qui donne lieu à la production agricole.

Exploitation agricole : unité économique ayant au minimum 1 hectare de superficie agricole utilisée ou 20 ares de cultures spécialisées ou une activité de production supérieure à un minimum (1 vache, 10 ruches...).

Le mode de faire-valoir se définit comme l'ensemble des relations existant entre l'exploitant agricole et le propriétaire des moyens de production (notamment la terre). Ainsi, pour un faire-valoir direct, l'exploitant agricole est propriétaire des terres. Dans le cas d'un colonage, les terres sont louées moyennant un partage de la récolte. Enfin, le fermage correspond à une location des terres avec une redevance fixée à l'avance.

U.T.A. : l'unité de travail annuel équivaut à un actif occupé à plein temps toute l'année. Les actifs non permanents ou à temps partiel sont convertis en équivalent U.T.A.

Les comptes départementaux de l'agriculture : ils sont établis chaque année par les services statistiques des DAF. La statistique agricole annuelle s'intéresse depuis 1997 aux exploitations agricoles uniquement, à l'exclusion des jardins et vergers familiaux et des basses-cours des ménages non agricoles. A partir de 2004, la base 2000 devient base de référence avec une rétopolation des calculs sur la série 1990-2004. Les productions sont toujours valorisées au prix de base, ce qui signifie qu'elles englobent les subventions sur les produits. La valeur ajoutée inclut donc les subventions sur les produits (OCM sucre, prime à la vache allaitante ...).

Le résultat agricole : il est égal à la valeur totale des productions et subventions, diminuée des consommations intermédiaires, amortissements et charges d'exploitation (salaires, charges sociales, intérêts, fermages, impôts).

La richesse de la canne est sa teneur en sucre. Elle est mesurée par le Centre technique interprofessionnel de la canne et du sucre (CTICS). Le prix industriel est fixé pour une canne à 13,8 % de richesse. Suivant la richesse de la canne, le montant est corrigé par un coefficient de bonification-réfaction.

0 Introduction générale : Elaboration de la stratégie régionale intégrée dans un souci d'articulation avec les politiques locales, nationales et européennes

0.1 - L'élaboration des programmes européens : une démarche partenariale et intégrée

0.1.1 - La méthode réunionnaise

L'une des particularités de La Réunion réside dans l'organisation et le découpage territorial de ses structures administratives.

L'île, qui est à la fois une région et un département, compte cinq regroupements intercommunaux et 24 communes regroupées en une association des maires. Le département se découpe en 49 cantons et 45 conseillers régionaux siègent au Conseil Régional. De même, la représentativité des secteurs socio-économiques et de la société civile est assurée, pour le champ économique, par trois chambres consulaires (commerce-industrie, métiers, agriculture) et un comité régional des pêches et pour la société civile, par deux conseils consultatifs (conseil économique et social, conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement).

Dans ce contexte particulier d'un nombre restreint d'acteurs publics et d'organisation, il existe une "méthode réunionnaise" de partenariat qui a fait ses preuves lors de l'élaboration des précédents Documents de Programmation. Elle s'est traduite par une grande mobilisation des acteurs publics et surtout par une volonté affirmée de mettre en œuvre, à partir d'une stratégie commune et transversale, les actions qui contribuent au développement de l'île dans le respect des prérogatives de chacun des acteurs.

Cette méthode réunionnaise a été réaffirmée dans le cadre de la préparation des programmes 2007-2013.

En effet, la multiplication des cadres stratégiques communautaires (politique régionale pour le FEDER et le FSE, politique de développement rural pour le FEADER et politique de la pêche pour le FEP), l'existence de documents stratégiques nationaux distincts et la disparition réglementaire d'un Document Unique de Programmation au plan local ont incité les acteurs locaux à une plus grande vigilance en matière de coordination. Cette vigilance se traduit à plusieurs niveaux :

- par la nécessité d'une réelle stratégie régionale intégrée commune à l'ensemble des programmes confortée par l'obligation réglementaire de démontrer l'articulation entre les différents programmes 2007-2013 ;
- par la cohérence avec les autres exercices de réflexion stratégique conduits à l'échelle de l'île (SAR, Cahiers de l'Agriculture, SDADD, PR2D, PASER...) ;
- par la coordination des calendriers, des méthodologies et liens avec les instances d'élaboration et de validation des programmes 2007-2013 ;
- par la cohérence dans l'architecture des programmes et dans les procédures de gestion des cinq programmes en articulant notamment les missions de l'organisme payeur unique (FEADER) avec la gestion d'un programme national (FEP).

Ce souci d'approche intégrée a été confirmé dès le CNS de Novembre 2005 et dès les premières séances de concertation avec les partenaires socio-économiques sur les projets de Cadre de Référence Stratégique National et Plan Stratégique National de développement rural en Juin 2005.

0.1.2 - La méthodologie de préparation des programmes

Il est important de rappeler que la dynamique partenariale s'est engagée dès le mois de juin 2005 avec la préparation des contributions de La Réunion à l'élaboration des documents stratégiques nationaux (CRSN FEDER – FSE, PSN Développement Rural FEADER, PSN Pêche FEP).

En prenant en compte, d'une part, les acquis méthodologiques de la préparation 2000-2006 et, d'autre part, les éléments de contexte précités, le processus de préparation des programmes 2007-2013 s'est organisé en six étapes avec l'appui d'une assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration des programmes. Cette méthodologie a été validée en CAR (Comité de l'Administration Régionale) pour l'Etat, ainsi que par les Commissions Permanentes du Conseil Régional et du Conseil Général.

0.1.2.1 - Etape n°1 : Information et lancement

Cette étape, qui a démarré progressivement au cours du second semestre 2005 (visite de la Commissaire HUBNER en septembre 2005 à la Réunion, séminaire FEADER en juin 2005 à Paris, concertation sur les documents stratégiques nationaux en juin 2005, Comité de Suivi de novembre 2005), s'est amplifiée début 2006. L'objectif de cette étape était double :

- informer sur les modalités d'intervention des fonds pour la période 2007-2013 ainsi que sur le processus d'élaboration des futurs programmes en insistant notamment sur les évolutions à prendre en compte ;
- initier le processus d'élaboration des programmes avec la mise en place de 14 groupes techniques thématiques et d'une instance de concertation 2007-2013 (Cf 1.3.2)

DOMAINES	GROUPES TECHNIQUES THEMATIQUES
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	Economie marchande et aménagements à vocation économique
	Agriculture
	Pêche et Aquaculture
	Inclusion sociale
	Surcoûts
AMENAGEMENT	Déplacements
	Développement urbain
	Développement rural
	Environnement - eau - énergie
SERVICES A LA POPULATION ET DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	Investissements liés aux services à la population
	Développement des ressources humaines
	Mobilité
OUVERTURE ET INSERTION REGIONALE	Infrastructures d'échanges
	Insertion régionale

Ces groupes ont permis de réunir plus d'une cinquantaine de personnes issues de l'ensemble des services impliqués dans la gestion des programmes européens.

0.1.2.2 - Etape n°2 : Bilan

La réalisation d'un bilan dans le cadre des groupes techniques thématiques a permis de dégager les principaux constats liés à l'exécution de l'actuel programme en accordant une attention particulière aux interventions ayant connu des difficultés de mise en œuvre. Sur chaque mesure du DOCUP des fiches bilan ont été réalisées par les services. Ce bilan a été largement utilisé lors de la phase proposition afin de juger de la pertinence des actions et des modalités proposées au regard du passé.

0.1.2.3 - Etape n°3 : Diagnostic

L'élaboration du diagnostic s'est articulée autour de trois orientations :

- identifier les enjeux transversaux de développement ;
- actualiser les données du profil régional de La Réunion (profil sociétal, profil économique et profil environnemental) ;
- répondre, le cas échéant, aux prescriptions réglementaires spécifiques (FEADER et FEDER Coopération).

0.1.2.4 - Etape n°4 : Définition de la stratégie intégrée plurifonds

La définition de la stratégie intégrée plurifonds a permis de constituer un socle stratégique commun aux futurs programmes opérationnels, socle qui est en cohérence avec les orientations stratégiques communautaires, avec les documents stratégiques nationaux ainsi qu'avec les stratégies locales.

Le processus de maturation de la stratégie s'est réalisé en trois étapes :

- La première étape a consisté en l'élaboration des lignes de forces :
 - o Des points communs ont été identifiés sur la base des diverses réflexions stratégiques locales engagées au cours de l'année 2006 (SDADD, PR2D) ou anciennes (PASER, POIP 1989-1993, DOCUP 2000-2006, rapport OCDE-2004). Ainsi, des tournants, des changements voire des ruptures sont estimés nécessaires dans l'ensemble de ces réflexions qui reconnaissent néanmoins toute la coexistence de tendances permanentes et d'enjeux nouveaux.
 - o Il a été retenu de faire converger les orientations stratégiques vers une seule finalité afin d'accroître la lisibilité des orientations et l'efficacité de l'action.
- La deuxième étape concernait l'architecture de la stratégie : au lieu d'actualiser et d'enrichir le cadre stratégique du DOCUP 2000-2006, le choix d'une nouvelle architecture, à partir des réflexions stratégiques en cours et en continuité du diagnostic, a été retenue comme hypothèse de travail.
- La troisième et dernière étape a abouti à l'ébauche du plan avant de finaliser le contenu de la stratégie. Sur la base d'une finalité centrale fondée, après débats de fond, sur la construction d'un modèle réunionnais de compétitivité respectueux des principes de durabilité et de solidarité, le plan a été structuré selon l'approche du développement durable retenue pour le diagnostic (hommes - activités – territoire) en identifiant au sein de chacune de ces composants des tendances permanentes et des tournants.

0.1.2.5 - Etape n°5 : Elaboration de propositions

Cette étape a permis de recueillir et d'organiser l'ensemble des propositions s'inscrivant dans la stratégie intégrée plurifonds définie à l'étape n°3. La mise en place de fiche propositions comme en 1999 a été validée par les partenaires.

Ceci s'est traduit, à partir du mois de juin 2006, par la réalisation d'un modèle type de fiche proposition, accompagné d'une notice méthodologique, documents adressés à l'ensemble des services Etat – Région et Département, afin d'élaborer des propositions en lien avec les partenaires privés le cas échéant.

Ces fiches ont été élaborées au sein des quatorze groupes techniques thématiques précités dans un partenariat élargi notamment pour les thématiques concernant l'agriculture, la pêche et l'intégration régionale.

Dans un souci de partenariat, l'animation des groupes techniques thématiques a été assurée par des binômes animateur-rapporteur associant services de l'Etat et services des collectivités. A ce titre, la DIREN, service chargé d'émettre l'avis au titre de l'autorité environnementale a été associée étroitement au processus de préparation (rapporteur du groupe thématique « eau – énergie –environnement » et membre des groupes « déplacements » et « développement urbain »)

Au sein de chaque groupe technique, des fiches propositions ont fait l'objet d'une analyse de cohérence par rapport aux prescriptions communautaires et par rapport au projet de stratégie régionale intégrée.

0.1.2.6 - Etape n°6 : Négociation et formalisation des programmes

Sur la base d'un travail conséquent de propositions produites par les groupes et conduisant à des sollicitations financières sensiblement supérieures aux disponibilités, les négociations se sont engagées dans trois orientations :

- proposer une affectation des crédits en analysant les sollicitations financières liées aux différentes propositions ;
- définir les complémentarités entre les programmes ;
- définir les dispositions de mise en œuvre des programmes.

Pour mener à bien cette négociation, quelques lignes directrices avaient été identifiées dès Novembre 2005 :

- le respect des principes communautaires d'additionnalité et de subsidiarité ;
- la conformité aux orientations stratégiques communautaires, nationales et locales ;
- la prise en compte de quelques priorités d'affectation identifiées lors du CNS de Juillet 2005 ;
- le respect des principes de bonne gestion (sécurité de la programmation sous l'angle de la consommation et du contrôle, simplification du contenu des programmes, maîtrise des programmes d'actions mis en œuvre par les structures d'animation et de développement...).

Il avait été précisé que ces lignes directrices pourraient être déclinées selon les critères d'arbitrage suivants :

- maturité des projets ;
- bilan des réalisations sur la période 2000-2006 ;
- réalisme des échéanciers ;
- impact sur les deux premières échéances de dégagement d'office ;
- existence de contreparties publiques nationales.

Avant de procéder aux arbitrages financiers, il est apparu important de définir quelques **paramètres d'ordre réglementaire, technique ou financier** qui ont été pris en compte dès le début des négociations indépendamment des questions d'opportunité.

Sur un plan général, 4 paramètres généraux plurifonds méritent d'être soulignés :

- l'impact sur les deux premières échéances de dégage­ment d'office : compte tenu de la distinction des enveloppes financières entre les fonds et de la diminution des acomptes versés en début de programme dans certains cas, les arbitrages ont dû nécessairement intégrer ce premier paramètre de bonne gestion qui avait été déjà annoncé lors du CNS de Novembre 2005,
- l'existence de contreparties nationales publiques sécurisées : indépendamment du caractère obligatoire de cette disposition, la prise en compte de ce paramètre dans la conduite des négociations a permis de circonscrire plus rapidement le périmètre de la négociation,
- la prise en compte des difficultés mises en évidence lors du bilan,
- le poids relatif des programmes d'actions : compte tenu de l'évolution des disponibilités financières, il est apparu peu prudent, d'une part, d'augmenter la part relative consacrée aux programmes d'actions et, d'autre part, d'accroître le nombre d'opérateurs mobilisant des fonds structurels pour leurs actions.

Pour chaque fonds des paramètres spécifiques ont été pris en compte.

Concernant le programme FEDER convergence, les 5 paramètres concernent :

- l'impact sur les deux premières échéances de dégage­ment d'office : l'impact financier sur les deux premières échéances de dégage­ment d'office est considérable. Par rapport aux années 2000-2001, environ 122 M€ de FEDER supplémentaires devront être justifiées sur les tranches 2007-2008. De ce fait, le volume financier de l'effort supplémentaire attendu en matière de certification a été mis en cohérence avec les dotations financières affectées aux projets structurants capables de consommer avec certitude ces montants sur les premières années du programme.
- la prise au compte du ciblage des dépenses « Lisbonne + » (« earmarking ») : des efforts importants ont été réalisés afin de concentrer les choix sur les interventions relevant des rubriques de la stratégie de Lisbonne.
- le poids important des grands projets : compte tenu d'un nombre important de grands projets potentiels jamais atteint dans le passé, l'effort de sélectivité a porté à la fois sur le nombre de grands projets et sur leur taux de cofinancement effectif.
- un équilibre entre les volets investissement et fonctionnement de l'allocation additionnelle
- une plus grande visibilité des interventions en matière de recherche-développement-innovation.

Concernant le programme FEDER Coopération, les 3 paramètres utilisés ont été les suivants :

- l'impact sur les deux premières échéances de dégage­ment d'office : comme pour le FEDER convergence, l'impact financier sur les deux premières échéances de dégage­ment d'office est considérable compte tenu avant tout de l'augmentation de la dotation (+ 5,8 M€ à certifier sur les deux premières tranches).

- la capacité à concentrer les interventions : en conséquence du premier paramètre, il a été nécessaire de concentrer une part suffisante de crédits sur quelques propositions structurantes (investissements, équipements lourds, programmes de recherche ...).
- la maturité des partenariats avec pays tiers : l'association des pays tiers et / ou des acteurs des pays tiers a constitué un élément d'appréciation des propositions.

Concernant le programme FSE, 3 paramètres ont guidé les choix :

- l'impact sur le dégageant d'office : pour le FSE, la capacité à franchir les seuils de dégageant d'office est étroitement liée à la structure du programme et notamment au poids des dispositifs permanents qui ont toujours sécurisé la consommation du FSE.
- l'impact des règles de gestion sur la mise en œuvre des interventions cofinancées par le FSE : ceci concerne à la fois les dispositions nationales de gestion mais aussi les difficultés constatées au plan local en termes de non-mobilisation des crédits, de dispersion des acteurs ou de manque de fiabilité des procédures de gestion et de contrôle au niveau des opérateurs.
- une visibilité plus importante des certaines priorités (innovation, lutte contre les discriminations).

Concernant le FEADER, 5 paramètres ont orienté les débats :

- l'impact sur les deux premières échéances de dégageant d'office : le démarrage de la future période de programmation est marqué par deux éléments qui doivent être pris en compte dans la construction du programme : comme sur le programme actuel, il n'y aura pas ou peu de dépenses liées aux projets structurants à maîtrise d'ouvrage publique en début de programme ; en outre, il n'y aura pas non plus de dépenses liées aux programmes d'actions 2007 qui seront cofinancés au titre du programme actuel soit un effort de certification supplémentaire à réaliser de l'ordre de 10M€ de FEADER pour la première échéance du dégageant d'office.
- la gestion en dépenses publiques : l'obligation réglementaire de gérer les futurs programmes FEADER en dépenses publiques constitue une contrainte supplémentaire pour la gestion des premières échéances de dégageant d'office ce qui conforte le choix du système de préfinancement facteur accélérateur des remontées de dépenses.
- la prise en compte des équilibres entre les différents types d'intervention : programmes d'actions, aides individuelles et investissements structurants.
- le respect des seuils obligatoires par axe
- un périmètre LEADER spécifique en cohérence avec une géographie pertinente.

Enfin concernant le FEP, les 3 paramètres suivants ont été retenus :

- l'absence de visibilité pendant longtemps sur les dotations financières : en l'absence de visibilité sur la future dotation FEP mobilisable par La Réunion, les choix ont été opérés sur la base réaliste d'un maintien de l'enveloppe actuelle.

- l'impact sur les deux premières échéances de dégagement d'office : le démarrage de la future période de programmation est marqué par la mise en place d'un dégagement d'office à l'échelle d'un programme national : quelle modes de déclinaison et de responsabilisation des différentes régions concernées ?
- la gestion en dépenses publiques : l'obligation réglementaire de gérer les futurs programmes FEP en dépenses publiques constitue une contrainte supplémentaire pour la gestion des premières échéances de dégagement d'office ce qui conforte le choix du système de préfinancement, facteur accélérateur des remontées de dépenses.

0.1.3 - Les actions de partenariat lors de l'élaboration des programmes et l'association active des partenaires et des socioprofessionnels

0.1.3.1 - Les actions d'information

Afin de diffuser largement les éléments de contexte, de cadrage, de méthodologie et d'échanges pour la préparation des programmes, trois réunions d'information ont été organisées :

- le 03 février 2006 à la Préfecture : réunion d'information à l'attention des Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) en partenariat avec l'Association des Maires du Département de la Réunion ;
- le 03 février 2006 au Conseil Régional : réunion d'information pour les services gestionnaires de l'Etat, de la Région et du Département ;
- le 24 février 2006 à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion : réunion d'information à l'attention des partenaires socio-professionnels.

Par ailleurs, dans le cadre de la préparation du programme régional de développement rural, un séminaire d'information à l'attention des acteurs du développement rural a été organisé au Conseil Général les 29 et 30 Juin 2006 en présence de la Commission et du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

D'autres réunions plus spécifiques ont associé les services de l'Etat et les collectivités locales, les socioprofessionnels et le secteur associatif tout au long de l'année 2006.

0.1.3.2 - La mise en place d'une instance de concertation pour la préparation des programmes européens 2007-2013

Afin d'impliquer plus fortement dans l'élaboration des programmes les partenaires socioprofessionnels, économiques ainsi que les Communes et EPCI, une instance de concertation a été mise en place réunissant les acteurs suivants :

- La Préfecture, le Conseil Régional et le Conseil Général,
- L'Association des Maires du Département de la Réunion (AMDR),
- Les 5 EPCI : CINOR, TCO, CIREST, CCSUD et CIVIS,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie,
- La Chambre d'Agriculture,
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat,
- Le Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement (CCEE),
- Le Conseil Economique et Social Régional (CESR),
- Le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM).

Cette instance de concertation a permis d'une part, d'informer les membres de l'instance sur l'évolution du contexte de préparation des programmes au plan communautaire et national et, d'autre part, de recueillir les avis et réactions à chaque étape du processus. De plus, chaque institution membre de l'instance a été invitée à prolonger la consultation auprès de ses interlocuteurs habituels. Ainsi la consultation a été facilitée et légitimée par une concertation plus large mise en œuvre très en amont selon une approche « bottom up ».

Ainsi à titre d'exemple, deux réunions de travail ont été organisées par l'AMDR à l'attention des Communes sur le bilan et sur les propositions. Dans le même esprit, le Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement a organisé une séance plénière consacrée à la préparation des programmes 2007-2013. De même, les avis du Conseil Economique et Social Régional et de la Chambre de Commerce et d'Industrie ont fait l'objet d'une consultation interne de l'ensemble des commissions.

0.1.3.3 - Les réunions de l'instance de concertation

5 réunions de l'instance de concertation ont été réalisées. Chaque réunion de l'instance a permis, dans un premier temps, d'informer les partenaires sur les évolutions du contexte européen, national et régional puis, dans un second temps, de prendre connaissance et échanger sur les travaux réalisés.

- le 19 avril 2006 au Conseil Général :
 - Point d'actualité communautaire et national
 - Présentation de la synthèse du bilan
 - Propositions sur le projet de plan du diagnostic territorial

- le 30 mai 2006 à la Préfecture :
 - Point d'actualité communautaire et national
 - Présentation du projet de diagnostic
 - Proposition et échanges sur la méthodologie d'élaboration du plan de la stratégie régionale intégrée

- le 10 août 2006 au Conseil Régional :
 - Point d'actualité communautaire et national
 - Présentation du projet de stratégie régionale intégrée

- le 15 septembre 2006 au Conseil Général :
 - Point d'actualité communautaire et national
 - Propositions sur les paramètres de négociation
 - Point d'avancement sur la phase proposition de mesures

- le 18 décembre 2006 à la Préfecture :
 - Point d'actualité communautaire et national
 - Présentation des propositions issues des négociations financières.

0.1.3.4 - Le rôle des groupes techniques thématiques et la consultation des partenaires socioprofessionnels

Tout au long du processus de préparation des programmes opérationnels, les groupes techniques thématiques ont été fortement mobilisés. Il est important de signaler que lors de la phase propositions, les partenaires socioprofessionnels ont été consultés par les différents groupes techniques thématiques concernés.

0.1.3.5 - L'élaboration concomitante des programmes européens et du contrat de projets Etat-Région

Dans un souci de cohérence et de rationalisation, la préparation des programmes a été menée conjointement avec celles du Contrat de Projets Etat-Région (CPER) en ce qui concerne le diagnostic territorial et les négociations financières, le mandat de négociation initial des Préfets ayant été transmis le 18 Juillet 2006. Cette approche témoigne également du souci d'une approche intégrée entre les deux exercices de programmation pluriannuelle même s'ils ont des champs d'intervention différents.

0.1.3.6 - La mise en ligne d'informations sur la préparation des programmes 2007-2013

Afin d'approfondir le partenariat et d'élargir la diffusion de l'information dans le cadre de la préparation des programmes européens 2007-2013, l'Etat, la Région et le Département ont souhaité une mise en ligne de toutes les informations permettant une appropriation des enjeux de la prochaine période de programmation.

A cet effet, une nouvelle rubrique 2007-2013 a été créée sur le site grand public www.reunioneurope.org dès le mois de juin 2006 et elle a été mise à jour régulièrement au niveau des deux types d'informations mises en ligne :

- * des ressources documentaires européennes et nationales (orientations stratégiques et règlements communautaires, documents stratégiques nationaux, contributions de la Réunion à la préparation des documents stratégiques nationaux) ;
- * des informations pratiques sur les travaux réalisés dans le cadre de la préparation au plan local des futurs programmes européens 2007-2013 (diaporamas présentés en instance de concertation, diagnostic, stratégie...).

Afin de mesurer l'impact de cette nouvelle initiative, un suivi précis du nombre de visites et du nombre de fichiers téléchargés à été mis en place.

S'agissant de nombre de visites, les statistiques montrent un intérêt croissant pour cette rubrique du site :

Mois	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Nombre de visites	86	153	173	202	211	196	178

S'agissant du nombre de fichiers téléchargés l'intérêt pour le processus local de préparation des programmes s'est également vérifié :

Rubriques	Nombre de fichiers téléchargés à fin novembre 2006	%
1 –Ressources documentaires européenne et nationales	1 917	31
2 – Elaboration des futurs programmes européens 2007-2013	4 196	69
TOTAL	6 113	100

0.1.4 - Le bilan de la concertation

La méthode utilisée en 2006 a été largement inspirée de celle de 1999 en ce qui concerne :

- ◆ la mise en place d'un processus de concertation élargi ;
- ◆ la conception, celle-ci a été facilitée et légitimée par une concertation plus large mise en œuvre très en amont selon une approche " bottom up " ;
- ◆ la mise en place de fiches propositions opérationnelles
 - ⇒ conçues et proposées par ceux-là mêmes qui en auront ultérieurement la charge,
 - ⇒ discutées en réunions partenariales, elles ont été nourries et amendées par les autres partenaires et intégrées, de fait, dans une vision d'ensemble.
- ◆ la poursuite d'une vision intégrée des fonds européens par le biais d'une stratégie régionale commune à l'ensemble des fonds

Par rapport au processus d'élaboration de la précédente programmation, des progrès substantiels ont cependant été accomplis :

- ◆ l'information des partenaires et plus généralement du grand public par la diffusion des productions sur le site Internet www.reunion europe.org tout au long du processus de préparation des programmes avec possibilité pour le grand public de donner son avis,
- ◆ l'information et la consultation des partenaires via l'instance de concertation à chaque étape du processus,
- ◆ l'introduction d'une phase bilan qui a permis de mieux analyser les propositions avec réalisme et de mieux identifier les besoins,
- ◆ un processus d'évaluation ex-ante beaucoup plus interactif privilégiant des échanges constants à chaque étape du processus de préparation.

0.1.5 - La conduite de l'évaluation ex-ante et de l'évaluation stratégique environnementale

Dès le lancement de ce double processus d'évaluation le 15 février 2006, les partenaires chargés de la préparation des programmes ont opté pour un triple choix méthodologique :

- conduire de manière concomitante et coordonnée les deux évaluations confiées à un même prestataire ;
- décliner l'approche intégrée également au niveau des évaluations ex-ante et stratégique environnementale en faisant porter le regard de l'évaluateur sur l'ensemble des programmes ;
- privilégier un processus d'échange permanent avec le cabinet d'évaluation afin d'alimenter de façon interactive les travaux de définition des programmes.

0.1.5.1 - L'évaluation ex-ante

Le déroulement de l'évaluation ex-ante s'est organisé en cinq volets :

- volet 1 : examen de la prise en compte des recommandations des évaluations antérieures ;
- volet 2 : appréciation de la qualité du diagnostic stratégique ;
- volet 3 : appréciation de la pertinence et de la cohérence des choix stratégiques ;
- volet 4 : examen des effets attendus ;
- volet 5 : examen des dispositions de mise en œuvre.

Ces cinq étapes se sont déroulées de Mars 2006 à Janvier 2007 avec un point d'information intermédiaire réalisé lors du CNS de Septembre 2006.

0.1.5.2 - L'évaluation stratégique environnementale

Conformément aux dispositions de la directive 2001-42 du 27 juin 2001, les programmes européens 2007-2013 ont fait l'objet d'une évaluation environnementale conduite sur la base d'un cadrage défini par la DIREN et approuvé par les trois partenaires de la contractualisation.

Par ailleurs, le Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement, organe consultatif spécifique aux DOM ayant compétence notamment dans le domaine de l'environnement, a émis un avis sur la stratégie intégrée des programmes européens.

Enfin, la consultation environnementale du public s'est déroulée du 23 décembre 2006 au 23 janvier 2007 de la manière suivante :

- diffusion d'encarts dans les trois journaux de la presse quotidienne régionale ;
- mise en ligne des projets de programmes et des rapports environnementaux sur le site www.reunioneurope.org avec une possibilité de recueil d'avis en ligne également ;
- insertion sur les sites de la Préfecture, du Conseil Régional et du Conseil Général de trois liens permettant d'orienter les visiteurs vers cette rubrique.

0.2 - Les enseignements des programmations antérieures

0.2.1 – DOCUP 2000-2006

0.2.1.1 - Les objectifs du FEOGA Orientation dans le cadre du DOCUP

Dans le cadre du DOCUP 2000-2006, les actions cofinancées par le FEOGA Orientation sont mises en œuvre dans un axe de gestion qui intègre les principales caractéristiques locales en matière de développement rural :

- le rôle pivot de la filière canne dans l'environnement économique mais aussi culturel de l'île ainsi que l'importance croissante des filières de diversification ;
- l'importance d'une politique d'aménagement rural intégrée (recherche, infrastructures et appui technique) qui contribue à la fois à améliorer l'environnement des exploitations agricoles mais aussi à accompagner les dynamiques des territoires ruraux ;
- des caractéristiques géographiques spécifiques nécessitant des adaptations des techniques de production.

Les mesures mises en œuvre ont été les suivantes :

Mesure	Descriptif synthétique
15.1 Aménager le territoire rural	Améliorer les conditions d'exploitation des agriculteurs par la mise en place d'actions d'aménagement, de réorganisation foncière, de desserte des exploitations et d'encadrement.
15.2 Poursuivre la maîtrise de l'eau	Mettre de l'eau à disposition des agriculteurs soit pour l'irrigation soit pour l'élevage.
15.3 Favoriser la gestion intégrée des territoires et des Hauts	Accentuer la politique de valorisation des atouts des Hauts de la Réunion par la mise en œuvre d'une démarche participative avec tous les promoteurs. Favoriser une approche intégrée par territoire ou par exploitation
15.4 Gérer la forêt de manière multifonctionnelle et durable	Maintenir ou reconstituer des espaces boisés, améliorer et compléter les infrastructures liées dans un objectif de gestion multifonctionnelle et durable de la forêt. Coupler les actions en faveur de la protection avec celles visant la production et l'exploitation forestières tout en contribuant au développement d'activités, notamment touristiques, dans les Hauts
15.5 Améliorer les structures d'exploitation	Contribuer à améliorer la qualité des installations de jeunes agriculteurs. Faciliter la mobilité et la réorganisation foncières, par l'incitation au départ d'agriculteurs âgés. Redresser les exploitations viables connaissant des difficultés.
15.6 Moderniser la filière canne sucre rhum	Modernisation de la filière canne à toutes les étapes : plantation, protection, encadrement, expérimentation et réception. Appuyer le planteur tout au long de ces différentes étapes de modernisation.

15.7 Consolider les filières de diversification	Améliorer la productivité des systèmes de production locale. Accroître le taux de couverture du marché en offrant en quantité et qualité une gamme plus large de produits locaux. Pour ce faire, encourager la diversification des productions végétales et animales.
15.8 Appui technique agricole	Maintenir le taux d'encadrement technique pour favoriser l'installation de jeunes agriculteurs, la création d'activités nouvelles et l'amélioration des techniques.
15.9 Consolider les filières agro-alimentaires et bois	Créer des emplois dans le secteur agro-alimentaire et bois, en apportant de la valeur ajoutée aux matières premières agricoles et forestières sur place ou importées.
15.10 Créer des pôles de compétence en agronomie tropicale	Renforcer l'efficacité de la conduite des programmes d'expérimentation notamment par la création de pôles de compétences.
15.11 Développer une agriculture durable	Mettre en place une agriculture durable, respectueuse de l'environnement.
15.12 Assistance Technique FEOGA	Soutien aux dispositifs de suivi, de mise en œuvre du programme.

0.2.1.2 - Avancement financier global du DOCUP 2000-2006

L'analyse des niveaux d'avancement qui suit est basée sur des données indicatives arrêtées au 15 Décembre 2006.

Nombre de mesures	Montant UE prévu (maquette 2006)	Montant UE programmé	Montant UE certifié	Taux de programmation	Taux de certification
62	1 588 M€	1 603 M€	1 024 M€	101%	65%

Les informations financières disponibles à ce jour et le bilan réalisé dans le cadre de l'ajustement financier permettent d'envisager un taux d'engagement proche de 100% pour l'ensemble des fonds. De plus, l'absence de clôture réglementaire des engagements au 31 Décembre 2006 permettra de poursuivre la programmation des sommes encore disponibles en 2007.

Concernant la certification des dépenses, 64% des dépenses programmées ont été certifiées au 15 Décembre 2006. Depuis le début du programme, il n'y a eu aucun dégageant d'office sur aucun fonds.

0.2.1.3 - Avancement financier pour le FEOGA – Orientation 2000-2006

Nombre de mesures	Montant UE prévu (maquette 2006)	Montant UE programmé	Montant UE certifié	Taux de programmation	Taux de certification
12	291 M€	283 M€	196 M€	97%	67%

Globalement le FEOGA connaît un bon niveau de programmation et de certification. Les contraintes spécifiques de la clôture du FEOGA Orientation et les règles spécifiques de transition entre FEOGA Orientation et FEADER ont été anticipées afin de viser un niveau de réalisation optimal de 100% même si cet objectif sera plus difficile à atteindre que sur les autres fonds.

0.2.1.4 - Les principaux enseignements de la mise à jour de l'évaluation à mi-parcours

Prise en compte des recommandations des évaluations antérieures :

La prise en compte de l'évaluation à mi-parcours a été qualifiée d'**effective** et de **sélective**.

- **Effective**

L'interaction entre l'évaluation à mi-parcours et la révision à mi-parcours avait été particulièrement forte : de ce fait, il y a une grande convergence entre les propositions de l'évaluateur et la révision à mi-parcours.

- L'évaluateur à mi-parcours avait proposé de **valider la stratégie globale** du DOCUP sans changements notables.
- **Une nouvelle structure du DOCUP en 6 axes** : 3 axes correspondent au FEDER, un au FSE, un au FEOGA et un à l'IFOP avant la révision à mi-parcours, le DOCUP avait 11 axes.
- **Une simplification du document** : des sous-mesures ont été gérées hors-DOCUP, d'autres ont été fusionnées pour un meilleur diagnostic.
- **Les réajustements financiers fonds par fonds et mesures par mesures** ont été effectués conformément à la grande majorité des recommandations.
- Des procédures ont été mises en place pour **accélérer les certifications** de dépenses.

- **Sélective**

Toutes les préconisations et les recommandations formulées par l'évaluateur n'ont pas été prises en compte.

La révision à mi-parcours souligne plusieurs objectifs :

- **La conformité à la stratégie initiale** proposant une attention partagée et équilibrée entre les différents axes se référant au développement de l'économie, à l'aménagement, au développement des services à la population et des ressources humaines, au développement et à la valorisation des ressources propres agricoles et de la pêche, au développement harmonieux et à la préservation de l'environnement des espaces ruraux et urbains,
- **L'attention à porter à l'efficacité de la dépense**, secteur par secteur, fonds par fonds, et mesure par mesure (voire sous-mesure par sous-mesure), pour éviter les sous-réalisations et assurer des réalisations et résultats spécifiques,
- **La nécessité d'une programmation fine (notamment en ce qui concerne les ajustements de fin de période de programmation) d'opérations aboutissant à des réalisations suffisamment rapides** conduisant, sous réserve de la pertinence et de l'efficacité de la dépense, à viser l'objectif d'une absorption quasi-intégrale des crédits afin d'utiliser au mieux les fonds mis à disposition par l'Union Européenne. Cet objectif est bien présent, notamment en fin de parcours où il prend une importance particulière, pour le choix de l'allocation des moyens disponibles restants.

L'ensemble de ces recommandations s'est traduit, soit formellement dans la révision à mi-parcours soit dans la pratique de la programmation après cette révision.

L'analyse des projets programmés après le 1er janvier 2004 confirme **l'accélération de la programmation après la révision à mi-parcours** et **la vigilance observée** sur les dossiers considérés comme sensibles par l'évaluateur intermédiaire, notamment la route des Tamarins, le projet d'extension du port de commerce, l'irrigation du littoral Ouest, la construction et la réhabilitation des lycées et collèges.

Analyse des réalisations et résultats sur le FEOGA – Orientation

Axe 15 Soutien au développement rural durable		Valeurs actuelles (dernière valeur connue en novembre 2005)	Valeur cible ou de référence
Réalizations du DOCUP	Nombre d'installations aidées	335	en fin de parcours : 80
	Surface de canne replantée soutenue (en ha)	9000 (2004)	en fin de parcours : 21600
	Investissements de soutien dans les filières de diversification	92M€	en fin de parcours : 152 M€
	Montant des investissements aidés (IAA)	63 M€ (11,02 instruit par DAF + 15,09,02)	en fin de parcours : 61M€
Résultats DOCUP plus autres politiques et effets de l'environnement)	SAU :	43 000 ha	43962 ha (2000)
	Production de canne en t par an	1 989 000 t	en fin de parcours : 2 300 000 t
	Rendement canne	75,6 t / ha	73,6t/ha (1999)
	Production des filières	lait : 22,5 millions de litres (2003)	20,40 millions (2003)
		viande de porc : 10 300 t (2003)	13 millions (2003)
		volaille : 13 700 t	17 100 t (2003)
VA des IAA	209M€ (2002)	245M€ (2002)	
Impact (du DOCUP et de facteurs exogènes)	Surface moyenne d'une exploitation :	5,8 ha	en fin de parcours : 4,5 ha
	Nombre d'emplois de production agricole	10 809 UTA	en fin de parcours : 16130
	Emplois salariés IAA	5 182 (2003)	en fin de parcours : 4000

Le nombre d'installations aidées est largement supérieur aux objectifs fixés. De même, le montant des investissements aidés dans l'industrie agroalimentaire dépasse d'ores et déjà les valeurs cibles de fin de parcours.

En ce qui concerne les filières de diversification, le rythme de programmation est légèrement inférieur au niveau prévu. En revanche, le nombre d'hectares de canne à sucre replanté est très en retrait par rapport aux objectifs.

En terme de résultats, l'objectif affiché en début de programmation de maintenir la SAU au niveau de l'année 2000 semblait très ambitieux. Avec un recul limité de la SAU en 4 ans, le potentiel agricole réunionnais semble préservé. *En 2006, en complément et avec le recul plus important sur 6 ans la SAU a augmenté et les objectifs ont donc été atteints.*

Le rendement à l'hectare pour la culture de la canne à sucre progresse sensiblement. Cette progression est due à l'effort conjoint de la recherche variétale et de l'amélioration des conditions de production (irrigation, mécanisation, amélioration des terres). Cependant, le niveau de production est légèrement inférieur aux objectifs fixés en début de programmation.

Les filières de diversification connaissent des résultats divers. La filière lait atteint des niveaux de production qui dépassent les prévisions, alors que les productions de viande se situent en deçà des objectifs.

La valeur ajoutée produite par les IAA est légèrement en dessous des projections faites en début de programmation mais les industries agroalimentaires constituent une filière pourvoyeuse d'emplois dans l'île.

Les restructurations des exploitations agricoles ont été plus rapides que prévu. Ainsi, la surface moyenne d'une exploitation est de 5,8 ha alors qu'on prévoyait 4,8 ha en fin de période. Parallèlement, le nombre d'UTA diminue davantage que prévu, notamment en raison de la diminution du nombre d'exploitations.

Analyse de l'impact du DOCUP sur l'emploi, les TIC et prise en compte des spécificités de l'île de la Réunion (au regard des critères retenus sur le DOCUP 2000-2006)

Concernant la contribution du DOCUP à l'emploi durable

L'examen de la contribution du DOCUP à l'emploi fait apparaître **une contribution essentielle à la création d'emplois par des effets directs et indirects :**

- Effets directs :

Les investissements réalisés dans le cadre du DOCUP ont directement induit **la création de 5 550 emplois et la consolidation de 3 400.**

Type d'emploi	Type de dépenses soutenues	Nombre d'emplois
Emplois de réalisation	Commande de travaux et de formation	3 500 emplois l'insertion (en équivalents temps plein): 2750 pour les travaux et 750 pour la formation et l'insertion.
Emplois liés aux investissements productifs	Aides directes aux entreprises	1 500 emplois créés: en particulier dans le tourisme et les IAA. 3 400 emplois consolidés
Emplois dans les structures d'appui	Programmes d'action annuels d'accompagnement du développement, de recherche et d'assistance technique	550 emplois

- Effets indirects :

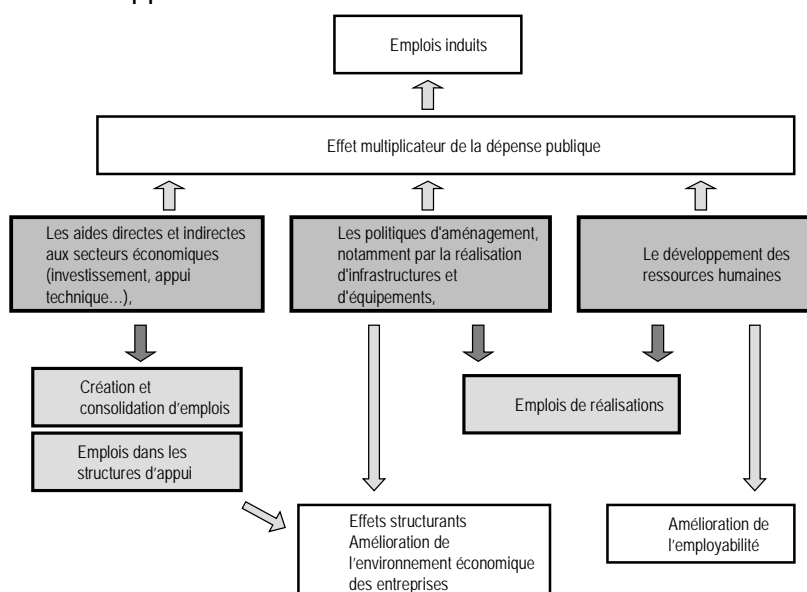
Ils sont difficilement mesurables en termes d'emplois, mais néanmoins cruciaux. Ils correspondent à :

- l'effet multiplicateur de la dépense publique : les revenus distribués par les entreprises et organismes économiques se traduisent en dépenses des entreprises (commandes de biens intermédiaires) et des ménages (dépenses courantes diminuées de l'épargne). Cet effet multiplicateur de la dépense se traduit, dans la durée, par un effet cumulé de commandes au secteur productif susceptibles de créer un revenu et donc des emplois.
- l'amélioration de l'environnement économique des entreprises : infrastructures, équipements, encadrement technique.

- l'amélioration de l'employabilité, que ce soit par la formation initiale (aide aux investissements éducatifs et aux formations qualifiantes notamment en alternance), ou par les dispositifs de préparation à l'emploi et de formation continue (notamment en favorisant la mobilité éducative et professionnelle)

Ainsi, la stratégie de développement de l'emploi du DOCUP apparaît comme tirée **par trois dynamiques équilibrées** qui contribuent directement à la pérennisation d'emplois durables :

- les politiques d'aménagement, notamment par la réalisation d'infrastructures et d'équipements,
- les aides directes et indirectes aux secteurs économiques (investissement, appui technique...), indispensables notamment pour l'agriculture, les IAA, le tourisme,
- le développement des ressources humaines et l'accompagnement du développement.



Cette stratégie est :

- **nécessaire pour soutenir l'emploi :**

Sans les aides au secteur économique et la commande de formation et de travaux en réponse à des besoins, l'emploi se dégraderait nettement plus rapidement. Par ailleurs, les effets directs sont renforcés par un effet structurant et multiplicateur sur le moyen terme de l'investissement du DOCUP.

- **mais pas suffisante pour inverser la courbe du chômage** (au sens du BIT) et offrir des débouchés à tous les Réunionnais.

Le contexte de l'emploi est structurellement difficile à La Réunion. La dynamique de création d'emplois durables est certes réelle, mais actuellement insuffisante pour fournir du travail à tous les demandeurs d'emploi. Le taux de chômage reste très élevé, de l'ordre de 30% (au sens du BIT) dont 1/3 de chômeurs de longue durée (soit 10% de la population active).

A ce titre, c'est d'abord de l'ampleur des fonds qui seront consentis en 2007-2013 que dépendront, à la fois, la dynamique de court terme de soutien et de création d'emplois induits et la capacité de soutenir un développement durable sur le moyen/long terme.

Concernant la contribution du DOCUP au développement des TIC

La stratégie de développement des TIC porte sur les trois dimensions : les réseaux, les services et les usages.

Au total, la contribution du DOCUP au développement de la stratégie des TIC à La Réunion apparaît comme exemplaire, en ce sens qu'elle agit de façon spécifique sur les **actions découlant de la stratégie régionale** qui relèvent de l'éligibilité des dépenses au DOCUP, à travers plusieurs leviers :

- la fidélité à une stratégie concertée entre les principaux partenaires selon le « modèle réunionnais »,
- une approche intégrée entre des infrastructures d'amont en réseaux, le développement de services, notamment publics, et une problématique de développement des usages,
- la mise en œuvre sélective et réussie du DOCUP sur certains leviers de la stratégie, enclenchant une problématique de développement sectoriel qui diffuse ses effets d'innovation dans l'ensemble de l'économie, avec de nombreux potentiels de développement au niveau des services publics et d'appropriation dans les services de proximité,

Cependant, les actions soutenues dans le cadre du DOCUP ne peuvent pas résoudre tous les problèmes, notamment celui de la tarification intercontinentale (en l'état actuel du règlement du FEDER).

Concernant la prise en compte des spécificités du DOM La Réunion

Le tableau suivant présente en quoi les différents axes du DOCUP prennent en compte les trois spécificités de La Réunion identifiées dans le cahier des charges : une croissance démographique extrêmement rapide, des contraintes géographiques (reliefs, aléas climatiques), un éloignement du continent européen couplé à l'insularité.

Axe	Les spécificités prises en compte dans l'évaluation		
	Une croissance démographique extrêmement rapide	Des contraintes géographiques (reliefs, aléas climatiques)	Un isolement et une insularité
Développement créateur d'emplois durables		Optimisation des espaces utiles : aménagement de zones d'activités. Soutien particulier aux zones enclavées, notamment dans les Hauts.	Appui à l'investissement dans l'industrie Structuration du tissu de conseil aux entreprises Développement de pôles d'excellence régionaux. Soutien particulier au tourisme, principale source de recettes pour l'île
Aménagement équilibré du territoire	Développer les infrastructures (routes..) et les équipements (approvisionnement et assainissement) pour accompagner le développement de la population et du trafic routier.	Compensation des surcoûts des travaux dus aux contraintes du relief. Optimisation des espaces utiles : équipements, dessertes routières	Coûts plus élevés qu'en métropole sur les grands travaux : approvisionnement, marché peu concurrentiel Développement des infrastructures pour faciliter les échanges : port, aéroports
Services à la population	Accompagnement de la croissance des effectifs : construction et rénovation de collèges, de lycées et de bâtiments d'enseignement supérieur.		
Développement du marché du travail et des ressources humaines	Augmentation des besoins quantitatifs et qualitatifs dans les formations, dans les dispositifs d'insertion. Appui à la politique de mobilité éducative et professionnelle.		Nécessité de développer une offre de formation relativement large à La Réunion. Appui à la politique de mobilité éducative et professionnelle.
Soutien au développement durable rural	Appui au secteur rural pour maintenir des activités économiques dans les zones peu densément peuplées	Optimisation de la surface agricole utile : aménagement, amélioration des terres, irrigation...	Développement d'expertises et de technologies propres à la Réunion : renforcer la compétitivité des filières (en particulier celle du sucre)
Développement de la filière pêche et aquaculture	Développement des emplois dans les filières pêche et aquaculture		Accompagnement et structuration de la filière pêche : modernisation de la flotte, structuration des ports de pêche, investissement dans les unités de transformation.

0.2.1.5 - Préconisations de la mise à jour de l'évaluation à mi-parcours en matière de gestion pour 2007-2013

La stratégie du DOCUP reflète une vision concertée, acceptée et cohérente du développement durable. Il s'agit d'une adaptation originale de la stratégie de Lisbonne/Göteborg adaptée au contexte spécifique du DOM, fondée sur l'investissement structurant, la recherche et le développement technologique, l'innovation (notamment par les TIC), la modernisation économique, stratégie qui doit déboucher à long terme sur la création d'emplois durables.

Elle ne peut cependant être effective qu'à travers la démarche partenariale de programmation et de gestion aujourd'hui à l'œuvre au niveau régional. Ce partenariat structurant est susceptible d'être soumis à des tensions multiples résultant de contraintes externes :

- économiques et politiques (OMC, coûts de l'énergie et de matières premières et difficulté d'utiliser l'euro comme arme économique, niveau du budget communautaire et contraintes sur le budget de l'État)
- directement liées aux nouvelles perspectives des fonds structurels et notamment à l'existence de programmes séparés par fonds.

En outre, 2007-2013 se situe dans une perspective qui, de par les contraintes spécifiques de développement du DOM et les résultats des efforts antérieurs, pourrait être **plus marquée par des conflits dans l'usage du sol**, justifiant :

- une attention particulière au **développement urbain** et à la **disponibilité d'un foncier équipé** (notamment densification des centres ville et restructuration de centres bourgs, assainissement, prévention des risques naturels)
- une **mise en œuvre concertée de processus de régulation et d'arbitrage entre des dynamiques d'usage de l'espace**.

En définitive, dans ce nouveau contexte, il apparaît comme vital et indispensable de maintenir et développer le partenariat État/Région/Département malgré des programmes distincts :

- en matière de **concertation** préalable.
- en matière de **définition d'une stratégie intégrée**.
- en matière de **élaboration et de mise en œuvre** des futurs programmes (y compris en continuant d'intégrer des contraintes de gestion des fonds structurels).

0.2.1.6 - Enseignements issus de la phase « bilan » du processus d'élaboration des programmes 2007-2013

- Eléments méthodologiques

Près de 300 fiches bilans réalisées au sein des 14 groupes techniques thématiques et une contribution spécifique de l'Association des Maires du Département de la Réunion ont été analysées par la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Pour chacune des fiches, l'analyse a porté sur des critères de mise en œuvre et sur des critères de suivi, chacun des critères ayant fait l'objet d'une notation de 0 à 2 :

Les critères de mise en œuvre utilisés ont été les suivants :

- montant des subventions européennes programmées,
- montant des subventions européennes certifiées,
- rencontre de contraintes réglementaires dans la mise en œuvre,
- contexte de mise en œuvre de la mesure,
- adéquation aux exigences des procédures communautaires.

Les critères de suivi définis sont :

- lisibilité des objectifs,
- conformité avec les objectifs initiaux,
- degré d'atteinte des objectifs quantitatifs,
- lisibilité de l'impact.

A l'issue du traitement des fiches, des fiches de synthèse par groupes thématiques ont été réalisées ainsi qu'une typologie de mesures selon la répartition suivante :

- groupe 1 : mesures satisfaisantes (utilisation des crédits correcte et objectifs atteints)
- groupe 2 : mesures pour lesquelles les objectifs initiaux sont trop flous, les indicateurs manquent et les réalisations ne correspondent pas aux objectifs initiaux
- groupe 3 : mesures dont la réalisation est freinée par des éléments internes (complexité) et externes (contraintes réglementaires)
- groupe 4 : mesures difficilement en adéquation avec les exigences de gestion et de contrôle liées aux fonds européens
- groupe 5 : mesures n'ayant jamais connu de mise en œuvre

- Analyse des bilans thématiques

L'analyse des bilans thématiques a donné lieu dans un premier temps à l'identification des facteurs de succès, des causes de difficultés et des enseignements pour l'avenir pour chacune des thématiques.

Dans un second temps, l'exploitation de ces bilans a permis d'identifier l'importance des approches intégrées au sein du DOCUP c'est-à-dire la présence de nombreuses thématiques mobilisant plusieurs fonds (ce qui représente 54% du montant du DOCUP).

Ainsi, 14 approches intégrées ont été recensées parmi lesquelles 3 concernant les 4 fonds structurels :

- approche intégrée en faveur de l'expérimentation, de la recherche et de l'innovation,
- approche intégrée en faveur de la gestion de l'eau,
- approche intégrée en faveur de l'export

A titre d'illustration, au titre des interventions en faveur de l'expérimentation, de la recherche et de l'innovation on peut noter une intervention combinée des quatre fonds structurels :

- le FEDER au titre des équipements des organismes de recherche, du cyclotron, de l'incubateur et du CRITT, du développement de la culture scientifique et technique et des actions de coopération régionale ;
- le FSE au titre des bourses doctorales de recherche, des bourses post-doc et au titre du soutien à la création de richesses et d'emplois dans les PME à partir de la recherche appliquée ;
- le FEOPA au titre de l'expérimentation au niveau de la filière canne-sucre-rhum, des filières de diversification et de la structuration d'un pôle de protection des plantes ;
- l'IFOP au titre de la structuration d'un pôle de compétences aquacole.

- Enseignements tirés du bilan

Les enseignements tirés du bilan thématique ont tout d'abord permis d'établir une répartition par typologie :

- mesures satisfaisantes (utilisation des crédits correcte et objectifs atteints) : 134 mesures représentant 73% des montants du programme ;
- mesures pour lesquelles les objectifs initiaux sont trop flous, les indicateurs manquent et les réalisations ne correspondent pas aux objectifs initiaux : 89 mesures représentant 17% des montants du programme ;
- mesures dont la réalisation est freinée par des éléments internes (complexité) et externes (contraintes réglementaires) : 17 mesures représentant 7% des montants du programme ;
- mesures difficilement en adéquation avec les exigences de gestion et de contrôle liées aux fonds européens : 37 mesures représentant 2% des montants du programme ;
- mesures n'ayant jamais connu de mise en œuvre : 16 mesures représentant 1% des montants du programme ;

Les enseignements tirés du bilan ont ensuite mis en évidence quelques points de vigilance au niveau :

- de la faisabilité des projets : niveau de maturité des projets et délais de réalisation, dépendance du projet à l'égard de réglementations, d'autres projets, ..., niveau de complexité des projets (foncier, appel d'offres, accords préalables) ;
- du portage et l'animation : portage du projet (capacité, expertise, pilotage...), fragilité de certains porteurs de projets associatifs, lisibilité des centres décisionnels (Comités techniques,...), proportion entre les moyens mis en œuvre pour la réalisation et l'aide accordée aux bénéficiaires ;
- des logiques d'intervention : logique de gestion « au fil de l'eau » / logiques d'objectifs initiaux, logique du « premier arrivé, premier servi », logique de structure / logique de public, logique de financement de structure / logique de financement d'actions, logique de projet / logique de guichet ;
- du contexte : cohérence avec les orientations stratégiques nationales et communautaires, appropriation par les bénéficiaires, importance de la maîtrise du foncier.

Les enseignements tirés du bilan ont également mis en évidence des questionnements pour les prochains programmes :

- Quelle place pour les approches intégrées qui permettent de mieux suivre les impacts en favorisant les interactions,
- Approche projet / approche guichet ?
- Conditionnalité des mesures en plus de l'éligibilité ?
- Simplification des régimes d'aides ?
- Equilibres entre les orientations communautaires et les spécificités locales ?
- Modalités de prise en compte de l'augmentation des coûts des projets d'investissement ?
- Comment améliorer encore les procédures de gestion ?

Enfin, les éléments de bilans ont également mis en évidence la nécessité de porter une attention particulière sur l'écriture des mesures, sur la précision des objectifs et sur la nature des objectifs (quantité et qualité) ainsi que sur la définition d'indicateurs de suivi et de réalisation réalistes à renseigner, et pertinents dans leur usage.

- Enseignements tirés de la gestion du programme

L'analyse de la gestion du programme a mis en évidence tout d'abord une capacité à intégrer les enjeux du dégageant d'office : avec le plus important DOCUP français, La Réunion fait partie des quelques régions françaises à ne jamais avoir connu de Dégagement d'Office sur aucun des fonds et aucun des programmes (DOCUP + INTERREG). Par ailleurs, une analyse comparative avec la période de programmation précédente montre l'accélération de la mise en œuvre de l'actuel DOCUP : 89% d'avancement de la programmation fin 2005 contre 72% d'avancement fin 1998 et 50% d'avancement de la certification fin 2005 contre 41% d'avancement fin 1998

Ces chiffres confirment la pertinence des choix opérés au début et tout au long du programme à savoir :

- doublement de la première tranche annuelle du FSE en faveur du FEDER,
- négociation au niveau le plus fin afin de permettre un démarrage du programme immédiat,
- identification en début de programme des priorités de redéploiement à mi-parcours afin de ne pas geler des sommes importantes.

Ils confirment également la pertinence de certains principes de gestion (césure études travaux, programmation de dossiers mûrs...),

Par ailleurs, l'absence de sanctions financières majeures suite aux 7 missions de contrôle réalisées entre 2000 et 2005 confirme la pertinence du principe de précaution retenu historiquement à la Réunion se traduisant notamment par :

- la sélectivité dans les dépenses éligibles ;
- l'approche analytique dans le cadre des programmes d'actions et des programmes de formation ;
- la non-présentation de certains dispositifs au cofinancement UE.

0.2.2 – POSEIDOM III 2000-2005

Constats :

Bien que les DOM réunissent un certain nombre de caractères communs dont le plus saillant est l'écart de développement économique et social par rapport à la Métropole, c'est la disparité des conditions et des modes de production qu'il apparaît important de souligner dans le cadre d'un programme de soutien au développement du secteur agricole. En effet, vus de l'Europe continentale, ces départements partagent la caractéristique commune d'être en zone tropicale et d'être très éloignés de la Métropole. L'éloignement de la Métropole ne saurait être réduit à la simple mesure de la distance physique, mais il existe une "distance socio-économique" qui résulte de l'effet des facteurs d'éloignement et d'insularité.

Sur la base de ce constat, la création d'un programme spécifique aux DOM a été proposée par le Parlement européen en 1987 car la gravité de la situation des départements d'Outre-mer justifie et requiert une action plurisectorielle de développement économique et social. Le Conseil Européen a adopté en 1989 un programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des départements français d'Outre-mer. C'est le texte fondateur du POSEIDOM.

Place de la Réunion dans le dispositif

A la Réunion comme dans chaque DOM, le POSEIDOM est mis en œuvre conjointement à d'autres programmes et mesures communautaires : Aides Premier Pilier de la PAC, aides Second Pilier DOCUP.

Les financements du POSEIDOM représentaient environ 12 % de l'ensemble des financements européens destinés au secteur agricole et rural dans les DOM. A la Réunion, le POSEIDOM contribue pour environ 33% au financement européen du secteur agricole et représente environ 16,4 % des subventions attribuées au secteur agricole et agroalimentaire. La Réunion reste de plus le principal bénéficiaire du programme avec un niveau de versements nettement supérieur à ceux de la Martinique et de la Guadeloupe, avec 56 % des versements du POSEIDOM.

Représentation schématique des composantes du programme POSEIDOM III

Programme POSEIDOM	Régime spécifique d'approvisionnement (RSA)	Céréales pour aliment du bétail	articles 2 et 3 : Régime Spécifique d'Approvisionnement (RSA) en céréales article 4 : importation en franchise de droit pour 8000 tonnes de son en provenance des Etats ACP Disposition particulière : RSA aliment du bétail en Guyane	
		Céréales pour l'alimentation humaine et autres produits pour les industries agro-alimentaires	articles 2 et 3 : Régime Spécifique d'Approvisionnement (RSA) en céréales, houblon, semences de pommes de terre, huiles végétales destinées à l'industrie de transformation, pulpes, purées et jus concentrés de fruits	
		Approvisionnement en animaux	article 6 : Soutien à l'approvisionnement en animaux reproducteurs de race pure article 7 : Soutien à l'approvisionnement temporaire en animaux d'engraissement originaire des pays tiers	
	Mesures en faveur des productions agricoles (MFPA)	Soutien à la production, la commercialisation et à la transformation	Filière riz en Guyane	article 3.2 : Soutien à la production de riz en Guyane article 3.3 : Soutien à la commercialisation du riz de Guyane aux Antilles et dans le reste de la communauté
			Filières élevage	article 9 : Soutien au développement élevage viande bovine par la mise en place d'un complément à la Prime au Maintien des Troupeaux de Vaches Allaitantes (50 euros par animal) et à la Prime à l'abattage (25 euros par animal) article 10 : Soutien au développement de la production de lait de vache plafonné à 40 000 tonnes article 11 : Soutien à un programme global de développement et de commercialisation des produits locaux dans les secteurs élevage et produits laitiers pour la Martinique et la Réunion (2002-2006), 2001 étant une année de transition
		Filières fruits, légumes, plantes, et fleurs	Article 12.1 : Soutien à la commercialisation locale de fruits, légumes, épices et fleurs différencié selon le bénéficiaire de l'aide afin de favoriser l'organisation des producteurs article 12.2 : Soutien à la production de vanille à La Réunion (6,04 euros par kg de vanille verte dans la limite de 75 tonnes) article 12.3 : Soutien à la production d'huiles essentielles de géranium et vétiver à La Réunion (44,68 euros dans la limite de 35 tonnes) article 13 : Aide à la production de fruits et légumes transformés localement pour des produits obtenus à partir des récoltes des DOM article 15 : Soutien à la commercialisation hors DOM des fruits, légumes, épices et fleurs	
		Secteur canne-sucre-rhum agricole	article 16 : Aide au transport des cannes à partir du champ jusqu'à la balance article 17 : Soutien à la transformation de la canne en rhum agricole et en sirop.	
		Mesures phytosanitaires	article 20 : Participation financière de la Communauté à un programme de lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux ou aux produits végétaux	

A la Réunion, le financement au titre du POSEIDOM s'est réparti globalement entre les principaux secteurs d'activité :

Le secteur élevage perçoit près de 65% des aides. Dans ce secteur, quatre modes de financement ont été mis en œuvre :

- l'aide à l'approvisionnement de céréales pour les aliments du bétail (RSA céréales),
- les aides à l'importation de reproducteurs,
- l'aide à l'interprofession de l'élevage, l'ARIBEV / ARIV,
- les compléments de primes et l'aide à la production laitière.

18 % des fonds ont été affectés à la filière sucre. Il s'agissait des aides au transport et à la transformation de la canne en rhum. L'importance accordée à cette filière résulte de la taille de la surface exploitée à La Réunion, près de 26 000 ha, qui en fait de loin la culture prédominante de l'île.

Moins de 8 % des aides POSEIDOM ont été versés au secteur des fruits et légumes. Cette part relativement faible reflète le problème de l'adéquation des mesures aux besoins, la capacité réduite des exploitations de ce secteur à utiliser les mesures du POSEIDOM et les difficultés rencontrées par les productions traditionnelles (Vanille, plantes à parfum).

Enfin, environ 9 % des fonds, ont été destinés aux céréales utilisées dans la consommation humaine : approvisionnement de la minoterie, des brasseries et dans une moindre mesure des huileries.

0.2.3 –Le Plan de Développement Rural National 2000-2006

Sur les mesures du PDRN financés par le FEOGA garantie les mesures suivantes sont financées :

- les ICHN (Indemnité Compensatrice de Handicap Naturel)
- les Mesures Agro-environnementales (MAE),
- la Prime au Maintien des Systèmes d'Élevage Extensif (PMSEE) puis Prime Herbagère Agro Environnementale (PHAE),
- les aides à la préretraite,
- les aides au reboisement des terres agricoles non mises en œuvre à la Réunion.

Les collectivités territoriales n'interviennent pas en contrepartie des financements européens au titre du PDRN sauf le Département qui finance un complément au titre des préretraites.

Les tableaux ci-dessous précisent les dépenses réalisées depuis début 2000 par type de mesures :

Pre-retraite

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Montant total dépenses publiques	1 345 259	1 689 267	1 381 412	2 241 904	1 449 104	1 973 675	2 269 561	12 350 182
Montant total dépenses FEOGA	284 158	441 247	376 716	718 407	530 698	764 324	878 667	3 994 217
Montant total dépenses Etat	815 247	886 302	690 701	1 049 996	620 758	811 489	922 128	5 796 621
Montant total dépenses Conseil Général	245 854	361 716	313 994	473 501	297 648	397 862	468 766	2 559 341
Nombre de dossiers payés	224	302	343	409	450	480	462	2 670

PHAE

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Montant total dépenses publiques	47 277	47 243	45 515	82 676	82 329	82 363	82 363	469 766
Nombre de dossiers	22	21	21	25	25	25	25	164

MAE Hors CTE

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Montant total dépenses publiques	38 124	35 338	5 763	11 932	1220	0	0	92 377
Montant total dépenses FEOGA	28 593	26 503	5 763	8 949	915	0	0	70 723
Nombre de dossiers	70	58	14	25	5	0	0	172

MAE CTE et CAD

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Montant total dépenses publiques	0	57 616	243 222	450 806	631 717	2 198 529	3 565 692	7 147 582
Montant total dépenses FEOGA	0	14 404	35 141	92849	94 080	1 596 237	3 030 838	4 863 549
Nombre de dossiers	0	14	63	142	144	248	323	934

ICHN

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Montant total dépenses publiques	2 552 758	3 976 133	5 431 262	5 432 550	5 956 573	6 307 799	6 247 376	35 904 452
Montant total dépenses FEOGA	1 914 569	2 982 100	4 073 447	4 074 413	4 467 429	4 730 836	4 685 532	26 928 326
Nombre de dossiers	1800	2 935	3 984	3 886	3 559	3 464	3 252	22 880

TOTAL

TOTAL	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
ICHN	1 914 569	2 982 100	4 073 447	4 074 413	4 467 429	4 730 836	4 685 532	26 928 326
préretraite	284 158	441 247	376 716	718 407	530 698	764 324	878 667	3 994 217
MAE	0	14 404	35 141	92 849	94 080	1 596 237	3 030 838	4 863 549
MAE hors CTE et CAD	28 593	26 503	5 763	8 949	915	0	0	70 723
PHAE/PMSEE	47 277	47 243	45 515	82 676	82 329	82 363	82 363	469 766
Total	2 274 597	3 511 497	4 536 582	4 977 294	5 175 451	7 173 760	7 173 760	32 910 372

0.3 - Le diagnostic territorial

0.3.1 - Les enjeux

AVERTISSEMENT

Dans le souci d'une approche intégrée, le diagnostic territorial et l'analyse Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces sont communs à l'ensemble des programmes opérationnels. Néanmoins, afin de prendre en compte les demandes réglementaires spécifiques, deux additifs complètent ce diagnostic dans le cadre des programmes FEADER et FEDER Coopération.

Dans sa structure, le diagnostic commun se compose :

- d'une note introductive présentant l'ensemble des enjeux
- de trois profils (sociétal, économique et environnemental) permettant d'illustrer ces enjeux.

Une RUP à forts potentiels mais isolée et fragile

La Réunion à l'instar des autres Régions Ultra Périphériques (R.U.P) se présente comme un territoire contraint, doté d'un relief et d'un climat difficiles. Son isolement, résultant de l'étroitesse de son marché et du grand éloignement, fragilise son développement.

En raison de sa position géographique et des handicaps structurels de son territoire, l'île de la Réunion voit plusieurs de ses filières - industrielle, agro-alimentaire, touristique, pêche - concurrencées par un environnement régional composé principalement de pays ACP, disposant d'un coût de main d'œuvre faible et de ressources parfois abondantes comme la ressource halieutique.

Dans ce contexte, la très forte croissance démographique de l'île qui devrait se traduire par 250 000 habitants supplémentaires d'ici à 2025 (soit 30% de sa population actuelle), constitue une donnée majeure à prendre en compte pour son développement économique et social.

Les profils sociétal, économique et environnemental de La Réunion à 2006, font apparaître une problématique générale de développement durable du territoire articulée autour de trois facteurs :

- la rapidité des mutations structurelles ;
- l'ampleur des phénomènes de croissance ;
- la complexité des défis à relever.

I) Les rapides et profondes mutations de l'île de La Réunion

I-1 L'accélération de l'Histoire

De la colonie à la départementalisation

En 1946, avant qu'elle ne devienne un Département par une volonté partagée au niveau local et à l'échelle nationale, La Réunion affichait une physionomie proche d'un pays sous-développé.

L'économie reposait « *sur une articulation de deux composantes : une agriculture familiale de subsistance et un secteur d'exportation centré sur le sucre et subsidiairement, les huiles essentielles. La quasi-totalité de la population vivait de l'agriculture.* »¹

¹ HO Hai Quang, « 38 chefs d'entreprises de La Réunion témoignent », Azalées Editions, 2001
PDR Réunion Tome 1

Cette approche historique permet de mieux appréhender l'impact de la mutation politique qu'a apporté la départementalisation qui se met en place alors que la filière canne-sucre constitue le pivot incontournable du fonctionnement de l'île. Ce rôle pivot se déclinait tant sur le plan économique qu'en matière d'organisation d'un territoire alors faiblement peuplé. Cette donnée constitue un enjeu d'actualité en matière d'aménagement du territoire.

De la départementalisation à l'intégration européenne

Cette mutation politique se traduit, d'une part, par la mise en place de politiques sanitaires et sociales et, d'autre part, par la structuration de services administratifs. La mutation économique s'engage avec un monde agricole qui connaît une profonde restructuration (apparition d'une catégorie de petits exploitants agricoles) et se diversifie (filiale élevage notamment).

De nouveaux secteurs économiques émergent également avec la structuration progressive de l'industrie, du BTP et des services (assurance, banque, commerce, transport, ...).

C'est à partir des années 80 que se dessine un nouveau tournant avec une mutation qui va concerner à la fois les hommes, les activités et le territoire dans la dynamique de la décentralisation et dans le cadre de l'intégration européenne. Le développement des équipements et des infrastructures, la poursuite de la diversification économique (artisanat, tourisme) s'inscrivent dans une double logique de rattrapage et d'ouverture alors que continue à se développer un chômage structurel.

Les enjeux principalement centrés autour de la question institutionnelle au milieu du siècle dernier ont évolué vers des problématiques liées à la valorisation des ressources humaines, au développement économique et à l'aménagement du territoire au cours des deux dernières décennies.

De l'intégration européenne à la mondialisation

Le contexte rénové dans lequel s'inscrit le développement futur de l'île se dessine autour de deux repères indissociables : d'une part, la permanence des enjeux d'un rattrapage structurel dynamique et, d'autre part, les enjeux nouveaux liés à la mondialisation.

La permanence des enjeux en matière de rattrapage s'exprime plus fortement au niveau des politiques publiques visant la valorisation des ressources humaines, l'amélioration de la productivité et l'aménagement du territoire avec une double exigence de pertinence et de durabilité des priorités futures : quelle anticipation des mutations démographiques ? Quels choix durables en matière d'aménagement du territoire ?

La mutation de la mondialisation oblige à s'interroger d'abord sur la politique d'ouverture conduite avec le soutien des fonds structurels depuis la fin des années 80 : quelle participation aux processus d'intégration régionale en cours ? Quels nouveaux horizons pour la jeunesse ? Quels marchés pour l'économie de l'île ?

Mais la question de la mondialisation s'exprime également en termes de capacités à amortir et à anticiper ses effets potentiellement contraignants : comment assurer la consolidation des secteurs traditionnels ? Comment anticiper le choc énergétique ou encore les nouvelles pandémies ?

Plus globalement, les nouvelles mutations exigées par la mondialisation posent la question de la performance globale de La Réunion, performance dont les ressorts ont constamment évolué au cours des mutations précédentes de sa jeune histoire.

Dans une vision historique, les enjeux futurs sont moins liés aux changements politiques qu'aux nouvelles mutations qui vont influencer le développement des hommes, des activités et du territoire dans un contexte marqué par la permanence de tendances lourdes.

I-2 Les dynamiques qui renouvellent le territoire

L'île de La Réunion se trouve aujourd'hui à un nouveau tournant de son développement, qui concerne autant le tissu économique, l'organisation de son territoire que le socle culturel et patrimonial de sa population. Des dynamiques positives contribuent à structurer une économie compétitive, diversifiée et tournée vers l'avenir. Des dynamiques négatives persistent au premier rang desquels la permanence des questions liées à la qualification et à l'illettrisme. Enfin, quelques incertitudes liées aux processus d'ouverture issus de la mondialisation fragilisent encore la lisibilité du futur économique réunionnais.

Ces dynamiques s'articulent également autour de la dualité suivante : anticipation des changements et accompagnement des dynamiques lourdes.

I-2-1 Une évolution différenciée des moteurs de la croissance économique : un secteur primaire en évolution, un secteur secondaire largement consolidé, un potentiel de progression pour le secteur tertiaire

Evolution de la répartition des emplois salariés par secteur d'activité

TOTAL

1989 : 123 944 emplois salariés
1999 : 159 415 emplois salariés
2004 : 182 477 emplois salariés

- **Primaire (agriculture)**

1989 : 2,6 % des emplois salariés soit 3 179 emplois
1999 : 1,8 % des emplois salariés soit 2 920 emplois
2004 : 1,7 % des emplois salariés soit 3 116 emplois

- **Secondaire (industrie et BTP)**

1989 : 19,4 % des emplois salariés soit 24 044 emplois
1999 : 13,4 % des emplois salariés soit 21 445 emplois
2004 : 13,8 % des emplois salariés soit 25 196 emplois

- **Tertiaire (services et commerce)**

1989 : 78,0 % des emplois salariés soit 96 721 emplois
1999 : 84,7 % des emplois salariés soit 135 050 emplois
2004 : 84,5 % des emplois salariés soit 154 165

(Source : INSEE)

L'approche historique développée au point I-1 a rappelé la diversification progressive des moteurs de la croissance économique de La Réunion. Cette tendance devrait se poursuivre au cours des prochaines années pour les activités traditionnelles et les activités émergentes.

Dans le secteur primaire, le développement agricole s'inscrit dans une double logique de stabilisation et d'amélioration qualitative alors que la pêche et l'aquaculture sont des filières porteuses de développement.

Les enjeux de la filière agricole s'expriment en termes de stabilisation (filiale canne-sucre-rhum dans le cadre de la nouvelle OCM Sucre) et d'amélioration qualitative (filiales de diversification). Si les marges d'évolution quantitative peuvent encore être optimisées, les enjeux des prochaines années se situent autour des questions liées à l'organisation de la production et à la rationalisation des circuits de commercialisation compte tenu du contexte interne (concurrence des systèmes de vente informelle, enjeux de la restauration scolaire, croissance de la demande locale) et externe (producteurs extérieurs mieux adaptés à l'économie de marché, développement de marchés de niches à l'export). La politique de diffusion de l'irrigation reste également un enjeu important de la productivité agricole.

Par ailleurs, d'autres marges d'évolution qualitative se dessinent autour des démarches qualité, des démarches de labellisation ou encore du développement de l'agriculture durable essentiels à la visibilité du savoir-faire réunionnais.

La croissance de la « grande pêche »

De 2000 à 2004 ...

- la flottille passe : de 6 à 11 unités
- le nombre de marins : de 135 à 218
- la production : de 4 204 à 5 221 tonnes
- la valeur de la production : de 29 à 44 millions d'euros

(Source : DRAM)

La part de l'Industrie Agro-alimentaire (IAA) s'établit à :

- 33 % des salariés de l'industrie (hors BTP) en 2002
- 3 % de la valeur ajoutée en 2002

(Source : INSEE)

Les comptes 2002 sont retenus car correspondant à la dernière enquête entreprise globale

Chute récente du nombre de passagers

365 652 passages au premier trimestre 2006 contre 409 850 au premier trimestre 2005

273 208 passagers au deuxième trimestre 2006 contre 351 137 passagers au deuxième trimestre 2005

(Source : Aéroports)

La situation de la pêche est différente : à l'origine traditionnelle et artisanale, la filière pêche réunionnaise a vu la création, au début des années 90, d'une flottille de pêche palangrière et elle a également profité de la valorisation des ressources des TAAF. Dès lors, le secteur a connu une très forte progression ainsi qu'en témoignent tous les indicateurs (emplois, production, flotte, export) de l'activité halieutique. La poursuite de cette dynamique au niveau de la pêche, grâce à une utilisation raisonnée de la ressource halieutique ainsi qu'au niveau de l'aquaculture constitue un des enjeux économiques de ces prochaines années.

Dans le secteur secondaire, les enjeux se situent au niveau du maintien d'un appareil de production compétitif pour l'industrie et l'artisanat de production mais également au niveau de la poursuite des grands chantiers liés au processus de mise à niveau des structures et de la défiscalisation pour le secteur du BTP.

Grâce à des investissements considérables réalisés avec le soutien de l'Union européenne, les entreprises industrielles ont réussi à accroître leur compétitivité.

Cependant, malgré le renforcement de la performance de l'appareil de production, le modèle de « l'import-substitution » est à un tournant compte-tenu de la mondialisation.

De même, le modèle d'un développement industriel fondé sur une stratégie à l'export à partir d'investissements exogènes ne doit-il pas être reconsidéré au vu de l'évolution des avantages comparatifs de l'île ?

Pour sa part, l'industrie du BTP est soutenue à la fois par la demande privée, encouragée par la défiscalisation, et par la commande publique. Stable sur le moyen terme, elle exerce un effet d'entraînement sur les autres secteurs d'activité et notamment sur les services.

Dans le secteur tertiaire où se situent les principaux gisements d'emplois nouveaux des prochaines décennies, la dynamique est induite par le développement de secteurs émergents tels que le tourisme, les services marchands et les services à la personne.

L'émergence d'une économie touristique est le fait marquant de la décennie.

Progressivement, l'ensemble des activités de la filière a constitué la première source de recettes externes de La Réunion devenant ainsi un nouveau moteur pour l'économie de l'île. Cependant, son expansion, qui a porté le nombre de touristes autour de 430 000 pour l'année 2005, a été rompue par la récente épidémie de chikungunya qui crée une incertitude à court et moyen terme sur les perspectives de croissance du secteur.

Une création d'emplois dynamique mais insuffisante au regard de la population active

- 3 500 emplois marchands créés en 2005
- 3 500 nouveaux arrivants sur le marché du travail par an depuis 2001 contre environ 7 500 auparavant ...
- mais toujours près de 11 000 personnes en plus chaque année âgées entre 16 et 64 ans

(Source INSEE)

241 233 effectifs scolarisés en 2005-06 soit une progression de 16 % par rapport à 1994-95

Dont :

Premier degré : 121 860

Second degré : 102 628

Enseignement supérieur : 16 745

(Source : Rectorat)

1965 : 400 étudiants
1975 : 1 600 étudiants
1985 : 3 000 étudiants
1995 : 8 800 étudiants
2005 : 16 000 étudiants

(Source : Université de La Réunion)

L'exemple de la formation agricole

« En l'espace de 15 ans, la part des agriculteurs ayant une formation secondaire ou supérieure est passée de 1,0 % à 16,5 %. »

(Source : CRIES, rapport 1993-2003)

Pour leur part, les services marchands offrent un potentiel important de développement autour des technologies de l'information et de la communication mais également des services à l'industrie et au BTP.

Enfin, en matière de services à la personne, face à l'émergence progressive des besoins, les réponses à apporter laissent augurer d'un développement significatif de ce secteur au cours des prochaines années.

Mais ce potentiel endogène de La Réunion ne suffira sans doute pas à créer l'emploi nécessaire pour faire face à l'augmentation mécanique de la population active.

I-2-2 L'enjeu des ressources humaines : le niveau progresse

Traditionnellement articulée autour des questions de sous-qualification et de précarité sociale, la question des ressources humaines doit prendre en compte une dimension nouvelle : l'émergence d'une ressource humaine qualifiée importante.

Les effets de la politique de rattrapage engagée au niveau du système éducatif sont aujourd'hui perceptibles : un vivier de jeunes qualifiés et diplômés, en progression constante, s'est constitué depuis les années 80. Cette donnée nouvelle, mise en relation avec la tension sur le marché du travail mais également la capacité d'insertion du tissu local, interroge les politiques traditionnelles d'insertion et de mobilité.

Dans ce contexte, la structuration progressive de pôles d'excellence, fondés notamment sur l'enseignement et la recherche, pourrait constituer un atout déterminant pour le rayonnement international de l'île, désormais positionnée comme poste avancé de la coopération avec les pays voisins.

La professionnalisation des actifs

Tendance objectivement observable, le niveau de qualification des actifs est en nette progression avec le soutien du FSE. Ce constat qui pourrait paraître naturel dans le secteur tertiaire concerne également le secteur primaire ainsi que les entreprises relevant du secteur de l'artisanat.

Dans un contexte de recherche d'une performance globale accrue, la formation professionnelle continue prend une dimension nouvelle.

I-2-3 L'environnement et les grands chantiers au cœur des mutations territoriales

En matière d'environnement, trois domaines sont confrontés à de profondes mutations : l'énergie, la gestion des déchets et la valorisation des espaces naturels.

Production d'électricité en GWh				
	2002	2003	2004	2005
Bagasse	241	232	292	262
Part	12 %	11 %	13 %	12 %
Hydraulique	594	630	577	510
Part	31 %	30 %	27 %	22 %
Autre EnR*	0	0	0,1	1
Part	0 %	0 %	0 %	0 %
Secours (gr électrogène)	0	0	1,8	1
Part	0 %	0 %	0 %	0 %
Charbon	631	649	557	897

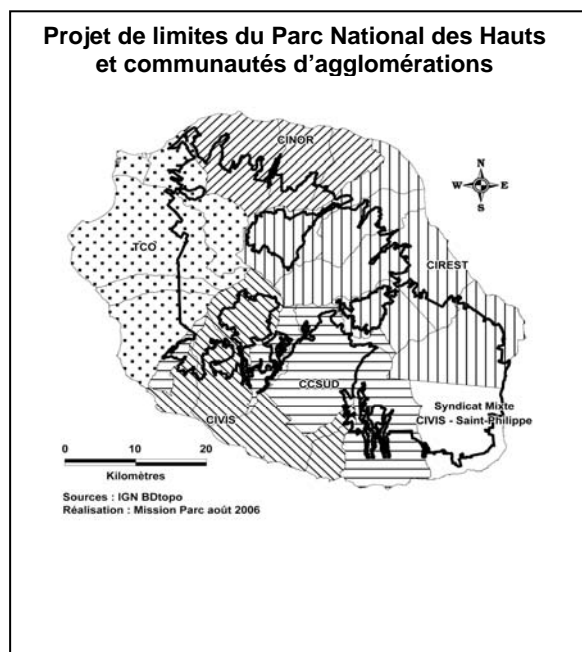
S'agissant de l'énergie, le développement de l'île est fortement dépendant de l'énergie fossile importée : les efforts à fournir en matière de diversification des ressources énergétiques de l'île, en vue de garantir une plus grande autonomie et la sécurité de son approvisionnement, se présentent comme un enjeu important pour soutenir la dynamique régionale. A ce titre, le développement des énergies renouvelables (le solaire notamment) constitue un virage important en matière d'autonomie énergétique.

S'agissant de la gestion des déchets, elle constitue déjà un enjeu majeur compte tenu de l'urbanisation, de la croissance démographique, de l'évolution des modes de consommation mais également des risques sanitaires. Le tournant des prochaines années concernera, d'une part, les modes de valorisation des déchets et, d'autre part, l'organisation progressive des filières spécialisées.

S'agissant de la valorisation des espaces naturels, deux tendances se complètent : une tendance structurelle qui est celle de la valorisation des espaces ruraux et forestiers à travers l'aménagement, la promotion et la gestion et une tendance nouvelle qui concerne une ambition plus forte pour le cœur de l'île dans le cadre du projet de parc national.

En matière de grands projets, la réalisation de la Route des Tamarins et l'achèvement du transfert des eaux vont profondément modifier le fonctionnement du territoire.

L'impact de chantiers d'envergure au niveau des dynamiques territoriales doit être anticipé afin de permettre un développement harmonieux et maîtrisé des espaces concernés en fonction des besoins économiques et sociaux.



I-2-4 L'émergence d'une nouvelle gouvernance

Au même titre que les enjeux économiques et sociaux, la question de la gouvernance est au cœur de mutations profondes qui concernent à la fois l'action publique mais également la conduite des politiques d'accompagnement au développement.

Au cours des dernières années, le territoire s'est structuré en quatre communautés d'agglomérations et une communauté de communes, investies de la capacité à faire émerger des stratégies de développement propres. A cet égard, si la structuration administrative se complexifie avec l'apparition également d'un nouvel espace géographique de référence (Parc National des Hauts), la nécessité de définir des choix en matière d'aménagement du territoire et d'œuvrer dans une perspective stratégique collective se fait jour.

Dans ce contexte, l'expérience acquise dans la conception et la gestion des programmes européens par un partenariat actif entre l'Etat, la Région et le Département constitue le socle d'une gouvernance associant de nombreux acteurs de l'île, et garante de la capacité à définir une stratégie territoriale effectivement partagée.

L'enjeu de la gouvernance s'exprime également au niveau de la conduite de politiques d'accompagnement adaptées aux évolutions des filières économiques, politiques, mises en œuvre par plusieurs organismes de développement, qui devront tenir compte de la professionnalisation croissante des acteurs, des dynamiques collectives et de la nécessaire maîtrise des ressources.

II) Un contexte de fortes croissances parfois génératrices de déséquilibres

II-1 La persistance de la croissance démographique

La projection centrale de la population réalisée par l'INSEE prévoit une population proche du million d'habitants en 2030 (pour 774 600 habitants en 2005), soit une augmentation 2005/2030 de l'ordre de 29 %. Cette projection repose sur l'hypothèse d'une décroissance de la fécondité des jeunes femmes, de la poursuite des gains d'espérance de vie et du maintien des flux migratoires.

Ainsi, la force de la poussée démographique, sans s'accélérer, confirme une tendance opposée à celle du vieillissement de la population observée partout en Europe continentale.

Cette dynamique démographique et l'augmentation sensible de la population active qu'elle engendre, induisent nécessairement une **demande sociale importante** en termes d'investissements publics, tendance structurelle du développement de l'île.

Le poids de la jeunesse pose également la question de l'accès des individus, notamment les plus jeunes d'entre eux, aux pôles d'enseignement et de recherche et aux gisements d'emplois des grandes capitales continentales.

De même, la qualité et la capacité d'intervention des structures de formation et d'éducation constituent toujours des enjeux de fond afin de répondre aux besoins croissants.

Le territoire connaîtra donc **une croissance démographique forte et durable qui va influencer l'ensemble des politiques publiques, et de manière plus que proportionnée celles du logement et de l'emploi**. En outre se posera à partir de 2014 la question du vieillissement.

La très forte croissance démographique

- + 18,1 % entre 1990 et 1999 pour 3,4 % en métropole
- + 10,1 % entre 2000 et 2005

Croissance de la population entre 2004 et 2005

- + 1,5 % à La Réunion
- + 0,6 % en France métropolitaine
- + 0,5 % dans l'Union européenne

(Source : INSEE et EUROSTAT)

Les moins de 20 ans représentent en 2005:

- 35 % à La Réunion
- 25 % en France métropolitaine
- 23 % pour l'Union européenne

Les plus de 60 ans représentent en 2005:

- 11 % à La Réunion
- 21 % en France métropolitaine
- 22 % pour l'Union européenne

(Source : INSEE et EUROSTAT)

II-2 L'explosion de la population active et la présence accrue des femmes sur le marché du travail

La population active féminine

1990 : 96 000 femmes actives

2005 : 134 174 soit 44,9 % des femmes en âge de travailler contre 63,8 % en France

(Source : INSEE, au sens du BIT)

La population active en 2005, au sens du BIT, s'établit à 308 956 personnes (source : INSEE). Son augmentation devrait se poursuivre jusqu'en 2010 et s'infléchir par la suite. En 2030, la population active se situerait autour de 442 000 personnes, cette explosion étant la conséquence directe de la dynamique démographique observée précédemment.

Singulièrement, la place des femmes dans la société et dans le système politique se renforce : une progression au cours des 15 dernières années du taux d'emploi traduit des avancées dans l'égalité des genres qui restent à conforter.

II 3 Une croissance économique soutenue porteuse d'emplois durables

Croissance économique

Taux de croissance économique à prix constant

+ 5,0 % par an entre 1974 et 1999 (contre 2,5 % en France sur la même période)

+ 4,3 % par an entre 1993 et 2002

Croissance du PIB 2005/2004

Réunion : + 7,3 % (chiffre provisoire)

France : + 1,2 %

UE à 25 : 1,6 %

UE à 15 : 1,5 %

(Sources : INSEE et EUROSTAT)

Productivité en progression de près de 3 % par an (1,8 % en métropole) entre 1974 et 1999

(Source : IEDOM)

Les comptes économiques régionaux publiés par l'INSEE de La Réunion font état d'une croissance annuelle du PIB de 3,3 % entre 1993 et 2000. En 2001, le taux de croissance s'établit à 5,5 % puis à 3,8 % en 2002. Cette dynamique est supérieure à la croissance nationale et européenne. Dans le même temps, un accroissement de la productivité est constaté dans le secteur marchand. En 2003, le PIB total s'élevait à 10 523 millions d'euros après une progression estimée à 7,3 %. (Source : INSEE)

Cette croissance a été fortement soutenue par la consommation des ménages, par le secteur des services et par le secteur du BTP dynamisé par la défiscalisation ainsi que par la commande publique liée aux grands chantiers.

Les évolutions tendanciennes confirment donc en structure que la valeur ajoutée est principalement tertiaire avec une croissance de la part du secteur tertiaire marchand. En évolution, les dynamiques de croissance de valeur ajoutée les plus fortes dans les secteurs marchands concernent l'industrie, les services et la pêche.

Dans le contexte réunionnais d'un chômage élevé durable, le diagnostic prospectif doit également prendre en compte la capacité de création d'emplois des branches de l'économie, capacité dépendant des décisions des acteurs privés et publics.

Sur la base de l'examen de la variation des effectifs de branches entre 1999 et 2003, l'actualisation de l'évaluation intermédiaire du DOCUP a mis en évidence, en matière d'emploi, l'impact différencié qu'exerçaient les choix d'intervention publics en fonction des dynamiques sectorielles : impact fort dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie avec un volume d'emplois créés très proche de la variation globale des effectifs, impact plus faible pour la branche commerce et services qui bénéficie d'une dynamique propre moins dépendante des choix de soutien public.

De même, l'analyse de l'impact sur l'emploi avait conduit à identifier des effets d'entraînement différents selon les catégories d'emplois : emplois directs créés ou consolidés ; emplois de réalisation (BTP, formation) et emplois liés aux services d'accompagnement au développement (notamment dans le domaine agricole).

Compte tenu des caractéristiques de la croissance réunionnaise et de sa contribution à l'emploi, les choix futurs devront répondre à deux enjeux fortement liés : comment construire un nouvel équilibre entre les secteurs émergents et les secteurs traditionnels tout en tenant compte des dynamiques naturelles de croissance ? Quels sont les leviers les mieux adaptés en matière d'emploi (emplois créés, emplois de réalisation, emplois dans les services d'accompagnement) ?

Les logiques de l'étalement urbain

Entre 1997 et 2003, l'étalement urbain a progressé de 2,3 % par an alors que la population n'a augmenté que de 1,7 % par an et le logement de 3,4 %.

(Source : d'après IRD et AGORAH)

La densité démographique réelle de La Réunion en 2006

- 785 221 habitants
 - pour 1 000 km² de surface utile sur 2 500 km²
 - **soit 785 hab / km²** pour 314 hab/km² de densité théorique
- Soit une réalité différente de celle de l'île Maurice par exemple (643 hab/km²).

(Source : d'après INSEE)

II-4 L'expansion constante de l'espace urbain et rural

La croissance urbaine, pourtant encadrée par un schéma d'aménagement régional (SAR), menace les espaces agricoles et naturels.

La pression démographique sur un espace utile très limité par un relief difficile entraîne une croissance des espaces urbanisés dont la gestion constitue un des enjeux de fond du développement futur de l'île.

L'enjeu de l'étalement urbain est indissociable de celui des déplacements compte tenu de la croissance régulière des flux de trafic en raison notamment des trajets domicile-travail. Pour les prochaines années, les enjeux en matière de déplacement se présentent sous deux aspects : d'abord sous l'angle du rattrapage des retards structurels du réseau routier (et des réseaux en général) mais également aujourd'hui sous l'angle des nouveaux modes de déplacement.

Un monde rural essentiel à l'identité de l'île pris en étau entre la pression urbaine et les débouchés économiques limités de ses productions.

La place du monde rural notamment des Hauts ruraux dans l'espace et dans la société est remise en cause. Elle est en effet convoitée, tant par la pression démographique que par les changements récents et profonds de l'économie, passés en moins d'une génération d'une dominante rurale à une dominante « urbaine – ruraine ».

Face à cette urbanisation croissante, la place du monde rural est source d'interrogations mais reste indispensable à la vitalité et à l'identité réunionnaise.

Une surface agricole soumise à la forte pression foncière et démographique

Le monde rural se situe entre :
 Un anneau urbain littoral de 30 km de rayon et 5 km de section, qui recevra dans les 20 prochaines années le vingtième de l'accroissement de la population de la France
 Un cœur forestier et volcanique de 1 000 km² constituant un des cinq lieux majeurs de la biodiversité de la France.

(Source : DOCUP 2000-2006)

La croissance urbaine pose également l'enjeu de la part consacrée aux activités agricoles et forestières qui jouent un rôle régulateur directement ou indirectement en termes d'emplois et de richesses (impact sur le tourisme par exemple).

Le contexte n'est donc pas celui d'une déprise agricole et d'une dévitalisation économique du milieu rural comme en France métropolitaine, mais bien au contraire celui d'une suppression foncière contestant au quotidien le foncier à une activité agricole qui est menacée dans son aire naturelle de développement.

Dans ce contexte, la lutte contre le mitage des terres agricoles est à prendre en considération dans les réflexions sur les capacités de production de la filière canne-sucre.

Une prise en compte du cadre de vie

La croissance urbaine prévisible conduit également à s'interroger sur les modalités de production et de conception de la ville et notamment sur la question importante du cadre de vie.

L'enjeu consiste à trouver les moyens de concilier les réponses à des besoins aussi indispensables que sont :

- **l'habitat et les équipements nécessaires à une population en augmentation rapide,**
- **le maintien d'une activité agricole forte,**
- **la préservation d'un cadre de vie de qualité.**

La finalité de toute la réflexion sur l'organisation du territoire revient à répondre simultanément, de manière équilibrée, à cette triple interrogation. Un des enjeux essentiels sera donc de définir l'usage futur des sols de manière concertée dans le cadre d'une forte politique d'aménagement du territoire et d'une politique foncière efficace.

III) Les défis de l'île

Les principaux défis auxquels devront faire face les acteurs locaux concernent le développement des ressources humaines, la consolidation de sa performance économique et la complexité des enjeux territoriaux et environnementaux.

III-1 Le défi humain

La société réunionnaise présente une identité originale dans l'ensemble européen. Des pistes nouvelles d'un développement durable dépendent de la capacité collective à la valoriser.

Dans un contexte de forte croissance démographique et de mutations au niveau des qualifications, le défi humain se décline à travers trois dimensions : l'emploi, la qualification et la cohésion sociale.

Taux de chômage comparés en 2005

La Réunion	31,9 %
France métropolitaine	9,8 %
Union Européenne (à 25)	8,7 %

Taux de chômage des jeunes 15-29 ans en 2005

La Réunion : 45,5 %

France métropolitaine : 17,3 %

A titre de comparaison, taux de chômage des moins de 25 ans dans l'U.E : 18,5 %

(Source : INSEE et EUROSTAT)

Le défi de l'emploi

Dans un contexte insuffisamment générateur d'emplois et d'inclusion sociale - et très différent du contexte européen - La Réunion est face à deux défis : **créer de l'emploi durable sur place et permettre l'accès à d'autres emplois qualifiés à l'extérieur de l'île.**

La spécificité démographique pèsera de façon durable sur la situation de l'emploi dans un marché du travail de taille réduite. En dépit de son dynamisme, l'économie locale ne peut pas absorber un tel flux de jeunes. A titre d'exemple, selon l'enquête « emploi » de l'INSEE (2000), le nombre d'actifs supplémentaires est en moyenne annuelle supérieur d'environ 4 000 au nombre d'emplois offerts.

S'ajoute la pression migratoire qui agit comme une contrainte supplémentaire sur la saturation du marché du travail. En effet, le solde migratoire de La Réunion est positif et contribue donc également à l'augmentation de la population active.

Les conséquences de cette situation sont multiples :

- un chômage structurellement élevé : entre 21 et 32 %, La Réunion étant, selon Eurostat, la région européenne dont le taux de chômage est le plus élevé, soit deux à trois fois supérieur à la moyenne communautaire,
- un chômage très élevé et de longue durée dans certaines catégories de la population survivant grâce aux minima sociaux,
- mais aussi de plus en plus de jeunes diplômés qui ne trouvent pas d'emploi à l'issue de leur formation. Ce problème est aggravé par l'inadéquation des dispositifs d'insertion et de mobilité qui concernent peu ce public.

Le défi de l'emploi sera donc également de plus en plus celui de l'embauche des personnes qualifiées et hautement qualifiées.

L'impact sociétal de l'illettrisme

▪ Estimation de 2003 : 18 % des réunionnais de 20 ans avaient d'importantes difficultés de maîtrise du français et de calcul selon les tests de l'armée (JAPD)

▪ On estime à 120 000 personnes le nombre d'illettrés.

(Source : CARIF)

Le défi de la qualification

Les niveaux de qualification ont nettement progressé même s'ils restent inférieurs à la moyenne métropolitaine. Les difficultés scolaires des jeunes restent importantes ainsi que témoigne le taux de sortie des jeunes du système scolaire sans diplôme : 14,0 % contre 7,5 % en métropole en 2004. (Source : *Education nationale*). Ainsi, la sous-qualification d'une partie de la population reste une problématique à laquelle des réponses adaptées doivent être apportées.

A cela, il faut ajouter le poids de l'illettrisme, facteur premier d'exclusion économique et sociale pouvant compromettre la stratégie de développement.

A ce titre, l'amélioration des performances du système éducatif constitue un défi encore d'actualité.

Taux d'accès d'une classe d'âge au bac Session 2005

Réunion	51 %
France Métropolitaine	62 %

(Source : Rectorat de La Réunion)

Le défi de la cohésion sociale

L'enjeu est également de sortir de la précarité et de la dépendance un quart de la population qui vit principalement des minima sociaux.

Les politiques de rattrapage économique et d'ajustement structurel ne peuvent compenser les tensions démographiques et les déséquilibres induits sur le marché du travail. L'enjeu est donc d'apporter des réponses aux phénomènes de précarisation et d'exclusion des populations qui ont du mal à s'adapter aux mutations que traverse le territoire.

Ainsi, la proportion de la population qui bénéficie du RMI est près de six fois supérieure à celle constatée en métropole et nécessite de ce fait un effort d'accompagnement et d'insertion qui doit être démultiplié. Le nombre d'allocataires du RMI s'élevait à 76 276 au 01.01.2005 (source : STATISS).

En matière de cohésion sociale dans le monde rural, la préservation des actifs agricoles joue également un rôle particulier dans la mesure où l'activité agricole continue de jouer un rôle « fixateur » dans les Hauts.

Proportion de la population allocataire de minima sociaux en 2005

	Réunion	Métropole
Revenu Minimum d'Insertion pour 1000 personnes 20-59 ans	183	33
Allocation Parent Isolé pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans	43	12
Couverture Médicale Universelle (en % de la population)	41	7
Allocation supp du minimum vieillesse (pour 100 pers 65 ans ou +)	62	5

(Source : STATISS 2006)

III-2 Le défi de la performance économique

Dans un contexte d'une dynamique économique endogène et de mondialisation des échanges, le défi de la performance économique se décline pour La Réunion à travers trois dimensions :

- les réponses à la permanence des handicaps liés à l'ultra périphéricité,
- la consolidation des secteurs traditionnels,
- l'activation du potentiel de croissance des secteurs émergents.

III-2-1 Le défi des handicaps structurels de l'ultra périphéricité

L'éloignement entraîne un accès difficile aux marchés européens. Elle implique des surcoûts de transport des personnes, d'acheminement des biens manufacturés, et de l'ensemble des liaisons en général, y compris des télécommunications. Cette distance se traduit également par des coûts d'approche et d'implantation élevés qui dissuadent souvent les grandes entreprises nationales ou européennes de se positionner sur des marchés aussi excentrés et de fait peu attractifs. Cette situation limite donc sérieusement l'impact bénéfique de l'appartenance au grand marché européen et relance l'intérêt a priori de combiner une approche de développement de l'économie régionale (ouverture) et de politique de compensation des surcoûts (effets incitatifs et d'ajustement).

Une croissance en butte à des freins : La Réunion ne participe pas au grand marché européen

L'insularité et la taille limitée du marché local créent un effet d'isolement du territoire réunionnais, au cœur d'un ensemble de pays limitrophes faiblement développés et peu solvables. Les débouchés dans la proche périphérie de l'île sont, de ce point de vue, quasi-inexistants et la distance kilométrique qui la sépare de l'Union l'isole totalement de l'attractivité du marché unique européen.

Ces contraintes physiques apparaissent comme un puissant frein au développement de l'industrie qui ne peut rentabiliser ses investissements lourds. La difficulté de réaliser des économies d'échelles entraîne un renchérissement des coûts de production. Dans plusieurs secteurs de l'industrie, le seuil d'un million d'habitants est habituellement cité pour permettre de rentabiliser un investissement.

Les difficultés d'un développement loin des centres décisionnels nationaux et communautaires et la dépendance à leur égard

Plus que dans les autres régions françaises, l'impact de la stratégie régionale est étroitement lié aux autres politiques communautaires telles que les politiques commerciales et douanières ou encore les politiques de concurrence. La cohérence et la coordination avec les différents niveaux de politiques communautaires constituent une véritable clé de l'attractivité réunionnaise.

A cet égard, il faut rappeler la forte dépendance de l'économie et de la société réunionnaises à l'égard des politiques nationales et communautaires. Un changement pouvant apparaître comme modéré à ces échelles aura un impact multiplié sur un marché étroit, éloigné et isolé.

Par ailleurs, les résultats des négociations de l'OMC concernant la libéralisation des échanges mondiaux sont encore plus décisifs car, s'agissant d'engagements de l'Union européenne au niveau international, ils sont très difficilement réversibles.

Le présent et l'avenir du développement réunionnais s'inscrivent au cœur de ces mutations économiques et politiques.

La nécessité de s'intégrer dans l'environnement régional pour dégager des interactions positives avec les économies de la zone Océan Indien

La Réunion est entourée de pays ACP² et PMA³ dont le niveau de développement constitue un double handicap.

Cette configuration limite les stratégies de diversification économique, contraintes à la fois par les tensions concurrentielles périphériques et par l'absence de pouvoir d'achat de ces marchés faiblement solvables, réduisant d'autant le potentiel d'exportation des produits réunionnais.

La proximité de systèmes économiques situés à des niveaux de développement moindres représente une source de concurrence supplémentaire sur les marchés locaux mais aussi européens. Ce constat est particulièrement valable pour les pays bénéficiaires des accords Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) et des principes de non-réciprocité qui leurs sont liés. De plus, les pays de la Zone Sud de l'Océan Indien sont particulièrement attractifs en termes de (dé)localisation des entreprises (coûts de la main d'œuvre, systèmes fiscaux intéressants, normes en matière de respect de l'environnement, législation sociale...).

En 2005

Aucun pays voisin ne figure parmi les 10 plus grands fournisseurs de La Réunion.

Importations COI + Afrique de l'Est et du Sud : 157 millions d'€ soit 4 % des importations contre 105 millions d'€ en 1999
Afrique du Sud : premier fournisseur de la zone puis Maurice

Exportations vers COI + Afrique de l'Est et du Sud : 28 millions d'€ soit 11 % des exportations en valeur contre 24 millions d'€ en 1999
Mayotte : premier client de la zone, puis Madagascar et Maurice

(Sources : Douanes)

Ces éléments plaident pour une plus large ouverture de l'économie de La Réunion vers de nouveaux marchés et pour une politique de co-développement avec les pays de la zone Océan Indien. C'est dans ce cadre que l'association de La Réunion aux futurs Accords de Partenariat Economique (APE) dans des conditions particulières apparaît comme indispensable. L'évolution de l'environnement proche aura sans aucun doute des impacts, encore mal identifiés à ce jour, sur les facteurs endogènes de développement du territoire.

En outre, La Réunion est la seule région française et européenne de l'Océan Indien, et de surcroît de tout l'hémisphère Sud. Elle est entourée de plus d'un quart des zones économiques exclusives françaises. Cette configuration plaide également pour un renforcement des politiques de coopération.

III-2-2 La nécessaire consolidation des secteurs traditionnels

Cet effort de consolidation concerne l'agriculture mais également l'industrie et les entreprises relevant de l'artisanat et du BTP.

L'enjeu d'une agriculture multifonctionnelle

L'agriculture occupe 3 116 emplois salariés soit 1,7 % de l'ensemble en 2004 pour 5 % en Europe.

(Source : INSEE et EUROSTAT)

Au cours des prochaines années, au-delà de son impact en termes de richesses et d'emplois, la contribution de l'agriculture au développement doit s'analyser tout autant en termes de contribution à la maîtrise du territoire, à l'autonomie énergétique, à la qualité paysagère et à l'identité rurale voire réunionnaise.

Secteur historique de l'économie locale, l'effet d'entraînement du secteur agricole est considérable, notamment celui de la filière canne à sucre. Elle représente 50 % des exportations (en valeur) de l'île. Sa sphère d'influence ne se limite pas au simple marché intermédiaire des produits alimentaires, et intègre la production d'énergie renouvelable (biomasse) comme la recherche.

En 2005, la bagasse a fourni 12 % de l'énergie électrique.

(Source : EDF Ile de la Réunion)

Le défi de l'agriculture au cours des prochaines années consistera à faire face à une concurrence mondialisée dans un contexte n'offrant qu'une visibilité à moyen terme des politiques de soutien. Au-delà de sa multifonctionnalité, l'autre enjeu interne majeur pour le secteur agricole de l'île réside dans l'organisation de ses filières afin de répondre à la demande interne notamment au titre de la commande publique.

L'optimisation des niches de développement industriel

Après une période de forte croissance entre 1994 et 1998, le maintien des effectifs salariés entre 1998 et 2002 traduit bien le double défi en face auquel se retrouve l'industrie réunionnaise : consolider ses acquis en optimisant sa productivité et identifier de nouvelles niches de développement potentiel.

Dominé par l'agro-alimentaire, le secteur productif, qui est fortement exposé aux contraintes de l'ultra périphéricité, profite encore insuffisamment de l'essor de la consommation locale.

L'artisanat par activité principale en 2005

Activité principale	Nbre d'entreprise	part
Alimentation	1123	11%
Production	1899	19%
Bâtiment	4174	41%
Service	2930	29%
Total	10126	100%

Inscriptions et Radiations au registre des métiers

ANNEES	INSCRIPTIONS	RADIATIONS	SOLDE
1999	1274	971	303
2000	1243	899	344
2001	1360	1013	347
2002	1318	1348	-30
2003	1485	1155	330
2004	1701	1095	606
2005	1843	1083	760

(Source : Chambre de Métiers et de l'Artisanat)

1 emploi sur 5 du secteur BTP est lié à la réalisation d'opérations cofinancées au titre du DOCUP 2000-2006.

(Source : mise à jour évaluation mi-parcours DOCUP)

La mutation progressive du secteur artisanal

Le secteur de l'artisanat a consolidé progressivement sa place au sein de l'économie réunionnaise avec une croissance régulière du nombre d'entreprises inscrites au répertoire des métiers et une part croissante d'entreprises dont l'ancienneté dépasse trois ans.

Compte tenu de la diversité du secteur des métiers, les défis sont de deux ordres : consolidation pour les secteurs productifs (alimentation et fabrication), optimisation des potentiels de croissance liés à la demande locale pour les secteurs liés aux BTP et aux services.

La dynamique du BTP

A l'instar de son volet artisanal, l'ensemble du secteur du BTP connaît une forte croissance dynamisée par un volume important de travaux commandés par les maîtres d'ouvrages publics et privés.

L'analyse de l'impact du DOCUP actuel ayant mis en évidence le lien étroit entre les investissements soutenus par les fonds structurels et l'activité du BTP, l'enjeu principal pour ce secteur réside dans la capacité technique et financière de satisfaire les besoins en investissements publics au cours des prochaines années.

Les défis communs aux secteurs traditionnels

Au-delà des enjeux spécifiques, le premier défi commun à relever sur les marchés locaux se situe au niveau de la productivité et de la qualité car les capacités de production de base sont aujourd'hui en place.

Après le défi de la diversification des filières qui a été relevé grâce aux soutiens apportés aux stratégies de filières au cours des dernières années, l'agriculture, l'artisanat et l'industrie sont confrontés maintenant au défi de l'action collective pour maintenir leur présence sur le marché local mais également pour se développer sur les marchés extérieurs. Cette dimension collective dépasse la seule dynamique du regroupement des entreprises car elle pose également la question du travail en réseau avec les acteurs de la recherche et de la formation.

Enfin, pour l'ensemble de ces secteurs, l'enjeu technologique, qu'il s'agisse de l'amélioration des *process* de production et/ou de l'intégration des TIC, sera décisif au cours des prochaines années.

<p>Unités de production - Secteur pêche au 31.12.2005</p> <p>Petite pêche et pêche côtière : 236 Pêche au large : 31 Grande Pêche : 9</p> <p>Emplois secteur pêche en 2004</p> <p>Navigants : 760 Emplois à terre (pêche et aquaculture) : 250</p>
--

III-2-3 Les potentiels de croissance des secteurs émergents

Le défi commun à tous les autres secteurs émergents est celui de l'ouverture économique et donc de la capacité à maîtriser et à anticiper les paramètres exogènes, hormis le cas particulier des services aux personnes.

Le pari de l'ouverture sur la mer et de la conquête de la ressource halieutique

L'exploitation de l'Océan Indien a démarré tardivement en raison de son éloignement des grands marchés asiatiques, américains et européens. Ce vaste espace maritime est devenu, avant même la constitution de la flotte de pêche palangrière réunionnaise, une zone convoitée en raison de son fort potentiel halieutique. Sa couverture économique représente donc un vecteur essentiel de l'ouverture de La Réunion.

De plus, la pêche réunionnaise a un rôle important à jouer dans la zone Océan Indien En effet, elle constitue :

- pour la France, un intérêt majeur géostratégique d'une part, économique d'autre part (elle fournit par exemple plus de 56 % de ses prises de thonidés),
- pour l'Europe, une zone stratégique nécessaire au maintien de l'activité des flottes communautaires continentales, notamment espagnoles et portugaises, dans le cadre d'accords de pêche avec les Etats ACP riverains,
- pour les petits Etats insulaires pêcheurs ou riverains, un atout important pour leur développement économique et social.

Le pari de la recherche et de l'innovation

Ce pari est indissociable du développement des filières du secteur primaire qui constituent le socle naturel de développement de pôles d'expérimentation et de recherche.

Dans le domaine agricole par exemple, la présence d'une dynamique importante dans le domaine de la recherche et de l'innovation, consacrée par la création du pôle de compétitivité « agro-nutrition en milieu tropical », constitue un atout remarquable pour la compréhension du biotope tropical et l'élaboration de réponses prospectives aux besoins du territoire.

Dans le domaine de l'aquaculture, aussi bien marine que continentale, La Réunion dispose désormais d'une réelle compétence d'expertise, reconnue au plan international. Elle s'est constituée en pôle d'excellence de l'Océan Indien et s'est engagée sur des programmes de recherche et de transferts biotechnologiques aux opérateurs privés réunionnais comme à ceux de la zone.

Ce potentiel est renforcé par la richesse de la biodiversité ultramarine, qui offre un terrain d'investigation pour la recherche et le développement des biotechnologies.

Par ailleurs, la crise sanitaire du chikungunya a donné une dimension nouvelle aux perspectives de recherche dans le domaine médical.

Comme pour d'autres activités économiques, **la réussite du pari de la recherche-innovation passera en fait par le choix réfléchi de spécialisations pertinentes et par un travail en réseau à l'échelle internationale en raison de la situation ultrapériphérique de La Réunion.**

Dépenses des touristes au cours de leur séjour à La Réunion (en millions d'euros)

2001 : 271,5

2005 : 308,8

(Source : INSEE – CTR)

Le rebond espéré du tourisme

Si le défi quantitatif des années 90 (nombre de touristes, capacité d'hébergement, recettes) a été atteint, c'est aujourd'hui **la relance durable de ce secteur d'activité clé** qui est au cœur des préoccupations. En effet, l'objectif ambitieux de 600 000 touristes en l'an 2010 dépendra de la capacité de redynamisation de la demande de ce secteur d'activité généralement vulnérable.

Au-delà du défi de la sécurité sanitaire qui est d'actualité, trois autres enjeux structurels demeurent : la problématique de la desserte aérienne, la capacité d'hébergement et l'organisation de l'offre.

Diffusion des TIC à La Réunion en 2005

41 % des foyers possèdent un abonnement internet à domicile (48 % dans l'UE)

(Source : Région et EUROSTAT)

66 % des entreprises sont dotées d'internet
22,4% des sociétés possèdent leur propre site internet. (Source : ODR)

La filière des TIC à La Réunion en 2003

400 entreprises

4000 salariés

500 millions d'euros de CA en 2003

25% des entreprises de la filière ont moins de 3 ans

(Source : ARTIC, INSEE)

Le tournant des infrastructures numériques

Largement structurée autour d'un marché des télécommunications en plein essor, la filière TIC s'est progressivement diversifiée afin de répondre à la demande interne.

Si cette croissance « naturelle » liée aux dynamiques internes devait se poursuivre, le potentiel de développement nouveau se situerait au niveau de la production de contenus mais son activation dépend étroitement des liaisons numériques intercontinentales et interrégionales avec Madagascar.

L'enjeu des infrastructures et surtout du calendrier de réalisation s'avèrera également déterminant si La Réunion veut devenir un « hub numérique » qui s'appuie à la fois sur des capacités techniques mais également sur des capacités de recherche-développement.

Le gisement des services à la personne

Dans ce secteur d'avenir, les perspectives de croissance tiennent autant aux mutations démographiques qu'à l'évolution des modes de vie dans une société de plus en plus urbaine.

Le défi est triple sur le moyen terme : il s'agit d'anticiper les besoins de formation, d'organiser l'offre de services en analysant les complémentarités entre les secteurs marchands et non-marchands et enfin d'articuler l'ensemble des acteurs de cette filière en devenir.

III-3 Les enjeux territoriaux et environnementaux : le défi de la complexité

La valorisation des richesses et des ressources naturelles

L'impératif de préservation et de valorisation des paysages et des ressources naturelles conduit à s'inscrire dans la dynamique du développement durable prescrite par les objectifs communautaires de Göteborg.

La forêt couvre une part importante du territoire réunionnais et joue un rôle essentiel dans la stabilité de l'écosystème et dans l'attractivité touristique. Les activités forestières étant réduites, la priorité des gestionnaires repose sur la protection des sols et la conservation des milieux naturels. La forêt réunionnaise représente à ce titre un véritable « herbier » tropical ainsi qu'un sanctuaire d'espèces rares, dont nombre sont endémiques.

Aux rôles traditionnels de production de bois ou de zone d'élevage, s'est progressivement substituée la vocation multifonctionnelle de la forêt domaniale. Ces dernières années ont vu une croissance de la fréquentation des forêts permise par un accès plus facile (désenclavement, voiries forestières). Même si le soutien au tourisme de pleine nature représente un enjeu important, les conditions d'équilibre de la gestion de l'espace naturel restent précaires : si une appropriation des milieux par les hommes demeure essentielle à sa promotion et à sa conservation, seule une exigence sur la protection de l'environnement permettra la pérennisation de l'espace naturel réunionnais.

Cette volonté de durabilité vaut également pour la politique de gestion de l'eau, domaine dans lequel les enjeux sont à la fois quantitatifs et qualitatifs. A ce titre, le traitement des eaux usées constitue vraisemblablement l'enjeu majeur des prochaines années.

Les contraintes de bâtir sur un territoire aux forts risques géologiques et climatiques

Le défi de la contrainte naturelle tient aux aléas naturels dont l'intensité et la fréquence engendrent des surcoûts importants dans la conception et la réalisation des investissements publics et privés. Cette caractéristique commune à l'ensemble des régions ultrapériphériques françaises oblige également à des investissements importants en matière de prévention des risques naturels.

L'équation difficile du développement urbain

La nécessité de construire 6 à 10 000 logements par an pose une équation difficile à résoudre en termes de densification et de restructuration urbaine.

Un changement culturel à cet égard s'impose : cette perspective exige une réflexion sur les modes d'habiter à La Réunion et sur le concept même de la « ville réunionnaise ».

Entre 1997 et 2003, la tache urbaine a augmenté de près de 6 000 hectares. En 2003, elle s'étend sur 24 750 ha, soit sur environ 10 % du territoire de la manière suivante :

- 25 % en continuité directe des tâches urbaines existantes,
- 50 % en extension et agrégation des tâches urbaines existantes,
- 25 % avec de nouveaux départs d'urbanisation (souvent mitage).

(Source : d'après IRD et AGORAH)

Ce contexte a entraîné une modification des équilibres du marché de l'immobilier. La hausse exponentielle du foncier a changé :

- la donne sociale et la question du droit au logement pour tous,
- la donne économique car le foncier risque de devenir un facteur bloquant pour l'agriculture, l'artisanat et l'industrie,
- la donne politique car la question des moyens des politiques publiques face au marché de l'immobilier ne manquera pas de se poser à l'heure des orientations stratégiques de l'aménagement et de la protection de l'environnement.

Le pari de la difficile articulation de l'urbain, du foncier et du logement apporte une parfaite illustration de la complexité de la gestion du territoire.

L'ampleur des grands chantiers et des grands projets

La politique de rattrapage des équipements a produit un effet positif en termes d'emplois. La réalisation de chantiers importants permet, tout en répondant aux besoins du territoire, de consolider le secteur du BTP, dont l'effet d'entraînement sur l'emploi et sur des secteurs d'activité connexes est avéré. La Réunion a, à cet égard, un double défi à relever dans le contexte déjà décrit de forte croissance démographique et d'un territoire contraint :

- non seulement de rattraper son retard en équipement,
- mais aussi anticiper sur les besoins en équipement de demain dans des domaines d'envergure comme les déplacements (routes et transport collectif en site propre), la gestion des déchets ainsi que les réseaux et le traitement de l'eau.

Des infrastructures d'échanges (port, aéroport) au service de la compétitivité du territoire

Grâce à l'apport des fonds européens, le niveau général d'équipement de La Réunion a progressé de manière significative mais les besoins en infrastructures restent encore considérables, notamment en matière de désenclavement et d'échanges.

Notons en outre que l'insularité impose d'avoir sur place une palette intégrée d'équipements structurants qui seraient répartis sur plusieurs régions en métropole.

Dans un contexte de mutations rapides et de croissances fortes et parfois déstabilisatrices qui se produisent dans un espace temps réduit, le défi principal de La Réunion résidera dans sa capacité à apporter une réponse intégrée à un ensemble d'enjeux humains, économiques et territoriaux.

Le rayonnement de La Réunion dans l'Océan Indien devra devenir une dimension transversale des différents enjeux à relever.

A travers ces réponses, les acteurs du développement de l'île devront, dans un double souci de responsabilité et de sélectivité, réfléchir nécessairement aux nouveaux équilibres à définir afin de prendre en compte à la fois les enjeux permanents et les nouvelles tendances qui se font jour.

0.3.2 - Le profil sociétal

I) Une population en forte croissance et jeune face au défi de l'emploi

Au 1er janvier 2006, la population de l'île de La Réunion est estimée à 785 221 habitants. En cinq ans, la population de l'île s'est accrue de près de 60 000 habitants soit l'équivalent de la population du Tampon (*RGP 1999*), soit la quatrième commune réunionnaise pour son nombre d'habitants.

I-1 Les moteurs de la croissance démographique

La forte croissance démographique de La Réunion a résulté :

- d'un **accroissement naturel** de l'ordre de 11 400 personnes par an depuis 1999, dû à la conjugaison :
 - d'un **taux de natalité demeurant élevé** s'expliquant par la jeunesse de la population malgré une décroissance régulière et malgré une baisse du taux de fécondité (18,9‰ contre 10‰ en Europe, *estimation d'Eurostat 2006*). Avec un indice de 2,5 enfants par femme, **la fécondité** reste relativement élevée et dépasse les moyennes française et européenne (respectivement 1,9 et 1,5 enfant par femme) en 2005. (*Source : INSEE*)
L'âge moyen de maternité reste en deçà de la moyenne française (28,3 ans contre 29,5 ans).
 - d'un **taux de mortalité faible** qui s'établit à 5,6 ‰ et reste en dessous du taux métropolitain (8,7 ‰) et européen (10,1‰) en raison de la grande jeunesse de la population. (*Source : Eurostat*)

En revanche, l'**espérance de vie à La Réunion** (76.1 ans en 2005, 72,3 pour les hommes et 80.1 pour les femmes) **reste inférieure à la moyenne nationale** de près de 4,3 ans en 2005. Elle se situe également en dessous de la moyenne européenne qui s'établit à 78,3 ans (homme : 75,1 ans et femme : 81,6 ans). (*Source : EUROSTAT*)

Le taux de mortalité infantile reste en 2005 plus élevé à La Réunion (6,8 ‰) qu'en métropole (3,6 ‰) et qu'en Europe 5,1 ‰. Mais cette comparaison est à utiliser avec précaution à cause de l'échantillon très faible de La Réunion. (*Source : INSEE et EUROSTAT*)

Ainsi, le taux d'accroissement naturel demeure trois fois supérieur à la moyenne nationale.

- d'un **solde migratoire** positif mais ayant tendance à diminuer. Il baisse de 62 % entre 2000 et 2004, passant de 1 931 personnes à 731.

En outre, le nombre de ménages s'est accru de façon soutenue dans un contexte d'arrivée à l'âge adulte des générations nées dans les années 1960 et 1970. Au 01.07.2004, on compte 252 000 ménages recensés à la Réunion contre 215 000 en 1999, soit une croissance globale de 17 %. (*Source : INSEE*)

La jeunesse de la population est remarquable. Les jeunes de moins de 20 ans représentent 35,4 % de la population totale soit 10 points de plus qu'en Europe continentale et qu'en France métropolitaine (24,8 %) au début de l'année 2006.

T1: Evolution de quelques indicateurs démographiques

	1990	1999	2005 <i>provisoire</i>
Population	597 800	703 800	774 600
Taux de natalité (/ 1000)	23,1	19,9	18,9
Taux de mortalité (/ 1000)	5,2	5,4	5,6
Taux d'accroissement naturel (/ 1000)	17,8	14,2	13,7
Part des 0 - 19 ans (%)	39,9	35,7	35,4
Nombre de ménages (en milliers)	158	215	252*

* au 01,07,04

(Source : INSEE)

Prospective

Une croissance démographique soutenue

Les différentes hypothèses en matière de fécondité et de migrations établies par l'INSEE présentent des scénarii d'augmentation de la population, qui oscillent de **150 000 à 420 000 habitants supplémentaires** d'ici 2030.

En retenant le scénario médian qui se fonde sur le prolongement des tendances observées pour l'espérance de vie, le solde migratoire et sur une légère baisse du nombre moyen d'enfants par femme, le nombre d'habitants s'établirait **en 2010 à 832 500 habitants et à plus de 1 029 000 en 2030**, soit une hausse de plus de 40 % par rapport à 1999.

Un doublement du nombre de ménages

La Réunion pourrait donc compter près de **408 000 ménages en 2030**, soit 193 000 de plus qu'en 1999 (avec un scénario identique de poursuite des tendances).

Le vieillissement de la population se conjugue à sa croissance pour entraîner l'explosion du nombre de ménages. Cependant, il est difficile de prévoir l'évolution du nombre de ménages. Celle-ci dépend de facteurs sociologiques pouvant se modifier rapidement (tradition de la cohabitation intergénérationnelle et poids des familles monoparentales exercent des effets opposés).

Cette forte croissance induit et va induire une demande sociale importante notamment en logements, en équipements, en services publics et en emplois. Il s'agit d'une composante essentielle du développement de l'île qui va peser au cours des prochaines années sur les équilibres en matière d'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et de cohésion sociale.

I-2 Une forte croissance de la population active

La population active s'accroît rapidement sous les effets conjugués de la pression démographique et du changement des comportements. Ainsi **de 1990 à 2000, environ 7 250 personnes supplémentaires** sont arrivées chaque année sur le marché du travail selon l'INSEE. A partir de 2001, le mode de collecte statistique fait ressortir 3 500 nouveaux arrivants sur le marché du travail par an. Mais on enregistre toujours près de 11 000 personnes supplémentaires chaque année, âgées entre 16 et 64 ans et donc en âge de travailler.

Trois facteurs déterminent cette évolution :

- **la démographie** : à la croissance naturelle de la population vient s'ajouter un solde migratoire positif ;
- **l'augmentation du travail féminin** : les évolutions culturelles devraient encore accroître la participation des femmes au marché du travail même si on note que leur taux d'activité se maintient depuis 1999 ;
- **l'allongement des études et les départs anticipés à la retraite** exercent un effet négatif à court terme sur la croissance de la population active tant pour les hommes que pour les femmes.

Ainsi, les 3 000 à 3 500 emplois créés chaque année par l'économie réunionnaise ne suffisent pas à absorber cette population en âge de travailler dont la croissance reste élevée.

La place des femmes dans le marché du travail

Le taux d'activité des femmes, qui avait plus que doublé entre 1967 et 1999, se stabilise autour de 45 % entre 2000 et 2005. (Source : INSEE)

La diminution du nombre d'enfants par femme, la volonté de bénéficier d'une plus grande autonomie, l'évolution des modes de vie et le coût de la vie ont incité les femmes à chercher un emploi. Si la croissance des emplois tertiaires a favorisé leur inclusion dans le marché du travail, ceci ne doit pas occulter que leur taux d'activité reste inférieur à celui des européennes (62 % en 2004), des métropolitaines et à celui des autres « domiennes ».

T2: L'évolution des taux d'emploi (15-64 ans)

	1990	2003	2004	2005
Actifs occupés	146 253	203 062	203 284	210 550
Taux d'emploi	37,9 %	40,3 %	39,6%	40,4%
Hommes	47,3 %	47,1 %	46,8%	48,5%
Femmes	28,6 %	33,7 %	32,5%	32,6%

(Source : INSEE)

Cette progression du travail féminin sur le long terme révèle d'autant plus un dynamisme que le mode de garde des enfants demeure majoritairement traditionnel (à la charge de la jeune mère ou de la famille).

En effet, le nombre de places offertes dans les structures d'accueil pour la petite enfance a augmenté, mais de façon très insuffisante compte tenu de l'évolution des taux d'activité féminins et du retard initial.

T3: L'offre en matière de garde d'enfants

	1993	2003
Garde des enfants d'âge préscolaire	2153	3240
Accueil des enfants handicapés	1064	1761
Place assistante maternelle	816	1707
Total	4033	6708

(Source : DOCUP pour 1993 et PDCS pour 2003)

T4: Taux d'emploi comparé par genre

Réunion / Union Européenne	
Ensemble	
2001 : 40,6 %	62,8%
2002 : 41,8 %	62,8%
2003 : 40,3 %	62,9%
2004 : 39,6 %	63,3%
2005 : 40,4 %	63,8%
• Hommes	
1999 : 44,0%	71%
2002 : 49.1 %	71%
2003 : 47,1%	70,8%
2004 : 46.8 %	70,9%
2005 : 48,5%	71,3%
• Femmes	
1999 : 31.3 %	52,9%
2002 : 34.6 %	54,7%
2003 : 33.7 %	55%
2004 : 32.5 %	55,7%
2005 : 32.6 %	56,3%

(Sources : Insee et Eurostat, sens BIT)

Prospective

La poursuite des tendances récentes augmenterait la population active de moitié de 1999 à 2030. Le rythme d'évolution devrait rester élevé jusqu'en 2010 pour s'infléchir dans les deux décennies suivantes. Ainsi, la population active devrait s'élever à **442 000 personnes à l'horizon 2030**.

Le nombre d'actifs supplémentaires observés chaque année (+ 7 000 en 1999) pourrait baisser de quelques centaines à partir de 2010 avant de tomber **en dessous de 3 000 en 2020 et de 2000 en 2030**.

Concernant les retraites, il reste à observer les effets de la récente réforme des retraites (avec l'effet positif sur la taille de la population active) et, dans une moindre mesure, ceux du Congé Solidarité⁴ (avec les effets négatifs sur la taille de la population active).

L'évolution du solde migratoire reste difficile à prévoir alors qu'elle exercera une influence sur la croissance de la population active.

I-3 Un chômage durablement élevé

La situation démographique et économique de La Réunion a engendré un chômage croissant et durablement élevé avec le taux le plus élevé de France : 32 % en 2005, soit plus du triple qu'en France métropolitaine (10 %) et que dans l'Union européenne (9 %). Celui des autres DOM ne dépasse pas les 27 % alors que la place des femmes actives y est plus importante.

Le nombre de **chômeurs de longue durée** (plus d'un an de chômage) a évolué au même rythme que le nombre total de chômeurs. Son poids reste élevé (presque 70 % de l'ensemble des chômeurs, contre 40 % des chômeurs en France), tout comme le taux de chômage des **jeunes 16-29 ans** (46 %) contre 17 % en France métropolitaine en 2006.

En revanche, **le chômage de très longue durée** (plus de deux ans de chômage) a augmenté plus rapidement que le chômage total. Il représente en 2003, 53 % de l'ensemble des chômeurs et concerne autant les hommes que les femmes.

⁴ Mesure spécifique aux DOM permettant, jusqu'au 31 Décembre 2006, un départ à la retraite à partir de 55 ans en contrepartie d'une embauche d'un jeune de moins de 30 ans. Dispositif prorogé jusqu'au 31 décembre 2007.

En outre, les taux de chômage sont globalement supérieurs chez les femmes. L'écart (7 points) entre le taux de chômage des hommes (28,8 %) et celui des femmes (35,8 %) reste élevé et dépasse l'écart national moyen hommes/femmes (1,9 points) en 2005. Cette baisse plus rapide du taux de chômage masculin s'explique en partie par la dynamique économique du BTP pourvoyeur d'emplois généralement occupés par des hommes.

Le taux de chômage des personnes sans diplôme, public le plus exposé et le plus vulnérable, est resté relativement stable. Par ailleurs, le chômage touche quatre ménages réunionnais sur dix avec une plus grande fragilité des familles monoparentales (16 200 familles). (Source : INSEE)

En 2003, l'Union européenne affichait un taux de chômage pour les moins de 25 ans de 18,8 %. La part des chômeurs de longue durée s'élevait pour cette même année à 44,8 % (43,9% pour les hommes, 45,8 pour les femmes). (Source : Eurostat)

T5: Evolution du chômage

<i>au sens du BIT</i>	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre de chômeurs	101 511	103 738	98 434	92 761	99 504	102 478	98 406
dont hommes	54 708	54 338	51 287	47 547	53 427	55 327	50 361
dont femmes	46 803	49 400	47 147	45 214	46 077	47 151	48 045
Taux de chômage (%)	37,7	36,5	33,3	31,0	32,9	33,5	31,9
dont hommes	36,3	34,5	30,9	28,5	31,4	31,8	28,8
dont femmes	39,5	39,1	36,4	34,2	34,8	35,8	35,8

(Source : INSEE)

T6: Evolution de taux de chômage spécifiques

(en %)	1995	1998	2003
Moins de 25 ans	53,1	57,9	53,0
hommes	48,6	49,6	49,6
femmes	64,5	69,4	57,6
Part des chômeurs de longue durée	68,9	61,0	69,8
hommes	67,7	61,4	71,3
femmes	70,2	63,2	68,2

(Source : INSEE)

T7: Taux de chômage par sexe et par tranche d'âge au sens du BIT en 2003

(en %)		La Réunion	France
Ensemble	15 à 24 ans	53,0	20,9
	25 à 49 ans	31,4	8,9
	50 ans et +	20,5	6,9
	total	32,9	9,5

(Source : INSEE)

Persistance d'un chômage structurel

Le chômage réunionnais apparaît donc principalement comme un chômage structurel qui s'explique par un déséquilibre durable entre l'offre et la demande de travail compte tenu de la croissance de la population active.

Jusqu'ici, les populations les plus vulnérables sont parvenues à réduire les effets socio-économiques de cette exclusion grâce aux dispositifs d'assistance qui se sont développés autour du RMI⁵. On compte 76 273 allocataires en 2005 soit un transfert d'environ 124 millions d'euros au titre du RMI. (Source : CAF)

Une insertion difficile pour les handicapés

Alors même que la loi introduite en 1987 impose à toute entreprise d'au moins 20 salariés d'employer au moins 6 % de travailleurs handicapés, l'accès au marché du travail demeure très difficile pour les actifs handicapés. En 2001, le taux d'emploi direct des personnes handicapées s'établissait à 2,5 % à La Réunion. En 2004, près de 300 personnes handicapées ont été recrutées avec l'appui d'un dispositif public (en progression de 24 %).

Au 1^{er} janvier 2005, l'ANPE de La Réunion enregistrerait 1 517 personnes handicapées recherchant un emploi soit 2,3 % de la totalité des demandeurs d'emploi.

I-4 La qualification de la population, enjeu de son employabilité

Une démographie scolaire toujours dynamique

A la rentrée scolaire 2005, le nombre d'élèves, étudiants et apprentis des enseignements public et privé était estimé à 244 233 (*Source Rectorat, repères statistiques 2004-2005*). Le nombre de jeunes scolarisés poursuit son augmentation en volume. L'amélioration du système éducatif réunionnais se caractérise surtout par la poursuite d'études plus longues après le lycée et par la diversification des filières permettant l'émergence de formations technologiques ou professionnelles.

Les effectifs scolarisés se sont accrus de 7,7 % en 10 ans, à un rythme d'environ 0,8 % par an.

Les effectifs du premier degré (écoles primaires) sont relativement stables depuis 2001 alors que les effectifs du second degré⁶ augmentent significativement en raison de la croissance démographique, mais aussi de l'amélioration du taux de scolarisation des tranches d'âge 16-19 ans.

T8: Population scolarisée

	1994-95	2000-01	2005-06
Population scolarisée	218 898	233 785	241 233
1er degré	117 562	121 122	121 860
2nd degré	90 045	97 484	102 628
enseignement supérieur	11 291	15 179	16 745
bachelier	4 594	6 246	7 034
pourcentage de réussite au baccalauréat	En %	En %	En %
général	58	75	81
technologique	64	72	76

(Source : Rectorat)

Notons que depuis 1997, la création des Unités Pédagogiques d'Intégration (UPI) favorise la scolarisation en collège et en lycée **des jeunes présentant un handicap**. De ce fait, plus de 2 500 enfants et adolescents souffrant de handicaps sont intégrés en milieu scolaire. Ainsi, entre 2000-2001 et 2005-2006, le nombre d'UPI est passé de 30 à 176.

La plupart d'entre eux sont scolarisés dans le premier degré. Les lycées d'enseignement général et technologique accueillent 63 jeunes porteurs de handicaps. (*Source : PRDF*)

La population universitaire s'accroît, mais de moins en moins vite : elle a d'abord augmenté entre 1995 et 1996 puis entre 1999 et 2001, pour ralentir depuis. Cette croissance dépend des places offertes. Les nouvelles filières d'enseignement supérieur à caractère plus professionnel ou technologique émergent mais la voie universitaire reste prépondérante.

T9: Evolution de la population d'enseignement supérieur

	2001	2002	2003	2004	2005*
Université	9 958	10 268	10 661	10 759	10 569
Taux de croissance (en %)		3,1%	3,8%	0,9%	-1,8%
Autre	4 195	4 450	4 583	4 736	4 790
Taux de croissance (en %)		6,1%	3,0%	3,3%	1,1%
Total	14 153	14 718	15 244	15 495	15 359
Taux de croissance (en %)		4,0%	3,6%	1,6%	-0,9%
Part université en %	70%	70%	70%	69%	69%

(Source : Rectorat)

* L'effectif étudiant communiqué par l'université s'élève à 16 000 en 2005.

Des écarts avec la métropole se combleront progressivement

Des lignes de progrès sont incontestables.

Le niveau de formation évolue favorablement avec des taux d'accès au niveau IV⁷ et une diminution des retards scolaires qui attestent globalement d'une amélioration notable des performances du système éducatif.

De plus, les taux de réussite des différentes filières du baccalauréat tendent à s'harmoniser vers ceux du niveau national. Le taux de réussite de la filière générale s'établit en 2005 à 78 % pour une moyenne métropolitaine de 80 %. Celui de la filière professionnelle s'établit à 72 % rejoignant la moyenne nationale. (Source : Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche)

Le nombre de bacheliers s'accroît de 3,7 % par an depuis 10 ans. Les filières professionnelles connaissant la plus forte croissance (5,8 % par an). (Source : Rectorat, repères statistiques 2004-2005).

En outre, les taux de réussite au baccalauréat enregistrés depuis 1998 mettent en évidence une plus grande réussite chez les filles que chez les garçons.

Cependant ces évolutions favorables, constatées sur le long terme, du niveau acquis lors de la sortie du système de formation ne suffisent pas encore à rattraper le niveau national.

En effet, la part des jeunes sortant du système scolaire sans diplôme reste élevée : 14,1 % à La Réunion (contre 7,5 % en métropole) en 2004.

T10: Réussites aux baccalauréats par sexe en 2005

	Présentés	Garçons	Filles	Total admis
	admis en %			
Général	4 544	78	83	81
Technologique	2 794	71	82	76
Professionnel	1 713	73	71	72

(Source : Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la Recherche)

Parmi les causes de certains résultats encore en deçà des moyennes nationales, la question de l'adaptation de l'enseignement au contexte spécifique réunionnais est posée. Par ailleurs, les parents qui n'ont pas été (ou peu) scolarisés connaissent de grandes difficultés à accompagner leurs enfants dans une démarche de réussite scolaire.

⁷ Effectifs sortant des classes terminales de lycée ou de deuxième année de bac professionnel.

II) Le défi permanent du maintien de la cohésion sociale

Des progrès indéniables

Depuis la départementalisation et surtout depuis les années 1980, la population réunionnaise a bénéficié de progrès sociaux très importants. Sur une longue période, ceux-ci mettent en évidence le « bouleversement » du tissu social.

La hausse du pouvoir d'achat est une réalité forte même si le salaire moyen réunionnais reste inférieur à celui de la métropole (14 815 euros contre 16 552 euros pour la moyenne nationale en 2003). (Source : IEDOM, INSEE) (Voir en Profil économique C – I – 2)

L'amélioration des conditions de vie peut être observée dans les domaines suivants : santé (maladie, mortalité, suivi médical, suivi des grossesses, prévention ...), alimentation, logement, hygiène, pouvoir d'achat, éducation, ...

Cependant, certains progrès sociaux semblent « définitivement » acquis alors que d'autres restent fragiles ou inégalement partagés dans la population.

Des facteurs persistants de précarité et d'exclusion

De nouveaux problèmes sociaux apparaissent rapprochant négativement La Réunion des milieux urbains de France métropolitaine. Ainsi, la société réunionnaise présente toujours de fortes disparités sociales aggravées par l'exclusion d'une population importante du marché du travail. **Le risque de reproduction sur plusieurs générations de cette marginalisation** est aujourd'hui reconnu par une majorité d'acteurs de l'action publique.

La précarité à La Réunion touche environ un quart de la population (RMI, RSO⁸ et CAF⁹) en 2004 selon l'INSEE. (Voir en I-3)

A ce jour, **la société réunionnaise connaît un système de régulation sociale** relativement efficace au regard du poids de la population exclue du marché du travail. L'équilibre est maintenu par : l'importance des transferts sociaux et des politiques sociales mais aussi par les solidarités familiales encore vivaces, une vie associative, un bénévolat dynamique notamment dans le domaine du sport et de la culture, une pratique culturelle, la proximité des élus, la possibilité du dialogue ...

II-1 Un risque de reproduction « mécanique » de l'exclusion

L'importance de la population dépendant des minima sociaux doit être considérée comme une véritable alerte sur la pérennité de l'équilibre social réunionnais. De manière plus générale l'importance des bas revenus pèse sur le système économique et social. En effet, 22 % des foyers fiscaux réunionnais sont imposables contre 52 % pour la France entière en 2004. (Source : site impôts.gouv.fr)

L'écart entre les plus démunis et le reste de la population se creuse tant au plan de la formation qu'à celui de l'accès au marché du travail. Mais, le plus inquiétant réside dans le fait que peu de perspectives de changements sur la question se présentent. La Réunion peut-elle intégrer ou surmonter cette question dans son projet de développement durable ? La situation est-elle tenable à moyen terme pour les collectivités locales qui « compensent » d'une manière ou d'une autre ce manque d'autonomie de la population (charge du RMI pour le Département, base fiscale faible, aide sociale, faible prix de l'eau, importance de la demande en logement social, ...) ?

⁸ Revenu de Solidarité

⁹ Caisse d'Allocations familiales

Face à l'ampleur du phénomène d'exclusion, l'enjeu au regard de l'appui communautaire consiste à réfléchir aux interventions les plus pertinentes susceptibles de compléter sélectivement les réponses de base qui relèvent fondamentalement de l'effort de solidarité nationale.

T11: Evolution du nombre d'allocataires du RMI

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006 (au 08.2006)
Nombre	63 417	63 483	67 915	70 851	76 276	75 011	73 511
Evolution		0,0 %	7,0 %	4,3 %	7,7 %	- 1,7 %	- 2,0 %

(SOURCE : CNAF)

II-1-1 Les lignes de progrès

Des progrès dans le confort de l'habitat et dans le pouvoir d'achat sont des caractéristiques de la dynamique sociale de La Réunion depuis les années 80.

Un premier progrès réside dans l'évolution favorable des revenus sur le moyen terme.

Toutes les catégories de ménages bénéficient des avancées socio-économiques que connaît le département. De plus, ce sont les ménages situés en bas de l'échelle des revenus moyens qui ont vu leurs ressources s'accroître le plus rapidement au cours des dernières années.

Le revenu moyen s'est accru en passant de 10 200 € en 1995 à 11 700 € en 2001, soit une hausse de 15 % en euros constants. A titre de comparaison, le revenu moyen européen s'élevait en 2001 à 15 613 euros (contre 12 041 euros en 1995, soit une augmentation de 30 % (Source : EUROSTAT, UE à 15)).

Le revenu disponible global des ménages a progressé en 2005 à un rythme de 5 % à prix constant.

L'accroissement des retraites, la valorisation du SMIC et la progression de l'emploi ont sensiblement joué un rôle dans cette évolution. Les ménages les plus modestes ont connu une amélioration de leur niveau de vie (environ 30 %) en raison de l'accroissement moyen des prestations sociales (aides au logement, RMI, ...), principale source de revenus pour ces ménages.

Les revenus les plus élevés sont proches de ceux de la France métropolitaine alors que les plus faibles sont beaucoup plus bas.

Le **logement** représente également une ligne de progrès. En effet, de nombreuses familles ont accédé à un logement décent, mieux équipé et protégé contre les risques naturels.

De plus, la « sur occupation » des logements qui concerne 23 % des ménages, tend à baisser en raison de la réduction de la taille des ménages. Elle reste toutefois éloignée du taux observé en Europe en 2001 en Europe : 8,9 %. (Source : U.E 15 EUROSTAT)

Dans les lignes de progrès, il faut également noter la relative facilité **d'accès à une pratique sportive** et une possibilité croissante de mener une activité culturelle ou d'assister à des spectacles ce qui a permis le développement d'une économie des loisirs marchande ou non marchande.

II-1-2 Les problèmes à affronter

L'illettrisme

L'illettrisme touche à La Réunion une partie importante de la population : on estime à près de **120 000 personnes** le nombre d'illettrés soit près de 16 % (source : CARIF, INSEE), contre 1 % en France métropolitaine.

L'illettrisme touche la population adulte mais aussi, plus paradoxalement la jeunesse, alors que les taux de scolarisation et de réussite au baccalauréat sont aujourd'hui proches de ceux de la métropole.

Echec pour la formation initiale, il constitue aussi un handicap pour la formation continue et pour les dispositifs de formation s'adressant aux demandeurs d'emploi jeunes et adultes.

En outre l'illettrisme accroît le risque de reproduction intergénérationnelle de l'échec scolaire.

Les difficultés de déplacements

La congestion actuelle du système de transports, essentiellement routier due à l'augmentation du parc automobile, va s'aggraver dans les années à venir. Au 1^{er} janvier 2005, 300 000 véhicules étaient en circulation. Il est prévu qu'à l'horizon 2030, il pourrait y avoir entre 500 000 et 600 000 véhicules car 68 % des ménages disposent actuellement d'une automobile pour plus de 80 % en métropole. (*Source : Contribution de l'Etat au SAR*)

Les motifs de déplacement liés à la vie quotidienne sont plus nombreux que ceux que le travail occasionne.

Le sous-dimensionnement et la structure des réseaux secondaires et communaux ainsi que la nécessité de mettre en sécurité certains itinéraires vitaux, comme les limites du réseau primaire, ne permettront pas de gérer cette augmentation du trafic. A moyen terme, l'impact en serait paralysant sur l'économie et se traduirait par une dégradation rapide du cadre de vie.

L'offre alternative par les transports collectifs reste encore peu développée et peu attractive.

La difficulté à produire un logement décent pour tous

Au 1^{er} juillet 2004, on comptait 274 400 logements (dont 90 % de résidences principales). Jusqu'en 1999, le rythme de livraison du parc locatif social a connu une forte accélération après la mise en place de nouvelles modalités de financement du logement social dans les DOM, atteignant près de 2 500 logements par an entre 1995 et 1999. Mais depuis cette date, le rythme annuel de livraison a chuté pour atteindre les 1 500 logements par an.

Le taux d'accroissement du parc de logement demeure 3 fois supérieur à celui de la France métropolitaine. Il trouve sa cause dans la poursuite du phénomène de décohabitation et l'augmentation du nombre de personnes en âge d'être chef de famille. La diminution de la taille des ménages renchérit cette tendance.

D'après le CESR, l'INSEE et le Département, il faudrait construire entre 7 500 et 9 000 logements par an dont 7 200 logements aidés pendant 20 ans quelques soient les projections démographiques.

Ainsi, l'équivalent de 60 % du parc existant doit être construit ou reconstruit à l'horizon 2020.

Des inquiétudes apparaissent sur l'adéquation entre l'offre et la demande de logement. En effet, la production de logements privés est particulièrement dynamique mais les ménages restent en moyenne peu solvables. Ainsi, si la croissance du parc de logements privés se poursuivait, une « crise » ne serait pas à exclure.

En outre, le constat réalisé au sein du SAHI (schéma d'accueil, d'hébergement et d'insertion) met en évidence le manque de structures d'accueil et d'hébergement au profit des populations les plus fragiles et le retard significatif en nombre de places au regard des indicateurs sociaux. (*Source : PDCS*)

La forte croissance démographique et la persistance d'un nombre important de logements insalubres nécessitent la poursuite du rattrapage en matière de logements sociaux et de l'effort exceptionnel de l'Etat (4 à 5 000 logements financés par an, soit la moitié des logements produits) car cette priorité stratégique consensuelle est exclue du champ d'éligibilité du FEDER pour la période 2007-2013.

II-2 Les enjeux liés au vieillissement progressif et à la dépendance

La santé est un secteur dans lequel de très nets progrès ont été réalisés permettant de prolonger la durée de vie et de réduire la mortalité infantile. Les Réunionnais recourent de plus en plus aux services de santé bien que ceux-ci restent plus coûteux qu'en France métropolitaine (médicament : 30 % plus cher). (Source : PDCS)

Le vieillissement, première cause des problèmes de santé

Avant soixante ans les Réunionnais vivant à domicile semblent moins souffrir de problèmes de santé que leurs homologues métropolitains. Au-delà de 60 ans, les difficultés de santé augmentent sensiblement : les situations d'incapacité et de dépendance apparaissent à un âge moins avancé à La Réunion qu'en métropole.

Des handicaps fréquents

Selon la CDES¹⁰ et la COTOREP¹¹, 5 500 enfants et jeunes et plus de 10 000 adultes souffrent de handicap. Malgré les 400 places créées pour accueillir les enfants handicapés depuis 1990, l'offre reste insuffisante.

Concernant **les adultes handicapés**, les capacités des établissements restent insuffisantes. En 2003, 529 adultes handicapés pouvaient être accueillis en établissement de travail protégé, et 515 en établissement d'hébergement.

Parmi **la population âgée de 60 ans ou plus**, 85 % ont au moins une déficience. Par ailleurs, près de 11 500 personnes âgées vivant à domicile sont en situation de réelle dépendance (6 400 femmes et 5 100 hommes). Elles représentent 14 % des plus de 60 ans et 33 % des personnes âgées de 80 ou plus.

T12: Dépendance de la population dépendante de plus de 60 ans

	Population totale en 2004	Population dépendante HID	Population dépendante en institution	Population dépendante totale	Taux de prévalence de la dépendance ¹²
Population 60 ans et plus	80 269	11 478	677	12 155	15%

(Sources : enquête EHPA 2003, DRASS, DREES et Enquête HID 2004 Département, DRASS, INSEE, AGEFIPH)

¹⁰ Commission Départementale d'Education Spéciale pour les enfants et les jeunes de moins de vingt ans.

¹¹ Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel, pour les adultes. Rappelons que depuis le 1^{er} janvier 2006, ces deux commissions ont disparu pour fusionner en une seule et même Commission des Droits et de l'Autonomie, ce conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'Egalité des Droits et des Chances, la Citoyenneté et la Participation des Personnes Handicapées.

¹² Taux de prévalence de la dépendance = Population dépendante sur population totale du même âge.

Prospective

Un vieillissement certain de la population de La Réunion est prévisible. Ainsi, d'ici 2030, la pyramide des âges devrait profondément se modifier ce qui entraînera des besoins nouveaux (prise en charge, services et prestations nouvelles adaptées).

Compte tenu du vieillissement de la population, une augmentation de la moitié de la population âgée est prévisible en 2030. A cette date, environ 29 000 personnes d'au moins 60 ans pourraient être concernées par des services à domicile. De même, d'ici à 2030 l'effectif de la population âgée de plus de 60 ans devrait tripler.

T13: Projection des effectifs de la population dépendante de 60 ans et plus

	2010	2020	2030
Hommes	6 900	10 100	14 700
Femmes	8 000	11 100	14 500
Ensemble	14 900	21 200	29 200

(Source : projection DRASS, 2005)

III) La participation à la prise de décision

La participation des femmes

Malgré la récente **loi sur la parité du 6 juin 2000**, l'égal accès des femmes aux responsabilités politiques est loin d'être acquis, les postes de maires et de vice-présidents étant encore largement occupés par les hommes.

La représentation des femmes en politique et dans les instances demeure faible. Elles restent assez rares au sein des instances élues et dans les états-majors politiques et syndicaux. Néanmoins, tant sur le plan national que régional, une amélioration s'est produite

T14: Les femmes dans la vie politique réunionnaise en 2005

	Femmes	Hommes	TOTAL	en %
Conseillers régionaux	21	24	45	47%
Conseillers municipaux	399	465	864	46%
Maires adjoints	81	162	243	33%
Maires	0	24	24	0%
Conseillers généraux	4	45	49	8%
Membres des chambres consulaires	9	107	116	8%
Représentants à l'assemblée nationale, au Sénat et au Parlement européen	4	7	11	36%
Présidence et vice présidence du Conseil général	1	14	15	7%
Vice présidence du Conseil régional	5	13	18	0,28

(Source : INSEE)

La participation des habitants en milieu rural

Le SAR est actuellement en révision ce qui amène à réinterroger la politique d'aménagement des Hauts.

Parallèlement, une démarche à la fois de participation des habitants et de concertation des acteurs a été entreprise à travers l'organisation des journées territoriales ayant abouti aux assises des Hauts en mai 2006. La population a été associée en amont des rencontres par des outils méthodologiques tels que le Zonage à Dires d'Acteurs, l'animation de groupes de population. Par ailleurs, le plan d'aménagement des Hauts a pour opérateurs principaux deux associations fonctionnant essentiellement sur financement public. Celles-ci travaillent toujours dans une approche de développement local dans laquelle l'acteur principal est l'habitant.

De plus, au moins trois communes sont connues pour avoir mis en place des Conseils de quartier en milieu rural dans lesquels se regroupent des habitants pour discuter et proposer des projets individuels et collectifs. (Source : APR)

0.3.3 - Le profil économique

L'économie réunionnaise a connu une performance économique sur une longue période (1974 – 1999) avec un taux de croissance économique tout à fait remarquable en se situant en moyenne à 5,0 % par an contre 2,5 % au niveau national (en volume). D'après les « comptes rapides » de La Réunion¹³, la croissance économique réunionnaise s'élève à 4,9 % en volume et 7,3 % en valeur, conservant son dynamisme dans un contexte national où la croissance n'a pas dépassé 1,2 % (en volume) en 2005. (Source : INSEE)

La modernisation de l'île s'est diffusée à l'ensemble de l'économie, de l'appareil productif aux infrastructures, dans un contexte institutionnel lui aussi en profonde évolution.

L'économie de La Réunion n'est désormais plus celle de la petite économie insulaire reposant sur le tryptique « agriculture, commerce et BTP », le poids de ces trois secteurs dans la valeur ajoutée s'établissant à 17 % du PIB en 2005 à l'instar de la moyenne nationale. (Source : IEDOM)

Ainsi, la montée de l'innovation dans l'économie réunionnaise est bien réelle comme l'illustre, par exemple, le secteur du sucre – énergie qui a servi de socle à l'émergence du « pôle de compétitivité agro-nutrition en milieu tropical ». En outre, le rôle de la demande publique reste important avec celui de la demande privée.

Paradoxe de l'économie réunionnaise : croissance économique et chômage progressent parallèlement.

Ce « paradoxe réunionnais » résulte d'une forte progression de la population active en raison de la croissance démographique et de l'arrivée massive sur le marché du travail des femmes (comme vu dans le profil sociétal, en A).

De plus, la croissance a un faible contenu en emploi du fait du niveau élevé des gains de productivité réalisés. La productivité globale apparente du travail a en effet progressé de près de 3 % par an (+ 1,8 % en métropole).

T15: Economie Réunionnaise : PIB¹⁴ et VA¹⁵

<i>En millions d'euros</i>	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Valeur ajoutée marchande	4253	4500	4800	5082	5511	5883	6244
Valeur ajoutée non marchande (VANM)	2624	2750	2949	3111	3315	3507	3697
Part de la VANM/PIB (en %)	36%	36%	36%	36%	36%	35%	35%
Produit intérieur brut (PIB)	7228	7649	8205	8641	9317	9923	10523
PIB par habitant (en euros)	10530	10958	11559	11965	12660	13291	13887
Taux de croissance réelle PIB (en %)		4,5%	6,4%	3,3%	5,4%	3,9%	
PIB par habitant (Réunion/métropole) en %	49,7	49,7	51	50,3	51,7%	52,8%	

(Source : INSEE)

¹³ Publication INSEE, n°1, juin 2006

¹⁴ Produit Intérieur Brut = somme des VA

¹⁵ Valeur Ajoutée = Production – Consommation intermédiaire = indicateur de richesse créée

I) Les moteurs d'une croissance économique soutenue

Les moteurs de la croissance, du côté de l'offre, sont désormais les services marchands (services à destination des particuliers et des entreprises, immobilier, transports, hôtels et restaurants, activités financières, postes et télécommunications) ainsi que les activités de la diversification industrielle (biens d'équipement, biens intermédiaires, agro-alimentaire). Ceux-ci affichent des taux de croissance particulièrement élevés et représentent le tissu économique en plus fort développement.

« En deux générations, l'économie de La Réunion est passée d'une activité mono-industrielle basée sur la canne à sucre à une économie concentrée sur les services (plus de 80 % de la valeur ajoutée). Malgré son faible poids dans le PIB de l'île, le secteur primaire reste prépondérant dans les exportations réunionnaises et l'aménagement du territoire. Le développement de services marchands tirés par le tourisme et la grande distribution ne date que du début des années 1980, réduisant de fait le poids des autres services non marchands même si ces derniers représentent encore 40 % de la valeur ajoutée totale. ». (OCDE, 2004)

Le commerce, l'administration, le bâtiment, l'industrie du sucre/rhum et l'agriculture voient leur poids relatif diminuer du fait d'une moindre croissance. Ces **secteurs restent prépondérants mais leur poids relatif se stabilise ou recule légèrement**.

Cette croissance fortement différenciée selon les secteurs a modifié la structuration de l'appareil productif. *« La structuration de l'économie réunionnaise a évolué considérablement au cours de ces dernières années pour se rapprocher de plus en plus de celle de la métropole. Le poids de l'économie marchande se renforce grâce principalement au dynamisme de l'activité dans les services marchands. L'ensemble des services représente près de la moitié de la valeur ajoutée marchande. (...) Le développement économique de La Réunion s'est longtemps appuyé sur l'agriculture à travers la monoculture de la canne à sucre. Ce développement se fait principalement aujourd'hui grâce au secteur secondaire et surtout aux services marchands. ».* (CESR, 2002, annexe 2 du rapport de la section « Prospective »)

L'appareil productif se caractérise aujourd'hui par l'apparition de secteurs émergents, et la stabilité d'autres, dits secteurs traditionnels.

I-1 Croissance et place actuelle des secteurs traditionnels

L'agriculture diminue en activité et en poids régulièrement. Mais la formation des actifs agricoles s'est améliorée et l'augmentation de la productivité compense la baisse des effectifs et du nombre d'exploitations.

La diversification agricole a fortement progressé dans cette décennie du fait de la volonté de répondre à la demande locale en substituant aux importations une production locale. De plus, il semblerait qu'en période « d'insécurité alimentaire », la production locale apparaît comme plus fiable aux consommateurs réunionnais.

La SAU s'établit à 49 353 ha en 2005 après avoir perdu près de 10 % de ses surfaces en 10 ans. Elle augmente ainsi de 162 hectares par rapport à 2004 et occupe 19,6 % de la superficie totale du département. Cependant 10 % de la SAU restent non cultivés. (Source : DAF)

La surface moyenne par exploitation continue à s'accroître passant de 4,6 ha en 2000 à 5,6 ha en 2003 puis à 6,3 ha en 2005.

Enfin la baisse de la population active agricole (10 498 UTA en 2005) ralentit : - 3,4 % d'UTA entre 2003 et 2005 contre - 8,6 % entre 2000 et 2003.

En termes de revenus, l'agriculture réunionnaise présente une situation contrastée :

- le résultat agricole global par ha de SAU s'établit à 3 577 euros en 2004 contre 882 en France métropolitaine en 2001,
- mais le résultat agricole global s'élève à 20 525 euros en 2004 à La Réunion contre 35 100 en France métropolitaine en 2001.

Les divers secteurs agricoles sont tous fortement menacés par la pression urbaine qui met en danger l'activité agricole de deux manières :

- les gains financiers obtenus par la vente d'un terrain agricole pour la construction sont sans commune mesure avec les gains résultant du labeur de l'exploitant agricole,
- le foncier agricole disponible pour des nouveaux exploitants devient particulièrement rare et onéreux au regard des plus values qu'il permet d'obtenir.

Cette situation apparaît alors que :

- la surface agricole équipée en réseau d'irrigation a progressé (*voir en profil environnemental C*) augmentant nettement les rendements agricoles,
- la population, dont la croissance se rapproche du million d'habitants, offrira des perspectives de consommation de produits agricoles nettement plus intéressantes.

La canne à sucre

Production agricole (en valeur) en 2004 : 34 %

Surface agricole : 25 500 soit 58 % de la SAU

(Source : INSEE)

Cannes produites en 2005/2006 : 1,80 millions de tonnes

(Source : Centre technique interprofessionnel de la canne et du sucre)

« L'histoire de La Réunion est fortement marquée par la période dominée par l'économie de plantation jusqu'aux décennies 1960-1970. La canne à sucre y règne alors en maître, utilisant les deux tiers de la surface agricole, représentant plus de 50 % de la valorisation agricole et 60 % des exportations. (...) Malgré ses atouts, la filière connaît depuis une quinzaine d'années des difficultés liées principalement :

- à la pression exercée sur le foncier en faveur d'autres cultures mais aussi de l'urbanisation,
- aux effets néfastes du ver blanc et de la sécheresse,
- aux effets pervers du RMI détournant de plus en plus de planteurs de cette activité.

Pour ne pas disparaître le secteur a fait l'objet, d'une part, de restructuration par une concentration des usines (aujourd'hui 2 contre 13 en 1960) qui s'est accompagnée d'un important programme d'investissement et d'innovations technologiques majeures (centrales thermiques mixtes bagasse charbon), d'autre part, d'une politique foncière visant à augmenter la surface des unités agricoles. (...) Bien que l'agriculture soit généralement perçue comme un secteur d'activité en voie de marginalisation, elle apparaît essentielle aussi bien au niveau des débouchés pour l'industrie et le tertiaire qu'au niveau de l'aménagement du territoire. » (CESR, 2002, annexe 2 du rapport de la section « Prospective »).

Fruits et Légumes

Poids dans les recettes agricoles en 2004 : 32 %

Couverture du marché local en 2003 : 75 % (dont 73 % pour les légumes et 80 % pour les fruits)

Effectifs : plus de 2 500 équivalents UTA

(Source : INSEE)

En 2005 : production totale de légumes : 43 523 tonnes

Production totale de fruits : 51 723 tonnes

(Source : DAF)

Production animale

Poids dans les recettes agricoles en 2004 : 34 %
Couverture du marché local en 2003 : 50 % pour le porc et la volaille, 30 % en bovin
Effectifs : plus de 2 500 équivalents UTA¹⁶

(Source : INSEE)

Les productions de volaille et de viande porcine sont les plus importantes en valeur et en quantité. Une légère surproduction est observée en 2004 pour la viande porcine dont la production progresse encore de 2,3 % en 2005 en s'établissant à 12 675 tonnes contre 12 394 tonnes en 2004. (Source : Coopérative des producteurs de porcs de La Réunion)

Une forte croissance de la production bovine (+ 33 % depuis 1997) s'observe. Les conditions d'élevage s'améliorent sous l'impulsion des aides nationales et européennes. Notons que les normes de confort de l'animal dans les trajets Exploitation – Abattoir sont moins problématiques qu'en Europe continentale du fait de distances sensiblement inférieures à La Réunion.

L'industrie (entreprises de plus de 6 salariés ou ayant un chiffre d'affaires > 800 milliers d'€, hors BTP) regroupe 292 entreprises et assure un chiffre d'affaires de 1,6 milliards d'euros pour une valeur ajoutée de 440,8 millions d'euros. Elle emploie au total 8 591 salariés. Il s'agit de structures de type PMI : seules 3 entreprises emploient plus de 250 salariés et 32 plus de 50 salariés.

L'importance du secteur agroalimentaire résulte de la conjugaison de l'importance historique de la filière canne-sucre-rhum et de la faiblesse relative de l'industrie manufacturière. L'industrie est considérée comme un secteur traditionnel en raison de la prédominance de l'industrie sucrière dans l'industrie agro-alimentaire et des productions liées au BTP, lui-même secteur traditionnel.

T16: Répartition des entreprises industrielles en 2003 selon l'activité principale (+ 6 salariés et CA>800 k€)

Activité principale	Nombre d'entreprise	Effectifs salariés	Chiffre d'affaire*	Valeur ajoutée*
Industrie agro alimentaire	68	3222	738	173,7
dont				
industrie de la viande et du lait	21	1068	220,3	50,2
industrie sucrière	4	499	179,5	16,6
autres	43	1629	338,2	106,9
Industrie Manufacturière	224	5400	838	267
Total	292	8591	1576	440,7

*en millions d'euros

(Source : INSEE)

L'agro-alimentaire

Les industries agro-alimentaires dominent le secteur de l'industrie en assurant 47 % de son chiffre d'affaires et 39 % de sa valeur ajoutée en 2003. Contrairement à la Métropole, le tissu agro-industriel réunionnais est constitué d'entreprises de dimension importante, qui ont un effet structurant considérable sur l'organisation des filières.

Le BTP

Chiffre d'affaire du secteur en 2005 : 1,07 milliard d'euros
Effectifs en 2005 : 18 000 salariés en moyenne annuelle inscrits à la caisse des congés payés¹⁷
soit +1 3 % par rapport à 2004

(Source : INSEE)

¹⁶ Unité de Travail agricole

¹⁷ Champ élargi aux activités annexes aux chantiers telles que pose et fabrication des menuiseries en métal, bois et plastique.

La croissance du BTP a été largement stimulée par les grands travaux routiers et portuaires ainsi que par la construction d'équipements publics. Les investissements privés restent cependant dynamiques.

Sur le moyen terme, la construction, plus dynamique, est soutenue par la demande publique et privée : + 24 % entre 1999 et 2003 stimulée par le fort besoin en logement et les mesures de défiscalisation.

Commerce de gros et de détail

Chiffre d'affaires du secteur en 2003 : 6 969 millions d'euros

Effectifs en 2003 : 20 942 salariés

Entreprises en 2003 : 1 056

Le processus de transformation et de modernisation du secteur du commerce a été de pair avec la disparition progressive des petits commerces depuis 1990 et la création des grandes surfaces.

Le secteur occupe près du quart des salariés du secteur marchand à la fin de l'année 2005 mais son poids dans le PIB 2002 ne dépasse pas 10 %.

I-2 Croissance et place des secteurs émergents

Globalement les secteurs émergents relèvent du tertiaire à l'exception de la pêche et de l'énergie.

Le tertiaire représente 75 % des emplois salariés de La Réunion pour 70 % des emplois en moyenne au niveau européen en 2004 (*Source : INSEE*). A l'échelle européenne, le tertiaire concentre 67 % de la population active et engendre 69, % du PIB en 2005. Cette progression est principalement due à l'émergence de nouveaux secteurs et à leur dynamique depuis 1999.

Ces nouveaux secteurs dynamiques sont :

- le service aux entreprises notamment l'intérim qui progresse fortement,
- le secteur du transport - logistique,
- le secteur de la communication.

Le secteur tertiaire maintient donc sa prépondérance notamment grâce aux services marchands.

La montée des services aux entreprises est à considérer comme un véritable progrès dans la compétitivité de l'économie réunionnaise. En effet, en externalisant certains éléments de leur chaîne de valeur, les entreprises accèdent à des prestations plus pointues que celles qu'elles auraient pu acquérir en interne.

En outre, il faut également noter l'importance des services marchands et non marchands de formation professionnelle dans la qualification de la ressource humaine.

D'autres services comme les TIC ou la recherche présentent des enjeux de développement fort.

Le tourisme

Le tourisme est un secteur dont il faut accompagner le développement afin qu'il prenne une part plus active dans l'économie de l'île.

« La Réunion bénéficie d'un réel potentiel touristique que lui procurent la beauté et la diversité de ses paysages et de ses climats. Elle possède aussi une histoire riche, un patrimoine architectural varié et une mixité de cultures construite au fil de l'apport créatif et successif de multiples origines ethniques.

Le premier produit touristique de l'île est l'ensemble de ses paysages et de ses sites naturels dont les plus spectaculaires sont le volcan et le milieu aquatique. Les produits sont d'accès gratuit mais leur entretien reste à la charge des communes parfois aidées. Depuis une décennie l'offre se diversifie et la volonté publique a consacré de nombreux efforts à la dynamisation de ce secteur. » (OCDE, 2004).

La fréquentation globale de La Réunion est plus portée actuellement par le tourisme affinitaire (+ 9,3 %) que d'agrément (-12,2 %). On comptait 409 000 visiteurs en 2005 (soit 47 % des entrées de voyageurs à La Réunion), pour 430 000 en 2004 et 432 000 en 2003.

Le tourisme connaît une certaine stabilité (avant la crise actuelle) après un essor rapide. Le rythme de progression de la fréquentation s'est accéléré de 8% par an de 1989 à 1994, puis a crû de 11% par an entre 1994 et 1998, pour se stabiliser à 0,7 % par an entre 1998 et 2004 et baisser en 2004 (-5 %).

Les touristes en provenance de la France métropolitaine sont les plus représentés (81 %) mais la **croissance des touristes européens en 2004 (+ 27 %) pourrait être la nouvelle tendance.**

Géographiquement, ce sont les grands sites balnéaires qui ont bénéficié le plus largement du développement touristique.

Concernant l'hébergement, l'accueil chez les résidents est privilégié (47 %) devant les hôtels et les résidences de tourisme (33 %). Les hébergements en villages de vacances, gîtes et autres types ont subi une chute en 2004 (-25 %) suivie d'une légère baisse en 2005 (-1,7%) alors que le développement des formes d'hébergement de type alternatif, principalement implantées dans les Hauts et dans le Sud de l'île, atteste des efforts consentis en faveur du développement du tourisme durable dans les zones rurales. Cet objectif de développement de l'agro-tourisme s'inscrit pleinement dans la recherche de pluriactivités des agriculteurs et de « maintien » des habitants dans les espaces ruraux.

T17: Le tourisme à La Réunion

	2001	2002	2003	2004	2005	Variation 2005/04
Type de touristes						
Touristes d'agrément	208793	205500	208500	183035	161 900	-11,5%
Touristes affinitaires	154196	159600	164900	180316	184 400	2,3%
Touristes d'affaires	44048	45500	44200	51563	46900	-9,0%
Autres catégories	16963	15400	14400	15086	15800	4,7%
Pays de résidence						
France métropolitaine	328135	334300	347200	343172	330000	-3,8%
Autre pays d'Europe	14528	17200	16400	20740	14100	-32,0%
Maurice	37290	30600	27400	26222	24800	5,4%
Autre pays	44047	43900	41000	39866	40100	0,6%
Mode d'hébergement principal						
Hôtels et résidences de tourisme	143109	139800	147900	147576	135200	-8,4%
Village-vacances, gîtes	51268	58600	61400	45860	45100	-1,7%
Location	28748	26400	26900	29404	30700	4,4%
Parents, amis	187348	191500	185800	199670	190400	-4,6%
Autre hébergement	13527	9700	10000	7490	7600	1,5%
Total	424000	426000	432000	430000	409000	-4,90%

(Source : INSEE et Comité du Tourisme de La Réunion)

Depuis le début de l'année 2006, le secteur touristique subit une crise majeure en raison de l'épidémie du Chikungunya. Le nombre de passagers a baissé, passant de 273 208 passagers au deuxième trimestre 2006 contre 351 137 passagers au deuxième trimestre 2005. (Source : Aéroports)

La Pêche

La pêche est aujourd'hui dynamisée par la « grande pêche ». De grands espoirs sont fondés sur cette activité qui a bénéficié d'un soutien public important et qui dispose d'un potentiel de développement important.

T18: Emplois et entreprises des filières pêche et aquaculture en 2004

Indicateurs	Nombre
Emplois navigants	760
Emplois à terre estimés (pêche et aquaculture)	250
Entreprises de pêche	264
Entreprises d'aquaculture	14
Entreprises de transformation	3
GIE de commercialisation	8
Structures de vente au détail	27

(Source : DRAM)

T19: Indicateurs de production et de commercialisation des filières pêche et aquaculture

Indicateurs	Valeur	Année
PIB Pêche en millions d'€	45	2004
PIB Aquaculture en millions d'€	0,7	2004
Production débarquée en tonnes	8 266	2005
Production débarquée en millions d'€	67,12	2005
Exportation en tonnes	5972	2005
Exportation en millions d'€	35,8	2004

(Source : DRAM)

T20: Evolution de la production de la pêche en milliers d'euros

Type de pêcherie	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Grande pêche TAAF	28 658	24 443	23 404	nd	44 140	52 480
Pêche palangrière	6 567	6 280	4 997	5 073	8 093	8 960
Petite pêche Bande côtière	4 398	3 960	4 095	3 925	4 339	4 580
TOTAL	39 623	34 683	32 496	8 998	56 572	66 020
Aquaculture	800	nd	nd	865	672	1 100

(Source : DRAM)

Ce développement de la pêche a pu se réaliser dans des conditions réglementaires pourtant peu favorables.

« En effet, La Réunion se voit appliquer un dispositif de régulation des capacités de flottilles de pêche lequel se justifie dans l'hémisphère Nord, eu égard au tarissement des ressources pélagiques alors que la Zone Economique Exclusive (ZEE), dont fait partie La Réunion, se révèle être une zone très poissonneuse et sous-exploitée. » (CESR, 2002, annexe 2 du rapport de la section « Prospective »).

Le potentiel de développement de la pêche hauturière constitue une véritable **opportunité**. L'Océan Indien, plus particulièrement sa zone Sud-Ouest où se déploie la flottille réunionnaise est considérée par la communauté scientifique internationale comme la zone qui a connu une forte progression des captures à l'inverse de la plupart des autres océans. Cependant, il faut noter que l'exploitation massive et illégale des ressources halieutiques des TAAF par des navires pirates demeure une **menace**.

En outre, La Réunion, recourt toujours à des importations pour satisfaire la demande locale en poisson. Le marché local reste donc à conquérir.

Les énergies renouvelables

La Réunion est le département de France qui innove le plus dans sa production d'énergie tant du point de vue du montage financier que du type d'énergie. En effet, **le poids de la production privée dans l'ensemble de la production est le plus élevé à l'échelle nationale.**

De plus, la production d'électricité à base de charbon et de bagasse a pris une place centrale (*voir en note introductive*). L'énergie solaire (chauffe-eau) ou photovoltaïque se développe. Malgré des débuts difficiles, l'énergie éolienne devrait pouvoir assurer une production plus forte dans les prochaines années.

Les transports et la logistique

Chiffre d'affaires net en 2002: 399 838 000 euros

Nombre de salariés en 2002: 3 813

Nombre d'entreprises en 2002: 140

(Source : INSEE)

Les transports ont toujours occupé une place importante et se modernisent vite. Le secteur logistique a connu des progrès. Par ailleurs, des projets sont en cours de réalisation allant dans le sens du rapprochement de la logistique au plus près des zones d'activités notamment du Sud.

En 2001, on compte 140 entreprises d'au moins 6 salariés ou d'au moins 800 000 euros de chiffre d'affaires dont le siège social est basé sur l'île. Leur activité se répartit entre du transport routier de marchandises (50 %), le transport de voyageurs (20 %) et les activités dédiées aux infrastructures portuaires et aéroportuaires, à l'entreposage des marchandises et à l'organisation du fret.

Le chiffre d'affaires du secteur transport a augmenté de 23 % en deux ans grâce à l'organisation du fret (plus du quart du chiffre d'affaires).

Les entreprises de transport sont des PME. Seules, 4 d'entre elles emploient plus de 100 salariés et font toutes du transport aérien ou terrestre de voyageurs. 20 entreprises de plus de 50 salariés réalisent la moitié du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée du secteur.

En outre, chacun de ces secteurs économiques est dominé par quelques grandes entreprises. Ainsi, le classement des 20 premières entreprises réunionnaises selon leur chiffre d'affaires de 2002 fait apparaître des entreprises des secteurs du Commerce (27), des télécommunications (1) et de l'industrie (3).

Le classement par effectif salarié montre l'importance de la grande distribution, de l'agro-alimentaire et du commerce de véhicule automobile.

Economie du bien être

Il est difficile de mesurer la croissance des activités qui correspondraient à cette dénomination mais il semblerait qu'il y ait un « créneau » émergent.

Ces entreprises de taille souvent modeste couvrent les activités :

- De la forme physique (sport, salle de gymnastique, accessoires, massage, plein air, diététique, ...),
- Du loisir culturel (cinéma, musique), deux multiplexes ont ouvert ces deux dernières années,
- Du loisir « sorties » (restaurants, bar, discothèques),
- Du loisir lié aux voyages (agences de voyage, séjour en hôtel ...),
- Du loisir éducatif ou d'éveil (cours divers, musique, théâtre, ...),
- De la maison (décoration intérieure, jardin, ...).

Cet ensemble d'activités rencontre un succès croissant du fait de la baisse du temps de travail et d'un niveau de revenu et de consommation relativement confortable d'une partie de la population.

I-3 De la mono-activité aux synergies économiques

La performance de l'économie réunionnaise serait perçue dans une plus juste dimension si les synergies entre secteurs pouvaient être évaluées.

Autour de la canne à sucre, du BTP mais aussi du fonctionnement des entreprises et des ménages se sont greffées des séries d'activités, composées de « grappes » économiques. Ces activités économiques sont interdépendantes et ont besoin de s'entretenir mutuellement. Elles permettent la convergence des acteurs économiques et celle de l'effort public.

Cependant, le contexte peut parfois mener à un affaiblissement général comme celui que subit actuellement le tourisme, véritable « grappe économique » regroupant l'hôtellerie, les hébergements divers, la restauration, les loisirs, les transports aériens, la location de voiture, l'agro-tourisme, ...

Cette vulnérabilité est d'autant plus forte que ces « grappes » sont exposées à la mondialisation des échanges (la crise du chikungunya a entraîné le transfert des dépenses des clients potentiels de La Réunion vers d'autres destinations) ou à des décisions exogènes (OCM sucre, par exemple).

La recherche est une activité qui peut être transversale à divers secteurs et être également génératrice de synergies. Actuellement, on compte 16 équipes de recherche universitaire avec 270 enseignants chercheurs. Des centres de recherche divers sont également implantés : le centre météorologique de Saint-Denis (4^{ème} centre du réseau de l'organisation mondiale de la météorologie et chargé à ce titre d'assurer le suivi des cyclones pour l'Océan indien) puis par ordre d'importance en taille CIRAD (avec trois unités distinctes), IRD, IFREMER, BRGM, INSERM. Des organisations privées, pour la plupart associatives mais financées par des fonds publics, sont : l'ARDA l'ARVAM, le CERF, le Muséum d'Histoire Naturelle, le Conservatoire Botanique de Mascarin, Kélonia (tortue marine). (*Source : Université*)

« La Réunion est dotée d'atouts indéniables et d'une assise solide en R&D ». OCDE, 2004

I-4 La contribution des très petites entreprises (TPE) à la dynamique globale

Les entreprises réunionnaises sont en moyenne de petite taille. La Réunion compte 30 942 entreprises (champ ICS¹⁸) en 2005 et 95 % d'entre elles ont moins de 10 salariés (62 % en moyenne nationale). (*Source : INSEE*)

Selon l'INSEE (*enquête SINE¹⁹*), entre 4 000 et 5 000 entreprises sont créées chaque année depuis 2000. Elles sont essentiellement réparties entre : le commerce (33 %), la construction (20 %) et les services (32 %).

La création d'entreprises est surtout impulsée par des personnes en situation de chômage d'après l'enquête SINE menée sur les 5 dernières années. 44 % étaient au chômage et 15 % percevaient des minima sociaux.

Pour 55 % des créateurs, il s'agissait de créer leur emploi et pour la moitié d'être indépendant. Ils se lancent souvent seuls et mobilisent surtout leurs ressources personnelles pour démarrer (80 % d'entre eux).

¹⁸ ICS : Industrie Commerce Services

¹⁹ Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises

L'importance des petites entreprises notamment dans l'artisanat empêche cependant une partie du tissu économique local de répondre aux marchés publics car ces entreprises ne disposent pas de la taille critique nécessaire.

En outre, il faut noter que le nombre de petites entreprises augmente également sous l'effet de l'accompagnement au titre de l'économie solidaire. En effet, plus de 500 créations d'entreprise avec un taux de survie allant au-delà de 3 ans pour 70 % d'entre elles (supérieur de 15 points à l'ensemble) ont été accompagnées. (Source : PDCS)

Selon l'enquête SINE, un créateur sur 10 a bénéficié du soutien d'un organisme spécialisé.

L'artisanat

L'artisanat représente une partie importante de l'économie réunionnaise.

Chiffre d'affaire en 2003: 1 269 millions d'euros (contre 1 097 millions d'euros en 2004 et 735 millions d'euros en 1998) soit une augmentation de + 16 %, la plus forte des cinq dernières années.

Effectifs en 2005: 32 500 personnes (16 % de la population active) dont 22 449 salariés (31 143 en 2004 et 27 700 en 1998)

Nombre d'entreprises en 2005: 12 250 artisans (7 % de plus qu'en 2004, 9 514 et 7 902 en 1998)

(Source : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de La Réunion)

A La Réunion comme à l'échelle nationale, l'artisanat reste très largement composé des métiers du bâtiment qui représentent 41 % des entreprises artisanales inscrites au 31 décembre 2005.

I-5 La contribution des activités non marchandes

Les administrations

La fonction publique d'Etat est marquée par l'importance du ministère de l'Education nationale qui représente 80 % de ses effectifs.

La fonction publique territoriale est caractérisée par le poids des non titulaires dans ses effectifs : 66 %. Ajoutés aux emplois aidés, l'ensemble représente 80 % des agents des collectivités territoriales. L'emploi territorial est féminin à 58 % en 2003. Mais les femmes sont fortement majoritaires au sein des non titulaires : 64 %. Elles représentent plus de 70 % des agents à temps partiel. (Source : INSEE)

T21: Effectifs de la fonction publique

	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Etat	23249	24174	23900	25054	25776	25722
F P territoriale	20610	21223	21233	21579	22404	22935
F P Hospitalière	4901	5004	5141	5449	5807	6048
Ensemble FP	48760	50401	50274	52082	53987	54705
Emplois aidés CT	11776	11976	13949	13837	13819	13273

(Source : INSEE)

Outre les emplois qu'elle procure, l'administration présente des compétences pointues dans certains domaines notamment ceux qui sont liés à l'enseignement, à la recherche, à l'aménagement et bien sûr à l'organisation et à la gestion publique.

Les administrations exercent un rôle de financement de l'économie important non seulement par les politiques sociales et les aides économiques mais également par leur activité propre. Ainsi, la valeur ajoutée non marchande s'établit à 3 507 millions d'euros en 2002 contre 2 624 millions d'euros en 1997 mais son poids dans le PIB est relativement stable (respectivement 35 % et 36 %). (Source : INSEE)

Les associations employeurs

L'importance des « services administrés » reflète une vie associative dense appuyée par un niveau élevé de transfert public. Elle révèle l'existence d'une véritable « économie de solidarité », palliatif d'une précarité encore élevée. **Près de 50 000²⁰ personnes sont en activité chaque année grâce aux activités solidaires.** (Source : PDCS-INSEE)

Ce chiffre résulte d'une baisse annuelle moyenne de 10 %. L'emploi solidaire a permis essentiellement la mise en valeur des espaces naturels et a contribué aux politiques d'animation et d'action sociale.

Mais, la fragilité financière et celle du bénévolat ajoutée à la difficile professionnalisation maintiennent ce secteur dans une situation de précarité accentuée par l'absence d'une mise en réseau et des difficultés à établir des passerelles avec le secteur marchand.

I-6 La demande finale

La consommation finale conditionne encore largement la croissance. En effet, la part de la demande publique reste importante mais apparaît cependant comme moins dynamique que l'investissement ou les exportations tirées par l'essor du tourisme²¹.

Mais, la consommation intérieure notamment celle des ménages n'a pas complètement bénéficié de la croissance des revenus liée à la masse salariale (+ 5 % en 2005 et + 8 % en 2004 et en 2003). **Les ménages ont réduit leur rythme de consommation finale pour privilégier l'investissement dans le logement et la constitution d'une épargne** pour financer cet effort. De plus, la hausse de l'indice des prix à la consommation en 2004 (+ 2,7 %) notamment pour les loyers, l'énergie et les produits alimentaires a pesé sur le pouvoir d'achat.

A l'inverse, grâce à un taux d'intérêt historiquement bas et aux dispositifs d'incitation fiscale renforcés, les ménages réunionnais ont concentré leurs dépenses sur le logement.

II) Croissance et déséquilibres économiques dans le contexte de l'ultra périphéricité

Tout d'abord, il convient de préciser que l'approche de La Réunion en tant que territoire économique a sa pertinence mais également ses limites si on s'intéresse à l'ensemble des équilibres macro-économiques. Quels sont les équilibres économiques auxquels La Réunion doit tendre ? Faut-il aspirer à ces équilibres tout en n'étant qu'une région de France et une NUTS (2 et 3) de l'Union européenne ... mais éloignée ?

Ainsi, cette partie, sans répondre à ces questions, aborde deux (dés) équilibres économiques : celui du marché du travail et celui du commerce extérieur. Ce choix est retenu en raison de leurs retombées sur la gestion et la stratégie du territoire.

²⁰ Sont inclus les emplois des structures d'insertion par l'activité économique et laide à la création d'entreprise

²¹ Les recettes du tourisme sont enregistrées comme des exportations dans la Comptabilité nationale

Le constat est que la croissance profite insuffisamment à l'économie productive locale en raison des handicaps structurels de l'ultra périphéricité.

II-1- Eloignement et échanges commerciaux extérieurs

II-1-1 Discordances entre intégration physique et intégration économique-administrative

L'appareil productif ne profite que marginalement de l'essor de la consommation finale. Celle-ci se tourne en majeure partie vers les importations.

La Réunion partage avec l'ensemble des régions ultrapériphériques deux séries de contraintes dont les effets négatifs se cumulent et pèsent sur la compétitivité de ses entreprises.

La première contrainte des entreprises est celle de l'étranglement d'un marché insulaire de moins de 800 000 habitants ; celle-ci est renforcée par l'éloignement du grand marché communautaire, aggravée elle-même par l'absence d'intégration des marchés avec les pays de la zone qui dès lors sont plus des concurrents aux coûts de production bas que des acheteurs potentiels de produits réunionnais.

De plus, la proximité de ces systèmes économiques situés à des niveaux de développement inférieurs représente le plus souvent une source de concurrence supplémentaire sur les marchés locaux mais aussi européens. Ce constat est particulièrement valable pour les pays bénéficiaires des accords Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) et des principes de non-réciprocité qui leurs sont liés. Ainsi, les pays de la Zone Sud de l'Océan Indien restent des alternatives attractives en termes de stratégie de délocalisation des entreprises (coûts de la main d'œuvre, systèmes fiscaux intéressants, ...).

Les futurs accords APE pourrait autant devenir une menace qu'une opportunité selon l'utilisation que le monde économique en fera.

Cet éloignement implique un accès difficile aux marchés européens, l'absence de sources d'approvisionnement locales ou proches en biens de consommation ou intermédiaires, en ressources énergétiques, en matériaux ... La distance vis à vis de la France métropolitaine entraîne des **surcoûts** de transport des personnes et des biens manufacturés, et de l'ensemble des liaisons en général, y compris des télécommunications.

A l'insularité et à l'isolement s'ajoutent **les limites du marché local** dont les dimensions ne permettent pas le développement de l'industrie, et dont les investissements lourds ne peuvent être rentabilisés. La difficulté à réaliser des économies d'échelles induit un renchérissement des coûts de la production locale.

Ainsi, la situation de La Réunion, région riche de l'Océan Indien ne lui « *confère cependant pas d'avantages particuliers en matière de commerce ou d'intégration régionale. (...) Il existe de nombreux facteurs objectifs qui expliquent la mise à l'écart dans la région et son faible poids économique ainsi que son influence géopolitique bien en deçà de ses capacités. Loin de jouer un rôle de « puissance locale », elle n'occupe qu'une place marginale dans l'économie régionale. Cet isolement s'est perpétué à travers l'histoire de l'île. Ses échanges sont essentiellement dirigés vers la métropole et sont constitués pour l'essentiel d'importations de biens.* » OCDE, 2004 ²²

L'éloignement de l'île des principaux centres d'activités de l'Union européenne ne permet pas à La Réunion de bénéficier des avantages du marché communautaire en termes d'économie d'échelles. La Réunion est le territoire le plus éloigné du centre de l'Union européenne.

²² Source : Examens territoriaux de l'OCDE, La Réunion, France, 2004

Notons, par ailleurs que La Réunion est bien membre de la COI au côté de l'Etat mais elle ne fait pas partie de la zone de libre échange, ni d'organisations régionales telles que le COMESA, la SADC ou l'*Indian Ocean Rim*.

Elle se trouve donc :

- **administrativement dans le marché communautaire mais dont elle est physiquement coupée,**
- **et géographiquement dans le marché de l'Océan Indien mais dont elle est réglementairement exclue.**

II-1-2 Le déficit structurel de la balance commerciale

Le déficit structurel du commerce extérieur est à signaler mais à analyser avec prudence comme vu précédemment. Il s'explique en grande partie par la faible industrialisation et par le développement de la société de consommation entretenu par des revenus élevés relativement au niveau de production. Ainsi, les importations en 2005 se sont accrues en valeur de 13 %, soit 3,7 milliards d'euros contre 3,3 milliards en 2004.

Les trois premiers postes sont : les produits alimentaires (14 %), les véhicules de transports (16 %) et les machines, appareils matériels électriques (15 %). (*Source : Direction régionale des douanes*)

Les exportations (262 millions d'euros) se composent essentiellement en 2005 de sucre (la moitié, 132 millions d'euros, soit une hausse de 14 % par rapport à 2004) et d'autres produits agro-alimentaires (21 %). Le solde des échanges est donc fortement et structurellement déséquilibré.

La France métropolitaine reste le principal partenaire commercial (56 % des importations totales et 66 % des exportations) en 2005. (*Source : Direction régionale des douanes*)

Les échanges avec la Zone Océan Indien, y compris Mayotte, progressent en 2003. Les importations croissent de 7% mais ne représentent qu'1,4 % des achats de La Réunion. Les Etats-Unis et le Japon achètent essentiellement les produits de la pêche. (*Source : Direction régionale des douanes*)

Les exportations vers la Zone Océan indien ont également augmenté en 2003 (+ 9,8 %) pour représenter 12 % des ventes réunionnaises à l'extérieur.

Les échanges avec la zone restent donc faibles et non structurels.

En outre, **les services s'exportent**. L'enquête 2003 auprès des principales entreprises de services caractérisées par un effectif d'au moins 10 salariés et un chiffre d'affaires supérieur à 800 000 € (hors transport aérien) a permis de recenser une vingtaine d'établissements qui réalisent une partie de leur chiffre d'affaires à l'extérieur de La Réunion. Le montant global de leur activité à l'export est de 12,5 millions d'euros soit 5 % de la valeur totale des exportations (tourisme exclu). Il s'agit essentiellement des télécommunications (plus de la moitié) puis du cinéma-vidéo, du conseil juridique, comptable, informatique, ...

II-2 La composante en emploi de la croissance

Le rythme de création nette d'emplois bien qu'important demeure insuffisant pour absorber le chômage.

II-2-1 Déstructuration-restructuration des activités économiques et de l'emploi

La « transition économique » de l'île se caractérise par la rapide transformation de l'économie que vit La Réunion parallèlement à la transition démographique.

Il y a eu une **phase de destruction-restructuration de l'emploi** permettant une spécialisation au détriment de l'agriculture et de la filière canne-sucre-rhum et au profit des emplois dans les services marchands et dans l'industrie.

Puis la modernisation des activités a concerné toute l'économie durant la décennie 1990 qui a été marquée par des gains élevés de productivité intra-branche et une faible création d'emplois marchands dans un contexte d'alignement des minima salariaux parallèlement à la défiscalisation. La politique publique active de l'emploi de la fin de la décennie (emplois aidés et assouplissement de l'emploi dans la fonction publique) et une conjoncture favorable ont conduit à amorcer une décrue du chômage.

II-2-2 Progression de l'emploi

De 1999 à 2004, tous secteurs confondus, 24 908 emplois²³ ont été créés dont environ 82 % dans le secteur tertiaire. Ainsi, 205 635 emplois étaient dénombrés à la fin de 2003, soit une hausse de 18,8 % en 5 ans. La forte croissance de l'emploi de la fin des années 1990 à 2000 tend à ralentir. (INSEE)

T22: Evolution de l'emploi salarié et non salarié

Emplois salariés	1989	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Agriculture	3 179	2 920	3 106	3 153	3 111	3 047	3 116
Industrie	10 035	12 296	12 769	13 321	13 008	13 299	13 361
Construction	14 009	9 149	9 682	10 296	10 482	11 393	11 835
Commerce	17 288	21 242	2 431	23 390	24 456	25 116	25 479
Services	79 433	113 808	119 558	124 865	129 580	130 554	128 686
Emplois non salariés	22 056	21 167	21 347	21 743	21 643	22 274	23 013
TOTAL	146 000	180 582	168 893	196 768	202 280	205 635	205 490

(Source : INSEE)

La création d'emploi s'est accompagnée :

- d'une progression de la qualification liée à l'augmentation des effectifs d'ouvriers qualifiés et, dans le tertiaire, à l'importance des cadres et des professions intermédiaires,
- d'une accentuation de la répartition des actifs occupés par secteur d'activité.

Les services marchands emploient 42 800 salariés. Ils connaissent la plus forte croissance (notamment les transports, la restauration et les services opérationnels). Cette croissance est constante depuis 1998.

Entre 1999 et 2004, les secteurs les plus dynamiques sont : le commerce (+ 4 237), le BTP (+ 2 686 emplois), l'Education (+ 3 718 emplois) notamment avec les emplois jeunes.

²³ Il s'agit de l'emploi salarié et non salarié
PDR Réunion Tome 1

III) Un environnement rendu favorable au développement économique malgré les handicaps physiques

Le niveau d'équipement régional est qualitativement bon mais il doit faire face à des besoins croissants et à des contraintes naturelles majeures.

Le relief accidenté de l'île et son climat tropical engendrent un surcoût dans la construction et l'entretien des infrastructures. Du fait du retard initial dans leur développement et de la forte croissance démographique, les besoins en matière d'équipement restent considérables et plus que proportionnels à l'accroissement de la population.

Il s'agit notamment : des routes, des transports collectifs en site propre, des réseaux d'eau et d'assainissement, des équipements éducatifs, sanitaires et sociaux et des équipements de gestion écologique des déchets.

Cependant, La Réunion possède des équipements d'une qualité sans équivalent dans la zone Océan Indien, notamment dans la santé et les télécommunications.

III-1 Des infrastructures d'échanges pour accompagner le développement du trafic maritime et aérien

III-1-1 Poursuite de la croissance du trafic portuaire

L'adaptation des infrastructures portuaires est continue pour faire face au développement de la conteneurisation et de l'activité de transbordement. Avec 3 765 077 tonnes de marchandises embarquées et débarquées (incluant le transbordement), le port de La Réunion a enregistré en 2005 une baisse de 3,2 % après une augmentation de 13,3 % en 2004 (3 891 000 tonnes) et une progression de 5,5 % au cours de la période 1994-2004. Les produits énergétiques représentent 31 % du trafic avec 1 197 700 tonnes. (Source : DDE-service des Ports et des Bases Aériennes).

Port Réunion est le 5^{ème} port français pour le trafic de conteneur (principalement des produits pétroliers et les matériaux de construction) et il a un statut de poste d'inspection frontalier pour l'Union européenne. 85 % du volume traité concernent des importations. Les capacités de sortie ne sont utilisées qu'à 20 %. Les mouvements de passagers sont encore marginaux.

T23: Trafic de marchandises du Port – Réunion

<i>En milliers de tonnes</i>	2002	2003	2004	2005	Variation 05/04
Débarquées	2778	2911	3305	3234	-2%
Embarquées	417	523	586	531	-9%
Total	3195	3435	3891	3765	-3%

(Source : DDE- service des ports et des Bases aériennes)

« Bien que le port soit le poumon économique de La Réunion en jouant le rôle de sas pour les biens, les tonnages manipulés restent peu significatifs : l'activité principale du port est la réception des importations pour satisfaire la demande intérieure de l'île en biens de consommation. » OCDE, 2004

III-1-2 La nécessaire poursuite de la modernisation des équipements aéroportuaires

Doté d'une piste longue depuis 1994, l'aéroport Roland Garros à Saint-Denis accueille les vols longs courriers sans escale entre La Réunion et l'Europe continentale. Des travaux d'extension de l'aérogare des passagers ont été réalisés ainsi qu'un aérogare de fret. Cela permettra la poursuite de l'augmentation de ses capacités et de sa modernisation.

Roland Garros se situe au 12^{ème} rang des aéroports français pour le transport de passagers (4^{ème} pour l'Outre-mer) et au cinquième rang pour le transport de fret (1^{er} pour l'Outre Mer). Les destinations hors Europe sont essentiellement accessibles par l'île Maurice.

L'aéroport de Pierrefonds permet au Sud de l'île de s'ouvrir aux liaisons subrégionales. Il assure un trafic régional vers Maurice et Madagascar.

Une hausse du trafic aéroportuaire de l'île de près de 30 % a été enregistrée entre 1994 et 1998. Puis, le trafic a subi les perturbations mondiales suite aux attentats du 11 septembre 2001 dont les effets néfastes ont été renforcés localement par les faillites successives de 3 compagnies aériennes.

En 2003 et en 2004, le trafic aérien poursuit sa reprise et atteint 841 200 passagers après une baisse en 2001 – 2002. En 2005, le trafic aérien s'élève à 825 268 passagers. (Source : Chambre de commerce et d'industrie de la Réunion)

T24: Evolution du trafic aérien

Nombre de passagers en milliers	2001	2002	2003	2004	2005
Arrivée	745	751	772	841	825
Départ	745	752	771	839	826
Transit	28	12	8	10	34
Total	1519	1516	1552	1691	1686

(Source : CCIR)

Le trafic reste dominé par les liaisons avec la France métropolitaine. Les liaisons avec les pays de la zone Océan indien s'accroissent en volume.

III-2 Des infrastructures routières en nette amélioration mais encore insuffisantes au regard du trafic

La morphologie de l'île et les concentrations de population et d'activités qu'elle entraîne restent un obstacle fondamental au développement de nouvelles infrastructures. Le fonctionnement du réseau routier est également perturbé par les aléas climatiques et géologiques (axe littoral) auxquels est soumise La Réunion.

« Mais cas unique dans les départements d'outre-mer et des villes de plus de 100 000 habitants en France, il n'existe pas de voie de contournement de la capitale administrative. » OCDE, 2004

La morphologie de l'île empêche une liaison Est-Ouest directe. Longer la côte reste obligatoire.

Globalement et exception faite du « transport collectif en site propre » (TCSP) de St-Denis, les transports collectifs ne sont pas plus attractifs qu'il y a dix ans. Les déplacements intercommunaux en transport collectif ne représentent toujours que 5 à 6 % des déplacements mécanisés. Ces réseaux notamment ceux des communes les moins denses sont très coûteux et peu attractifs. Ainsi, une croissance de plus de 27 % du trafic routier est observée en 8 ans.

Données contextuelles	Poursuite de la forte croissance de la démographie, du taux de motorisation et de la raréfaction continue de territoire urbanisable le long du littoral donc risque d'extension de l'urbanisation perpendiculairement à celui-ci. Une propension à l'urbanisme de faible densité.
Données de déplacements	Augmentation des longueurs de déplacement (en temps et en km) notamment avec la mise à « 2 x 2 voies » de la RN2 ; et des encombrements.
Données de réseau	Mise en service d'un TCSP à St-Denis accompagné d'une croissance de la fréquentation et de la création des premières rues piétonnes Mise en chantier de la Route des Tamarins Réalisation des études pré opérationnelles pour les premiers tronçons du site propre régional, TRAM-TRAIN Restructuration et hiérarchisation du réseau départemental des transports collectifs non suivies de l'augmentation des fréquentations.

L'observation du trafic moyen journalier annuel de véhicules confirme bien la concentration des emplois et des activités observées autour des trois pôles : St-Denis, Le Port et St-Pierre. L'emploi étant plus dispersé à St-Paul, la RN à ce niveau est fréquentée à peu près autant que les tronçons Etang-Salé les Bains / St-Louis, St-Pierre / RN3 et Ste-Marie / St-André.

En outre, le parc de véhicules et la demande de stationnement dans les villes progressent fortement ces dernières années. Même en améliorant l'offre et à l'horizon de 2015 à 2020, la situation risque de devenir inextricable. (Source : SRD)

III-3 Un marché des télécommunications en plein essor

Le territoire réunionnais cumule les raisons d'avoir un réseau de télécommunications efficace et abordable. En effet, il s'agit de réduire tant les déplacements que l'isolement de certaines populations, de favoriser la compétitivité des entreprises, l'ouverture sur le monde et la formation de la population.

Un opérateur devenu privé et la collectivité territoriale régionale, mènent chacun leur stratégie de développement des télécommunications.

Il s'agit, pour la collectivité territoriale (Région), de déployer un réseau structurant parallèle afin que d'autres opérateurs puissent offrir des nouveaux services et une nouvelle gamme de prix pour réduire les surcoûts pénalisants.

Malgré ces efforts pour capter des nouveaux opérateurs, seule une nouvelle entreprise s'est installée. La taille du marché, l'éloignement comme la présence massive du premier investisseur rendent l'investissement à La Réunion fortement risqué.

Il existe donc deux réseaux Haut Débit pour l'île. Leur installation a permis un essor de l'usage des TIC dans la vie économique et sociale mais également le développement d'activités économiques de production (formation, développement, conception de réseaux, ...).

La perspective de mise en réseau des îles de l'Océan Indien avec le SAFE est en cours d'étude.

Investissements France Télécom :

Réseau de fibre optique dans et autour de La Réunion : 38 M €

Réseau SAFE : 640 M \$ et une longueur de 28 000 km reliant 16 points d'atterrissage

Part de France Telecom, 1^{er} investisseur : 96 M € soit 15 %

2003 : Démarrage du réseau GAZELLE, réseau public de télécommunication à destination des opérateurs avec au moins un point de connexion dans chaque commune, porté par la Région.

2005 : 95 % de taux de couverture de la population par l'ADSL

(Source : France télécom)

Septembre 2005

30 000 abonnés au haut débit, 6 000 abonnés au débit moyen

220 000 téléphones fixes

Téléphonie mobile : deux opérateurs, 680 000 abonnés

III-4 Un foncier économique rare et coûteux mais une offre de locaux satisfaisante

La terre et le foncier économique restent un facteur de production coûteux par sa rareté et ses surcoûts d'aménagement.

Indicateurs portant sur le foncier économique en 2004-2005

ZA (zones d'activités) existantes : 770 ha dans 54 zones

dont 240 ha de foncier économique supplémentaire entre 1995 et 2005 soit un rythme de création annuelle de 24 ha de Zones d'Activité par an pendant 10 ans pour 1 000 ha prévus au SAR 74 % des emplois privés en milieu urbain ou rurbain

(Source AGORAH)

La pénurie du foncier économique devient un problème crucial.

Le besoin estimé par le monde économique s'établit à mille hectares pour les entreprises productrices dans les 30 années à venir.

Le besoin permanent de cinquante hectares disponibles à l'activité économique est partagé. Cependant, la situation de la **disponibilité foncière immédiate s'aggrave. On comptait en 2003, 24 hectares disponibles immédiatement pour seulement 7 hectares en 2004.**

Le monde économique demande à ce que ces zones se situent essentiellement autour de trois pôles stratégiques - Le Port-Cambaie, l'Aéroport de Roland Garros, Pierrefonds-St-Pierre - et le long de la Route des Tamarins.

A ces zones de taille relativement importante (30 à 60 ha) doivent s'ajouter d'autres espaces de superficie plus modeste pour des services de proximité ou pour des activités peu consommatrices d'espace.

Malgré l'alerte, les perspectives de croissance de l'offre de foncier économique ne sont pas très favorables.

On notera que bien qu'il n'y ait que sept hectares disponibles immédiatement, des parcelles déjà commercialisées demeurent inoccupées.

La nécessité d'une gestion centralisée du foncier et des locaux économiques considérés comme stratégiques est fréquemment posée. Le besoin de zones ou d'espaces d'activités de proximité insérés dans le tissu urbain est également exprimé mais de manière subsidiaire.

Par ailleurs, le développement touristique comme celui de l'économie des loisirs pourra demander également un foncier important.

III-5 Les difficultés à établir une concurrence réelle

Comme il apparaît au long de ce profil économique, les caractéristiques de l'ultra périphéricité pèsent lourdement sur la compétitivité des entreprises et du territoire.

Elles pèsent également sur le niveau de concurrence. En effet, l'étroitesse des marchés comme l'éloignement conduisent peu d'opérateurs à « se risquer » à La Réunion. Ainsi, les situations d'oligopole sont relativement fréquentes dans la production mais également dans le commerce.

De plus, certaines productions considérées comme stratégiques (carburants, télécommunications et desserte aérienne) ont été sécurisées par des aides spécifiques afin de maintenir au moins un opérateur.

Il est aujourd'hui difficile de sortir de cette situation. Le réseau Haut débit de la Région va dans ce sens mais représente un effort financier important de la collectivité. Dans la téléphonie, la libéralisation des marchés change la donne, mais la situation reste délicate dans le transport aérien et dans l'approvisionnement énergétique.

0.3.4 - Le profil environnemental

Des enjeux environnementaux importants et complexes

Les contraintes physiques et géologiques de l'île, imposant un aménagement essentiellement situé sur la frange littorale, l'exposent à des risques naturels prononcés (volcan, glissements de terrain, éboulements, inondations...).

En dépit de ces spécificités, La Réunion a pu établir des politiques territoriales fondées sur un développement équilibré et intégré des différentes composantes socio-économiques, notamment grâce à la protection des sols agricoles et aux aides publiques consacrées à l'agriculture.

Concernant l'environnement, La Réunion possède des atouts importants grâce à ses écosystèmes, à son patrimoine indigène et endémique exceptionnel et à son littoral occidental et ses récifs coralliens remarquables, fortement menacés par les pressions anthropiques.

Il est donc primordial de promouvoir une gestion durable des ressources et des déchets tout comme une forte mobilisation des acteurs (publics et privés) pour la préservation et la diversification de la ressource en eau et la protection des populations contre les risques naturels.

Le SAR, un outil indispensable

C'est précisément dans ce contexte que le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) de la Réunion, approuvé par décret du Conseil d'Etat le 6 novembre 1995, aujourd'hui en révision est confronté à la nécessité de concilier ces enjeux. Il doit fixer notamment les orientations fondamentales à moyen terme en matière de développement durable, de mise en valeur et de protection de l'environnement et constitue la clé de voûte de l'ensemble des documents administratifs de planification territoriaux et sectoriels et des documents de projets de territoire.

En effet, document d'orientation de portée régionale en matière d'aménagement et d'urbanisme, il émet des règles prescriptives opposables aux documents locaux d'urbanisme, Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) qui doivent lui être compatibles. Il permet en outre une cohérence des politiques publiques d'aménagement à moyen terme et comprend un chapitre valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM). Cadre de référence placé en amont de l'action territoriale, il constitue donc un outil efficace et adapté au contexte de La Réunion.

I) Biodiversité et milieux naturels

I-1 Espèces et diversité biologique

I-1-1 Les ressources halieutiques

Des ressources halieutiques différenciées selon leur mode d'exploitation et leur sensibilité écologiques

On compte des populations pélagiques robustes peu sélectives (thon, espadon, dorade coryphène, marlin) et des populations plus vulnérables (requin pélagique) (*IFREMER, 2005*), exploitées par :

- une pêche professionnelle (long-line, palangre, filet dérivant),
- une pêche de loisir peu sélective.

Par ailleurs **des populations récifales** sensibles, territoriales et à croissance lente, sont exploitées par une pêche professionnelle et de loisirs (chasse, filet, gaulette).

On y trouve des espèces du genre macrobrachium (camaron, crevette, écrevisse) et des espèces de la famille des atyidae (chevaquine, crevette bouledogue), extrêmement sensibles et menacées par la destruction des habitats saumâtres et par leurs grandes exigences écologiques.

On compte près de **25 espèces de poissons d'eau douce** dont une grande partie est indigène et possède une forte valeur patrimoniale et économique (cabot bouche-ronde ou bichique). En revanche, il existe peu d'espèces endémiques d'eau douce dans l'île.

Il existe également des ressources aquacoles (15 entreprises) en eau douce et une seule en eau salée. Le développement de l'aquaculture fait l'objet d'un schéma de développement porté par le Comité Régional des Pêches.

Une attention est à porter aux effets de certaines activités de pêche et aux phénomènes de braconnage.

L'exploitation de certaines ressources marines, les techniques sophistiquées de capture, mais aussi le braconnage, comme celui des tortues de mer, doivent faire l'objet d'une vigilance afin de veiller à l'impact sur les milieux et à la survie des espèces.

Une répartition spatio-temporelle des pressions

La pêche en eau douce n'est autorisée que du premier samedi d'octobre au premier dimanche de mai inclus dans les eaux de première catégorie. (*Décret n° 2003-63 du 17 janvier 2003 relatif aux modalités particulières d'exercice du droit de pêche en eau douce à La Réunion, 17 janvier 2003*)

La pêche dans le lagon est également réglementée. En outre, moins de 15 rivières et ravines ont un écoulement pérenne.

Phénomènes et processus

Un contrôle et une application théorique de la réglementation relative à la protection des espèces et des habitats.

Des communautés de pêche traditionnelle très revendicatives.

Des rapports culturels homme-nature controversés.

Une dégradation progressive et rapide des habitats naturels.

Un état des connaissances à renforcer pour assurer une gestion durable des stocks.

Enjeux

Adapter la réglementation en fonction des enjeux liés à la protection des espèces et de leurs habitats.

Maintenir la qualité et la diversité des espèces d'intérêt environnemental et/ou écologique et contribuer à la gestion durable des ressources côtières tout en développant la connaissance.

Maintenir la qualité et la diversité des habitats et restaurer/réhabiliter les habitats dégradés.

I-1-2 Une faune et une flore particulièrement originales à préserver

La Réunion possède des richesses naturelles remarquables sur l'ensemble de son territoire. La grande diversité de paysages tous saisissants, grandioses et spécifiques est étroitement liée à de la biodiversité des milieux terrestres.

La zone Madagascar-Mascareignes a été identifiée comme l'un des 25 "*sites exceptionnels*" de la biodiversité au plan mondial (*Mittermeier et al., 1999 ; Myers et al., 2000*). Cette richesse est internationalement reconnue comme une priorité en termes de conservation.

En effet, la Réunion compte 837 espèces de flore indigène (trachéophytes) dont 229 strictement endémiques (*mai 2005 - CBNM*). Sensibles aux perturbations, ces espèces sont menacées et tendent même à se raréfier. La Réunion comporte également une faune indigène et endémique exposée à des risques de dégradation.

Phénomènes et processus

L'introduction et la prolifération d'espèces exotiques (allochtones) menace la biodiversité (839 espèces introduites). Dans le cas des exploitations agricoles situées à proximité immédiate de milieux naturels à forte valeur, la non gestion des espèces exotiques envahissantes entraîne un risque de diffusion de ces espèces dans l'écosystème naturel.

La destruction directe de l'habitat naturel pour les besoins de l'agriculture et de l'urbanisation a également ponctuellement une influence sur les écosystèmes.

Une pression très forte et continue sur un espace limité et exigü.

Les " traditions " de cueillette et de chasse, le braconnage ainsi que les comportements irrespectueux de l'environnement, menacent la biodiversité et certaines espèces.

Une connaissance des espèces et des milieux à approfondir

Le réchauffement climatique menaçant la biodiversité, risque de modifier fortement l'équilibre des écosystèmes et de faire disparaître à terme certains éléments du patrimoine naturel.

Enjeux

Prévenir l'introduction d'espèces exotiques envahissantes et lutter contre les espèces posant des problèmes biologiques (invasions, prédation...).

Maintenir la qualité et la diversité des habitats et restaurer/réhabiliter les habitats dégradés

Protéger les abords des ravines, milieux les plus sensibles à une dégradation par l'agriculture.

Intégrer les enjeux de la biodiversité dans la gestion publique et privée du territoire.

Maîtriser les pressions sur les milieux aquatiques continentaux.

Mettre en cohérence les modes de protection et les usages.

BCAE

- pas de Natura 2000 dans les DOM mais le code forestier est très contraignant et est repris dans les BCAE par la protection des abords des ravines, milieux les plus sensibles à une dégradation par l'agriculture,

- espèces exotiques envahissantes : si l'exploitation est proche de milieux naturels à forte valeur, la non gestion des espèces exotiques envahissantes sur l'exploitation permet leur diffusion dans l'écosystème naturel (inclus dans BCAE)

I-2 Milieux naturels, espaces et habitat

I-2-1 Les milieux littoraux et marins

Un littoral occidental aux récifs coralliens remarquables mais particulièrement vulnérables

Ces récifs sont localisés à l'ouest de l'île et ceinturent de manière discontinue 25 kilomètres de littoral. Ces milieux marins, qui représentent la plus grande diversité biologique (*DIREN, 2003*), sont néanmoins fragiles : entre 1978 et 1994, on note une diminution de 25% de la richesse en coraux.

Une connaissance différenciée des écosystèmes et des unités géomorphologiques de l'île

Si certains sites de l'île sont bien connus, d'autres restent très faiblement étudiés avec une connaissance encore insuffisante des milieux marins autres que récifaux.

Un manque de compétences et de moyens de communication des informations disponibles handicape la prise en compte politique de certaines espèces potentiellement invasives par le biais du ballastage des navires.

Des sources de perturbation anthropiques et naturelles majeures, comme le réchauffement climatique menacent incontestablement les milieux récifaux de la planète. L'impact des nitrates, par rapport aux autres paramètres (matières en suspension, température, ...) n'est pas connu.

Le littoral ouest de l'île est soumis à toutes les pressions, à une urbanisation et une sur fréquentation des sites naturels sensibles. On note par ailleurs une activité de pêche traditionnelle dans les lagons pourtant protégés par arrêté préfectoral. De même, les milieux naturels présents sont dégradés par les cyclones ainsi que par les chutes saisonnières des courants généraux et de la houle d'alizé.

Des exigences politiques, urbaines et écologiques difficiles à concilier

Les grands projets d'aménagement, tels que ceux de la route des Tamarins ou du basculement des eaux, ont nécessairement un impact sur le milieu aquatique et contribuent à modifier la biodiversité. De ce fait, ils peuvent induire une réduction du nombre de juvéniles dans les secteurs soumis à une pression anthropique. (*Parc Marin, 2005*)

Phénomènes et processus

Une gestion insuffisante des pollutions domestiques et terrigènes. (l'ouest est classé en zone sensible au titre de l'assainissement).
 Des aléas naturels destructeurs : le phénomène *El Niño*, la hausse des températures entraînant le blanchissement des coraux dont la mortalité peut atteindre les 95% (*CHABANET, 2004*), les houles cycloniques et les grandes marées basses.
 Un tourisme balnéaire très développé en zone récifale.
 La présence d'une DAR (Dépression d'Arrière Récif, comparable à un lagon peu profond) entraînant l'apparition de récifs frangeants : le confinement des masses d'eau rend vulnérable leur écosystème.
 Une prise de conscience collective naissante

Enjeux

Adapter la réglementation relative à la protection des espèces et de leurs habitats. (Réserve Naturelle Marine créée en 2007).
 Maintenir la qualité et la diversité des espèces d'intérêt environnemental et/ou écologique et organiser une gestion durable des ressources côtières tout en développant la connaissance.
 Promouvoir la gestion intégrée de la zone pour la préservation des milieux littoraux : la résolution des conflits d'usage, assainissement, bonnes pratiques agricoles sur les nouveaux réseaux d'irrigation (transfert de l'eau) en amont des lagons.

I-2-2 Les milieux aquatiques « continentaux »

Le réseau hydrographique de La Réunion est un réseau dense composé de 750 ravines, chenaux d'évacuation des eaux pluviales ou de cours d'eau définis par arrêté préfectoral dont 13 rivières pérennes et de rivières dont le régime, de niveau fort à torrentiel, s'accompagne d'un charriage important de matériaux. De ce fait, en application de la Directive Cadre de l'Eau (DCE), le « district hydrographique » de l'île a été divisé comme suit.

Districts	Localisation
24 masses d'eau « cours d'eau »	Longueur de 4 à 30 km
3 masses d'eau « plan d'eau »	Grand Etang, Etang de Saint-Paul, Etang du Gol
2 masses d'eau souterraines	Eaux en terrains volcaniques (massif du Piton des Neiges et du Piton de la Fournaise), les espaces alluviaux

Un patrimoine très important et très fragile

27 **zones humides** comptabilisant des plantes endémiques et des espèces indigènes inféodées à ces milieux ont été inventoriées en 2003, mais elles sont menacées de disparition par l'évolution naturelle et par l'homme.

Des peuplements piscicoles peu diversifiés et inégalement répartis sur le territoire

On dénombre une vingtaine d'espèces de poisson et huit espèces de macro-crustacés présentes majoritairement sur les cours d'eau inférieurs des rivières et sur la côte de l'île. Ces espèces ont été dégradées par le cyclone Dina en 2001.

Les estuaires sont des axes migratoires empruntés par la plupart des espèces piscicoles et de crustacés, dont le bichique.

Le développement économique et la croissance démographique perturbent l'équilibre des milieux aquatiques et ont un impact sur la faune et la flore. Les zones humides sont menacées par une sur fréquentation des sites.

La surexploitation de la ressource piscicole menace certaines espèces de poisson (cas du bichique par exemple). La ressource piscicole indigène subit également des agressions liées à l'introduction d'espèces exotiques.

Phénomènes et processus à l'origine de la situation analysée

Un développement non maîtrisé des activités humaines perturbe l'équilibre des milieux aquatiques.

La sur fréquentation des sites, l'accumulation des déchets, la dégradation de la végétation rivulaire et la pollution par les eaux usées menacent une partie des zones humides.

Les aménagements hydrauliques et en bordure de lit dérèglent l'équilibre de la faune aquatique et modifient les conditions des milieux.

La surexploitation de la ressource piscicole et l'introduction d'espèces exotiques menacent certaines espèces, telles que le bichique.

Enjeux

Adapter la réglementation relative à la protection des espèces et de leurs habitats.

Maintenir la qualité et la diversité des espèces d'intérêt environnemental et/ou écologique et conduire une gestion durable des ressources tout en développant la connaissance

Préserver les ravines et leurs abords (BCAE), maîtriser les épandages, l'érosion (BCAE et MAE)

Réponses actuellement en place

La mise en place d'outils permettant une meilleure protection et une meilleure gestion (SDAGE, SAGE, politique des ENS, Parc National des Hauts, Conservatoire Régional des Espaces Naturels...).

La sensibilisation du public.

II) Pollution et qualité des milieux

II-1 La qualité de l'air

Avec la création de l'Observatoire Réunionnais de l'Air en 1998 à l'initiative des partenaires publics et privés, la Réunion dispose d'un outil agréé par le Ministère de l'Environnement.

La qualité de l'air a été plutôt bonne pour la période d'octobre 2003 à mars 2004 et cette situation est représentative de l'ensemble de l'île. **Un suivi restreint s'impose sur les sites concernés par l'obligation légale de surveillance de l'air. 7 stations de surveillance sont prévues** (population supérieure à 100 000 habitants) à La Réunion.

Le Volcan de la Fournaise constitue une source potentielle de pollution en dioxyde de soufre et en particules fines, accentuée notamment par l'humidité ambiante et l'absence de vent.

Phénomènes et processus

L'augmentation du niveau de vie et le changement des modes de vie s'accompagnent d'une augmentation des rejets de polluants issus du trafic routier.
Les activités humaines engendrent des quantités importantes de particules en suspension (utilisation de combustibles fossiles et de déchets, certains procédés industriels, tels que la fabrication de ciment).

Enjeux

Assurer un suivi pertinent vis-à-vis des enjeux de santé publique.
Améliorer la connaissance sur les sources de pollution et autour des secteurs vulnérables.

II-2 Eaux

II-2-1 La qualité des eaux côtières et marines

Le récif corallien est très vulnérable à la pollution, notamment chimique. Une ressource en eau marine de bonne qualité est caractérisée par une forte oligotrophie, une faible charge particulaire des eaux superficielles et un rapide renouvellement des masses d'eau, engendrée par la forte influence des courants généraux d'alizés. Mais le développement des activités anthropiques au Nord et à l'Ouest, expose les masses d'eau à une pollution par des résidus (biocides, nitrates, phosphore, bactéries).

Depuis 2002, le RNO (Réseau National d'Observation) a été mis en place afin de permettre une étude sur la qualité des eaux marines.

Les sources potentielles de pollutions peuvent provenir des activités suivantes:

- **domestiques**, avec un système d'assainissement peu étendu et 95 % des systèmes d'assainissement non collectifs devant faire l'objet d'une mise aux normes ,
- **agricoles**, avec le rejet de pollution organique par les industries agro-alimentaires, ou par des épandages mal maîtrisés
- **industrielles**, avec la pollution provoquée par les 800 installations classées dont 15 établissements de priorité nationale et 40 de priorité régionale. (*Source : DRIRE*)

Les pollutions touchent le littoral, et particulièrement les zones récifales, ainsi que les embouchures de ravines par le rejet direct, le ruissellement et l'infiltration.

Le phénomène est accentué par **les précipitations intenses**, la chute saisonnière des courants généraux et de la houle d'alizé (tantôt ponctuel, tantôt violent). On peut donc distinguer les sources de pollution dites aiguës des sources dites chroniques.

Phénomènes et processus

La pression urbaine, la sur fréquentation touristique des zones littorales les plus sensibles, le phénomène de mitage des surfaces agricoles délaissées accentuent l'érosion des terres arables. Les systèmes d'assainissement, faiblement développés et en situation de surcharge, présentent des dysfonctionnements.
Des techniques culturales érosives accentuent le lessivage des sols. Associées à une utilisation excessive d'intrants, elles accroissent et le risque de transfert de polluants aux milieux aquatiques. Des milieux côtiers confinés.
Un besoin en infrastructures et en aménagements (assainissement, transport en commun, logement...)
Des exigences politiques, urbaines et environnementales difficiles à concilier.

Enjeux

Promouvoir une prise en compte globale amont-aval des bassins versants jusqu'au milieu marin dans la lutte contre les pollutions.
Sécuriser, protéger et suivre la qualité de la ressource en eau.
Réduire, prévenir et contrôler les pressions et leurs impacts sur la ressource en eau, en particulier celles liées aux pollutions azotées et bactériologiques, et aux produits phytosanitaires.
Identifier et prévenir les risques de dégradation et de pollutions des sols liés aux activités industrielles, artisanales et agricoles.
Poursuivre l'identification et le traitement des sites pollués.

II-2-2 La qualité des eaux « continentales »

Contexte hydrogéologique

Les ressources en **eaux souterraines** peuvent être différenciées en trois types :

- La **nappe de base** est un aquifère profond, localisé dans d'anciennes formations volcaniques peu perméables. Les nitrates y sont peu présents, car le sol en amont a un rôle épuratoire et de stockage. Par contre, on y note une augmentation des concentrations en nitrates, qui ont tendance à s'y accumuler. Cette nappe n'est exploitée que dans les zones proches du littoral, car plus à l'intérieur des terres, elle est trop profonde et les forages seraient trop coûteux.
- Les **nappes perchées sur paléosols**, développées dans des horizons d'altération ou des formations détritiques, alimentées par les eaux des précipitations. Elles sont facilement atteintes par les nitrates, en raison de la faible épaisseur du toit de la nappe. Par ailleurs, elles ont un impact sur l'aquifère côtier, car leurs eaux sont rapidement vidangées en période cyclonique (effet de chasse).
- Les **nappes d'accompagnement des cours d'eau**, alimentées par les aquifères superficiels situés au-dessus. Elles n'ont pas de relation avec la nappe de base. Leurs teneurs en nitrates sont variables.

Les nitrates présents dans les nappes ont comme origine le lessivage des parcelles situées sur leur zone d'influence, ou l'infiltration de l'eau au niveau de fractures du sous sol .

Les **eaux superficielles** sont très vite évacuées à La Réunion (environ 6h depuis les précipitations pour rejoindre le milieu marin), d'où la difficulté à y détecter d'éventuels pics de nitrates. Les nitrates présents dans les eaux superficielles sont d'origine ponctuelle (rejet continu, localisé, par exemple des rejets chroniques d'effluents d'un bâtiment d'élevage) ou d'origine diffuse (apport non localisé, par exemple lié au ruissellement d'eau dans les parcelles suite à de fortes pluies).

Une qualité des eaux globalement bonne mais une tendance nette à la dégradation

Elles sont caractérisées par une faible minéralisation. Mais on observe depuis une dizaine d'années :

- des pollutions bactériennes et des concentrations en phosphore dans les eaux superficielles,
- une évolution de la concentration de nitrates, de chlorure et de pesticides en eaux souterraines.

Si en 2002, 12 % des prélèvements étaient classés en catégorie « Très Bonne Qualité », en 2003, ils ne représentent que 2 % (*extrait du bilan hydrologique de l'ORE : ce qui a marqué l'année 2003...*).

De manière générale, les eaux souterraines naturellement mieux protégées des pollutions ponctuelles, sont de meilleure qualité que les eaux superficielles. Néanmoins, la teneur en nitrate et la tendance à la surexploitation des eaux souterraines du littoral, dans les secteurs ouest et sud de l'île, sont à l'origine de leur dégradation.

Des pratiques agricoles en matière d'intrants à faire progresser

- Les pratiques phytosanitaires à améliorer, notamment en maraîchage où la pression de pathogène est forte en climat tropical. A noter toutefois la difficulté de ne pas disposer de produits phytosanitaires homologués pour la plupart des produits tropicaux (brèdes, chou chou, mangues, ananas...).
- Des pratiques de fertilisation à raisonner, tant en minéral qu'en organique où l'enjeu est avant tout de généraliser l'usage de la matière organique en culture de canne à sucre. En effet, bien qu'à l'échelle de la Réunion et de la grande majorité des territoires de l'île, il y ait la capacité de valorisation agronomique de l'ensemble des effluents d'élevage produits (GEMO 2006), l'épandage au sein du bassin de production de l'effluent, solution globalement la plus satisfaisante du point de vue de l'environnement, n'est pas fréquente : 2/3 des éleveurs de l'île ne disposent pas ou pratiquement pas de surfaces d'épandage en propre et doivent donc faire appel à des tiers pour l'élaboration de leur plan d'épandage ; la recherche des plans d'épandage est difficile (pentes, mitage agricole) et sont actuellement en cours de refonte complète à l'initiative de la profession.

Les analyses de la DRASS, de l'office de l'eau et du BRGM permettent d'analyser les évolutions des teneurs en nitrates dans les nappes.

Sur les 313 captages pour l'AEP, des analyses sont réalisées sur l'eau brute au niveau du captage pour 191 captages. Pour les autres captages, il n'y a pas de données d'analyses car leur eau est systématiquement mélangée : les analyses obligatoires de la DRASS sont réalisées après mélange entre différents captages, diluant les concentrations, et ne permettent donc pas d'interpréter les teneurs mesurées.

Sur les 191 captages, la dernière analyse réalisée en 2005 est :

- inférieure à 2 mg/L pour 106 captages (excellente qualité)
- comprise entre 2 et 5 mg/L pour 29 captages (très bonne qualité)
- comprise entre 5 et 25 mg/L pour 47 captages (25 mg/L est la valeur cible de la directive)
- supérieure à 25 mg/L pour 9 captages (qualité acceptable, 50 mg/L étant la limite réglementaire pour l'eau distribuée).

La majorité des captages est de très bonne qualité.

Un seul captage a dépassé la valeur réglementaire des 50 mg/L (le forage Grand Coin qui a atteint 120 mg/L), il s'agissait d'une pollution ponctuelle d'une nappe perchée, ayant pour origine des mauvaises pratiques en maraîchage. Le forage a été fermé, et des actions sont menées à Dos d'Ane pour améliorer les pratiques agricoles de ce bassin de production qui étaient à la source de cette pollution.

L'augmentation significative et particulièrement inquiétante des teneurs en nitrate s'est traduite par la fermeture d'un captage au forage Grand Coin à Dos d'Ane. 35 captages (eaux souterraines ou superficielles) sur 206 au total (soit 17%) ont vu leur teneur doubler entre 1996 et 2006. Par ailleurs, la majorité des eaux souterraines présente des traces de résidus phytosanitaires, même si elles restent largement inférieures aux valeurs seuils.

Les pollutions des eaux sont inégalement réparties dans l'espace et dans le temps. Le littoral et les secteurs aval des cours d'eau souffrent de pollutions ponctuelles provenant de l'agriculture, de l'assainissement, de l'industrie mais aussi du développement des autres filières économiques et de l'urbanisme.

La période cyclonique et les précipitations intenses augmentent le ruissellement et les concentrations de substances polluantes dans les eaux superficielles.

On distingue **quatre sources potentielles de pollution des eaux continentales** :

- Les pollutions d'origine agricole (maraîchage et élevage) : évolution de la concentration en azote, phosphore et pesticides ;

- Les pollutions industrielles majoritairement ponctuelles. On compte 800 installations classées (ICPE). Sur 230 installations classées soumises à autorisation, 15 établissements sont retenus comme de « priorité nationale » et 40 de « priorité régionale » en raison du risque de leur pollution sur le milieu marin côtier. (Source : DRIRE)
- Le réseau d'assainissement. Faiblement développé et peu efficace, il ne raccorde que 20 % de la population à des systèmes d'assainissement collectifs. De même, seulement 10 à 15 % du réseau d'assainissement autonome seraient actuellement en conformité ;
- Les eaux pluviales, chargées en matières polluantes, elles sont très peu prises en compte.

Le problème ensuite est de déterminer l'origine des nitrates : effluents agricoles, engrais minéraux ou effluents urbains ? Les analyses isotopiques (recherches de l'Université de la Réunion) peuvent trancher entre engrais minéraux et effluents organiques, mais il n'est pour le moment pas possible de déterminer par analyse une origine agricole ou urbaine de l'azote organique.

Or on sait qu'à la Réunion, l'assainissement urbain n'est pas parfait (surtout individuel) et a très certainement un rôle non négligeable dans l'augmentation des teneurs en nitrates dans les nappes. Une autre inconnue est le temps de réponse de la nappe aux pressions sur le milieu : à quand remontent les activités responsables des augmentations actuelles des teneurs dans les nappes ?

La suite du travail en cours consiste à essayer de déterminer l'origine de la pollution. Une approche par l'occupation du sol a été choisie : calcul des surfaces occupées par l'agriculture, par l'urbain sur les périmètres de protection des captages et les zones préférentielles d'alimentation des captages. Cette détermination peut aider à déterminer l'origine des nitrates et doit être complétée par la connaissance du terrain, du contexte hydrogéologique et des activités et pratiques de la zone.

A partir de là, des actions spécifiques pourront être mises en œuvre plus tard dans le domaine agricole ou urbain, pour protéger les captages « à priorité d'intervention ».

Une exigence qualitative pour l'alimentation en eau potable parfois non respectée

En 2003, 51 % des abonnés étaient alimentés par des prises d'eau superficielles, mais leurs captages vulnérables sont exposés à des risques de pollutions d'origines naturelles ou anthropiques (lessivage des sols par les pluies, apport terrigène de boue chargée en pesticides et engrais). Certaines communes ont néanmoins engagé des travaux de captage des eaux souterraines.

Une protection insuffisante des captages

La population est alimentée par 206 captages ou groupes de captages (eaux superficielles et souterraines) dont la moitié est jugée vulnérable aux risques de pollutions.

T25: Répartition des captages selon l'état d'avancement de la procédure

Répartition des captages	Périmètre de protection
29 %	Instaurés
40 %	En cours
31 %	Aucun périmètre

(Source : qualité des eaux de consommation distribuées à La Réunion, situation novembre 2006, DDASS, p. 11)

Phénomènes et processus

La croissance démographique, le développement du mitage et la dispersion du bâti augmentent les risques de pollution issus de l'assainissement.

L'ouverture de nouveaux espaces à l'agriculture et les pratiques agricoles actuelles risquent d'accentuer une situation qui a tendance à se dégrader en termes de pollution en azote, phosphore et pesticide (19 kg/ha pour La Réunion et 15 kg/ha pour la métropole, sachant que la pression des pathogènes est plus importante en milieu tropical).

Les besoins croissants en eau potable et d'irrigation entraînent des risques de surexploitation et de dégradation irrémédiable de la ressource (notamment dans l'Ouest).

Enjeux

Mener une gestion raisonnée des ressources en eau brute : rechercher la meilleure adéquation entre besoins et ressources.

Sécuriser, protéger et suivre la qualité de la ressource en eau.

Gérer et sécuriser les prélèvements dans les rivières et les nappes.

Réduire, prévenir et contrôler les pressions et leurs impacts sur la ressource en eau, en particulier celles liées aux pollutions azotées et bactériologiques, et aux produits phytosanitaires.

Mesures prises

Assainissement : mises en demeure et mise en place des SPANC

Agriculture : conditionnalité, refonte de l'ensemble des plans d'épandage, MAE.

Conclusion sur la situation vis à vis des nitrates :

S'agissant des eaux de surface, aucun problème n'est détecté.

S'agissant des eaux souterraines, une tendance à la dégradation est constatée sans pour autant dépasser les limites maximales de 50 mg/l. Dans le seul cas connu (mentionné supra) les mesures nécessaires ont immédiatement été prises afin de solutionner le problème.

Une grande vigilance est de mise avec un réseau d'observation et de suivi : Les autorités locales ont mis en œuvre un système de suivi qui s'appuie sur l'office de l'eau, sur la DRASS et le BRGM

- Pour les eaux de surface : contrôle de 35 stations qui couvrent les 13 grandes rivières pérennes de l'île et leurs principaux affluents,
- Pour les eaux souterraines : contrôle de 33 stations qui couvrent 14 des 15 principaux systèmes aquifères de l'île et contrôle des 313 captages.

Le code de bonnes pratiques agricoles relatif à la protection des eaux contre les nitrates d'origine agricole (arrêté du 22 novembre 1993) pris par la France en application de la Directive Nitrates, est effectivement d'application facultative en dehors des zones vulnérables.

Le décret 93-1038 du 27 août 1993 prévoit que ce code peut être complété, compte tenu des situations locales, par arrêté préfectoral.

A La Réunion, il a été choisi d'éditer un guide complet d'utilisation des matières organiques (CIRAD, Chambre d'Agriculture 2006), intégrant toutes les recommandations du code national, et les précisant pour chaque matière organique produite localement, et pour chaque culture principale de l'île. Ce guide a été diffusé à tout l'encadrement technique agricole, est disponible sur Internet, et la Chambre d'Agriculture diffuse aux éleveurs et agriculteurs les extraits les plus appropriés à leur situation. Le guide sert aussi de support de formation.

Il a été choisi jusqu'à présent de ne pas désigner de zones « par principe de précaution » dans la mesure où les seuils imposés par la directive nitrates n'étaient pas atteints et la limitation à 170 uN organique par hectare et par an n'est pas jugée localement appropriée à la situation :

- tropicale : les besoins azotés des cultures à l'échelle de l'année dépassent quasi systématiquement les 170 unités d'azote.
- géomorphologique : les transferts de matières organiques au sein de l'île doivent être limités au maximum (privilégier la fertilisation raisonnée des cultures dans le bassin de production)

Si les seuils imposés par la directive nitrates devaient être atteints, la politique de prévention générale, qui va au-delà du code de bonnes pratiques, serait renforcée dans les secteurs à problème.

Par ailleurs les mesures de précaution prises à l'échelle de l'île au delà des MAE sont les suivantes :

- BCAE = obligation du cahier d'épandage,
- Guide d'utilisation de la matière organique (2006) et atlas communal des productions et possibilités d'utilisation sur les cultures des matières organiques (en cours),
- Actualisation des plans d'épandage, y compris hors ICPE,
- Accélération de la mise aux normes de l'assainissement collectif et autonome,
- Programme d'actions sur trois bassins versants prioritaires.

Certaines mesures dans le cadre du PDR sont mises en place afin de sensibiliser les agriculteurs par une démarche volontaire à bien gérer leurs apports d'azote : formation, MAE, analyse de sol obligatoire avant plantation de canne.

II-3 Déchets

La production de déchets ménagers progresse considérablement : elle s'élevait en 2002 à 332 kg en moyenne par habitant et par an contre 353 kg en métropole en 2000. (Source : INSEE)
Les déchets ménagers se répartissent en **cinq familles**.

T26: Répartition des déchets ménagers à La Réunion en 2000

Type de déchets	Part
Ordures ménagères	66 %
Déchets végétaux	18 %
Encombrants	3 %
Boue de station d'épuration	4 %
Déchets toxiques des ménages	1 %

(Source : PDEDMA)

Ce sont **les déchets industriels spéciaux** qui ont connu l'augmentation la plus importante (+ 4,3 % / an en moyenne entre 1995 et 2005).

T27: Evolution des quantités de déchets produits à La Réunion

	1995	1998	2001	2003	2005	Evolution moyenne	
Déchets ménagers inscrits au PDEDMA (en tonnes)				365 000	385 000	422 000	2,7 %
Déchets dangereux inscrits au PREDIS (en tonnes)		13 917				24 578	4,3 %
Déchets inscrits au PREDAMA (en tonnes)			1 277 878			1 480 890	1,4 %

(Source : PREDAMA, PREDIS, PDEDMA)

Depuis 2001 ont été mis en place **des dispositifs** efficaces tels que :

- la collecte sélective des déchets récupérés dans les bacs jaunes et BAV (Bornes d'Apport Volontaire),
- les déchetteries gérées par les communautés de communes et d'agglomération,
- la collecte en porte à porte des encombrants et des végétaux,
- les campagnes de sensibilisation au tri.

Toutefois, **le recours à l'enfouissement** reste le plus fréquent.

T28: Elimination des déchets

Types de déchets	Part	Destination
Ordures ménagères résiduelles (restant après la collecte sélective)	89 %	Enfouissement
Déchets industriels	39 %	Décharge autorisée
Déchets industriels non dangereux autres que ménagers et assimilés	3 %	Décharge autorisée
Autres déchets		Valorisations énergétiques, valorisation organique, valorisation matière et recyclage, envoi dans le milieu naturel ou rejet dans le réseau d'assainissement

(Source : bilan PDEDMA p.9, synthèse PREDIS-PREDAMA)

On note **une saturation des centres de stockage** (Sainte-Suzanne prévu en 2007 et Saint-Pierre en 2011).

Concernant **les déchets industriels spéciaux** et malgré leur complexité, une mise en place d'une filière de réception, de conditionnement et de valorisation s'organise. Cette filière concerne également les produits phytosanitaires non utilisés et les emballages vides de produits phytosanitaires.

Le recours à l'exportation des déchets s'avère être une nécessité. Soumise à la Convention de Bâle, La Réunion exporte une grande quantité de déchets valorisables.

Types de déchets	Destinations
Papiers et cartons	Papeteries d'Afrique du sud
Majorité Verre et plastique	Inde et Afrique
Acier et aluminium	Asie
Batterie	En cours

Phénomènes et processus

Une croissance démographique et une amélioration du niveau de vie à l'origine d'une augmentation des déchets ménagers.
Des contraintes foncières et d'urbanisme qui rendent difficiles la création d'équipements.

Enjeux

Réduire à la source les quantités de déchets produits.
Développer la valorisation des déchets.
Assurer un traitement des déchets ultimes respectueux de l'environnement.

II-4 Environnement et agriculture

Les enjeux agro-environnementaux à la Réunion sont, par ordre d'importance :

1/ l'eau, ressource naturelle et vecteur de polluants :

- tant par l'impact que peut avoir l'activité agricole sur la qualité de l'eau potable à travers la gestion mal maîtrisée des intrants (phytosanitaires, fertilisants)
- que par l'impact qu'elle peut faire peser sur la qualité des eaux côtières, et par là sur la préservation de la biodiversité des lagons : les récifs coralliens sont très sensibles aux résidus de biocides (affectant la croissance corallienne), mais aussi dans une moindre mesure aux excès de fertilisants et de particules de terres en suspension issues de l'érosion (affectant la luminosité des eaux).

Des mesures agricoles générales doivent donc être impérativement prises en matière d'intrants
Des mesures spécifiques doivent être mises en œuvre en complément lorsque la qualité de l'eau se dégrade où dans des territoires d'agriculture intensive (cf carto MAE partie 5.3.2.1.4).

Des filières sont par ailleurs en cours de constitution pour la gestion des déchets agricoles à risque (produits phytosanitaires non utilisés, emballages vides des produits phytosanitaires) ou problématiques pour le lagon (plastiques agricoles usagés).

2/ l'érosion :

Si la Réunion est le siège de phénomènes d'érosion régressive et de mouvements de terrains spectaculaires, elle est également caractérisée, par sa géomorphologie et son climat, par une érosion de surface dont l'aléa est omniprésent à la Réunion. à tel point qu'il n'est pas possible de le territorialiser, sa cartographie indiquant une variation de l'aléa à l'échelle hectométrique (cf *carte Réunion aléa Erosion/ Outil cartographique des enjeux agri-environnementaux- Version 2007*). Des mesures agricoles générales doivent donc être impérativement prises à l'échelle de l'île (cf BCAE/MAE).

3/ la biodiversité :

Il s'agit d'un enjeu environnemental majeur pour la Réunion, île océanique et présentant de ce fait un très fort taux d'endémisme. La gestion forestière passée, axée sur la conservation, a permis de préserver 1/3 des milieux dans un état quasi climacique, et seule une action de protection forte est à même de maintenir leur originalité. C'est notamment l'objectif du Parc national créé début 2007. L'activité agricole n'est présente qu'à titre anecdotique dans le cœur du Parc, et l'agriculture ne fait guère peser de menace, à l'échelle de l'île, sur la biodiversité. Deux exceptions peuvent être relevées, qui méritent des mesures particulières :

- le respect des ravines et de leurs abords : ces espaces fortement encaissés hébergent de rares reliques d'écosystèmes endémiques de basse altitude et certaines espèces protégées menacées d'extinction. Le code forestier protège les ravines du défrichement, mais cette mesure peu respectée a été intégrée aux BCAE de la Réunion pour en renforcer l'application.
- La dispersion d'espèces végétales exotiques envahissantes : 1^{ère} menace sur la biodiversité à la Réunion, leur non gestion sur des exploitations agricoles situées à proximité d'espaces naturels à fort enjeu pose problème. Une mesure générale a donc été intégrée aux BCAE de la Réunion, et une MAE a été définie pour une action plus précise sur les espaces non cultivés des exploitations agricoles.

4/ le paysage :

La qualité des paysages réunionnais ruraux est omniprésente. L'agriculture y contribue positivement.

On peut toutefois pointer du doigt l'intégration rarement réussie du bâti en milieu rural (habitat dispersé, bâtiments techniques agricoles, locaux techniques pour les réseaux publics). Il est ainsi prévu que les frais d'étude liés à l'insertion paysagère des bâtiments d'élevage soient rendus éligibles au présent PDRR.

III) Ressources naturelles - Principales caractéristiques environnementales

III-1 Eaux

III-1-1 Les ressources en eaux de surface et souterraines

Les ressources en eau sont abondantes mais inégalement réparties dans le temps et dans l'espace : à titre d'exemples les précipitations pour les hauts de Sainte-Rose atteignent 7 000 mm par an, tandis que celles de la zone Ouest ne dépassent pas 525 mm par an.

Cette ressource est insuffisante pour l'ensemble des besoins ; si le Nord et l'Est connaissent une ressource suffisante voire excédentaire, l'Ouest et le Sud souffrent d'un déficit important en période d'étiage (*source SDAGE*).

Le basculement des eaux : une réponse durable à la situation tendue de l'Ouest

Le programme du transfert des eaux des cirques de Mafate et de Salazie vers le littoral ouest doit permettre l'irrigation et l'alimentation en eau potable des 5 communes de l'Ouest, rechargeant de ce fait, la nappe de la Rivière des Galets (*AEP*).

L'eau : une ressource indispensable pour répondre aux besoins domestiques, agricoles, industriels et énergétiques

T29: Principales utilisations de l'eau

Utilisation	Part consommée
Centrales hydro-électriques	65 %
Besoins domestiques	19 %
Agriculture	14 %

(Source : DIREN)

Atteignant 260 litres par jour, les consommations domestiques dépassent de loin les niveaux constatés en Métropole. Le TCO est le secteur géographique le plus consommateur et les jardins sont identifiés comme le principal facteur de consommation.

L'irrigation est surtout pratiquée dans l'ouest et le sud en déficit hydrique : les cultures irriguées sont essentiellement la canne à sucre et, dans une moindre mesure, les cultures maraîchères et fruitières.

90 % des prélèvements d'eau à usage industriel se concentrent sur 10 sites industriels, avec une consommation s'élevant à 10 millions de m³/an (*estimation DRIRE*). On note toutefois une tendance à la diminution de la consommation.

Des prélèvements d'eau potable répartis également entre eaux superficielles et eaux souterraines sont assurés par 203 captages.

T30: Répartition des captages

Répartition	Part d'eau potable	Provenance
Eaux souterraines	51 %	Formations baltiques de moyenne et grande profondeur
Eaux superficielles	49 %	

(Source : DIREN)

La surexploitation de la ressource en eau provoquant l'invasion saline reste néanmoins un problème majeur. L'insuffisance des infrastructures et des réseaux est à l'origine de dysfonctionnements, d'insuffisances et d'un gaspillage d'eau important.

T31: Rendement des réseaux d'eau

	Rendement des réseaux d'eau potable	Objectif fixé par le SDAGE
Port	53 %	75 %
Entre-Deux	85 %	
En moyenne	60 %	

(Source : DIREN)

Les rendements, bien inférieurs aux objectifs fixés par le SDAGE, sont à l'origine d'un gaspillage important de la ressource en eau. Ils sont la conséquence de dysfonctionnements, liés au déficit, à la vétusté et au manque d'entretien des infrastructures.

En 2002, **le prix de l'eau** à La Réunion (eau potable et assainissement) était de 1,33 €/m³ TTC alors qu'il atteignait 2,8 €/m³ en moyenne en France. Il est resté sensiblement identique en 2005. (Source : *Etat des lieux du District Hydrographique de La Réunion, DIREN, janvier 2005*)

Phénomène et processus

La croissance démographique s'accompagne d'une augmentation de la demande en eau potable dans les secteurs à forte croissance urbaine. Pour répondre à ces besoins, il faut augmenter la ressource disponible et améliorer et développer les infrastructures et les réseaux de distribution. Une stratégie de développement de la canne à sucre possible sur le secteur Ouest grâce au projet d'Irrigation de Littoral Ouest par le captage d'eau des Rivières des Galets, Sainte-Suzanne, Fleurs Jaunes et Rivière du Mât. Une politique de tarification de l'eau qui, en maintenant des prix particulièrement bas compte tenu du contexte social, n'incite pas à l'économie de l'eau.

Enjeux

Utiliser de façon rationnelle et économe les ressources en sol et en sous-sol en limitant l'impact de leur exploitation sur l'environnement.
 Mener une gestion raisonnée des ressources en eau.
 Sécuriser, protéger et suivre la qualité de la ressource en eau.
 Limiter les prélèvements dans les rivières et les nappes
 Réduire, prévenir et contrôler les pressions et leurs impacts sur la ressource en eau, en particulier celles liées aux pollutions azotées et bactériologiques, et aux produits phytosanitaires.

Réponses actuellement en place

La mise en place d'un office de l'eau.
 La justification des outils tels que le Comité de bassin (SDAGE) et les Commissions Locales de l'Eau (SAGE).
 Une meilleure reconnaissance et affirmation du SDAGE et du SAGE.
 Une gestion globale et cohérente de l'eau.

III-2 Sols et espaces

L'espace utilisable pour l'urbanisation est rare et limité, ce qui entraîne des contraintes importantes.

La tâche urbaine est composée²⁴ :

- des zones denses caractérisées par une forte emprise des bâtiments (22 % de la tâche urbaine) ;
- des zones étalées, presque exclusivement de l'habitat individuel peu dense et (56 % de la tâche urbaine) ;
- des zones dispersées : essentiellement le regroupement de quelques constructions isolées (mitage et habitat rural).

En 2003, elle s'étend sur 24 750 ha, soit sur environ 10 % du territoire de la manière suivante :

- 25 % en continuité directe des tâches urbaines existantes,
- 50 % en extension et agrégation des tâches urbaines existantes,
- 25 % avec de nouveaux départs d'urbanisation (souvent mitage).

T32: Taux de croissance comparés

Entre 1997 et 2003		
Étalement urbain	Population	Logement
+2,3 % /an	+1,7 % /an	+3,4 % /an

(Source : Agorah, juin 2005)

La croissance urbaine s'est donc faite à la fois par densification et par extension de la tâche urbaine existante.

T33: Distribution par typologie de l'espace réunionnais

Morphologie urbaine	Progression
Zones denses	+ 42
Zones étalées	+ 15

(Source : Agorah, juin 2005)

Les zones étalées se sont en partie densifiées et les zones dispersées ont souvent servi d'amorce à la progression d'espaces étalés.

La progression de l'urbain est telle qu'on prévoit qu'entre 2005 et 2020, 10 000 hectares de plus seront consommés si les tendances restent inchangées. Le prélèvement sur les zones naturelles et agricoles risque donc de s'aggraver (cf. partie sols, sous-sols et matériaux).

Cet étalement constitue donc une menace certaine pour les espaces naturels, notamment littoraux, les coupures d'urbanisation et les espaces remarquables.

Il faut donc :

- Rationaliser l'usage de l'espace en extension, afin d'éviter le gaspillage d'espace et la dispersion des aménagements,
- Prolonger les principes du SAR sur la densification et la structuration des espaces déjà urbanisés,
- Améliorer de façon impérative l'assainissement quel que soit l'espace (dense ou étendu).

Les déplacements mécanisés dans l'île

On dénombre en moyenne 3,5 et 3,8 déplacements par jour et par personne (données 2002), soit l'équivalent des grandes agglomérations métropolitaines. La voiture représente 90 % des déplacements mécanisés tandis que les transports en commun, malgré leur progression, ne représentent que 5 %. On note ainsi une concentration des lieux d'émission, de destination et des flux sur certains axes (RN1 et RN2).

Le système des transports est donc particulièrement vulnérable à une congestion chronique. (Voir complément en A, profil sociétal et en B, profil économique)

La création du **Parc National des Hauts de La Réunion (PNH)**, opportunité déjà évoquée dans le SAR de 1995, la Charte Réunionnaise de l'Environnement, le Schéma de Service Collectifs des Espaces Naturels et Ruraux, les Assises du Développement (1997) et l'Agenda 21 sont autant d'initiatives marquant la volonté d'aller vers un développement durable.

La PNH représente un label pour un patrimoine d'intérêt mondial et assure la garantie d'une protection et d'une gestion active dans la zone classée « centrale » avec des moyens financiers et humains pérennes. De plus, elle offre la capacité d'un soutien libre, sans réglementation spécifique en zone dite « périphérique », s'inspirant du modèle des PNR (Parc Naturels Régionaux). La prochaine échéance est celle du décret d'application avec une mise en place prévue en 2007.

Phénomènes et processus

La croissance démographique et l'évolution des modes de vie sont à l'origine d'un besoin accru en logement.
L'étalement urbain et l'augmentation du parc automobile sont à l'origine de l'accroissement des flux automobiles.
Une concentration des emplois dans quelques agglomérations et un accroissement de la distance lieux de résidence – lieux de travail.

Enjeux

Structurer la ville diffuse pour maîtriser l'étalement urbain.
Réfléchir à des formes urbaines adaptées au contexte local et intégrées aux paysages : penser la ville réunionnaise et préciser les modes d'habiter conformes aux objectifs du SAR.
Favoriser l'autonomie fonctionnelle de l'installation humaine.
Prédéterminer les espaces constructibles dans le respect du SAR et renforcer la conformité des PLU au SAR.
Faire précéder l'urbanisation de l'installation des réseaux.
Faire entrer la nature dans la ville.
Développer les TCSP et les modes de déplacement doux.
Maintenir les espaces agricoles face à la pression urbaine.
Développer des compétences et créer des emplois en lien avec la protection de l'environnement, le paysage et le tourisme de nature.
Concilier la fréquentation et la protection des sites

Déterminer des principes d'aménagement clairs et une politique d'acquisition sur le long et le moyen terme.

III-3 Energies

Avec l'augmentation du niveau de vie des ménages, la consommation énergétique a progressé rapidement. Il en résulte une dépendance toujours plus prononcée aux matières fossiles importées avec une vulnérabilité importante à leur disponibilité et à leur prix.

Une île dépendante à 79 % des importations d'énergies fossiles (produits pétroliers et charbon)

La production d'énergie est actuellement assurée en ce qui concerne l'électricité par :

- les centrales de bagasse-charbon de Bois-Rouge et du Gol,
- deux centrales thermiques classiques du Port,
- les centrales hydrauliques situées sur la Rivière de l'Est et le Bras de la Plaine,
- le solaire (chauffe-eau),
- l'énergie voltaïque,
- la valorisation du bois d'énergie.

T34: La consommation d'énergie primaire en 2000

Provenance d'énergie	Satisfaction de la demande en ktep	Demande en ktep	
		Energie primaire en ktep	Hors carburéacteurs en ktep
Ressources locales (hydraulique, bois, bagasse et solaire thermique)	188	838	189
Importation (hydrocarbures et charbon)	666		

(Source : PRERURE, synthèse)

La très forte augmentation de la consommation d'énergie primaire de l'île est principalement satisfaite par l'importation d'hydrocarbures et de charbon. Entre 1990 et 2000, elle s'établit à 4,8 % par an, soit 3 fois plus que la moyenne nationale.

La production en énergie renouvelable augmente mais ne peut toutefois pas suivre et satisfaire l'explosion des besoins énergétiques.

La part des ENR (Energie Nouvelles Renouvelables), couverte principalement par l'énergie hydroélectrique est passée de 50 % à 20% sur la période de 1981 à 2000. Dans un même temps, on note une très forte demande d'électricité et qui a été multipliée par 4,5 en 20 ans, passant de 390 GWh à 882 GWh (Source ADEME, Atlas de l'environnement). Aussi, à l'avenir, la priorité doit être donnée à la valorisation et au développement des déchets, la géothermie, l'électricité voltaïque et l'énergie éolienne.

Avec un réseau électrique vulnérable, face aux conditions climatiques exceptionnelles, l'objectif est d'enterrer 90 % des nouveaux réseaux HTA.

La consommation d'énergie finale

On note une prépondérance des hydrocarbures (64 %) et de l'électricité (22 %) qui s'est fortement accélérée par le dynamisme démographique et économique de l'île. Entre 1990 et 2000, la consommation d'énergie finale a augmenté de 2,3 % contre 1 % pour la France entière (Source : PRERURE, synthèse p. 8).

T35: Une prépondérance des hydrocarbures

(Source : PRERURE, synthèse)

Energies	Consommation finale	Secteurs	Consommation finale
Hydrocarbures	64 %	Transport	50 %
Electricité	22 %	Industrie	26 %
Bois	4 %	Tertiaire	15 %
Chaleur	9 %	Résidentiel	8 %
Solaire thermique	0,33 %	Agriculture	0,66 %

Une forte consommation par le secteur des transports et de l'industrie.

Phénomènes et processus

Une croissance démographique (+ 20 %) et une évolution du niveau et des modes de vie à l'origine de l'explosion des besoins énergétiques.
De nombreux aménagements sont et seront fortement consommateurs d'énergie (transfert des eaux et installation de pompage, tram-train, réalisation de logements, d'équipements publics...).

Enjeux

Développer des pratiques moins consommatrices en énergie dans les secteurs résidentiel, industriel, tertiaire et des transports.
Développer prioritairement les énergies renouvelables et si nécessaire les autres énergies en minimisant les impacts sur l'environnement.

Réponses actuellement en place

La promotion des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie par les acteurs locaux.
Le soutien attendu des entreprises et des professionnels du bâtiment dans les démarches de Haute Qualité Environnementale.
Le développement attendu de politiques d'aménagement, de déplacement et de transports pour la maîtrise de l'énergie.

III-4 Matières premières : sol, sous-sol et matériaux

Les sols et sous-sols de l'île se répartissent selon 3 formes :

- les formes de construction (cônes volcaniques et plaines d'altitudes souvent entaillées),
- les encaissements ou ravines résultant d'une érosion violente,
- les formes d'accumulation (cirques et îlets).

Les précipitations et la roche mère basaltique, perméable, favorisent l'appauvrissement des sols favorisant la formation d'andosols (sols assez pauvres)

Le climat est à l'origine d'une répartition des types de sols entre l'Est et l'Ouest :

- la zone "au vent" soumise à des fortes précipitations et engendrant les andosols,
- la zone "sous le vent" moins touchée par les précipitations, plus riche en éléments nutritifs.

L'érosion des sols est un phénomène important et violent à La Réunion en raison des fortes pentes et des pluies tropicales torrentielles. Ce phénomène est accentué par l'exploitation des sols et sous-sols.

De même, **l'exploitation agricole** des sols agressés, entre autres, par la mise à nu ou le travail du sol dans le sens de la pente, est un des facteurs de dégradation de ces sols.

S'agissant d'éléments trace métalliques : les sols réunionnais sont naturellement très riches en nickel et en chrome du fait de leur origine volcanique. Il a pu être démontré leur faible mobilité et disponibilité, mais les contraintes à la valorisation de certaines matières organiques en agriculture pose néanmoins réglementairement problème lorsque des seuils en ETM ont été définis.

En intégrant les ressources naturelles et les ressources issues de la récupération, les ressources en matériaux disponibles représentent entre 98 et 108 millions de m³.

Les ressources en roches massives

Elles sont supérieures à 60 millions de m³, potentiellement exploitables et accessibles (dernières phases éruptives tardives du Piton des Neiges et éruptions du Piton de la Fournaise).

Les ressources alluvionnaires : ressources limitées de 12 à 23 millions de m³.

Les ressources en scories et en tufs volcaniques : 15 millions de m³.

Les ressources non issues de carrières : (matériau de dragage des ravines, déchets des centrales thermiques et produits de démolition (500 000 tonnes/an), andains de pierre des opérations d'épierrage agricole (8 à 10 millions de tonnes), déblais de génie civile.

Les cendres volantes et les mâchefers sont produits par les deux centrales thermiques à bagasse et charbon. Ils sont estimés à 125 000 tonnes/ an (*source PREDAMA, 1996*) tandis que la quantité des produits de démolition provient de la vétusté du parc immobilier et des infrastructures. On note une croissance de + 2,1 % par an de cette ressource (*Source : PREDAMA, 2005*) due à l'évolution rapide des équipements.

Les besoins en matériaux sont comparables à la moyenne métropolitaine. Les matériaux sont utilisés pour 55 % d'entre eux à la construction d'infrastructures routières.

Ces matériaux sont : les granulats, scories, tufs pouzzolaniques et les « tout-venants ».

La consommation annuelle théorique de granulats, comprise entre 5 et 7,2 tonnes par an et par habitant, équivaut à celle de la France métropolitaine (6 tonnes par an et par habitant pour 1983-1994).

Le nombre de carrières a chuté de 45 % entre 1997 et 2001 en raison :

- du passage d'une production artisanale à une production plus industrielle.
- de la mise en place d'une réglementation plus exigeante au regard de la protection de l'environnement.

La rareté des ressources alluvionnaires et les besoins importants de l'île participent à l'accroissement des coûts de production engendrés par :

- l'éloignement de ces ressources des installations en activité,
- leur emplacement sur des sites privés,
- l'utilisation d'abattage explosif,
- la prise en charge des mesures de protection de l'environnement par l'exploitant.

Phénomènes et processus

La croissance démographique et le développement économique créent des besoins croissants de la ressource et des déchets exploitables.

L'augmentation des surfaces imperméabilisées accentue le risque d'érosion.

Certaines pratiques agricoles, la mise à nu des sols peuvent accélérer l'érosion des sols.

Enjeux

Utiliser de façon rationnelle et économe les ressources en sol et sous-sol en limitant l'impact de leur exploitation sur l'environnement.

Identifier et prévenir les risques de dégradation et de pollutions des sols liés aux activités industrielles, artisanales et agricoles.

Poursuivre l'identification et le traitement des sites pollués.

IV) Risques

La Réunion est une île particulièrement vulnérable du fait de son exposition aux risques essentiellement naturels, mais aussi technologiques.

Pour réduire le risque, la priorité est d'établir et de mettre en place des plans de prévention et de protection basés sur des stratégies (gestion des bassins versants) ou des choix (endiguements des ravines). Ainsi, des outils tels que le SAR ou les documents d'urbanisme, sont des atouts afin de fixer un cadre prescriptif concernant l'installation des aménagements. L'essentiel est de travailler à la fois sur la vulnérabilité des aménagements et sur l'aléa.

IV-1 Risques naturels et climatiques

La Réunion est l'une des régions françaises les plus exposées aux aléas naturels.

Elle subit le passage fréquent de dépressions, cyclones tropicaux accompagnés de vents violents et de pluies torrentielles. **Sept évènements cycloniques majeurs** ont été recensés depuis 1961 (le dernier en date étant le cyclone Dina dont les vents ont soufflé à plus de 300 km/h en 2002).

La Réunion détient tous les records mondiaux de précipitation pour les périodes comprises entre 3 heures et 12 jours (1 410 mm en 24 h à Grand Ilet en 1984). Les pluies torrentielles peuvent prendre alors une ampleur exceptionnelle en raison du relief de l'île.

Les houles cycloniques, houles polaires, marées de tempêtes, raz de marée peuvent provoquer la destruction des terres, en particulier dans l'Ouest et dans le Sud (Possession, Saint-Paul, Saint-Leu).

Une vulnérabilité forte aux inondations

Certaines rivières et ravines sont susceptibles de déborder et d'entraîner des inondations lors du passage d'un cyclone ou en période de fortes pluies.

Les mouvements de terrains (glissement) et les précipitations intenses sont relativement fréquents, en particulier dans les cirques et la plupart des ravines profondes, creusées par les principales rivières (Rivières du Mât, Rivière des Marsouins, Rivière de l'Est, Rivière des Galets...). Ils engendrent alors une structure géologique hétérogène instable (mouvement et glissement de terrain, écroulement de rempart).

Aussi l'érosion est particulièrement active dans l'île ce qui pose le problème de la protection des biens et des personnes, notamment dans les hauts. Les falaises vives du nord et du sud (Grand îlet, RN5, RN 1 Route du Littoral...), en cours d'évolution géologique, sont sujettes à des phénomènes d'érosion régressive et à des mouvements de terrains.

Du fait de formations végétales des plus combustibles et d'une saison sèche très marquée et très longue, **les feux de forêts** menacent surtout la zone « sous le vent » de Saint-Denis à Saint-Louis à des altitudes de 1 400 à 2 900 mètres.

En dénudant les sols, ces feux amplifient les phénomènes de glissement de terrain.

Le volcanisme : une activité intense qui ne touche pas généralement les parties habitées

Le Piton de la Fournaise est classé parmi les volcans les plus actifs du globe.

La plupart de l'activité volcanique est concentrée à l'intérieur de l'enclos ; néanmoins, quelques constructions des villes de Saint-Philippe, Sainte-Rose, Le Tampon et de La Plaine des Palmistes sont en zones décennales.

Notons que l'ensemble de La Réunion est actuellement classé en zone de **sismicité négligeable** (séisme d'origine tectonique ou volcanique de faible magnitude et ne menaçant pas les personnes et les biens).

La Réunion subit, en outre, les impacts du réchauffement climatique (élévation du niveau de l'océan, fragilisation de la barrière corallienne, augmentation des crues et des sécheresses), qui représentent des menaces pour les ressources marines et halieutiques.

Phénomènes et processus

L'occupation extensive du territoire (parfois de façon illégale), les constructions non respectueuses de l'environnement.
Les défrichements, les aménagements des rivières et des ravines, les modifications de l'écoulement des eaux...
Les feux d'origine humaine.
Les agressions que subit la barrière corallienne (pollution, prélèvement...).

Enjeux

Accroître la connaissance des zones à risques et mieux la diffuser auprès de l'ensemble des acteurs de la population.
Concevoir un aménagement du territoire ne renforçant ni l'aléa ni le risque et qui anticipe le réchauffement climatique.

IV-2 Risques technologiques et sanitaires

Les installations industrielles importantes peuvent présenter des risques plus ou moins graves pour le milieu, la population et les biens environnants. C'est pourquoi, elles font l'objet de prescriptions spéciales portant sur la prévention (techniques et organisation des directives Seveso, servitude d'urbanisme...) et sur la gestion de la crise (plan d'intervention, plans d'opération interne...).

L'île compte à ce jour :

- **2 établissements classés dits Seveso seuil haut** : la SRPP, dépôt d'hydrocarbure au Port et de La Hogue et Gueze, dépôt d'explosifs civils à Saint-Paul,
- **2 établissements classés dits Seveso seuil bas** : SIB et COROI-SREPC au Port.

Les réseaux techniques urbains (transports, énergie, télécommunication, eau potable et eaux usées) peuvent être :

- des sources directes de risque (ligne à haute tension, canalisation de gaz...),
- des vecteurs de diffusion du danger (transport d'une pollution dans un réseau d'assainissement...) ou des impacts de la catastrophe (effets induits par la rupture de l'alimentation électrique...),
- importants dans le fonctionnement des secours suite à un sinistre.

Les risques liés à ces réseaux sont importants du fait de :

- la fréquence et l'importance des risques naturels,
- la dépendance très forte vis-à-vis de certaines structures avec des interconnexions faibles (transport routier et énergie électrique en particulier).

Les risques liés aux transports de matières dangereuses n'ont pas été soumis à étude. Néanmoins, les hydrocarbures constituent une part importante des flux qui traversent les espaces urbains denses (agglomération, route principale sans déviation). Concernant le transport du kérosène entre le Port et Gillot, des solutions sont à l'étude afin de réduire la vulnérabilité de l'approvisionnement et le risque.

Le risque de pollution marine (lagon) est aussi présent. Afin d'éviter de telles catastrophes, un projet de planification d'urgence contre les pollutions d'hydrocarbures dans la région Sud-ouest de l'Océan Indien a été bâti.

Les risques sanitaires environnementaux selon le Plan National Santé Environnement 2004-2008 adopté début 2004, concernent :

- les intoxications par le monoxyde de carbone, la légionellose,
- certaines situations climatiques extrêmes,
- les pollutions atmosphériques en milieu urbain,
- les appareils à combustion, les constituants de bâtiments, l'activité humaine,
- les substances chimiques,
- le plomb d'origine industrielle et autres métaux toxiques : une première initiative expérimentale a été menée dans l'île dès 2004 sur l'installation de traitement des accumulateurs au plomb.

Phénomènes et processus

Une multiplication de l'usage des produits chimiques divers dans les différents secteurs d'activité (agriculture, industrie, services) et au niveau domestique.
Une augmentation des flux de transports motorisés.
L'insularité favorisant la dispersion de polluants, mais aussi les contraintes fortes en termes de traitement et de maîtrise des pollutions.
Un niveau de conscience assez faible des risques sanitaires environnementaux.

Enjeux

Intégrer la notion de risque industriel dans l'aménagement
Intégrer les nouveaux risques sanitaires : connaissance, sensibilisation, veille, prévention

V) Cadre de vie

V-1 Paysage des milieux terrestres

Thématique de synthèse entre les questions d'aménagement, de développement et d'environnement, la question du paysage, loin d'être un problème « cosmétique », est constitutive de la compétence par laquelle peuvent se résoudre les logiques antagoniques autour de grands objectifs communs à l'ensemble des acteurs institutionnels, des filières économiques et des citoyens réunionnais.

Les volcans : un patrimoine géologique

Deux volcans ont façonné le relief de l'île : le Piton des neiges, véritable bouclier abritant des structures géologiques uniques au monde appelés "cirques" qui sont elles-mêmes un véritable "endémisme géologique", et le Piton de la Fournaise, volcan en activité régulière.

Une grande diversité de paysages d'une qualité exceptionnelle qui comprend : un paysage minéral volcanique, un paysage du littoral, des étendues de canne, des paysages des hauts... qui disposent de la biodiversité des milieux terrestres.

Des paysages remarquables et diversifiés

Quarante-deux entités paysagères ont pu être définies dans une étude réalisée en 1994. Aidée de la cartographie de la sensibilité des paysages réunionnais initiée par la DIREN dans le cadre du volet environnement du Schéma Départemental des Carrières, cette étude a permis d'élaborer une typologie :

- des paysages à composante naturelle dominante (volcan, cirques, ravines, hautes pentes, plaines, hautes altitudes),
- des paysages façonnés par l'homme (champs de canne, zones rurales, mi-pentes, zones balnéaires),

- des sites d'intérêt national et international (Volcan de la Fournaise, cirques, falaises littorales, caps),
- des paysages ruraux, des pentes et des plaines,
- les ravines (le Bernica, Bassin La Paix).

La question de la détermination de périmètres à fort potentiel naturel et paysager, périmètres « sanctuarisés » méritant le recours à la notion de « monuments naturels » est posée. Au cours de ces dernières années s'est structuré un ensemble d'espaces protégés constitué de :

- deux réserves nationales : celle de la Roche Écrite, a été créée en 1995, représentant 3 643 ha ; celle de Mare Longue, représentant 68 hectares a été créée en 1981 ;
- une réserve naturelle régionale, celle de l'Etang Bois Rouge, représentant 29 ha. En projet, une réserve naturelle de l'Etang de Saint-Paul ;
- une réserve naturelle marine en projet, qui couvrira l'ensemble des lagons de l'île ;
- six réserves biologiques domaniales sur 13 952 ha en 2003 contre 13 000 en 1999, deux réserves naturelles en 2003 contre une en 1995 ;
- deux réserves naturelles volontaires sans plan de gestion ;
- cinq sites classés et deux sites inscrits au titre de la loi de 1930 ;
- 256 ZNIEFF en 2001, dont 237 ZNIEFF, de type I soit 63 % du territoire ;
- deux Arrêtés de Protection de Biotope ont permis au Préfet de fixer des mesures tendant à favoriser la conservation de biotopes nécessaires à certaines espèces protégées.

Le Conservatoire du Littoral et des rivages lacustres est un établissement public créé en 1975, son implantation à La Réunion est récente. Il est en charge, par l'achat de terrains, de la protection des sites présentant un intérêt biologique et paysager important, de façon à les soustraire à diverses spéculations. La gestion des terrains est assurée par une collectivité (Commune ou Département...) et ceux-ci sont déclarés inaliénables. Au 1er janvier 2004, sur un objectif de 3000 ha à terme, le Conservatoire avait acquis 888,5 ha sur un total de dix sites.

Les espaces naturels (ravines) et agricoles de qualité sont soumis à une démarche de protection et de valorisation afin d'éviter les constructions éventuelles et la sur fréquentation. Cette politique est menée par le Département dans le cadre de la politique des ENS (Espaces Naturels Sensibles), mais aussi par l'ONF et le Conservatoire du Littoral.

Le Parc National des Hauts de La Réunion : des opportunités nouvelles

Sa création répond à trois grands objectifs :

- la conservation de la végétation indigène, les espèces endémiques et les paysages emblématiques de l'île (volcans, cirques),
- la conservation et la valorisation des éléments marquants du patrimoine culturel,
- la qualification et l'organisation des Hauts dans un souci d'harmonie et de durabilité.

Mais deux préoccupations l'accompagnent :

- le développement d'un pôle de compétences et de rayonnement dans l'Océan Indien sur la conservation des milieux insulaires, le climat, le volcanisme et le développement durable,
- la sensibilisation, la formation et la mobilisation des Réunionnais à la prise en compte de l'environnement.

Phénomènes et processus

L'urbanisation diffuse met en péril la qualité de certains paysages réunionnais.

Enjeux

Concilier la fréquentation et la protection des sites dans le respect de l'environnement.

V-2 Nuisances sonores

Les nuisances augmentent avec le développement urbain.

Celles-ci sont d'ailleurs en augmentation sensible du fait de la concentration de l'urbanisation et de l'habitat (surtout sur la bande côtière) et de l'insertion de grands axes routiers au sein de ces zones urbaines. Ainsi, les ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) voient leurs seuils déclaratifs en termes de bruit augmenter.

Afin de pallier les carences de la gestion de ces nuisances, longtemps limitée au seul PEB (Plan d'Exposition au Bruit) de l'Aéroport de Gillot, des Communes et la DDE ont, depuis une dizaine d'années, engagé des actions portant sur le **bruit routier**. Depuis, une réglementation acoustique en vigueur en métropole s'applique à La Réunion, introduisant des dispositions constructives et architecturales.

Phénomènes et processus

Un territoire en cours d'aménagement. La croissance démographique, l'évolution des modes de vie et l'exiguïté du territoire.

Enjeux

Intégrer la dimension des nuisances dans la réflexion sur l'aménagement urbain.

VI) Patrimoine

VI-1 Sites naturels : les milieux littoraux et marins

Un littoral occidental aux récifs coralliens remarquables mais particulièrement vulnérables

Les récifs coralliens réunionnais sont les milieux marins qui représentent la plus grande diversité biologique (*DIREN, 2003*), mais ils sont néanmoins fragiles. Entre 1978 et 1994, on note une diminution de 25% de la richesse en coraux.

VI-2 Patrimoine architectural, culturel et historique

Grâce à un **patrimoine important**, La Réunion se caractérise par des paysages originaux.

Le patrimoine architectural ancien est issu de trois siècles de colonie et de l'économie de plantation. 35% de ce patrimoine, repéré en 1976 par l'inventaire Saint-Aubin, ont disparu ou se trouvent en très mauvais état. La loi de 1913 sur la préservation des monuments historiques n'a été appliquée qu'à partir de 1966. Les premières mesures de sauvegarde ont été instituées en 1970 pour le classement de l'Hôtel de la Préfecture, et en 1979 avec l'installation du Service Départemental de l'Architecture puis de la DRAC.

Ce patrimoine est composé :

- d'éléments d'habitat traditionnel (maisons de maîtres, petites cases créoles, cases bourgeoises),
- d'éléments à caractère économique (usine sucrière, pont, gare, magasin de la Compagnie des Indes, boutiques),
- d'éléments à caractère religieux (églises, mosquées, chapelles, temples hindous),
- d'édifices publics et éléments commémoratifs ou décoratifs (monuments, places, fontaines, jardins).

Phénomènes et processus

Des facteurs climatiques et des sinistres, facteurs de la dégradation du patrimoine bâti.
Une insuffisance de moyens financiers et la faiblesse de la politique de préservation.

Enjeux

Concilier développement urbain et préservation du patrimoine bâti.
Développer une offre touristique à vocation patrimoniale.

Conclusion : la logique environnementale du PDRR

Les enjeux ci-dessus ont été traduits dans le PDRR selon un faisceau de dispositions, afin d'assurer la cohérence globale du programme en matière environnementale.

1. Mesure « amont » généralisée : le Projet global d'exploitation
Il s'agit d'un diagnostic environnemental, social et économique à l'échelle de l'exploitation, débouchant sur un projet pluriannuel, préalable obligatoire pour déposer une demande de soutien public à l'investissement.

2. Mesure « aval » généralisée : Application de la conditionnalité à l'ensemble des mesures du programme.
Pour mémoire, les BCAE Réunion intègrent la préservation des ravines, la lutte contre une liste d'espèces exotiques envahissantes et la lutte contre l'érosion des sols qui ne doivent pas rester nus en période pluvieuse.

3. Mesures spécifiques :
Elles sont incluses dans l'axe 2, notamment les MAE.

0.3.5 - L'analyse Atouts Faiblesses Opportunités Menaces

Domaines	Atouts	Faiblesses
Cohésion sociale Identité	Des solidarités familiales ou de voisinage et une qualité de vie qui persistent. Capacité d'adaptation sociale d'une grande partie de la population et spécialement des femmes. Modèle social français de solidarité nationale.	Exclusion sociale de plus en plus marquée pour une partie de la population qui cumule des handicaps (illettrisme, isolement, habitat précaire, dépendance, ...). Des repères sociétaux menacés (passage accéléré d'une société rurale à une société urbaine et tertiaire, ...).
Marché du travail	Création nette d'emplois. Nette progression des niveaux de qualification et de formations. Succès de l'apprentissage. Solide appareil de formation local.	Demande d'emploi structurellement supérieure à l'offre. Apparition du chômage des diplômés et des cadres. Faible mobilité de la main d'œuvre surtout parmi les populations précaires. Poids de l'illettrisme et des très faibles niveaux de qualification.
Marché des biens et services	Croissance économique forte. Croissance de la productivité. Importance des aides aux entreprises. Dynamisme de la consommation soutenue par la demande des ménages et des administrations. Accès aisé aux services publics de santé, d'éducation, aux loisirs sportifs, aux NTIC, ...	Eloignement du marché unique européen. Un niveau de prix relativement élevé, pas d'«avantage coûts». De nombreux surcoûts pour les entreprises. Marché restreint ne permettant pas la réalisation d'économies d'échelles. Difficulté de structuration de certaines filières (artisanat, fruits et légumes) rendant difficile l'accès à certains marchés (collectivités, grandes surfaces, ...).
Territoire : aménagement et urbanisation	Infrastructures d'échanges modernes. Bon niveau d'équipements publics. Savoir faire local des administrations pour la planification des grands travaux.	Poids des dépenses de rattrapage en équipements scolaires, des besoins en logements, ... Forte pression démographique sur un espace utile réduit. Etalement des zones urbanisées / extension des réseaux et consommation d'espaces naturels et agricoles et fort préjudice sur les paysages.
Territoire : environnement	Richesse et spécificité de la biodiversité. Multiplicité et diversité des sites d'exception : le lagon et les massifs forestiers et autres monuments naturels : cirques, volcans, ...	Difficulté à concilier besoin urbains et protection de l'environnement Retard dans l'application des normes en matière d'assainissement et de traitement des déchets Très forte exposition aux risques naturels
Cadre géographique et administratif	Unique RUP de l'Océan Indien. Des potentiels de développement dans la zone : pêche, coopération internationale, filière agricole, santé, télécommunication, ... Potentiels forts de diffusion des savoir faire réunionnais dans la zone.	Faiblesse des exportations et des échanges avec les pays de la zone. Difficultés à mettre en œuvre le développement du point de vue de l'Océan Indien. Environnement régional très disparate et dispersé avec beaucoup de pays pauvres. Un fonctionnement en zone encore très faible

Domaines	Opportunités	Menaces
Cohésion sociale Identité	Fort potentiel de vie associative. Economie solidaire. Sensibilité forte des décideurs sur la question. Possible passerelle avec la politique du logement.	Mutations urbaines accélérées plus difficiles à vivre pour des personnes inactives. Perte de la famille communautaire élargie, pour la famille mononucléaire et importance de la famille mono parentale. Société duale (actifs salariés et exclus du marché du travail). Fin ou baisse des emplois aidés.
Marché du travail	Approche régionale des formations professionnelles. Politique offensive de la mobilité. Amélioration du marché du travail national et autres opportunités émergentes à l'international. Concentration de compétences pointues pour l'ensemble de l'Océan Indien.	Exclusion d'une partie de la population et sur plusieurs générations du marché du travail. Facilité du recrutement extérieur à l'île. Difficulté de mise en œuvre de la formation « juste à temps ».
Marché des biens et services	Seuil prochain des 900 000 habitants ouvrant des perspectives d'économie d'échelle. Potentiels forts dans la formation, la santé, la recherche, ... plus facilement exploitables avec les TIC. Potentiels des secteurs du tourisme et de la pêche.	Perspectives incertaines pour la filière canne. Pression foncière (agriculture et industrie). Rareté et coût du foncier. Dispersion urbaine.
Territoire : aménagement et urbanisation	Réglementation de l'aménagement et de l'urbanisme intégrant la protection de l'environnement et la densification. Réglementation permettant le financement privé des réseaux Existence du FRAFU.	Saturation du réseau routier. Manque de moyens de déplacements alternatifs à la voiture. Conflit d'usages: tourisme-agriculture-industrie-habitat et protection de l'environnement. Evolution du FRAFU.
Territoire : environnement	Existence d'outils et de financement pour la protection de l'environnement : Politique d'acquisition des espaces naturels par le Département, le Conservatoire du littoral et certaines communes. Fort potentiel pour les énergies renouvelables. Potentiel d'emploi dans la protection de l'environnement. Existence et révision du SAR.	Dégradation des paysages et des sites. Emergence ou résurgence de maladies. Difficile mise en œuvre des schémas Eau, Assainissement, Déchets. Délai allongé de mise en œuvre d'outils de protection (PNH, Réserve marine). Espèces envahissantes.
Cadre géographique et administratif	Accords de Partenariat Economique (APE) équitables Possibilité de devenir la plate-forme de la coopération européenne dans l'Océan Indien.	Risque de délocalisation d'activités industrielles. Exposition croissante aux fluctuations mondiales. Concurrence des autres plates-formes d'échanges et NTIC de l'Océan Indien. Accords de Partenariat Economique (APE) subis.

0.3.6 – Compléments spécifiques au FEADER

0.3.6.1 Définition des zones rurales

Le diagnostic préalable à la stratégie intégrée analyse la situation et les tendances que vit le territoire réunionnais et comporte de ce fait une dimension rurale essentielle. En effet comme expliqué précédemment (voir note introductive I-1)1.), La Réunion a connu des « rapides et profondes mutations » passant en moins de 50 ans d'une économie se composant essentiellement d'une agriculture familiale de subsistance et un secteur d'exportation centré sur le sucre à une économie de services.

La Réunion reste donc un territoire à dominante rurale du fait :

- de l'importance des territoires de faible densité,
- de la taille réduite du territoire
- de la survivance d'un mode de vie caractérisé comme rural y compris dans le tissu urbain s'exprimant par l'importance des interactions et de l'interconnaissance entre individus, la faible offre de services, et la faible animation.

Ainsi, dans le contexte d'une RUP, délimiter une zone strictement rurale s'avère peu pertinent en termes de compréhension des réalités humaines, économiques et territoriales.

L'INSEE confirme cette différence : « *Le monde rural ne peut guère se définir autrement que par défaut, comme étant la partie non agglomérée du territoire. Cette définition recouvre bien entendu des réalités très diverses : de l'espace inhabitable (volcan, remparts, ravines,) à l'espace naturel protégé, en passant par des terrains à forte vocation agricole ou les zones de coupure d'urbanisation.* »²⁵

Par ailleurs la référence réglementaire à une densité communale faible n'apparaît pas pertinente dans la mesure où La Réunion se compose de 24 communes dont la plupart présente une grande mixité comme le montre le tableau suivant.

T36 : Physionomie des communes

Type de communes	Composition	Communes
Mixte Battant des lames au sommet des cimes	Présence de - zones urbaines - zones rurales - espaces agricoles - espaces naturels sensibles	Saint-Denis, Sainte-Marie Sainte-Suzanne, Saint-André, Bras-Panon, Saint-Benoît, Saint-Joseph, Petite-Ile Saint-Pierre, Saint-Louis L'Etang-Salé, Saint-Leu Saint-Paul, La Possession
Rurale	Prédominance nette des : - espaces agricoles - espaces naturels - bourgs	Trois-Bassins Les Aviron Cilaos, Salazie L'Entre-Deux La Plaine des Palmistes Saint-Philippe, Sainte-Rose.

Urbaine	Prédominance nette du tissu urbain	Le Port
Résidentielle et rurale	Prédominance nette des : - espaces agricoles (élevage) - espaces naturels - zones résidentielles étalées - bourgs	Le Tampon

Par ailleurs aucune statistique descriptive n'existe au niveau infra communal.

Une approche en termes de densité ou de morphologie urbaine amènerait à d'autres conclusions comme le montre le tableau suivant.

T37 : Physionomie des communes – Total : 43 359 ha en 2003 -

Type de zones	Caractéristiques	Surface
Zones denses	« Forte emprise des bâtiments : petites parcelles, forte densité, espace structuré et souvent polyfonctionnel, qui se traduit par la présence d'immeubles ou d'habitat individuel dense. »	9 143 ha soit 21 % de l'espace construit réunionnais ou tâche urbaine
Zones étalées	Prédominance de l'habitat individuel « Les parcelles sont grandes, la présence de terrains vacants et de dents creuses y est une constante. »	23 078 ha soit 53 % de l'espace construit réunionnais ou tâche urbaine
Zones dispersées	« Regroupement de quelques constructions isolées. Vie rurale, mitage et amorce d'urbanisation se retrouvent fréquemment dans cette catégorie. »	11 138 ha soit 26 % de l'espace construit réunionnais ou tâche urbaine

Source : d'après Agorah

En conclusion, le territoire entier de La Réunion représente les zones rurales y compris le Port.

0.3.6.2 - Etat des lieux complémentaire

Ce chapitre précise certains points développés en point 0.3 et spécifiques au FEADER. Les items spécifiques du règlement d'application ont été repris dans les 5 sous chapitres suivants : certains éléments ne sont pas repris dans ce chapitre, ces derniers étant présentés dans le diagnostic général.

0.3.6.2.1 – Repères chiffrés

Les repères chiffrés d'ordre général (emploi, PIB, Population...) sont présentés en partie 0.3.1, 0.3.2, 0.3.3.

Le tableau ci dessous synthétise ces données :

Domaine	Indicateur	Mesure	Année de référence	Quantification	
Population	Population	millions d'habitants	2006	785221 (51% de femmes et 49% d'hommes)	
	Structure de la population	% de la population ayant entre 0 et 20 ans	2004	36,3 (35 % femmes / 37,6% hommes)	
		20 et 59 ans		53,3 (53,6% femmes / 53,3% hommes)	
		plus de 59 ans		10,4 (11,4% femmes / 9,1% hommes)	
	Natalité	nombre de naissance pour 1000 habitants	2005	19	
	Solde migratoire	différence entre le nombre de personne venant s'installer à la réunion et le nombre de Départ	2006	731	
Niveau de formation	Part des jeunes sortant du système scolaire sans diplôme	2004	14,10%		
Territoire	Superficie	km2	2005	2512	
	Répartition spatiale	Superficies totale des exploitations (en % de la superficie totale) superficie forestière (idem : donnée fournie par l'ONF, forêt au sens large du terme, y compris zone de friches)	2000	21,0%	
		62%			
Economie	Richesse nationale	PIB/hab en millions d'euros	2003	13 887	
	Taux de croissance du PIB		2002/2003	6%	
	Productivité	PIB par actif occupé	2003	51 587	
	Répartition de la valeur ajoutée brute par secteur d'activité	en % de la valeur ajoutée brute totale : secteur primaire	2003	1,9	
		secteur secondaire		7,2	
		secteur tertiaire		90,9	
	valeur ajoutée brute du secteur primaire (M€)	Millions d'euros	2003	188	
valeur ajoutée brute du secteur primaire en % de la valeur ajoutée brute totale	%	2003	1,9		
Emploi	Taux d'activité	nb de personnes disposant ou à la recherche d'un emploi rapporté à la population totale	2005	53,4% (62,3% d'hommes et 44,9% de femmes)	
	Répartition des emplois par secteur (France)	en % des emplois	2001		
		secteur primaire		1,70%	
		secteur secondaire		13,80%	
	secteur tertiaire	84,50%			
	Taux de chômage	en % de la population active	2005	31,9 (femmes : 35,8 ; hommes : 28,8)	
Taux de chômage des jeunes	en % de la population active des 15-29 ans	2003	53		
Taux de chômage de longue durée (1 an ou plus)	en % de la population au chômage	2003	69,8 (femmes : 68,2 ; hommes : 71,3)		
Agriculteurs	population active agricole	en % de la population active totale (part des actifs agricoles (y compris à temps partiel, soit 20 000 actifs), par rapport à la population active réunionnaise totale, au sens du BIT (soit 309 000 actifs en 2005))	2005	6,5%	
	% d'agriculteurs ayant une formation secondaire ou supérieure	%	2003	16,70%	
	pourcentage des chefs d'exploitation ayant moins de 50 ans	%	2005	65	
	nombre d'exploitations agricoles		2005	7 259	
	taille moyenne d'une exploitation (ha)	ha	2005	6,3 ha	
	taille des exploitations	<2ha	distribution en %	2005	33
		> à 2 ha et <10 ha			55
		>10 ha			12
Biodiversité	Espaces Naturels	ha (espace naturel = toutes les zones à enjeux écologique fort)	2005	107000	
	Patrimoine naturel	Flore	2005	837 espèces indigènes dont 229 endémiques	
		Faune	2000-2002	844 espèces de coléoptères dont 335 sont endémiques	
Eau	Qualité de l'eau	% de la SAU situé en zones vulnérables	2005	0%	
	Nombre de captage protégés		2005	47	
Lutte contre le changement climatique	Part des énergies renouvelables	%	2005	34%	
	SAU consacrée à la production d'énergie renouvelable	surface en canne en ha	2005	25 989	

0.3.6.2.2 – Secteurs agricoles, sylvicole et agroalimentaire

Revenus agricoles

Trois postes ayant un ordre de grandeur comparable constituent l'essentiel de la valeur de la production agricole : la canne à sucre, les fruits et légumes et les produits de l'élevage. En 2006, la valeur de la production agricole a progressé. Elle s'élève à **354,6 millions d'euros** à La Réunion (chiffre provisoire) et à 587,7 millions d'euros pour l'ensemble des trois Dom d'Amérique. Par comparaison, le Produit Intérieur Brut réunionnais était, en 2006, de 12 720 millions d'euros selon les comptes rapides de l'INSEE.

VALORISATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE				
(y compris aides directes aux produits)				
<i>Unité : millions d'euros</i>				
	2000	2003	2005	2006*
Canne à sucre	105,1	109,0	106,6	110,6
Fruits, Légumes & tubercules	124,1	97,3	122,2	126,5
Autres productions végétales	16,6	18,2	16,9	16,8
Bétail	43,8	39,7	36,8	37,1
Volailles, œufs	41,1	38,9	44,7	46,3
Autres produits de l'élevage	13,6	12,8	12,5	12,9
TOTAL PRODUCTION DE BIENS **	344,3	315,9	339,7	350,2
Total production végétale	245,8	224,5	245,7	253,9
Total production animale	98,5	91,4	94,0	96,3
Activité principale de travaux agricoles	4,1	4,1	4,3	4,4
Valeur totale de la production	348,4	320,0	344,0	354,6
Consommations intermédiaires	135,4	145,8	145,5	150,0
Valeur ajoutée brute	213,1	174,2	198,6	204,7
Revenu net d'entreprise agricole	166,2	121,6	148,9	155,9
Résultat agricole ***	209,4	171,3	199,8	208,0

* *Chiffres provisoires Source : Agreste*

** *y compris aides directes aux productions (aides canne, aides POSEIDOM à la production, PMTVA, PSBM, PAB, PBC) ; hors subventions (ICHN, PHAE, MAE, calamités*

*** *correspond à la valeur totale des productions et subventions (ICHN, PHAE, MAE, calamités) diminuée des consommations intermédiaires, impôts et amortissements*

La valeur totale de la production agricole réunionnaise a progressé de plus de 10 millions d'euros entre 2005 et 2006, dépassant pour la première fois depuis 1999 la valeur de 350 millions d'euros en s'établissant à 354 millions d'euros (valeur provisoire). Cette augmentation est liée à la légère progression des quantités produites par rapport à 2005 (canne à sucre, fruits, viande bovine, lait, volaille) ainsi qu'à la hausse de certains prix (fruits).

En contre partie, les consommations intermédiaires sont également en hausse depuis 2000 suite aux augmentations liées au coût du fret maritime (consécutives à la forte demande chinoise) et aux tensions internationales (produits pétroliers). Par rapport à 2005, les consommations intermédiaires s'accroissent de 4,5 millions d'euros, en raison notamment de la facture énergétique qui a cependant moins progressé que l'année dernière.

Les aides directes à la production et les subventions d'exploitation progressent également, ceci notamment en raison des calamités agricoles versées dans le cadre des dégâts consécutifs à la tempête tropicale Diwa.

Tous ces éléments conduisent *in fine* à faire croître le résultat agricole de 4,1 %. Il s'établit désormais à 208 millions d'euros (valeur provisoire).

Les indicateurs de revenu progressent également en 2006 : le résultat agricole par exploitation dépasse 29 000 euros, le résultat par hectare atteint 4 739 euros, et le résultat par unité de travail annuel correspond à près de 20 600 euros. Par comparaison, il n'était que de 11 400 euros par UTA en 1990 pour une valeur totale de la production agricole de 315 millions d'euros (euros courants) réalisée alors par plus de 17 000 UTA contre une population agricole active évaluée à 10 100 UTA en 2006.

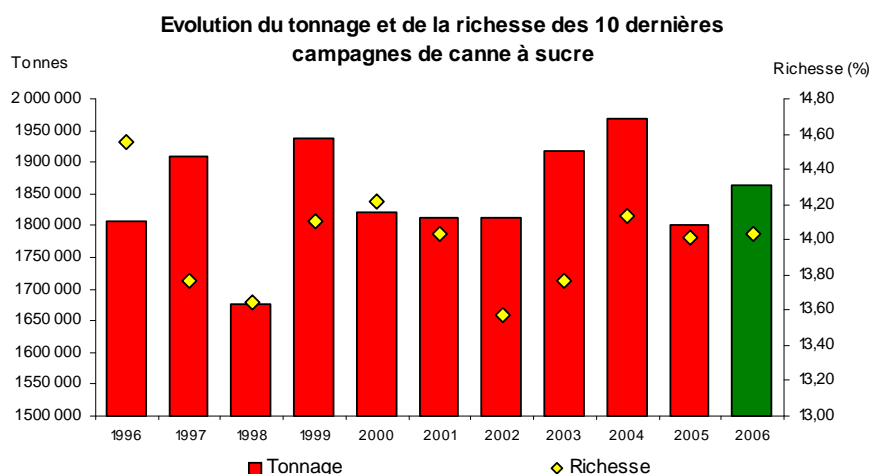
Entre 1990 et 2006, la valeur de la production agricole a augmenté de 12 % malgré une baisse notable de la superficie agricole (- 9 %) et de la main d'œuvre agricole (- 40 %), ce qui traduit des gains de productivité importants. Sous l'impulsion des aides publiques agricoles, la formation des agriculteurs (accès au niveau IV), l'irrigation (basculement des eaux), la structuration des filières (élevage), la diffusion de techniques culturales innovantes (développement du hors-sol) se sont en effet développées modernisant le visage de l'agriculture réunionnaise.

Les productions végétales

La canne à sucre

En 2006, les deux usines sucrières de Bois rouge et du Gol ont ainsi broyé 1 864 332 tonnes de cannes soit 3,5 % de plus qu'en 2005 et 1,7 % de plus que la moyenne décennale. La richesse cumulée finale atteint la valeur de 14,03 ce qui surpasse la moyenne décennale de 0,04 point et celle de 2005 de 0,02 point. Sans atteindre les valeurs des campagnes 2004, 1999 ou 1997, l'année 2006 s'avère être néanmoins une campagne légèrement au-dessus de la moyenne, notamment pour l'Est de l'île.

En 2006, la canne à sucre représente 31,2 % de la valeur totale de la production agricole, (aide à la production comprise).



La Réunion est affecté d'un quota de production de sucre suite à la négociation de 2005 (A+B = 338 227,6 T), ré-évalué en février 2007 (A+B = 292 653,374 T). La production de ces dernières années, hormis celle de 2004-2005 (220 000 T) n'atteint pas le niveau des quotas délivrés.

La canne est une culture pluriannuelle qui est un atout véritable pour le développement durable à la Réunion, par sa participation à 25 % de la couverture énergétique de l'île avec le concours de la bagasse comme source d'énergie renouvelable, par son potentiel en cours d'étude de valorisations non alimentaires (chimie verte, biocarburants) en partenariat entre le CERF et l'Université.

Les productions légumières

Ces dernières années, d'après les enquêtes agricoles, les superficies légumières ont décliné (1783 hectares en 2005 contre 2189 en 2000). Cependant, on observe également une intensification de certaines productions légumières par l'utilisation croissante des techniques de cultures hors-sol. Ainsi relève-t-on effectivement une baisse des quantités produites pour certaines productions de plein champ, qui sont souvent celles concurrencées par l'import, à l'instar des oignons ou des carottes et une hausse des quantités produites sous abri (tomates). La Réunion est le département d'outre-mer qui possède le plus de serres ou de tunnels ; ainsi, près de 8 % des exploitations légumières possèdent un abri. L'éventail des légumes produits est plus large dans ce département que dans les autres Dom et les pratiques culturales sont plus proches de celles observées en métropole, néanmoins, les faiblesses structurelles de la filière légumes demeurent en 2006, et les producteurs manquent encore d'organisation.

Les quantités de légumes produites en 2006 ont été affectées par la tempête tropicale Diwa. Ce déficit a été comblé par le recours à l'importation. Par la suite, malgré des prix momentanément élevés après le passage de la tempête, on a globalement observé des valeurs de production en retrait par rapport à l'année 2005, et ce, notamment en début d'année et au cours du troisième trimestre. Ce fait semble en partie lié à l'inadéquation entre l'offre et la demande. La valeur de la production légumière s'abaisse ainsi de 5 millions d'euros, compensé cependant en grande partie par le versement de calamités agricoles.

Les productions fruitières

Les tonnages de fruits évoluent faiblement malgré un début de saison assez productif et une bonne campagne de letchi. Pour les autres fruits, les durées des campagnes ont été plutôt courtes. On relève cependant une hausse des prix à la production (+ 10 %) d'où une progression de la valeur de la production fruitière. Enfin, après l'ananas Victoria, le letchi de La Réunion obtient le label rouge par l'arrêté ministériel du 20 novembre 2006.

En 2006, la Réunion a exporté **2 087** tonnes de fruits : ananas letchis, fruits de la passion et mangues, contre 2 064 tonnes en 2005. L'organisation de l'export de cette campagne a été perturbée par une arrivée tardive des fruits. Ceci est lié à la tempête tropicale Diwa de mars 2006 qui avait stressé les arbres et à la floraison retardée par la fraîcheur prononcée de la fin de l'hiver austral 2006.

L'ananas est le principal fruit exporté : environ 10 % de la production annuelle quitte La Réunion, soit 1 650 tonnes en 2006 et 1 629 tonnes en 2005.

Tonnages des fruits exportés par La Réunion (source : douanes)						
	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Ananas	1 121,4	1 100,1	1 393,7	1 465,0	1 629,0	1 650,0
Mangue	12,5	33,1	43,4	43,0	83,0	98,0
Letchi	192,0	155,6	195,6	206,0	292,0	264,0
Fruit de la passion	16,6	28,8	38,0	52,0	60,0	75,0
Total	1 342,5	1 317,6	1 670,7	1 766,0	2 064,0	2 087,0

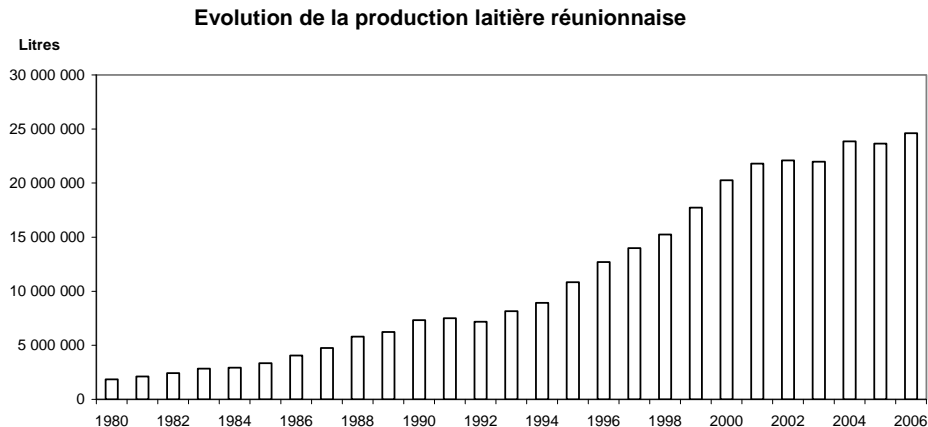
Des productions animales qui s'accroissent globalement

A côté d'une production cannière de base, les exploitants agricoles ont développé depuis une vingtaine d'années une activité d'élevage en progression qui représente près du tiers de la valeur de production agricole. Des filières complètes et cohérentes se sont constituées depuis la fabrication d'aliments du bétail jusqu'à la mise sur le marché de produits finis, en passant par des outils modernes d'abattage et de transformation.

La filière Bovin viande est très structurée autour de l'interprofession Aribev et d'une Organisation de Producteurs, la SICAREVIA, qui regroupe 160 éleveurs. Les volumes de bovins abattus progressent de près de 2 % malgré un premier trimestre marqué par une baisse momentanée de la demande liée à des problèmes sanitaires ponctuels (volume total abattu : 1841,1 TEC). La progression est en outre significative pour les veaux.

La filière porcine est bien également bien organisée autour de l'Aribev et d'une coopérative porcine qui regroupe 250 éleveurs. La crise de surproduction des années 2003-2004 a affecté le schéma de développement cependant la production 2005 de plus de 13 000 TEC était repartie à la hausse (10 % de plus par rapport à 2004), dans un contexte toujours caractérisé par la forte concurrence avec des importations à bas prix. Les abattages de porcins sont en revanche en léger retrait pour l'année 2006 (12955 TEC contre 13178 TEC en 2005) ; 2006 est pourtant l'année au cours de laquelle les premiers agréments dans le cadre de la certification de conformité de produit (CCP) ont été octroyés.

La filière Bovin lait est aussi très structurée autour de la SICALAIT qui regroupe 130 éleveurs. Fin 2006 : 24,6 millions de litres de lait ont été produits soit 4 % de plus qu'en 2005 année marquée par de mauvaises conditions climatiques pour le fourrage. Depuis plus de 25 ans, la production laitière a très fortement augmenté.



La production avicole réunionnaise totale atteindrait 15 à 16 000 t, une part importante de cette production (environ 9 000 t) relève de la filière professionnelle, l'autre partie est effectuée par des producteurs indépendants et des petits éleveurs. La production d'œufs locale, effectuée par une trentaine de producteurs représentés à 95% par le SPOR (Syndicat des Producteurs d'Œufs de la Réunion), couvre 100% des besoins en œufs frais de l'île. Elle s'est élevée à plus de 116 millions d'œufs en 2006.

Suite à des difficultés d'écoulement de la production métropolitaine lié à un contexte international tendu (menace de grippe aviaire), certains opérateurs ont accru le stock de volailles congelées. Cette situation a engendré une baisse des prix, favorisant ainsi l'import de ces produits sur l'île. Ceci s'est effectivement traduit par une hausse provisoire des importations au début de l'année 2006. Cependant, les volailles vendues par la filière organisée ont bien résisté en continuant à progresser (+ 2,2 % - 9020 t en 2006 contre 8 361 t en 2005).

Au total, en 2006, les productions animales ont ainsi contribué à assurer plus de 27 % de la valeur de la production agricole totale.

Descriptif du secteur des industries agroalimentaires

Le secteur **agroalimentaire** regroupait 68 entreprises (Source : INSEE – Enquêtes Annuelles d'Entreprise de plus de 10 salariés - industrie exercice 2003 ; en 2002, il y avait 87 entreprises de plus de 5 salariés) en 2003 à La Réunion. Avec 3 200 salariés c'est le deuxième pôle du secteur industriel pour l'emploi après les industries manufacturières, il représente 23 % des entreprises et 47 % du chiffre d'affaire total des industries industrielles de plus de 10 salariés. Une part importante de ces industries transforme les produits issus de l'agriculture réunionnaise, en particulier de la canne à sucre (sucre et rhum), de l'élevage (découpe, charcuterie, lait ...), ou des fruits (jus, confiture...). Une autre partie importe la matière première (alimentation animale, boulangerie, travail du grain...).

En première position pour le chiffre d'affaire et le nombre de salariés (179.5 millions d'euros et 494 salariés), **l'industrie sucrière** est caractérisée par des moyens très importants (nombre de salariés élevé et niveau moyen d'investissement dépassant 750 000 euros investis par entreprise), ses résultats dépendent directement des résultats des récoltes de canne.

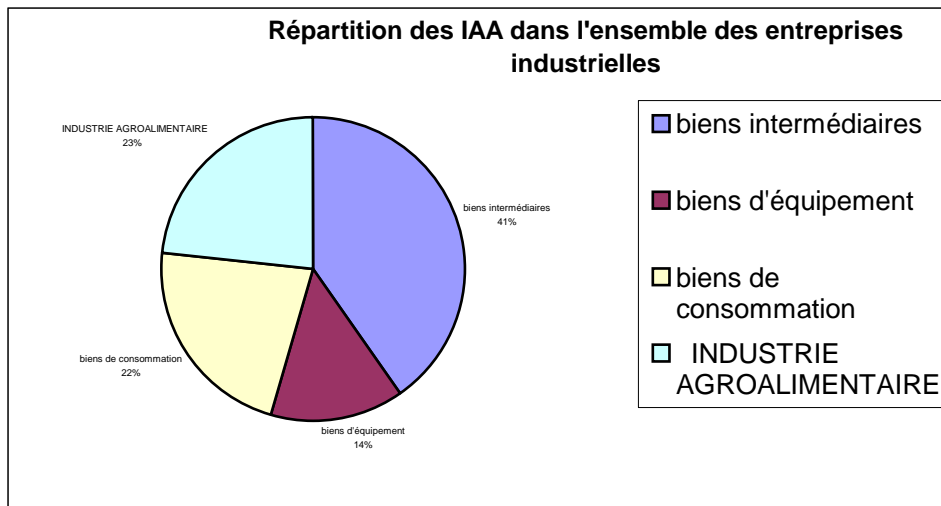
L'industrie des **boissons** est la deuxième industrie agroalimentaire avec 813 salariés et plus de 155 millions d'euros de chiffre d'affaire en 2003. Elle est caractérisée par le secteur de la brasserie (35 litres consommés annuellement par réunionnais), par la fabrication de rhums (plus de 112 000 hectolitres produits en 2003 dont 47.5 % de rhum traditionnel de sucrerie, 51.9 % de rhum léger et 0.6 % de rhum traditionnel agricole ; plus de 70 % de la production est exportée), par la production de boissons rafraîchissantes, et par l'industrie des eaux de table, particulièrement innovante.

Troisième industrie agro-alimentaire, les entreprises transformant la **viande** et le **lait** salarient 1 068 personnes dont plus de 100 qui travaillent dans la fabrication d'aliments pour animaux de ferme. Au total, plus de 220 millions d'euros sont générés par ces industries qui mobilisent également de gros moyens : les deux tiers ont plus de vingt salariés et le niveau moyen d'investissement est de 150 000 euros en 2002.

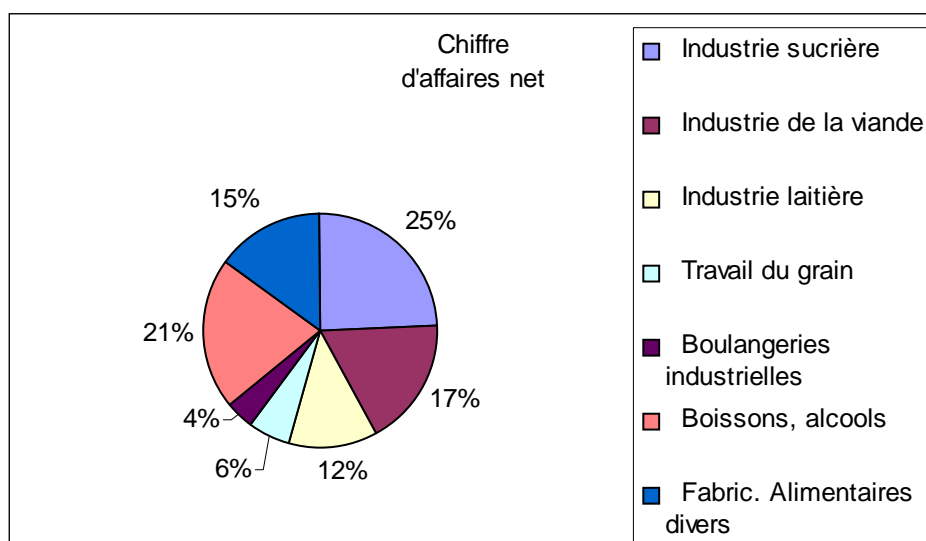
La transformation et la conservation des produits issus de la filière **fruits et légumes** fait travailler environ 175 salariés, son chiffre d'affaire s'est élevé à 23 millions d'euros en 2002 (Source : INSEE – Enquêtes Annuelles d'Entreprise de plus de 5 salariés - industrie exercice 2002), cette branche dépend des aléas climatiques.

Les industries du travail du **grain** conditionnent principalement du riz importé mais aussi des légumes secs produits localement, elles représentent plus de 130 salariés et près de 42 millions d'euros en 2003.

Enfin l'activité industrielle de la **boulangerie**, en forte croissance, emploie plus de 260 salariés. Ce secteur est le seul qui ne dépend pas de la production agricole locale. Il génère près de 30 millions d'euros de chiffre d'affaire et son niveau d'investissement est très élevé (plus de 85 000 euros en moyenne par entreprise).



L'agroalimentaire réunionnais se développe fortement à partir de trois groupes de dimension internationale, le groupe BOURBON, Quartier Français et l'union des coopératives URCOOPA, mais aussi avec de très nombreuses PME et environ 1 000 unités artisanales. C'est un secteur particulièrement innovant qui bénéficie d'un marché intérieur important générant une forte croissance (+ 6 % par an depuis 1995). La reconnaissance du pôle de compétitivité national « agro-nutrition en milieu tropical », seul pôle de compétitivité en outre-mer, est un élément à qui contribuera encore à accroître le dynamisme de ce secteur.



La forêt et la sylviculture

Les espaces forestiers occupent une place de premier ordre ; plus de 150 000 ha de surfaces publiques et privées, soit 60 % de la surface de l'île, sont à caractère boisé ou forestier. La majorité de ces forêts sont publiques (100 138 ha).

L'essentiel du bois produit localement (~6 000 m³ de grumes / an) provient des séries de production des forêts publiques (3 500 ha) et se partage entre 2 essences principales : le cryptoméria (5 000 m³) et le tamarin (~1 000 m³).

Malgré la très forte pression sur le foncier et contrairement aux îles voisines (Maurice, Rodrigues), la forêt réunionnaise occupe encore une grande partie du territoire de l'île grâce à une politique précoce de protection. Ainsi, considéré globalement, ce massif forestier, public dans sa plus grande partie a une vocation multiple de protection :

- des sols, en particulier sur les fortes pentes et par la fixation de dunes, dans une région où le risque d'érosion des sols est parmi les plus forts au monde (relief jeune, pluies cycloniques)
- de la ressource en eau, la forêt d'altitude ayant un rôle de " château d'eau " dont dépendent les sources en aval
- d'espèces fragiles et rares, voire uniques au monde pour certaines d'entre elles.

Cette vocation se traduit d'ailleurs par une politique de préservation et de protection ayant conduit au classement en réserves biologiques ou naturelles de 13 000 ha dont l'extension à terme pourrait concerner l'essentiel du domaine forestier public proposé au classement en réserves biologiques domaniales. La quasi totalité de ces forêts sont couvertes aujourd'hui par le Parc Naturel.

Cependant, il ne faut pas ignorer que si la composante protection existe, cette forêt joue également un rôle important dans le développement durable du milieu rural avoisinant que ce soit par les emplois directs qu'elle induit à travers les tâches d'entretien et de production, et surtout par les emplois indirects liés à la vocation d'accueil de la forêt (tourisme rural).

Aux rôles traditionnels de production de bois ou de zone d'élevage, s'est progressivement substituée la vocation multifonctionnelle de la forêt domaniale. Ces dernières années ont vu une croissance de la fréquentation des forêts permise par un accès plus facile (désenclavement, voiries forestières). Même si le soutien au tourisme de pleine nature représente un enjeu important, les conditions d'équilibre de la gestion de l'espace naturel restent précaires : si une appropriation des milieux par les hommes demeure essentielle à sa promotion et à sa conservation, seule une exigence sur la protection de l'environnement permettra la pérennisation de l'espace naturel réunionnais.

0.3.6.2.3 – Gestion des terres et qualité de l'environnement

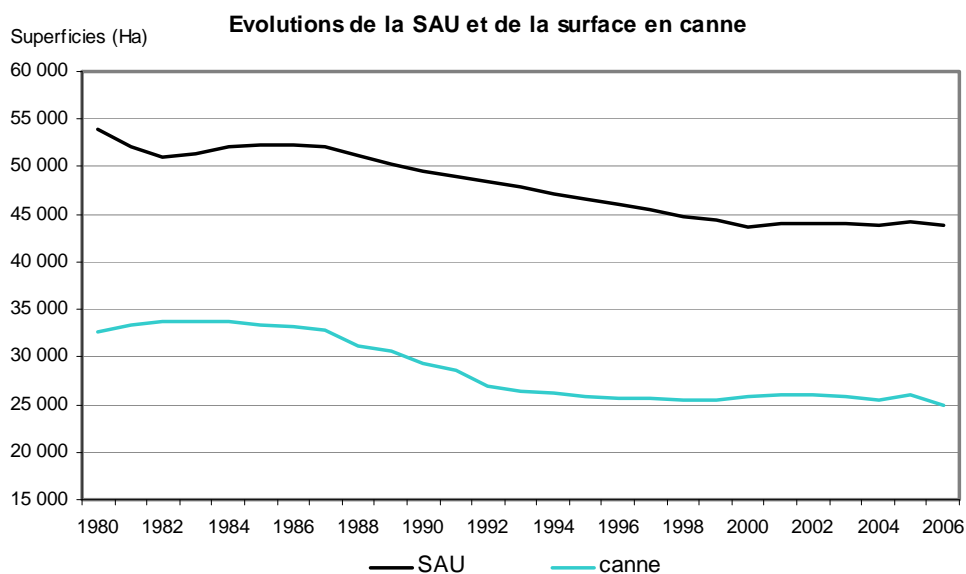
Utilisation du sol

La surface agricole utilisée occupe seulement le cinquième du territoire. Cela s'explique essentiellement par l'importance du massif montagneux qui occupe la majeure partie de l'île. Il est en partie couvert de forêts primaires et secondaires qui représentent 60% du territoire. Les landes et friches improductives (territoire agricole non cultivé) sont plus étendues que la surface agricole utilisée, elles sont relativement stables depuis 2000, autour de 54 000 ha. Le territoire non agricole est en augmentation constante avec l'extension de la tache urbaine liée à la démographie de l'île.

Les terres arables occupent désormais 34 500 hectares en baisse légère mais constante depuis 1989 malgré la mise en place de périmètres irrigués depuis les années 80 (Bras de la Plaine, Bras de Cilaos, Grand Fond, Antenne 0, Antenne 4 puis 8 et Rivière des Remparts). Au total, L'emprise de l'agriculture sur le territoire est estimée à 54 500 ha, dont 44 000 ha de superficie agricole utilisée parmi laquelle la canne à sucre représente 25 000 ha.

La diversité des climats provoquée par les différences d'altitude et par la position géographique de l'île (latitude) a engendré un éventail de production très vaste allant des cultures purement tropicales (mangues, canne à sucre, vanille...) aux cultures caractéristiques des zones plus tempérées (pomme de terre, fraise, vigne...). Cette grande diversité agricole est rarement observée sur un espace aussi restreint (2500 km²).

Chacune de ces cultures occupe des surfaces assez limitées ; les plus étendues étant la canne, les superficies toujours en herbe et les fruits et légumes frais.



Structure des exploitations agricoles

En 2006, on estime qu'il y a environ 7 110 exploitations agricoles à La Réunion. Leur nombre est en diminution de 23 % par rapport à 2000, et de moitié par rapport à 1989 mais seulement de 6,7 % par rapport à 2003 ce qui semble traduire un ralentissement de la baisse du nombre d'unités agricoles. Ce sont les plus petites exploitations qui disparaissent alors que celles de plus de 5 hectares semblent plus stables. En 2006, la surface moyenne des exploitations agricoles, bien que modeste avec un peu moins de 6,2 hectares, est en hausse de plus de 20 % par rapport à 2000. Elle est supérieure à celle des exploitations de la Guyane et de la Guadeloupe et comparable à celle de la Martinique.

La superficie en fermage se développe et représente maintenant 45 % de la S.A.U. totale. Les parcelles en fermage sont les plus vastes, elles s'étendent en moyenne sur plus de 5 hectares. Le faire-valoir direct reste le mode le plus courant et couvre la moitié de la S.A.U. Le colonage, qui consiste à rétribuer le propriétaire en nature, est devenu rare alors qu'il concernait encore un exploitant sur quatre au début des années quatre-vingt. Ce mode de faire-valoir est amené à disparaître.

Les exploitants âgés de moins de 50 ans représentent 28 % du total en 2005 alors qu'ils étaient 38 % en 2000.

Les exploitants agricoles non formés sont de moins en moins nombreux, les centres agricoles de formation continue (CFPPA et APR jusqu'en 2007) ont assuré en 2005 plus de 588 000heures/stagiaires financées essentiellement par la Région.

La disparition des plus petites exploitations s'accompagne d'une réduction de la population active agricole. Exprimée en nombre de personnes travaillant à temps plein, elle a diminué de plus de 40 % entre 1989 et 2005 (10 500 UTA en 2005 contre 12 303 UTA en 2000 et 17 745 UTA en 1989). Les chefs d'exploitation et leur famille en constituent l'essentiel, les salariés y contribuent pour 21 %. Les résultats de l'enquête sur la structure des exploitations en 2005 semblent néanmoins montrer un ralentissement de la baisse de la population active agricole évaluée, en 2005, à 10 500 U.T.A., en baisse de seulement 3,4 % entre 2003 et 2005

Biodiversité

Voir point 0.3.4 - Le profil environnemental / I) Biodiversité et milieux naturels

Qualité de l'eau

Voir point 0.3.4 - Le profil environnemental / II-2 Eaux et III-1 Eaux

Qualité de l'air

Voir point 0.3.4 - Le profil environnemental / II-1 La qualité de l'air

Points spécifique sur les MAE sur 2000-2006

Les mesures suivantes ont été mises en place :

1 – Prime au maintien des systèmes d'élevage extensif (PMSEE) et Prime herbagère agroenvironnementale (PHAE) à compter de 2003 mesure f du RDR)

PHAE	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Montant total dépenses publiques	47 277	47 243	45 515	82 676	82 329	82 363	82 363
Nombre de dossiers	22	21	21	25	25	25	25

2 – Mesures agroenvironnementales (mesure f du RDR) hors CTE :

MAE Hors CTE	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Montant total dépenses publiques	38 124	35 338	5 763	11 932	1220	0	0
Montant total dépenses FEOGA	28 593	26 503	5 763	8 949	915	0	0
Nombre de dossiers	70	58	14	25	5	0	0

Ces mesures concernaient essentiellement la lutte antiérosive et les traitements raisonnés sur verger.

3 – Mesures agroenvironnementales (mesure f du RDR) dans le cadre du CTE et du CAD :

MAE CTE et CAD	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Montant total dépenses publiques	0	57 616	243 222	450 806	631 717	2 198 529	3 565 692
Montant total dépenses FEOGA	0	14 404	35 141	92849	94 080	1 596 237	3 030 838
Nombre de dossiers	0	14	63	142	144	248	323

Les premiers paiements CAD ont eu lieu en 2005.

Au total : sur les mesures généralistes, 469 766€ de dépenses publiques sans FEOGA ont été utilisées sur 2000-2006 et sur les mesures territorialisées, 7 239 959 € de dépenses publiques dont 4 934 272€ de FEOGA.

140 dossiers CTE ont été contractualisés de 2000 à 2002 pour environ 1000 ha et 331 dossiers ont été CAD contractualisés de 2004 à 2007 pour environ 2000 ha.

Les engagement suivants ont été mis en place :

N°Action CTE	Intitulé de l'action
0301A2	Implantation d'une culture intermédiaire sur sol laissé nu en été
0401A	Bandes enherbées en remplacement de cultures arables
0501A1	Plantation et entretien d'une haie
0502A1	Plantation et entretien d'un alignement d'arbres
0601A1	Réhabilitation de haies (20 à 50 % d'arbres manquants)
0602A1	Entretien de haies (0 à 20 % d'arbres manquants)
0603A11	Réhabilitation et entretien de fossés (option 1)
0603A12	Réhabilitation et entretien de fossés (option 2)
0604A21	Réhabilitation et entretien des ravines qui traversent ou jouxtent l'exploitation
0604A22	Réhabilitation et entretien des ravines qui traversent ou jouxtent l'exploitation
0605A11	Réhabilitation et entretien des andains de pierre et éventuellement muret
0605A12	Réhabilitation et entretien des andains de pierre et éventuellement muret
0607A1	Entretien des chemins communaux
0801A1	Modifier les techniques de lutte - option verger d'agrumes et de mangues
0801A2	Modification des techniques de lutte : option canne à sucre
0803A12	Couverture herbacé sous culture ligneuse pérenne (arboriculture)
0803A132	Couverture herbacé sous culture ligneuse pérenne (arboriculture)
0804A	Remplacement d'un désherbage chimique par un désherbage mécanique
0804A1	Remplacement d'un désherbage chimique par un désherbage mécanique
0805A1	Remplacement d'un désherbage chimique par un désherbage mixte
0903A1	Fertilisation raisonnée de la canne à sucre
1302A1	Mise en place d'un paillage végétal sur géranium
1302A2	Mise en place d'un paillage végétal sur canne à sucre
1305A1	Coupe en vert de la canne à sucre
1809A	Production d'essence de géranium selon des techniques raisonnée et dans un objectif paysager et patrimonial

N°Action CAD	Intitulé de l'action
0401A10	Mise en place de lignes antiérosives dans les exploitations de géranium (création et entretien)
0501A00	Plantation et entretien d'une haie
0501B00	Plantation et entretien d'une haie option : pose de clôture
0502A00	Plantation et entretien d'un alignement d'arbres
0602A00	Entretien de haies (0 à 20 % d'arbres manquants)
0603A00	Réhabilitation et entretien de fossés
0603A10	Réhabilitation et entretien de fossés
0604A20	Réhabilitation et entretien des ravines qui traversent ou jouxtent l'exploitation
0604A30	Réhabilitation et entretien des ravines qui traversent ou jouxtent l'exploitation
0605A00	Réhabilitation et entretien des andains de pierre (muret)
0605A10	Réhabilitation et entretien des andains de pierre (muret)
0606A00	Entretien des murets et terrasses (Cilaos)
0607A10	Entretien des chemins communaux
0801A10	Modifier les techniques de lutte - option verger d'agrumes et de mangues
0801A30	Modification des techniques de lutte : option vigne (Cilaos)
0801A40	Modification des techniques de lutte : option lentilles et maintien de la culture de lentille à cilaos dans un objectif paysager et patrimonial
0801Z00	Ferti. raisonnée de la canne/modif des techniques de lutte
0803A10	Couverture herbacé sous culture ligneuse pérenne (arboriculture)
0803A11	Couverture herbacé sous culture ligneuse pérenne (arboriculture) opt: maintien d'un couvert herbacé permanent
0803A13	Couverture herbacé sous culture ligneuse pérenne (arboriculture) opt: mise en place d'un couvert herbacé + maintien de l'enherbement
0804A00	Remplacement d'un désherbage chimique par un désherbage mécanique
0804Z00	Ferti raisonnée de la canne/désherbage mécanique
0805A00	Remplacement d'un désherbage chimique par un désherbage mixte
0805Z00	Fertili raisonnée de la canne /désherbage mixte
0903A21	Adapter la fertilisation en fonction de résultats d'analyse opt2(Cilaos)
1005A00	Utilisation des feuilles de vacoa pour la fabrication de liens destinés au bouclage des lianes de vanilles
1302A10	Mise en place d'un paillage végétal sur géranium
1302A20	Mise en place d'un paillage végétal sur canne à sucre
1305A00	Coupe en vert de la canne à sucre
1806A00	Entretien des parcelles destinées à la culture traditionnelle de la vanille sous bois
1806A10	Entretien des parcelles destinées à la culture traditionnelle de la vanille sous bois
1809A00	Production d'essence de géranium selon des techniques raisonnée et dans un objectif paysager et patrimonial
2100B00	Conversion à l'agriculture biologique - légumes/aromates
2100D00	Conversion à l'agriculture biologique - parcours/prairies perm
2100F00	Conversion à l'agriculture biologique - cultures pérennes

En termes de bilan, il est important de signaler que l'expérience MAE à la Réunion est récente et il est difficile de tirer aujourd'hui des conclusions. Les engagements ont pour la plupart démarré tardivement : les CTE ont débuté lentement en 2000 mais c'est seulement en 2002 que la dynamique a réellement démarré sur le terrain. Puis avec le passage aux CAD, il a fallu relancer la dynamique et c'est seulement en 2004 que les premiers contrats sont mis en œuvre. Les enjeux, eau, érosion, biodiversité et paysage ont été repris sur la période 2007-2013 : voir partie 5.3.2.1.4.

0.3.6.2.4 – Economie rurale et qualité de vie

Voir point 0.3.2 et 0.3.3

0.3.6.2.5 – LEADER

Sur la période 2000-2006, il n'y a pas eu de programme LEADER à la Réunion.

Bilan Leader I et Leader II

Leader I consistait principalement en un renforcement des actions menées dans le cadre du PAH. Ce programme poursuivait un triple objectif : créer des dynamiques sociales et économiques, organiser et renforcer la formation des acteurs ruraux et développer la mise en réseau des acteurs

Au-delà du renforcement quantitatif des actions conduites dans le cadre du plan d'aménagement des hauts, Leader I s'est traduite par des apports importants qui ont été principalement de 3 ordres :

- 1) Un renforcement des moyens d'ingénierie, qui a permis d'approfondir la réflexion sur les méthodes et procédures de développement local et d'initier de nouvelles modalités d'intervention,
- 2) Un élargissement des actions conduites sur le terrain avec la mise en œuvre de nouvelles opérations ou la réorientation d'opérations existantes visant à apporter des solutions innovantes
 - a. En matière touristique : en valorisant les potentialités locales, en travaillant pour une offre de meilleure qualité,
 - b. En matière agricole : en consolidant les petites exploitations agricoles des Hauts.
- 3) L'acquisition par le GAL de nouvelles compétences en matière de gestion de programme en particuliers sous l'angle administratif et financier.

En outre, les actions mises en œuvre ont permis de soutenir les investissements de nombreux promoteurs, notamment dans le secteur du tourisme rural. Grâce à ce travail considérable, celui-ci s'est fortement développé jusqu'à devenir un pan incontournable de l'économie de l'île.

Toutefois l'importance des enjeux socio-économiques, agricoles et environnementaux ne permettait pas d'espérer des résultats quantitativement importants dans le court terme. De ce fait, les actions menées dans le cadre du programme Leader I se devaient d'être poursuivies et amplifiées.

Leader II prenait en compte une dimension « d'innovation » dans les démarches et les méthodes appliquées, afin de répondre au mieux au contexte économique complexe des Hauts de la Réunion. Les mesures concernées touchaient à des thèmes dont la nouveauté ou l'urgence à l'époque réclamaient une attention ou un effort particulier que ce soit dans l'aménagement des territoires ou dans le développement de nouvelles activités.

L'intégration de Leader II au sein du PIC RÉGIS II 1995-1999 et l'articulation de celui-ci avec les mesures cofinancées par le DOCUP 1994-1999 et le contrat de plan Etat Région a permis leur prise en compte transversale sur l'ensemble des plans d'actions, garantissant ainsi une plus grande opérationnalité. Leur conception a été le fruit d'un large partenariat entre professionnels, associatifs, institutions, collectivités locales et services de l'Etat.

La démarche a permis de recenser ou de faire émerger les projets et les promoteurs, que ce soit en tourisme, en artisanat en commerce ou en valorisation des produits agricoles, en couplant formation et développement, entraînant ainsi une dynamique locale associant étroitement la population.

Quelques indicateurs clés sur la période 1992 – 1999

Dans le domaine des aides aux entreprises :

- 284 projets de rénovation, de modernisation, de création d'activité,
- Entre 40 et 50 emplois créés par an, plus de 160 nouvelles entreprises ont vu le jour.

Dans le domaine agricole (NB : environ 4000 agriculteurs dans les Hauts à cette époque)

- 43 opérations de valorisation des produits agricoles locaux qui ont permis de créer 52 emplois et conforter 101 emplois,
- 36 actions de microprojets agricoles soutenus permettant de conforter l'activité dans les Hauts.

0.4 - La stratégie régionale intégrée

0.4.1 – Présentation de la stratégie

Préambule

Conformément aux orientations approuvées par les membres du Comité de Suivi de Novembre 2005, le choix d'une approche intégrée se traduit au niveau de la stratégie par une stratégie plurifonds commune à l'ensemble des programmes.

S'agissant d'une réflexion globale conduite en cohérence avec d'autres réflexions stratégiques (Cper, réflexions stratégiques sectorielles ou territoriales...), la mise en œuvre de l'ensemble des orientations stratégiques proposées ne repose pas exclusivement sur l'intervention des fonds européens, comme c'était déjà le cas pour le Docup 2000-2006.

De même, le succès des ambitions stratégiques affichées dépend également parfois de dispositions relevant du champ réglementaire, juridique ou fiscal.

Introduction

Comment relever les défis nouveaux liés notamment à la mondialisation, à l'accélération des évolutions technologiques et au développement durable quand La Réunion reste confrontée à des défis structurels et permanents ?

La réponse passe évidemment par une plus grande compétitivité en prenant en compte les atouts et contraintes spécifiques de l'île développés dans le diagnostic territorial dans le cadre du principe de solidarité : dans le cas d'une région ultrapériphérique en forte croissance démographique, il est donc impératif d'adapter les standards de compétitivité attendus des régions d'Europe continentale et d'inventer de nouveaux paramètres de performance tenant compte de la nécessaire solidarité.

Alors que le rattrapage reste encore à accomplir dans plusieurs secteurs compte tenu de la croissance démographique (notamment en matière d'équipements publics), les années 2007-2013 vont rendre encore plus aigus les enjeux de développement économique et social de la précédente programmation. Il faut aujourd'hui non seulement poursuivre l'effort de rattrapage des écarts avec le standard européen mais aussi s'inscrire dans une logique de valorisation des atouts et de performance fondée sur la spécificité d'un modèle économique et social réunionnais au sein de son espace géographique.

C'est donc un modèle réunionnais de compétitivité, intégrant la cohésion économique, sociale et territoriale que la présente stratégie doit aider à mettre en œuvre. Une nouvelle donne stratégique y conduit, qui procède de deux impératifs : un impératif de cohérence et de continuité en termes de rattrapage, un impératif de réponse aux nouveaux défis en termes de compétitivité.

Cette présente programmation doit permettre de poursuivre la transition qui tout en maintenant le volontarisme des politiques publiques menées au titre du rattrapage construit les bases du renouvellement du modèle réunionnais de développement. Celui-ci trouvera son assise dans son rayonnement international basé sur une double appartenance à l'Union Européenne et à l'Océan Indien et rendu possible par l'accroissement de sa performance.

➤ **Un impératif de cohérence et de continuité pour répondre aux défis permanents de La Réunion**

Cet impératif répond aux principaux enjeux structurels mis en évidence dans le diagnostic territorial :

- ✓ Il faut préparer le territoire à l'arrivée de 250 000 nouveaux réunionnais en 25 ans et des activités induites, soit autant qu'en trois siècles jusqu'à la départementalisation, pour un espace habitable et disponible restreint et contraint. Ceci implique des obligations fortes pour le logement, pour les infrastructures éducatives, sanitaires et de transport, pour l'emploi, pour les équipements publics et les réseaux ;
- ✓ Les contraintes géographiques (relief, aléas climatiques, risques géologiques, climat tropical...) qui pèsent sur les réponses aux besoins d'équipements structurants, et accentuent les tensions sur un espace utile réduit ;
- ✓ Un isolement, une insularité qui contraignent l'économie locale à composer avec la faiblesse du marché intérieur, l'éloignement des marchés des pays développés, la dépendance vis-à-vis d'un faible nombre de produits dans un environnement régional plus « concurrentiel » et peu ou non solvable : tout élément qui caractérise en définitive la situation ultrapériphérique de La Réunion ;

Le territoire de La Réunion a acquis une capacité à répondre à ses enjeux par une démarche constante de mise à niveau. Ceci appelle à poursuivre les priorités stratégiques et l'achèvement des grands chantiers entrepris sur le long terme lors des précédentes programmations.

➤ **Des réponses adaptées face aux nouveaux défis issus de la mondialisation et aux nouveaux enjeux du développement durable**

La nouvelle donne stratégique doit compter également avec des défis nouveaux et une stratégie offensive s'impose : ne pas anticiper ces évolutions c'est exposer La Réunion à des risques plus grands.

- ✓ En effet, aujourd'hui plus qu'hier, La Réunion est confrontée à l'ouverture des marchés. Compte tenu de sa sensibilité aiguë à la conjoncture mondiale et de sa position géographique, l'île prend encore plus conscience de la nécessité d'agir dans un contexte international contraint tout en présentant une cohésion sociale interne réelle mais pouvant être affaiblie.
- ✓ Il faut à la fois consolider et renouveler les secteurs d'activité traditionnels et stimuler l'emploi dans les secteurs économiques émergents.
- ✓ Il s'agit également de réussir la densification de l'espace habité. Il faut en effet répondre à la multiplication des pressions sur les espaces naturels et agricoles et permettre une extension urbaine dans le triple objectif de création de logements, d'espaces dédiés à l'activité économique et de protection de l'environnement et de l'agriculture.
- ✓ Il devient encore plus décisif de maîtriser les paramètres exogènes pour permettre la croissance des secteurs économiques d'avenir. Il est désormais nécessaire de chercher à modifier les contextes réglementaires des dispositifs nationaux et européens pour les rendre plus stimulants et favoriser ainsi leurs impacts en termes de création d'emplois et de richesses à La Réunion.

- ✓ Il est devenu impératif d'intégrer davantage les risques géologiques, météorologiques ou liés au changement climatique aux marges déjà faibles de développement urbain. La récente crise sanitaire a également rappelé que la sécurité globale dans ces domaines restait un atout indispensable au développement de l'île.
- ✓ Il convient d'utiliser pleinement le cadre juridique dérogatoire au droit commun qui existe pour La Réunion en poursuivant sa déclinaison réglementaire afin de favoriser la création d'emplois et de richesses.

A cet égard, La Réunion possède un potentiel original dans le contexte géographique de l'Océan Indien, potentiel qu'il est aujourd'hui nécessaire et possible de valoriser dans une fonction de « laboratoire de l'Océan Indien ». Puisant dans l'expérience de son histoire, l'île doit poursuivre son développement en favorisant les initiatives ayant un caractère pionnier et expérimental.

➤ **Construire le modèle réunionnais de compétitivité comme finalité mobilisatrice et fédératrice de la présente stratégie**

Cette nouvelle donne stratégique conduit à proposer une finalité guidant et irriguant la stratégie pour les programmations européennes : la compétitivité, finalité également cohérente avec les réflexions stratégiques locales, nationales (CRSN) et communautaires (Agenda de Lisbonne).

La compétitivité recherchée vise, pour la Réunion grâce à ses qualités et à ses caractéristiques propres, à renforcer une position dans un contexte de concurrence. Il s'agit d'anticiper les tournants ce qui suppose de miser sur des secteurs stratégiques liés à l'ouverture (tourisme, logistique...) et de positionner l'île comme une plateforme de l'Europe dans une zone à forts enjeux (recherche, formation, médical ...). Mais, il s'agit également de répondre aux défis permanents liés au rattrapage en recherchant l'optimisation des choix.

L'attractivité économique, la cohésion sociale, la qualification de la ressource humaine, le développement des marchés intérieur et extérieur, la qualité environnementale et l'insertion dans l'espace régional constituent les clés principales de cette compétitivité.

La compétitivité humaine se traduit tout d'abord dans la recherche d'une élévation constante des niveaux de qualification. Elle vise également une plus grande efficacité des politiques publiques liées aux conditions de vie des habitants (éducation, insertion, logement, cadre de vie,...) et à la réduction des inégalités sociales afin de réduire les inégalités sociales et renforcer la cohésion sociale, atout du territoire à valoriser.

La compétitivité économique s'inscrit dans une stratégie de préparation des entreprises à une plus forte ouverture internationale non seulement pour qu'elles puissent se redéployer vers de nouveaux horizons mais aussi pour qu'elles consolident leurs assises dans l'économie locale.

La compétitivité territoriale consiste à rechercher les fonctionnalités optimales de l'espace : transports internationaux des personnes et des biens, déplacements sur le territoire; gestion des déchets; approvisionnement en énergie, en eau ; accès aux TIC, protection de la biodiversité ; prévention des risques.

Le modèle de compétitivité poursuivi se fonde sur la complémentarité des dimensions sociétale, environnementale et économique dans une perspective d'accroissement global de la performance. Cette approche favorise l'unité de la Réunion en recherchant une efficacité globale grâce notamment à une rationalisation de l'action publique. Elle a également pour ambition de proposer à l'Europe de faire de La Réunion un pôle d'excellence et de rayonnement.

Le modèle réunionnais de compétitivité alliera donc la stimulation concurrentielle des acteurs économiques et la performance sociale et territoriale fondée notamment sur la poursuite d'une politique de rattrapage volontariste. De ce fait, il s'inscrit dans une double logique d'efficacité publique et de performance globale dans un contexte très différent de celui des régions continentales européennes. Il s'agit bien de construire un modèle original qui se fonde sur le socle de normes sociales, économiques et environnementales existantes en France, qui refuse toute approche dogmatique, qui privilégie une approche offensive respectueuse de l'égalité des chances et qui vise un positionnement de plateforme de l'Europe dans l'Océan Indien.

Tenir face aux contraintes structurelles et tracer les voies du modèle économique et social de la génération suivante, tel est le pari sur l'avenir proposé et décliné pour les trois axes stratégiques proposés :

- 1) Valoriser le potentiel humain
- 2) Développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international
- 3) Organiser le territoire réunionnais sur de nouveaux paramètres de performance.

1) La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain

1-1) Favoriser l'innovation et réfléchir l'avenir à l'échelle internationale

1-1-1. Construire des parcours de formation et professionnels porteurs d'avenir et miser sur des méthodes innovantes

- **Conforter les filières de formation et de recherche existantes et développer celles qui sont porteuses d'attractivité et de performance à l'échelle internationale**

Des écoles d'enseignement supérieur ont récemment été créées et des formations techniques sont également présentes. Mais La Réunion n'a et n'aura pas les moyens de développer des formations de très haut niveau pour tous les secteurs porteurs. Il faudra donc arbitrer, notamment à partir des secteurs d'avenir du développement économique et développer la mobilité pour les autres formations de haut niveau ou pointues.

Les domaines prioritaires seront caractérisés par une synergie : formation et recherche serviront à la fois l'économie locale et l'économie mondiale d'aujourd'hui et de demain.

Les objectifs intrinsèques à cette hiérarchisation visent à :

- Atteindre les seuils de volume d'étudiants permettant de justifier l'octroi de soutiens financiers conséquents pour des formations et des équipements de haut niveau ;
- Développer une attractivité en Europe et dans l'Océan Indien pour rendre solvable la formation et concourir à un esprit de mobilité.

Cette orientation est fondamentale pour la valorisation des potentialités de la Réunion à l'échelle de l'Océan Indien et plus largement pour son inscription dans des réseaux internationaux.

- **Encourager l'innovation pédagogique**

La diversité des réponses à apporter aux besoins des différents publics, l'exigence de réactivité face aux attentes des secteurs économiques dynamiques ainsi que la place grandissante des technologies de l'information et de la communication posent la question de l'innovation dans les processus de formation.

De ce point de vue, les efforts d'ingénierie s'inscrivant dans des démarches cohérentes devront être favorisés afin de contribuer à la rénovation de l'offre de formation et des processus d'apprentissage, au développement de la qualité en formation et au développement des démarches innovantes.

Compte tenu de la faible mobilisation de ces dispositifs sur la période récente, une mise en œuvre réussie de cette orientation passe sans doute par l'adaptation des modes opératoires (projets pilote, appels à projets ...).

1-1-2. Développer une politique de la mobilité pour favoriser la conquête d'emplois plus diversifiés dans un plus grand nombre de pays

- **Donner l'envie et les moyens d'enrichir ses compétences à l'extérieur : l'impératif de mobilité**

Il n'y a pas d'activité économique identifiable à court terme capable d'absorber la totalité des nouveaux entrants sur le marché du travail réunionnais. Des dispositifs de mobilité et de continuité territoriale existent mais ils procèdent plus aujourd'hui de la nécessité de faire partir des Réunionnais et ne permettent pas toujours la construction de vrais parcours individuels. La politique de mobilité ne doit en aucun cas se construire à sens unique.

Trois axes d'intervention prioritaires pour le long terme peuvent améliorer l'impact de la formation sur l'emploi :

- Le dispositif de formation a une obligation d'excellence pour permettre une valorisation sur le marché international de l'emploi.

- Les Réunionnais doivent intégrer définitivement le principe de la mobilité. Tout comme la culture entrepreneuriale, la culture de l'international se diffuse dès le plus jeune âge.

- La mobilité formation doit être construite à partir d'un projet individuel en structurant l'offre de formation extérieure en lien avec les possibilités d'insertion professionnelle : sur ce plan, il s'agit de passer d'une logique d'initiatives ponctuelles à une démarche dynamique prospective combinant offre de formation et perspectives d'emplois. La mobilité formation doit également permettre des poursuites de cursus dans une logique d'élévation des niveaux de qualification.

La réforme LMD de formations universitaires est aussi un moyen de favoriser la mobilité étudiante dans les deux sens.

Par ailleurs, la diversification de l'offre de mobilité, notamment à l'international, passe également par une mobilisation des réseaux d'accès à l'emploi en recherchant une optimisation des équipes d'accompagnement sur le territoire national et européen.

- **Adapter la politique de mobilité à la cible des jeunes diplômés**

L'élévation générale des niveaux de qualification à la Réunion encouragée par les programmes européens mis en œuvre depuis 15 ans rend aujourd'hui nécessaire l'adaptation des réponses en matière de mobilité. Cette évolution suppose un élargissement de l'offre actuelle de mobilité en matière de type d'emploi, de niveau de formation et de destination géographique.

- **Favoriser l'apprentissage des langues étrangères**

Le préalable indispensable à cette démarche d'ouverture est de former plus et mieux aux langues étrangères européennes et indo-océaniques afin d'encourager notamment les échanges extérieurs notamment au niveau de l'Océan Indien.

1-1-3. Appliquer une stratégie d'ensemble pour le renforcement et l'adaptation des ressources humaines

- **Améliorer la coordination des politiques d'emploi, de formation et d'insertion**

Il y a 180 000 personnes qui travaillent et se forment et pourtant, les partenaires sociaux signalent parfois une inadéquation entre leurs besoins ciblés et les formations disponibles. Une implication plus forte des entreprises locales est donc souhaitable, notamment celles qui s'internationalisent.

D'une manière générale, les initiatives visant une meilleure articulation entre commanditaires publics, partenaires sociaux et entreprises doivent être encouragées.

- **Développer la culture entrepreneuriale notamment chez les femmes**

La diffusion d'informations économiques et l'enseignement précoce de ce qu'est une entreprise participerait à l'amélioration des performances et des synergies public/privé. De même, le développement de cette culture entrepreneuriale suppose également un soutien à la création et à la reprise d'entreprises à travers notamment un réseau d'accompagnement structuré et cohérent qui encourage notamment l'entreprenariat féminin.

- **Améliorer les performances du système de formation**

Un Plan Régional de Développement des Formations fixe les grandes lignes du soutien régional au dispositif de formation. Son impact nécessite de renforcer la transversalité dans son exécution.

L'organisation de la convergence de l'action des acteurs est prioritaire, en parallèle d'une meilleure planification des grands projets pour permettre une collaboration accrue entre les centres de formation et les collectivités.

L'orientation ne doit pas être subie et des efforts doivent être faits pour que les jeunes choisissent en toute connaissance de cause leurs études ou leurs filières.

1-2) Poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation pour mieux lutter contre l'exclusion et accompagner les secteurs porteurs d'emplois

Face à des phénomènes d'exclusion polymorphes (formation, emploi, logement, information ...), permettre à une plus grande majorité des Réunionnais de construire un projet de vie en accordant une place centrale à l'éducation, à la formation, à l'insertion professionnelle et à l'inclusion sociale est fondamental pour le territoire. Cette volonté stratégique doit maîtriser deux difficultés : un socle d'illettrisme et d'exclusion très élevé et l'impossibilité mécanique pour l'économie d'absorber la croissance très élevée de la population active.

1-2-1. Favoriser l'inclusion économique et sociale

- **Accompagner les publics peu formés vers la qualification professionnelle et l'emploi**

Le niveau des participants aux formations professionnelles - avec ou sans emploi - est encore souvent insuffisant pour leur permettre d'accéder à des formations professionnelles qualifiantes. La mise à niveau de ces publics peu formés pour leur permettre l'accès à ces formations devient une étape incontournable et une attention particulière doit être accordée à l'accès à l'activité des femmes en situation d'exclusion.

L'amélioration des dispositifs d'accompagnement vers la qualification professionnelle et l'emploi, dans un souci de simplification, d'individualisation, de lisibilité et de spécialisation des interventions constitue également une priorité à prendre en compte dans le cadre d'une commande publique mieux formulée en termes de production attendue et de territoires d'intervention.

- **Enrayer l'illettrisme et lutter contre les discriminations**

La maîtrise du phénomène de l'illettrisme et l'amélioration des conditions de resocialisation dans un objectif d'employabilité des personnes concernées passe par plusieurs voies :

- L'amplification des dispositifs de lutte contre l'illettrisme en révisant le cas échéant leurs modalités et pratiques d'intervention.

- La mise en relation des dispositifs - mise en activité, accompagnement socioprofessionnel et lutte contre l'illettrisme - doit être encouragée.

- La question des publics migrants doit également être prise en compte afin d'éviter l'apparition de nouveaux clivages.

Plus largement, il convient de favoriser les initiatives concourant aux objectifs de mixité et d'égalité afin de lutter contre toutes les formes de discrimination (âge, sexe, origine, handicap ...)

- **Valoriser l'identité réunionnaise et les savoir-faire patrimoniaux**

Le fait réunionnais est remarquable en raison de multiples facteurs liés aux origines du peuplement, aux ruptures historiques et aux mutations économiques. Ce modèle jeune fait l'objet d'une multitude de démarches de valorisation encore trop souvent éclatées.

Des perspectives concrètes à long terme se dégagent de ces démarches :

- L'enseignement et la formation pourront trouver une accroche directe en s'appuyant sur la valorisation du modèle réunionnais, particulièrement dans l'approche des jeunes en difficulté et des personnes peu qualifiées, mais aussi dans l'apprentissage des langues y compris en favorisant une meilleure maîtrise de la langue créole, le bilinguisme dès le plus jeune âge facilitant l'apprentissage des autres langues ;

- La valorisation du patrimoine local pourra être à la base d'une forte attractivité touristique.

- Le renforcement de l'identité culturelle régionale doit également être pris en compte en privilégiant des échanges dans le champ de l'éducation, de la culture et du sport.

De façon plus générale, une meilleure prise en compte des ressources patrimoniales et des valeurs constitue un socle indispensable du développement et de l'épanouissement humain.

La valorisation de la dimension culturelle, y compris dans ses aspects les plus immatériels est fondamentale et représente un des facteurs clés de succès d'un modèle réunionnais de compétitivité. La dimension culturelle doit être pleinement intégrée dans le projet de stratégie et « irriguer » les autres axes : la compétitivité économique et la compétitivité du territoire.

1-2-2. Enrichir le vivier des compétences nécessaires au développement économique

▪ Accompagner la démographie éducative

La préparation de nouvelles générations mieux formées suppose que l'effort d'investissement soit maintenu au niveau des infrastructures éducatives en établissant des liens de cohérence avec les enjeux d'aménagement du territoire et notamment de structuration urbaine. Cet effort est d'autant plus nécessaire que la démographie éducative est encore en croissance.

Cet effort dans les domaines de la formation initiale et professionnelle devra porter à la fois sur des aspects quantitatifs (accroissement des capacités d'accueil) et sur des aspects qualitatifs (démarche HQE, amélioration de l'environnement pédagogique, développement de pôles d'excellence de formation professionnelle et d'apprentissage en lien avec les secteurs stratégiques ...).

De plus, ces investissements doivent permettre de répondre aux besoins locaux tout en tenant compte des complémentarités à mettre en œuvre avec les pays voisins.

▪ Anticiper le développement du sanitaire et du médico-social

Dans un contexte sanitaire marqué par la croissance démographique, le vieillissement de la population, l'émergence de nouvelles maladies, la résurgence de maladies existantes et l'évolution des normes et techniques hospitalières, quatre orientations stratégiques se dessinent pour l'avenir :

- le développement qualitatif et quantitatif de l'offre globale de soins avec un dimensionnement des investissements à l'échelle de l'Océan Indien ;
- le développement à la Réunion de l'offre de formation des professions médicales et paramédicales afin d'optimiser les gisements d'emplois potentiels liés à la démographie des professions médicales ;

- les activités de recherche et d'enseignement supérieur avec un potentiel de valorisation important à l'échelle de l'Océan Indien ;
 - une action de veille sanitaire renforcée et structurée à l'échelle de la zone.
- **Encourager la réactivité des dispositifs afin de favoriser l'adaptation des compétences**

Cette réactivité doit se décliner à plusieurs échelles :

- Accompagner le développement des secteurs porteurs

Il convient de réfléchir à des outils de court terme pour offrir une forte réactivité au monde économique et à des outils de moyen ou long terme pour ancrer la stratégie territoriale alors que les entreprises elles-mêmes ressentent des difficultés à planifier leurs besoins.

La création d'un système d'identification des besoins à moyen et long terme et d'information permettra d'alimenter ces deux axes de travail :

- à court terme, avec l'apparition d'un mode opératoire pour mettre en place des formations courtes et pointues en réponse à des opportunités économiques (grands travaux, développement d'activités économiques d'envergure ...)

- à moyen terme, en identifiant les secteurs qui vont embaucher dans les 10 ans qui viennent en France continentale, compte tenu des départs à la retraite des « baby-boomers » ;

- à long terme, en évaluant plus globalement quels vont être les secteurs employeurs à l'échelle internationale.

Un véritable dispositif de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences doit non seulement permettre de planifier les besoins, mais aussi de prévoir les remplacements des baby boomers même si ces derniers sont en proportion limitée à La Réunion par rapport à la situation des autres régions.

- Consolider et adapter l'offre des dispositifs permanents de formation professionnelle et d'apprentissage

Au-delà de l'identification des besoins, l'accent devra porter sur une adaptation constante quantitative et qualitative de l'offre de formation qualifiante proposée dans le cadre des dispositifs permanents (Formation Professionnelle des Adultes, Apprentissage, SMA ...) notamment afin d'adapter les compétences aux évolutions technologiques.

- Favoriser l'adaptation des travailleurs

Au-delà de l'amélioration des compétences par la formation continue des salariés, il s'agira aussi de favoriser l'amélioration des conditions de travail et de reconnaître par la validation des acquis de l'expérience les compétences professionnelles acquises.

▪ Renforcer le lien Enseignement-Recherche-Economie

Afin de rapprocher les thèmes abordés par les chercheurs de l'Université et les besoins des entreprises, la construction d'un projet global répondant à des critères d'intérêts réunionnais par l'Université, en partenariat avec les acteurs locaux, contribuerait fortement à la réduction de cet écart.

Une des clés de résolution de cette problématique sera l'accroissement des relations entre entreprises et organismes de formation qui pourra s'exprimer notamment par la poursuite d'une stratégie de constitution de pôles sectoriels de formation professionnelle.

2) La compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international

2-1) Préparer un pôle économique à l'échelle de l'Océan Indien

2-1-1. Développer les secteurs stratégiques

L'importance de secteurs-clés comme « moteurs » du développement futur de La Réunion a déjà été mise en évidence à l'occasion des précédentes programmations. Celles-ci plaçaient déjà la « nouvelle frontière » du développement de La Réunion sur l'ouverture aux marchés de l'Océan Indien, sur les productions à forte valeur ajoutée et sur l'immatériel.

L'enjeu à long terme exigera une véritable action collective, fondée sur des choix prioritaires pour l'économie réunionnaise:

- **par la mise en réseau** : elle devra d'abord porter sur la généralisation des partenariats filières/organismes de formation/ centres de recherche, qui constitue le principe des pôles de compétitivité. Mais la mise en réseau s'entend aussi au niveau des actions collectives des entreprises, insuffisamment développées aujourd'hui et indispensables à terme à l'efficacité d'un tissu économique qui restera constitué de petites unités dans tous les secteurs ;
- **par des financements spécifiques** : il faudra créer ou redynamiser les outils de capital-risque, fonctionnant sur des critères économiques et non plus seulement financiers, mobilisant les capacités d'investissement et l'épargne locales par des incitations appropriées.
- **par la constitution de pôles de recherche-développement** valorisant au niveau de la zone Océan Indien et des économies tropicales les savoir-faire que La Réunion a développés pour assurer un « standard » européen dans un contexte naturel difficile ;
- **par la désignation, si possible, d'un chef de file** pour chaque axe de développement ;

Ce développement des secteurs d'avenir privilégiera les démarches intégrées à l'instar de Qualitropic, pôle de compétitivité agro-nutrition en milieu tropical qui regroupe plusieurs secteurs économiques significatifs de La Réunion : activités agroalimentaires (filières végétales, élevage et alimentation du bétail...) ou filières à potentiel identifié (pêche, plantes médicinales, valorisation de la biomasse...). Différent des pôles de compétitivité « métropolitains » plus sectoriels, il apporte surtout un principe d'intégration de fonctions applicable à l'ensemble des secteurs d'avenir. L'assise de compétitivité des projets se situe à la dimension de l'Océan Indien et dans le potentiel de partenariats avec ces pays.

Compte tenu de la réactivité à avoir en cours de programme en matière d'anticipation de nouveaux gisements d'activités, la liste des secteurs d'avenir mentionnés dans la stratégie ne saurait être limitative.

- **Poursuivre le développement de la recherche afin que La Réunion en soit le chef de file dans l'Océan Indien**

Le développement de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée permet de favoriser une culture de l'innovation dans une approche multifonctionnelle : acquisition de nouvelles connaissances, mise en application des découvertes et effet d'entraînement sur le tissu économique.

L'objectif d'un positionnement de La Réunion comme chef de file dans l'Océan Indien passe par trois voies principales :

- Mettre la recherche appliquée au service de la performance économique locale en particulier au niveau de la recherche et du développement en matière d'énergies nouvelles et renouvelables tout en déployant les efforts en recherche fondamentale (santé, biodiversité, climat...), source de rayonnement international de La Réunion ;
- Favoriser les synergies entre filières et entre entreprises pour dynamiser les pôles production – formation – recherche à l'instar du pôle Qualitropic ;
- Implanter des outils performants pouvant constituer des atouts majeurs au niveau de l'intégration régionale (par exemple le cyclotron, l'observatoire de l'atmosphère, la station de réception d'images satellites ...) et développer les produits associés.

Plus généralement, l'amélioration des performances des systèmes d'éducation, de formation et de recherche requiert de la transversalité et une convergence de l'action des acteurs.

- **Encourager le rebond du tourisme**

Son développement futur vers un objectif d'un million de touristes et de 20 000 emplois en 2020 de suppose de réduire ses vulnérabilités dans un contexte sécurisé :

- En premier lieu mobiliser les moyens de relancer la dynamique de développement interrompue au début de 2005 par l'épidémie de chikungunya, dynamique qui s'accompagne d'une nouvelle réflexion stratégique. La veille sur l'image et la promotion de La Réunion, le suivi et le soutien des entreprises en difficulté, l'accompagnement des mutations de structures hôtelières et l'amélioration de la qualité des services doivent faire l'objet d'un effort particulier.
- Supprimer le goulet d'étranglement de la desserte aérienne, par la diversification des provenances touristiques européennes par rapport à la dominante actuelle France Métropolitaine, comme la possibilité de nouvelles liaisons de dimension régionale et du nautisme de grande plaisance.
- Répondre au besoin de création de chambres avec des solutions foncières efficaces prenant en compte le maintien dans le parc hôtelier des structures existantes.
- Adapter l'économie touristique aux enjeux du développement durable : soutenir la transition vers un tourisme qualitatif en cohérence avec les enjeux environnementaux et patrimoniaux de La Réunion et avec l'évolution de la consommation touristique internationale, entre autres l'écotourisme.

- Développer des produits touristiques complémentaires et différenciés exploitant les potentialités des différents territoires.

- **Valoriser les potentialités de la pêche et de l'aquaculture**

Les facteurs de succès d'une stratégie de développement reposent :

- sur l'organisation de la profession à travers sa structuration et sa professionnalisation ; sur cette base, doit être développée une activité export vers l'Europe, fondée sur un principe de production de qualité labellisée, impliquant une action concertée sur les marchés locaux et à l'export et une haute valeur ajoutée de la filière de conditionnement et de transformation du produit. Cette organisation passe par un accompagnement des filières économiques de production et de commercialisation (pêches maritimes et aquaculture) et par le maintien des soutiens apportés par le POSEIDOM Pêche.
- sur l'augmentation et la modernisation de la flotte réunionnaise aux ressources disponibles et accessibles dans le cadre d'un développement durable de l'Océan Indien avec un accès aux quotas négociés par l'Union européenne au niveau des pays de la zone. Ceci implique en priorité une adaptation des dispositions de la Politique Commune de Pêche relatives à la cessation des aides à l'accroissement de la flotte de pêche

Il est également nécessaire de mettre en place des accords de coopération au niveau de la zone Océan Indien au profit des Etats riverains : La Réunion peut jouer un rôle structurant auprès des pays « détenteurs » de la ressource. La France contrôle en effet une part significative des espaces maritimes autour de La Réunion, de Mayotte et des Iles Eparses. Elle est en mesure de jouer un rôle de plate-forme technique dans le montage de filières pêche.

Sur le long terme, il faut assurer une action de gestion, de connaissance et de contrôle pour une pêche durable et raisonnée dans l'océan Indien. Parmi les pays de l'Océan indien, La Réunion est toute désignée pour prendre le leadership de l'organisation de cette exploitation raisonnée et du développement des technologies connexes. Il convient également de développer une action de coopération à l'échelle régionale dans un souci de gestion et valorisation des ressources halieutiques marines et côtières (recherche et développement, diagnostic et gestion des ressources, formation, transfert et mise en commun des savoir-faire et des technologies, biodiversité...).

S'agissant de l'aquaculture marine et continentale, les enjeux s'expriment en termes de consolidation de la filière, de diversification, de poursuite des actions d'expérimentation, de commercialisation et de structuration d'un pôle d'excellence en aquaculture tropicale dans le cadre de la coopération régionale.

Dans ce contexte, le développement durable de la pêche et de l'aquaculture doivent s'inscrire dans une démarche intégrée qui met en corrélation étroite les ressources (ressources aquatiques, ressources humaines par le développement des formations et des démarches d'accompagnement des projets ...), les outils de structuration des filières (flottille, transformation, équipements de ports, recherche-développement, appui technique) et les marchés (commercialisation, promotion...).

Enfin, le renforcement de la place de la Réunion dans les négociations internationales permettrait un mode d'accès plus équitable à la ressource qui ferait davantage prévaloir la durabilité sur l'opportunité et le court terme et qui chercherait un équilibre entre le développement de la Réunion et les intérêts internationaux.

- **Miser sur les secteurs de l'ingénierie et des prestations de service en matière de formation**

La capacité de conseil, d'aide à la décision et d'accompagnement de projets concentrée à La Réunion est importante, notamment dans les domaines régis plus ou moins directement par l'action publique.

La mise en œuvre de ce potentiel se décline à deux niveaux :

- la valorisation des compétences des structures publiques et semi-publiques dans des stratégies de coopération régionale : celles des collectivités publiques, des opérateurs d'aménagement et du logement, des agences techniques. L'existence de cadres de droit public inspirés du droit français constitue une facilité d'« entrée » dans certains pays de la zone ;
- le développement d'une stratégie commerciale de l'ingénierie marchande dans un bassin géographique où les besoins d'accompagnement et de formation resteront importants.

Pour sa part, l'appareil de formation professionnelle traditionnellement orienté vers les besoins locaux doit aujourd'hui amorcer une mutation en envisageant d'exporter son expertise et son savoir-faire. Cette démarche se décline à deux niveaux :

- le soutien à des démarches de certification et de labellisation des acteurs de la formation ;
- la construction de partenariats à l'échelle indioocéanique.

Enfin, il s'agira également d'assurer la promotion et le développement des pôles d'excellence de la Réunion en matière éducative dans le cadre de la francophonie.

- **Intensifier les usages des technologies de l'information et de la communication et relever le pari des marchés extérieurs**

L'économie liée à la filière TIC (dont l'audio-visuel) sera pour plusieurs années stimulée par l'amélioration générale des conditions d'accès à internet. Mais les « variantes » stratégiques doivent être établies en fonction de la grande diversité des sous-secteurs inclus dans la filière.

Le développement de la filière TIC s'effectuera à deux niveaux :

Le marché interne de La Réunion verra à court et moyen terme la poursuite de l'augmentation d'un marché local par la progression de l'équipement individuel, de la domotique, etc.... Sur ce marché interviennent aujourd'hui des filiales de grandes sociétés, nationales et internationales (opérateurs, distributeurs de matériel), dont les organes de R&D sont extérieurs à La Réunion.

Sur le marché extérieur, une stratégie de développement exige une analyse plus fine des enjeux à long terme de développement pour la filière (étude capacité d'innovation/risques et faiblesses), sur la base d'une segmentation compte tenu du positionnement de groupes nationaux ou internationaux (ou de leurs filiales) sur des projets financés par les différents instruments de développement. C'est a priori une population de petites PME productrices de contenu qui aura le plus d'intérêt à ce développement.

Il faut engager une action volontariste de constitution d'un pôle de référence, regroupant les entreprises de ce secteur en vue de saisir les opportunités dans la zone, par exemple en matière de sécurisation des données.

▪ **Construire les filières économiques de l'environnement et de l'énergie**

La filière « chauffe-eau solaire », qui a produit une vraie expertise en matière d'industrie de fabrication dans le domaine du solaire est en phase de maîtriser un segment du *process* beaucoup plus étendu que la simple industrie d'assemblage à La Réunion.

En s'appuyant sur ces réalités peut être conduit un projet d'île laboratoire. Il faut multiplier les expérimentations tant sur les réseaux que sur la production, afin de garder l'avantage comparatif qui est en cours de création, et d'exporter le savoir-faire. Il faut donc mettre plus encore l'accent sur la R&D en matière de solaire mais également de production d'électricité à partir d'autres ressources renouvelables (biomasse notamment).

Il faut également prendre de l'avance pour valoriser les potentiels d'emploi que peuvent présenter d'autres filières à l'échelle du bassin de l'Océan Indien dans les domaines relevant du développement durable.

Les orientations du développement agricole contribuent également significativement à l'émergence de ce secteur de l'environnement à travers la valorisation des produits, coproduits et « assimilés déchets », la mise en place d'outils de gestion et valorisation collective et le développement des solutions de valorisation énergétique.

▪ **Exploiter le gisement des services à la personne**

Les services à la personne constituent l'un des potentiels majeurs de l'économie résidentielle. La valorisation de ce potentiel suppose le développement des formations de tout niveau en ce domaine, et la structuration du secteur associatif « employeur »: au plan financier, au plan technique et économique, dans les secteurs marchands et non-marchands.

La croissance à long terme du potentiel d'emploi proviendra :

- de l'évolution démographique, et des besoins liés aux classes d'âge impliquant les métiers d'accompagnement de la personne (population enfantine, personnes âgées, handicapés ...);
- du développement de la ville et des modes de vie urbains qui lui sont liés.

2-1-2. Mettre les infrastructures d'échanges au service d'une économie d'ouverture sur l'Océan Indien

- **Tenir compte de la situation ultrapériphérique : les principes d'une stratégie des grands équipements d'ouverture pour le long terme**

La situation de dépendance et d'isolement de La Réunion a exigé et exigera la mise à niveau constante de ses grands équipements de désenclavement, pour assurer tout d'abord la sécurité de sa population et de son économie domestique.

Cependant, à moyen terme, les choix concernant les infrastructures portuaires et aéroportuaires, ainsi que les liaisons numériques internationales, seront à effectuer avec pour critère principal la compétitivité du territoire Réunion par rapport à son contexte international. L'évolution des infrastructures doit être davantage mise au service d'une stratégie économique de positionnement dans l'océan Indien. La prise en compte de cette « conversion » stratégique induira des changements :

- dans la gouvernance et dans les modes de gestion des infrastructures afin d'obtenir un mode de gestion plus souple et plus réactif pouvant répondre en temps réel aux demandes des opérateurs ;
 - dans l'organisation spatiale des fonctions liées à ces infrastructures (répartition des activités, interfaces avec les zones économiques desservies...) ;
 - dans la valorisation optimale des sites majeurs existants avec comme objectif central la rationalisation et la diminution des coûts ;
 - dans la prise en compte de la contrainte de sûreté, qui est désormais un enjeu incontournable à intégrer pour tout nouvel investissement sur les infrastructures d'échanges, contrainte qui génère des surcoûts importants.
- **Port Réunion : du service d'une « économie locale » à celui d'une compétitivité dans l'ouverture**

Se cantonner à la seule logique d'« optimisation domestique » conduirait la Réunion à la « marginalisation » dans la zone Océan Indien. La Réunion devra avoir saisi l'opportunité de positionner Port Réunion comme port d'éclatement de premier ou deuxième rang dans l'Océan Indien, face à la concurrence de Durban, Port Louis et des ports malgaches.

Pour réaliser cette ambition, deux conditions seront nécessaires à moyen-long terme :

- disposer d'un outil portuaire dimensionné pour garder un niveau de service compétitif avec des réserves suffisantes pour permettre le captage d'un nouveau trafic ;
- se doter des superficies nécessaires, dans l'enceinte portuaire proprement dite comme en zone péri-portuaire, pour accueillir, en plus des besoins liés à l'augmentation des besoins internes, des fonctions et des activités nécessitant une proximité maximale de l'équipement (réexportation, réparation navale ...).

La compétitivité d'un tel outil supposera d'avoir assuré :

- un choix technique adapté pour les agrandissements portuaires ;
- une fluidification des trafics par la réalisation d'investissements logistiques permettant d'agir sur les fonctions d'approvisionnement et de stockage ;
- des stratégies tarifaires et fiscales, sur la base des conditions de compétitivité de Port Réunion par rapport aux autres ports de l'Océan Indien ;

▪ **Les équipements aéroportuaires : confirmer la complémentarité Gillot-Pierrefonds**

Avec une capacité de 2,5 millions de passagers, la plate-forme actuellement installée à Gillot est suffisante pour le long terme mais il se pose plutôt un problème de concentration horaire des départs des gros porteurs vers la métropole pour les vols de nuit, problème lié aux horaires d'ouverture d'Orly.

A long terme, l'impératif stratégique, comme pour l'infrastructure portuaire, est de développer l'outil aéroportuaire en fonction des priorités économiques de La Réunion en Europe et dans l'Océan Indien, et non plus seulement avec la France métropolitaine.

- La priorité économique majeure sera le développement de l'activité touristique qui induira la nature des investissements à réaliser en tenant compte des stratégies des compagnies aériennes, y compris leur flotte.
- Redéfinir une stratégie pour les zones d'activités péri-aéroportuaires.
- La complémentarité dans le long terme des deux sites de Gillot et de Pierrefonds, dont les cadres de gestion vont évoluer, sera déterminée par ces axes.

▪ **Saisir les opportunités liées au développement des infrastructures numériques**

L'opportunité offerte à La Réunion par le développement des liaisons numériques se joue dans le court terme :

- L'encadrement des offres de service et du coût d'accès au très haut débit pourrait être acquis si les négociations avec l'opérateur national s'achèvent positivement. C'est pour atteindre le « standard » de la tarification en Région Parisienne avec une qualité comparable que doivent être envisagés les possibilités d'achats d'IRU ;
- L'opportunité d'un positionnement de La Réunion comme point nodal entre la liaison intercontinentale et les liaisons possibles à l'échelle régionale doit être saisie dans une optique de complémentarité avec le projet Durban – Port Soudan.

A longue échéance, l'enjeu stratégique sera de valoriser au plan économique le changement de paramètres résultant de l'accès au haut débit internet comme de l'arrivée de la Télévision Numérique Terrestre (retombées d'un transit du trafic malgache, activités liées à une plate-forme de communication à la Réunion ...).

2-1-3. Ouvrir les entreprises à l'international

L'ouverture de l'économie réunionnaise, notamment par une intégration économique régionale renforcée, était une priorité stratégique affichée dans toutes les programmations antérieures. Elle se situe aujourd'hui dans un nouveau contexte où cette priorité devient une ardente nécessité.

Deux types de levier sont à actionner :

- **Améliorer l'environnement économique par une coordination des politiques et des actions de coopération régionale, nationale et communautaire**

L'ouverture nécessite en premier lieu une coordination en amont des démarches publiques et des initiatives privées auprès des instances dirigeantes des pays voisins comme de leurs organisations (COI, COMESA, etc...) ce qui suppose de continuer à renforcer la place et le rôle de La Réunion dans les instances de coopération régionale mais également d'accompagner le secteur privé réunionnais dans ses projets de coopération économique avec une démarche partagée et cohérente.

Elle doit assurer la mise en place d'un système de veille stratégique et de contacts, valorisant notamment la diaspora réunionnaise à l'étranger. Elle doit également promouvoir une culture de l'international.

Enfin, elle doit viser à articuler les différentes sources de financement disponibles (crédits locaux, nationaux, communautaires et internationaux).

- **Accompagner l'ouverture des entreprises de manière adaptée**

A court et moyen terme, l'action d'appui aux démarches d'ouverture des entreprises relève d'aspects différents (formation, marketing, appui technique ...).

Le système de subvention actuel devra faire place à des aides plus financiarisées dans lesquelles le concours public serait utilisé en levier d'apports d'un financement privé plus activement mobilisé vers la prise de risque à l'export. Cette évolution devrait aller de pair avec des dispositions fiscales plus favorables aux « activités d'ouverture », en tant que secteurs exposés.

2-2) Consolider les bases du développement économique et social

2-2-1. Conforter et renouveler les secteurs d'activité traditionnels

- **Conforter l'activité des entreprises de l'import-substitution de l'économie résidentielle**

L'import-substitution développée depuis vingt ans restera le socle de la création et du développement d'entreprises, de la création d'emplois, de l'acquisition de compétences pouvant permettre aux entreprises de se renforcer professionnellement et financièrement dans la perspective de marchés plus larges. Ce développement s'appuiera sur un marché intérieur qui n'a pas d'équivalent dans les autres îles de l'Océan Indien et qui présentera de nouvelles opportunités lorsque la population atteindra le million d'habitants.

Les conditions de protection concurrentielle qui avaient permis au secteur de l'import-substitution de développer ses résultats et ses savoir-faire vont être bouleversées par la mise en œuvre des accords APE, introduisant des conditions concurrentielles plus exigeantes. Dans le cadre d'une approche positive et offensive, les entreprises réunionnaises doivent s'armer et être soutenues :

- pour continuer à améliorer leur productivité ;
- pour établir les partenariats avec les entreprises extérieures leur permettant de se maintenir sur le marché interne et donc de garder leur potentiel d'emploi.

▪ **Permettre à l'activité agricole de répondre aux besoins d'une population croissante et aux opportunités de coopération régionale**

Depuis plusieurs décennies le secteur agricole réunionnais, un des piliers du développement économique de l'île, s'est construit, grâce aux soutiens communautaires, sur un principe de politiques de filières, soit orientées à l'export – le sucre constituant toujours la principale activité exportatrice de la Réunion, soit vers le marché domestique (élevage, fruits et légumes).

A long terme, l'agriculture réunionnaise devra être régie par une politique des exploitations permettant des revenus suffisants : l'effort doit porter sur la constitution d'exploitations autonomes, équipées et adaptables à l'évolution de leur marché, avec un foncier clairement utilisé comme outil de production, des systèmes d'irrigation performants et une organisation collective plus développée et adaptée aux défis de la mise en marché.

Cette évolution s'inscrit dans quatre orientations stratégiques :

- L'innovation et le développement : la Réunion bénéficie d'un pôle d'excellence à rayonnement régional qui contribue directement à l'amélioration technique des exploitations agricoles. Cependant, une meilleure définition des programmes basée sur une concertation locale approfondie est nécessaire et les soutiens devront privilégier l'expérimentation aval et la vulgarisation au sein du dispositif d'encadrement.
- La valorisation des produits, coproduits et sous-produits agricoles : la recherche de nouvelles valeurs ajoutées, le développement de nouveaux produits en phase avec l'évolution des modes de consommation, la poursuite de l'accompagnement du développement industriel sont des facteurs clés pour la consolidation de la valorisation des produits agricoles. Par ailleurs, au cœur des enjeux de protection environnementale, les coproduits, résidus et déchets sont sources de valorisation et donc de richesse par le développement de dispositifs appropriés.
- La durabilité et la compétitivité des outils de production des exploitations : les entreprises agricoles ont vu leur nombre diminuer de façon significative depuis 15 ans et cette tendance se poursuivra au cours des prochaines années. Les entreprises encore en activité devront disposer d'outils de production transmissibles et modernisés, respectueux des règles sanitaires et environnementales.
- L'irrigation facteur de compétitivité pour les productions végétales : la poursuite des efforts en matière de mobilisation de l'eau par la finalisation du chantier important de basculement des eaux et l'irrigation des terres agricoles fait partie des clés de consolidation du développement agricole. De même, le bon usage de l'eau et la recherche de solutions alternatives de fourniture d'eau agricole pour des zones non desservies par les réseaux majeurs sont également des objectifs à poursuivre.

S'agissant des opportunités en matière de coopération régionale, elles s'inscrivent :

- d'une part, dans la recherche de consolidation d'un cadre favorable aux échanges de produits d'origine animale et végétale ;
- d'autre part, dans l'appui aux filières économiques de production et de commercialisation.

▪ **Consolider le commerce, l'artisanat et le BTP**

Les activités liées au commerce et à l'artisanat verront leur progression portée par le processus de développement d'une économie résidentielle à l'échelle d'un million d'habitants en perspective avant 2030 et par les effets induits liés au développement touristique. Cette progression sera conditionnée par une amélioration de l'intégration des commerces et de l'artisanat dans une ville mieux structurée sur ses centralités. En ce qui concerne le BTP, le levier principal sera conditionné par la poursuite de la commande publique (avec le soutien de l'UE) et par la demande privée stimulée à ce jour par les mesures de défiscalisation.

Le développement futur du secteur du commerce, de l'artisanat et des services est à construire sur trois axes stratégiques notamment dans le cadre de dynamiques collectives :

- l'action en faveur de l'accès des nouvelles générations à l'entreprise, le secteur des TPE et de l'artisanat présentant une forte attractivité par sa proximité et sa dimension humaine, et son adaptation à la formation par apprentissage ;
- en ce qui concerne le BTP, l'intégration des nouveaux procédés constructifs relevant de la Haute Qualité Environnementale, des TIC, dans une optique d' « export » des savoir-faire notamment à l'échelle de l'Océan Indien ;
- l'accès à des locaux abordables financièrement et aux implantations judicieuses.

2-2-2. Poursuivre la structuration et le développement d'une économie solidaire

▪ **Développer un secteur employeur**

Le secteur marchand n'a pas la capacité d'absorber la totalité de la population actuellement employée dans le champ de l'économie solidaire. De nouveaux gisements d'activités apparaissent, en conséquence de la politique d'emplois aidés et du soutien des collectivités à des structures de type associatives. Les secteurs concernés sont principalement ceux des services de proximité, de la gestion des déchets, de la protection et de l'entretien du patrimoine environnemental avec des enjeux de professionnalisation des acteurs et de pérennisation des emplois.

Le confortement de cette dynamique passera obligatoirement par les objectifs suivants :

- Assurer une véritable professionnalisation des actifs concernés en vue d'opportunités d'emplois dans le secteur marchand ;
- Placer le financement de ces emplois dans une logique de prestation de service pour obtenir une réelle mixité des financements (chiffre d'affaires, dons et subventions) ;

Il convient de porter une attention particulière aux services aux personnes âgées, dont la population va considérablement croître à l'horizon 2030.

- **Favoriser l'insertion par l'activité économique**

L'objectif est de renforcer les capacités d'insertion par l'activité économique au profit des demandeurs d'emplois les plus en difficulté en accompagnant le développement et la professionnalisation des acteurs de l'insertion par l'économique.

3) La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance

3-1) Placer le développement durable au cœur des choix d'aménagement

3-1-1. Structurer et moderniser l'armature urbaine

L'aménagement du territoire réunionnais, sous l'angle d'entrée du développement économique, doit tout d'abord être abordé selon une approche unitaire et globale. La Réunion doit développer des fonctions urbaines majeures à l'échelle d'un ensemble urbain d'un million d'habitants à l'horizon 2030.

Les différents types d'espace (agricole, industriel, habitat) sont solidaires et étroitement interdépendants dans le « modèle réunionnais de compétitivité ». Chaque élément de cet espace doit être géré en fonction de la valorisation d'ensemble du territoire réunionnais, et non sur les seules logiques de valorisations sectorielles ou infra-territoriales d'une part ou de protection-développement d'autre part.

- **Recréer les conditions d'une fluidité d'ensemble**

L'amélioration des conditions de déplacement, et plus généralement, de l'échange entre les différentes fonctions du territoire (habitat, travail, services, loisirs et tourisme) implique d'agir de manière coordonnée sur trois facteurs :

- Structurer et densifier le tissu urbain et ses centralités,
- Créer un système efficace de transports en commun,
- Agir en interactivité nouveaux pôles urbains/renouvellement urbain.

Il s'agit également de réaliser le maillage des réseaux afin de limiter les mouvements pendulaires avec le littoral.

Le souci d'amélioration des liaisons domicile-travail-services doit aussi prendre en compte le développement des procédures dématérialisées pour les services publics afin d'en favoriser l'accès au plus grand nombre.

- **Utiliser le levier du tram-train pour conforter le modèle réunionnais de compétitivité**

La mise en oeuvre de la liaison Sainte Marie – Saint Paul par le tram-train permettra de compléter le réseau de transport structurant en participant au rééquilibrage du partage modal en faveur des transports en commun. Par son ampleur et son échéancier, la réalisation de cet équipement doit structurer l'ensemble des stratégies de développement des secteurs Nord et Ouest de La Réunion :

- En termes d'amélioration d'accessibilité pour les pôles économiques desservis ;
- En termes d'opportunités d'aménagement de secteurs pilotes avec une maîtrise anticipée du foncier concerné ;
- En termes de modification des usages de déplacement.

A plus long terme, la desserte ferroviaire est appelée à devenir l'axe de structuration majeur de l'aire agglomérée de La Réunion. Il faudra assurer l'articulation de l'infrastructure ferroviaire avec les TCSP infra-régionaux, l'optimisation des équipements intermodaux ainsi que le maillage entre les réseaux routiers et le transport en commun.

Il faudra également définir les conditions de réalisation et de faisabilité d'une extension de la liaison ferroviaire vers le Sud et vers l'Est à longue échéance, en termes de mode de desserte (urbaine ou interurbaine) comme de mode de financement. Il conviendra également d'anticiper sur les potentiels de valorisation résultant de cette desserte.

- **Densifier en structurant la ville**

La tendance à l'urbanisation diffuse n'a pu être contenue depuis de longues années et l'objectif de réduction de l'étalement urbain en cohérence avec les documents de planification devient aujourd'hui primordial. Cela engendre des coûts toujours plus lourds pour les collectivités qui ont à assurer la charge d'investissement et de gestion des réseaux. Le véritable enjeu est moins celui de la densification que celui d'une véritable organisation urbaine. Celle-ci peut s'instaurer par un véritable parti pris en matière d'aménagement ce qui suppose :

- de conduire des projets d'aménagement intégré (programmes d'habitat et d'activité, réseaux et équipements) ;
- d'augmenter l'offre de foncier ;
- d'amplifier l'effort de production de logements locatifs sociaux ;
- de mettre en œuvre un modèle d'armature urbaine « soutenable », compatible avec les modes de vie réunionnais (centralités, rapports habitat/activités intégrés, trames urbaines et paysagères).

L'enjeu à long terme est d'« absorber » dans le tissu urbain existant la plus large proportion possible des 160 000 logements supplémentaires nécessaires à 20-25 ans.

3-1-2. Considérer l'environnement, l'eau et l'énergie comme paramètres majeurs d'un nouvel aménagement

- **Eau, assainissement, déchets : rattraper les retards en fixant des priorités**

La question des besoins en eau n'est pas celle d'une disponibilité générale, qui, globalement est abondante, mais celle des disparités entre espaces de La Réunion : l'intensification des implantations d'habitat et d'activités restera forte dans l'Ouest, qui est le plus dépourvu de ressources. Les enjeux d'efficacité liés à la complémentarité des réseaux, à la maîtrise de la demande et à la tarification y sont d'autant plus importants. Parallèlement, la prise en compte de l'abondance des ressources en eau de l'Est, notamment quant à l'opportunité d'implantations d'activité fortes consommatrices, constitue un axe stratégique fort en termes d'aménagement du territoire.

Dans une logique de gestion durable, globale et équilibrée de la ressource en eau, il s'agit de mettre en œuvre une politique volontariste visant à assurer la sécurité des approvisionnements et des alimentations en eau potable des populations et surtout en limitant les rejets des eaux usées et de ruissellement dans le milieu naturel.

En matière de déchets et d'assainissement, l'écart entre les besoins et les moyens financiers oblige à des choix prioritaires, alors que la situation de décalage par rapport à la norme européenne risque de s'accroître. Compte tenu de l'importance du retard à rattraper, l'assainissement doit être un préalable à l'urbanisation.

Dans le domaine des déchets ménagers, la réalisation d'équipements de traitement, dans la solution la plus acceptable en termes environnementaux, financiers et sociétaux, demeure la priorité à court-moyen terme. A moyen terme devra être définie une organisation approfondie de l'économie des déchets : sur les modes de valorisation internes (valorisation matière, énergétique et organique), et, pour des types de déchets spécifiques, sur les possibilités d'exportation strictement encadrées par la réglementation internationale dans une optique de coopération avec les pays du bassin de l'Océan Indien. Il conviendra également d'encourager la réduction de production des déchets à la source.

En matière d'assainissement, le problème majeur est de définir les priorités les plus équilibrées entre la réalisation indispensable et prioritaire d'équipements de traitement (STEP) et la capacité des collectivités à réaliser les réseaux de raccordement.

- **Energie : diversifier des procédés de production et maîtriser la demande en ressources**

L'objectif régional d'autonomie énergétique à long terme impose la poursuite de la mise en œuvre du PRERURE. Elle pose une question de programmation : la montée en régime des énergies renouvelables ayant pour complément la réalisation de nouvelles unités de production sur des procédés « classiques » (thermique charbon essentiellement).

La production d'énergie solaire est un des secteurs qui procurera encore des gains de productivité dans les années à venir. L'effort doit porter principalement sur les modes d'intégration dans le cadre des opérations d'aménagement et de construction.

Sur le long terme, l'enjeu sera de prospecter et valoriser systématiquement les potentiels : le savoir-faire acquis dans la valorisation de la bagasse associée au charbon dans les centrales thermiques ouvre la voie à la valorisation de la biomasse, et à la recherche généralisée de combinaison des différents modes de production.

Il faudra également établir la faisabilité opérationnelle des autres potentiels d'énergie : adapter les modes de production d'énergie éolienne aux conditions tropicales ; reconsidérer le potentiel géothermique sur la base de la campagne d'études de faisabilité conduite en 2006-2007 liée à la géothermie et enfin, définir la faisabilité d'exploitation des courants marins et de la houle.

Au-delà de l'enjeu de maîtrise de l'énergie pour une meilleure garantie de la sécurité énergétique de l'île, l'autre enjeu principal sera de mettre en œuvre un principe général combinatoire des outils de production. La décentralisation et l'intermittence de la production par nouveaux procédés obligeront à mutualiser la production sur un réseau capable de gérer les flux et de stocker les surplus.

▪ Anticiper sur les risques

La Réunion est surexposée aux conséquences de l'évolution climatique et environnementale de la planète, de par les caractéristiques de son relief et de son climat d'une part, de son isolement et de sa dépendance d'autre part. L'importance des investissements liés à ces deux aspects cumulés implique des choix prioritaires difficiles à arbitrer.

Ces risques convergent dans le problème des ravines. On en recense environ 500 à La Réunion ; aujourd'hui, très rares sont celles qui ont fait l'objet d'une sécurisation par endiguement alors même que l'étalement urbain en rend leur réalisation nécessaire. L'importance du coût de tels équipements ne permet pas d'envisager un « programme » exhaustif d'endiguement à court terme et conduit à porter l'effort *sur les travaux concernant des zones déjà urbanisées ainsi que* sur la limitation des constructions en zones à risque, à l'encontre des opportunités de valorisation foncière.

Sur un autre plan, La Réunion a réalisé des progrès considérables en matière de protection de son patrimoine humain et environnemental. Cette dynamique doit être maintenue et renforcée pour consolider cet avantage comparatif par rapport à son environnement régional direct.

Au delà de la simple gestion préventive, c'est une véritable expertise dans la gestion des risques qui s'est développée tant sur les problématiques géologiques que climatiques. L'impact des cyclones sur les populations en constitue un exemple remarquable.

La gestion et la prévention des risques constituent également un domaine dans lequel se dessinent des perspectives en matière de coopération régionale.

▪ Valoriser le patrimoine naturel, environnemental et culturel

Le patrimoine naturel réunionnais est constitué d'un ensemble géologique, floristique et paysager exceptionnel, ordonné autour du volcan dont le classement dans le patrimoine mondial de l'UNESCO est en instance d'instruction.

Les mesures de protection dont le milieu naturel a fait l'objet vont prendre place dans un outil supplémentaire et nouveau de gestion dédié : le Parc National.

D'une manière plus globale, il s'agira de préserver et valoriser de la richesse des hauts de l'île, en intégrant les richesses :

- humaines, avec ces hommes, ces femmes, ces jeunes qui sont l'expression de culture, d'identités originales et qui ont constitué et font vivre un patrimoine matériel et immatériel d'une variété exceptionnelle,
- écologique, car la biodiversité extraordinaire de ces espaces est reconnue au niveau mondial,
- paysagère, car La Réunion possède sur un territoire restreint une variété importante de reliefs, de climats qui a entraîné différents types d'appropriation de l'espace par les habitants,
- économique, car les Hauts sont marqués par une activité agricole non négligeable mais présentent également un potentiel de développement du secteur du tourisme et des loisirs.

A moyen terme, l'existence de ce capital naturel devra être considérée non plus du seul point de vue de sa préservation, mais dans une optique de valorisation y compris dans l'économie de la recherche.

- **Réseaux et performance environnementale : construire en fonction des réseaux ou des potentiels et développer l'autonomie fonctionnelle de l'habitat**

La modification approfondie de la conception et de l'installation des réseaux d'électricité, d'eau et d'assainissement apparaît comme le facteur majeur de l'aménagement de demain à La Réunion.

Dans le court terme, La Réunion devra remédier le plus possible à l'insuffisance des réseaux sur l'ensemble du territoire comme à l'état très dégradé des réseaux d'eau potable, avec des pertes en ligne d'une ampleur très supérieure aux moyennes nationales mettant en évidence l'urgence de la question de la maintenance de ces réseaux – également présente pour les autres types de réseaux.

A terme, l'objectif est la gestion intelligente d'une production décentralisée d'énergie et de traitement des ressources.

La démarche devra aboutir au renversement des logiques de création de réseaux. Il sera nécessaire de coupler la réflexion sur les maillages de réseaux et celle de la vocation des espaces, comprise en termes de disponibilités spécifiques de ressources énergétiques et environnementales comme de développement.

3-1-3 - De nouveaux cadres opérationnels et financiers

La plupart des outils actuels est issue des années 90 et ils devraient être rénovés pour s'adapter aux enjeux d'une agglomération en forte croissance, dans une logique préventive plutôt que corrective afin d'éviter les coûts liés aux conséquences d'une croissance non organisée.

- **Diffuser la logique de projet dans les modes opératoires**

L'enjeu principal de l'aménagement et de la gestion de l'espace réunionnais dépend de la qualité des modes opératoires, sans laquelle réglementations et zonages resteront lettre morte.

Les communes et les intercommunalités, qui ont déjà à assumer en gestion de proximité les effets de l'accroissement démographique et des évolutions sociales rapides de La Réunion, sont amenées :

- à procéder de plus en plus par projet, et non par opportunité d'opération ; cette compétence de projet doit être également à l'écoute des initiatives privées pour les intégrer efficacement à la démarche d'intérêt général ;
 - à se doter d'un projet économique, déclinant les enjeux stratégiques régionaux en fonction du potentiel de leur territoire, nécessitant à leur niveau de l'appui technique.
- **Accroître la cohérence et la qualité des outils d'aménagement et de l'action des opérateurs**
 - **Mettre de la cohérence dans l'intervention foncière et dans les modes d'aménagement**

Complémentarité et articulation accrues des outils fonciers existants sont des conditions principales des objectifs de structuration de l'espace réunionnais.

La clarification des rôles de chacun doit être assurée. On ne peut que souligner la nécessité d'anticipation à long terme des aménagements d'intérêt stratégique.

En matière d'aménagement, c'est une performance accrue des opérateurs qui sera nécessaire :

- en prenant définitivement en compte l'avènement des intercommunalités comme acteurs du développement territorial ;
- par l'adéquation des initiatives des opérateurs privés à des projets d'aménagement d'intérêt général ;
- par une compétence de conduite de projet économique et social au sens large tenant compte des contraintes d'aménagement (densification) et environnementales.

- **Revisiter les modes de financement**

La Réunion, à l'occasion de ses premiers exercices de programmation des fonds structurels, a été amenée à « inventer » un outil spécifique de financement de l'aménagement, dont la forme actuelle est le FRAFU (Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain).

A la lumière de l'évaluation du FRAFU conduite début 2006, des orientations du futur décret et de l'intervention d'un nouveau partenaire (office de l'eau), l'outil doit assurer une meilleure traduction des principes de base de l'aménagement. La réalisation d'équipements de traitement (eau et stations d'épuration) doit correspondre au renforcement des réseaux, faute de quoi les objectifs de densification, d'organisation et de mixité urbaine sont illusoire.

L'ampleur du coût des équipements structurants, du fait de l'exigence des normes comme des paramètres de coût spécifiques au territoire réunionnais, est une tendance lourde. Elle imposera de réfléchir à la généralisation la plus adéquate des modes de financement en Partenariat Privé-Public, dont le projet de tram-train doit constituer la première expérience, aux grands équipements de demain (infrastructures, hôpitaux, équipements environnementaux, etc...).

Ces nouveaux modes de financement devront faire l'objet d'une large information afin de favoriser une appropriation citoyenne des enjeux et impacts.

3-2) Aménager pour accompagner la croissance démographique

3-2-1. Compléter et sécuriser le réseau routier

L'achèvement de la route des Tamarins au cours de ce programme dotera La Réunion d'un axe structurant du développement de l'Ouest et du Sud. Au-delà de l'impact en termes d'amélioration des relations interurbaines entre le Nord et le Sud, il ouvre de nouvelles possibilités d'aménagement en profondeur (habitat et activités) et permet d'envisager d'autres modalités de valorisation touristique de la zone côtière où la pression routière diminuera sensiblement.

Parallèlement devra être mise en œuvre l'option la plus efficace de sécurisation de la liaison Saint-Denis – La Possession. Les choix stratégiques devront prendre en compte la complémentarité entre la liaison interurbaine routière et la nouvelle desserte urbaine par le tram-train, ainsi que le mode le plus équitable de prise en charge des coûts d'investissement et d'exploitation entre contribuables et usagers.

3-2-2. Attribuer l'usage des sols de manière à permettre à l'économie de poursuivre son développement

▪ Maintenir le potentiel agricole

Le maintien d'une activité agricole est un impératif économique à long terme et aussi un impératif environnemental. Mais le potentiel foncier agricole est fragile, du fait d'une rentabilité immédiate très inférieure à celle qui résulte des mutations vers l'urbanisation. A ce titre, il convient, au minimum, de maintenir le potentiel agricole.

Pour pallier cette fragilité, la réglementation protectrice de l'usage du sol semble insuffisante au vu du bilan. Elle doit s'accompagner des moyens de « détendre » la pression sur le foncier agricole en créant les conditions de faisabilité et de rentabilité de la densité urbaine. Il est également nécessaire d'apporter une réponse réaliste et anticipée aux intérêts des propriétaires fonciers, d'offrir une solution d'installation aux jeunes qui souhaitent devenir agriculteurs et répondre aux besoins de développement de notre agriculture au regard de ses potentialités.

A long terme, la « préservation » du territoire agricole dépendra de l'autonomie et de l'adaptabilité d'exploitations agissant dans le cadre d'une économie agricole aux finalités renouvelées et d'une rénovation du mode d'occupation et d'exploitation des sols.

Une politique foncière volontariste en faveur du maintien d'un potentiel agricole suppose :

- une gouvernance forte en matière de politique foncière à conduire s'appuyant sur un réseau de compétences déjà en place, sur une mutualisation de la connaissance de l'usage des territoires et la prospective sur leur vocation ;
- la mobilisation de friches et des terres sous-exploitées à des fins de remises en culture ;
- une politique de restructuration foncière (productivité de l'outil de production) mais également de « compensation foncière » (changement d'usage des terres à vocation agricole) ;
- la mise en place de dispositifs visant à favoriser la transmission et la reprise du foncier agricole mais également à lutter contre le mitage.

▪ Reconstituer des pôles industriels d'intérêt stratégique pour La Réunion

Depuis le début des années 90, la capacité d'offre d'espaces dédiés aux activités industrielles significatives s'est réduite quantitativement (par la saturation d'espaces stratégiques) et qualitativement (par la banalisation et l'extension de l'habitat).

En matière de politique de structures d'accueil d'activités (aménagement et immobilier d'entreprises), la priorité est celle de la reconstitution de pôles économiques sur les principes suivants :

- un principe de regroupement volontariste et programmé fondé sur la création de plates-formes d'éclatement, l'implantation de services à forte valeur ajoutée et de centres de ressources et l'atteinte d'un seuil critique pour assurer à la fois une marge de manœuvre d'offre différenciée pour accueillir les opportunités d'implantation, et la visibilité même des pôles,
- la valorisation des potentiels des espaces concernés,

- un raisonnement à long échéance en termes de renouvellement et de desserrement des contraintes,
- une nécessité de lisibilité.

Une politique de pôles ne peut fonctionner que sur la base de sa crédibilité à l'égard du « monde économique ». Il s'agit d'apporter aux entreprises qui s'y installeraient les avantages comparatifs des pôles en termes de qualité d'installation : desserte (et en premier lieu en TIC), qualité paysagère et environnementale, services associés, et principalement temps de déplacement « sécurisé » pour les salariés.

▪ **Réaliser les implantations tertiaires au cœur du pôle urbain réunionnais**

Le secteur tertiaire représente aujourd'hui 80 % de la population active employée à La Réunion et cette pondération sera confirmée à l'avenir. L'approche prospective à court et long terme ne peut procéder d'une simple logique de création de pôles tertiaires. En effet, les implantations tertiaires devraient être régies selon trois axes :

- l'intégration d'activités et d'entreprises tertiaires dans les pôles à vocation industrielle ;
- l'inclusion des activités tertiaires dans le tissu urbain, en contribution à l'effort de densification général, qui suppose le renforcement de centralités urbaines à plusieurs niveaux. L'identification de ces niveaux et le maillage des centralités renvoient aux réflexions sur la ville réunionnaise de demain ;
- l'étude de l'opportunité de pôles d'éclatement, avec notamment des fonctions logistiques, insérés au sein de zones stratégiques d'activités.

A plus long terme, l'aménagement du territoire réunionnais devra faire jouer le caractère structurant des grandes implantations administratives, qu'elles soient directement liées ou non à l'activité économique. Les choix de leur localisation constitueront la réponse la plus efficace au souci d'amélioration des liaisons domicile-travail-services et seront au moins aussi déterminants que les pôles industriels dans le fonctionnement d'ensemble du territoire.

▪ **Construire l'espace touristique à l'échelle de l'ensemble de l'île**

La stratégie spatiale nécessaire au développement touristique est à conduire sur deux plans :

- la réserve d'espaces nécessaires aux implantations d'activités touristiques, et notamment d'hébergement, sur un principe analogue à celui des pôles industriels, avec des paramètres différents. Leur répartition spatiale entre les différents secteurs géographiques à vocation touristique est à construire dans le cadre de la révision du SAR et du SMVM, elle est à soutenir par la puissance publique.
- la gestion et la valorisation d'un espace touristique et de son attractivité. Cette action complexe tient d'abord à l'identification d'ensembles naturels et environnementaux à préserver, dans les périmètres du Parc National, de nouvelles acquisitions du Conservatoire du Littoral et du Département mais également à la sole cannière.

Il faudra également assurer la préservation d'un patrimoine paysager attractif, caractérisé par la présence d'espaces non construits importants en termes de visibilité. Cela suppose que soit définie, secteur par secteur, l'alliance économiquement la plus durable entre espaces naturels (existants ou reconstitués), espaces de loisirs et espaces à vocation agricole.

3-2-3. Poursuivre une politique volontariste d'aménagement des hauts et des espaces forestiers

▪ Aménager les Hauts ruraux

L'enjeu à court et moyen terme sera d'organiser la transition physique entre un périmètre « sanctuarisé » et une zone en voie d'urbanisation toute proche.

C'est dans ce contexte marqué, d'une part, par une protection environnementale plus marquée et, d'autre part, par l'extension en profondeur de l'agglomération urbaine, structurée sur les nouveaux axes routiers que devra être modernisée la politique d'aménagement des Hauts articulée autour de trois grands axes :

- une stratégie concertée d'aménagement rural ;
- un renforcement de la compétitivité des territoires par la valorisation de leurs atouts ;
- l'accompagnement des mutations sociales.

Sur le plan de la coopération régionale, la gestion et la valorisation des ressources et territoires ruraux constituent également des domaines potentiels d'échanges et de co-développement (recherche et développement, diagnostic et gestion des territoires et ressources, formation, transfert et mise en commun des savoir-faire et des technologies, préservation et gestion de la biodiversité terrestre...).

▪ Protéger et valoriser les espaces forestiers

Le massif forestier de la Réunion concourt à l'identité de l'île et il se retrouvera très largement au sein du futur Parc National. Le soutien aux opérations de protection et de valorisation des milieux naturels forestiers publics et privés tel que retenu par les Orientations Régionales Forestières (ORF) contribue à la préservation du massif, au maintien de la biodiversité qui le caractérise et au soutien de la filière économique qui sera dotée en début de programme d'un nouvel outil de sciage.

Dans ce cadre, les orientations à soutenir peuvent se décliner ainsi :

- la mobilisation et la valorisation de la ressource - bois par le soutien à son exploitation et à la desserte du massif,
- la préservation du massif par la protection et la défense contre les incendies,
- la restauration écologique et la valorisation patrimoniale au profit d'endémiques.

Une gouvernance d'ensemble : mieux décider pour mieux construire le modèle réunionnais de compétitivité

Depuis plus de quinze années, l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général ont fait le choix d'une forme de gouvernance originale qui les lie fondée sur quelques principes directeurs : un partenariat fort à leur niveau et élargi, un effort de mutualisation, un souci de transparence renforcé par le recours aux nouvelles technologies, une complémentarité et une distinction entre, d'une part, l'instance de suivi stratégique et, d'autre part, l'instance de suivi opérationnel du programme dans le cadre du maintien d'une approche intégrée.

Ces principes de gouvernance se trouvent encouragés par les Orientations Stratégiques Communautaires pour la cohésion. Au-delà de la réaffirmation du principe de partenariat, ces orientations lient également la bonne gouvernance des programmes européens à trois autres facteurs : la performance des politiques publiques, la capacité à concentrer les moyens sur la promotion de la croissance et de l'emploi et l'existence de stratégies de développement durable concertées.

Dans le contexte d'une région ultrapériphérique confrontée à un cumul d'handicaps permanents, ces orientations constituent un encouragement, d'une part, à conforter les principes directeurs actuels en prenant en compte l'émergence de nouveaux acteurs pour le pilotage stratégique tout en confortant la place de la société civile et, d'autre part, à rechercher de nouvelles formes de partenariat (public-privé, formation-recherche ...) compte tenu de la nécessaire concentration des moyens.

Au-delà de la seule gestion des programmes communautaires, cette capacité à faire des choix collectifs et responsables selon des principes lisibles devra irriguer l'ensemble des politiques publiques.

La participation citoyenne à travers une plus grande responsabilisation est une des conditions sine qua non au passage à une logique de valorisation des atouts. Ces valeurs doivent être affirmées et affichées clairement pour qu'elles s'imprègnent dans le comportement de chaque individu.

0.4.2 – Analyse de la stratégie au regard du diagnostic

La grille de correspondance ci-après permet de mettre en évidence les liens de cohérence entre les orientations de la stratégie intégrée et les éléments de diagnostic.

1) La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain

Axes stratégiques	Eléments de diagnostic
1-1) Favoriser l'innovation et réfléchir l'avenir à l'échelle internationale	Enjeux liés aux tournants de l'économie et de la société pour sa modernisation et son ouverture sur l'internationale
1-1-1 Construire des parcours de formation et professionnels porteurs d'avenir et miser sur des méthodes innovantes	<p><u>Enjeux</u> I.2.2. L'enjeu des ressources humaines : le niveau progresse II.2 L'explosion de la population active et la présence accrue des femmes sur le marché du travail III.1 Le défi humain – emploi, qualification cohésion sociale</p> <p><u>Profil sociétal</u> I .2 Une forte croissance de la population active I.3 Un chômage durablement élevé I.4 La qualification de la population, enjeu de son employabilité</p> <p><u>Profil économique</u> III.2.1. Déstructuration-restructuration des activités économiques et de l'emploi</p>
1-1-2. Développer une politique de la mobilité pour favoriser la conquête d'emplois plus diversifiés dans un plus grand nombre de pays	<p><u>Enjeux</u> I.2.2. L'enjeu des ressources humaines : le niveau progresse II.1 La persistance de la croissance démographique II.2 L'explosion de la population active et la présence accrue des femmes sur le marché du travail III.1 Le défi humain – emploi, qualification cohésion sociale</p> <p><u>Profil sociétal</u> I .2 Une forte croissance de la population active I.3 Un chômage durablement élevé I.4 La qualification de la population, enjeu de son employabilité</p>
1-1-3 Appliquer une stratégie d'ensemble pour le renforcement et l'adaptation des ressources humaines	<p><u>Enjeux</u> I.2.4 L'émergence d'une nouvelle gouvernance II.2 L'explosion de la population active et la présence accrue des femmes sur le marché du travail III.1 Le défi humain – emploi, qualification cohésion sociale</p> <p><u>Profil sociétal</u> I.2 Une forte croissance de la population active I.3 Un chômage durablement élevé I.4 La qualification de la population, enjeu de son employabilité III Participation à la prise de décisions</p> <p><u>Profil économique</u> I.5 La contribution des activités non marchandes – Les administrations, les associations employeurs III.2 La composante en emploi de la croissance III.2.1. Déstructuration-restructuration des activités économiques et de l'emploi</p>

Axes stratégiques	Eléments de diagnostic
1-2) Poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation pour mieux lutter contre l'exclusion et accompagner les secteurs porteurs d'emplois	Enjeux liés à la consolidation des secteurs porteurs d'emploi et à la cohésion sociale
1-2-1. Favoriser l'inclusion économique et sociale	<p><u>Enjeux</u> I.1 L'accélération de l'Histoire II.1 La persistance de la croissance démographique II.2 L'explosion de la population active et la présence accrue des femmes sur le marché du travail III.1 Le défi humain – emploi, qualification cohésion sociale</p> <p><u>Profil sociétal</u> I.2 Une forte croissance de la population active I.3 Un chômage durablement élevé I.4 La qualification de la population, enjeu de son employabilité II.1.2 Les problèmes à affronter – l'illettrisme, les difficultés de déplacements, les difficultés à produire un logement décent pour tous</p> <p><u>Profil économique</u> I.3. De la mono-activité aux synergies économiques III.2 La composante en emploi de la croissance III.2.1. Déstructuration-restructuration des activités économiques et de l'emploi</p>
1-2-2. Enrichir le vivier de compétences nécessaire au développement économique	<p><u>Enjeux</u> I.2.2. L'enjeu des ressources humaines : le niveau progresse II.1 La persistance de la croissance démographique III.1 Le défi humain – emploi, qualification cohésion sociale</p> <p><u>Profil sociétal</u> I.2 Une forte croissance de la population active I.3 Un chômage durablement élevé I.4 La qualification de la population, enjeu de son employabilité II. Les enjeux liés au vieillissement progressif et à la dépendance</p> <p><u>Profil économique</u> I.3. De la mono-activité aux synergies économiques III.2.1. Déstructuration-restructuration des activités économiques et de l'emploi</p>

2) La compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international

Axes stratégiques	Eléments de diagnostic
2-1) Préparer un pôle économique à l'échelle de l'Océan Indien	Enjeux liés à la nécessité d'échanger avec l'environnement proche en favorisant les synergies entre économies voisines
2-1-1. Développer les secteurs stratégiques	<p><u>Enjeux</u> I-2-1 Une évolution différenciée des moteurs de la croissance économique II.3 Une croissance économique soutenue porteuse d'emplois durables III.2.1. Le défi des handicaps structurels de l'ultra périphéricité III.2.3. Les potentiels de croissance des secteurs émergents</p> <p><u>Profil sociétal</u> I .2 Une forte croissance de la population active I.4 La qualification de la population, enjeu de son employabilité III.2 Les enjeux liés au vieillissement progressif et à la dépendance</p> <p><u>Profil économique</u> I.1. Croissance et place des secteurs émergents I.3. De la mono-activité aux synergies économiques III.2.1. Déstructuration-restructuration des activités économiques et de l'emploi</p>
2-1-2. Mettre les infrastructures d'échange au service d'une économie d'ouverture sur l'Océan Indien	<p><u>Enjeux</u> I.2.3. L'environnement et les grands chantiers au cœur des mutations territoriales III.2.1. Le défi des handicaps structurels de l'ultra périphéricité</p> <p><u>Profil économique</u> III.1.1. Discordance entre intégration physique et intégration économique-administrative III.1.2. Le déficit structurel de la balance commerciale III.1.1. Poursuite de la croissance du trafic portuaire III.1.2. La nécessaire poursuite de la modernisation des équipements aéroportuaires III.3 Un marché des télécommunications en plein essor</p>
2-1-3. Ouvrir les entreprises à l'international	<p><u>Enjeux</u> I.2.4 L'émergence d'une nouvelle gouvernance II.3 Une croissance économique soutenue porteuse d'emplois durables III.2.1. Le défi des handicaps structurels de l'ultra périphéricité</p> <p><u>Profil sociétal</u> I .2 Une forte croissance de la population active</p> <p><u>Profil économique</u> III.1.1. Discordance entre intégration physique et intégration économique-administrative III.1.2. Le déficit structurel de la balance commerciale III.5 Les difficultés à établir une concurrence réelle</p>

Axes stratégiques	Eléments de diagnostic
2-2) Consolider les bases du développement économique et social	<p>Enjeux liés aux conditions de maintien des secteurs traditionnels tout en stimulant leur développement</p> <p>Enjeux liés aux actions pour réduire les menaces pesant sur les secteurs traditionnels</p> <p>Enjeux liés au maintien des emplois traditionnels</p>
2-2-1. Conforter et renouveler les secteurs d'activité traditionnels	<p><u>Enjeux</u></p> <p>I.2.1 Une évolution différenciée des moteurs de la croissance économique : un secteur primaire en évolution, un secteur secondaire largement consolidé, un potentiel de progression pour le secteur tertiaire</p> <p>II.1 La persistance de la croissance démographique</p> <p>II.2 L'explosion de la population active et la présence accrue des femmes sur le marché du travail</p> <p>II.3 Une croissance économique soutenue porteuse d'emplois durables</p> <p>III.2.1. Le défi des handicaps structurels de l'ultra périphéricité</p> <p>III.2.2 La nécessaire consolidation des secteurs traditionnels - enjeu d'une agriculture multifonctionnelle, optimisation des niches de développement industriel, mutation progressive du secteur artisanal, la dynamique du BTP, les défis communs aux secteurs traditionnels</p> <p><u>Profil sociétal</u></p> <p>I .2 Une forte croissance de la population active</p> <p>I.3 Un chômage durablement élevé</p> <p><u>Profil économique</u></p> <p>I.1. Croissance et place actuelle des secteurs traditionnels – Agriculture, agroalimentaire, BTP, Commerce de gros et de détail,</p> <p>I.3. De la mono-activité aux synergies économiques</p> <p>I.5 La contribution des activités non marchandes – Les administrations, les associations employeurs</p> <p>III.1.1. Discordance entre intégration physique et intégration économique-administrative</p> <p>III.1.2. Le déficit structurel de la balance commerciale</p>
2-2-2. Poursuivre la structuration et le développement d'une économie solidaire	<p><u>Enjeux</u></p> <p>II.2 L'explosion de la population active et la présence accrue des femmes sur le marché du travail</p> <p>II.3 Une croissance économique soutenue porteuse d'emplois durables</p> <p>III.2.1. Le défi des handicaps structurels de l'ultra périphéricité</p> <p>III.2.2 La nécessaire consolidation des secteurs traditionnels</p> <p><u>Profil sociétal</u></p> <p>I .2 Une forte croissance de la population active</p> <p>I.3 Un chômage durablement élevé</p> <p>II.1.2 Les problèmes à affronter – l'illettrisme, les difficultés de déplacements, les difficultés à produire un logement décent pour tous</p> <p><u>Profil économique</u></p> <p>I.5 La contribution des activités non marchandes – Les administrations, les associations employeurs</p>

3) La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance

Axes stratégiques	Correspondance avec le diagnostic
3-1) Placer le développement durable au cœur des choix d'aménagement	Enjeux liés à la croissance démographique et à la préservation de la biodiversité
3-1-1. Structurer et moderniser l'armature urbaine	<p><u>Enjeux</u> I.2.3. L'environnement et les grands chantiers au cœur des mutations territoriales II.1 La persistance de la croissance démographique II.4 L'expansion constante de l'espace urbain et rurbain</p> <p><u>Profil sociétal</u> II.1.2 Les problèmes à affronter – l'illettrisme, les difficultés de déplacements, les difficultés à produire un logement décent pour tous</p>
3-1-2. Considérer l'environnement, l'eau et l'énergie comme paramètres majeurs d'un nouvel aménagement	<p><u>Enjeux</u> I.2.3. L'environnement et les grands chantiers au cœur des mutations territoriales III.3 Les enjeux territoriaux et environnementaux : le défi de la complexité – La valorisation des richesses et des ressources naturelles, la contrainte de bâtir sur un territoire aux forts risques géologiques et climatiques, l'équation difficile du développement urbain, l'ampleur des grands chantiers et des grands projets, des infrastructures d'échanges au service de la compétitivité du territoire</p> <p><u>Profil environnemental</u> I.2. Les milieux littoraux et marins <u>exposés</u> II.3 Déchets III.3 Energies : une île dépendante à 79 % des importations d'énergies fossiles IV.2. Risques technologiques et sanitaires</p>
3-1-3. De nouveaux cadres opérationnels et financiers	<p><u>Enjeux</u> II.4 L'expansion constante de l'espace urbain et rurbain III.3 Les enjeux territoriaux et environnementaux : le défi de la complexité – La valorisation des richesses et des ressources naturelles, la contrainte de bâtir sur un territoire aux forts risques géologiques et climatiques, l'équation difficile du développement urbain, l'ampleur des grands chantiers et des grands projets, des infrastructures d'échanges au service de la compétitivité du territoire</p>
3-2) Aménager pour accompagner la croissance démographique	Enjeux liés à la croissance démographique dans un territoire restreint
3-2-1. Compléter et sécuriser le réseau routier	<p><u>Enjeux</u> I.2.3. L'environnement et les grands chantiers au cœur des mutations territoriales II.1 La persistance de la croissance démographique</p> <p><u>Profil économique</u> III.2. Des infrastructures routières en nette amélioration mais encore insuffisante au regard du trafic</p>

Axes stratégiques	Correspondance avec le diagnostic
3-2-2. Attribuer l'usage des sols de manière à permettre à l'économie de poursuivre son développement	<p><u>Enjeux</u> II.2 L'explosion de la population active et la présence accrue des femmes sur le marché du travail II.4 L'expansion constante de l'espace urbain et rurbain III.2.1. Le défi des handicaps structurels de l'ultra périphéricité III.3 Les enjeux territoriaux et environnementaux : le défi de la complexité – La valorisation des richesses et des ressources naturelles, la contrainte de bâtir sur un territoire aux forts risques géologiques et climatiques, l'équation difficile du développement urbain, l'ampleur des grands chantiers et des grands projets, des infrastructures d'échanges au service de la compétitivité du territoire</p> <p><u>Profil sociétal</u> I .2 Une forte croissance de la population active</p> <p><u>Profil économique</u> III.4 Un foncier économique rare et coûteux mais une offre de locaux satisfaisante</p> <p><u>Profil environnemental</u> I.1.2 Une faune et une flore particulièrement originale à préserver I.2.2. Les milieux aquatiques « continentaux » III.2Sols et espaces – la tache urbaine</p>
3-2-3. Poursuivre une politique volontariste des Hauts ruraux et des espaces forestiers	<p><u>Enjeux</u> I.2.3. L'environnement et les grands chantiers au cœur des mutations territoriales II.4 L'expansion constante de l'espace urbain et rurbain III.3 Les enjeux territoriaux et environnementaux : le défi de la complexité – La valorisation des richesses et des ressources naturelles, la contrainte de bâtir sur un territoire aux forts risques géologiques et climatiques, l'équation difficile du développement urbain</p> <p><u>Profil environnemental</u> I.1.2 Une faune et une flore particulièrement originale à préserver V Cadre de vie – paysage des milieux terrestres, nuisances sonores, patrimoine architectural, culturel et historique</p>
Une gouvernance d'ensemble : mieux décider pour mieux construire le modèle réunionnais de compétitivité	<p><u>Enjeux</u> I.1.1 L'accélération de l'histoire I.2.4 L'émergence d'une nouvelle gouvernance</p> <p><u>Profil sociétal</u> III La participation à la prise de décision</p> <p><u>Profil environnemental</u> Le SAR, un outil indispensable</p>

0.5 – Articulation entre les fonds et compatibilité de la stratégie régionale intégrée avec les orientations et politiques locales, nationales et communautaires

0.5.1 - Articulation entre les fonds structurels et conformité par rapport aux orientations locales

0.5.1.1 - Articulation entre les fonds structurels et les fonds sectoriels au niveau régional

La mise en place de la stratégie régionale intégrée et la méthodologie de travail retenue au niveau local ont permis dès la conception des programmes d'établir des lignes de partage claires entre les différentes interventions. Les choix décrits ci-dessous sont cohérents avec les fiches « articulation entre fonds » réalisées par les autorités nationales, au niveau des documents stratégiques nationaux.

Les lignes de complémentarité suivantes entre fonds ont été établies :

- S'agissant des interventions renforçant la compétitivité des hommes, une ligne de partage claire a été définie entre le FEADER et le FSE :
 - o S'agissant du dispositif 111 : ne seront pris en compte dans le cadre du programme FEADER que la formation des actifs agricoles. Les autres formations menées dans le cadre du développement rural ont été maintenues sur le programme FSE dans le cadre d'un dispositif global et cohérent ; Les actions d'information, de diffusion des connaissances scientifiques et des pratiques novatrices sont ainsi destinées aux personnes actives dans les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, leur cofinancement relève en totalité du FEADER ;
 - o S'agissant de la mesure 331, seul le financement du fonctionnement du pôle de formation et d'information est prévu et sera financé en totalité par le FEADER ;
 - o S'agissant de la mesure 431, les actions prévues (voir description partie 6.4) couvrent les dépenses de fonctionnement du Groupe d'Action Locale. Les frais de formation des animateurs et des personnes participant à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de développement local du GAL seront pris en charge par le FEADER et non dans le cadre du FSE.
- S'agissant des interventions agissant sur la compétitivité économique, quelques lignes de partage ont été ici définies sur :
 - les activités d'innovation : le FEADER prendra en charge toutes les actions d'expérimentation au champ ou en laboratoire pouvant être valorisées et diffusées sur le terrain auprès des agriculteurs afin de tenir compte des contraintes réglementaires. Le FEDER soutiendra des programmes de recherche agronomique n'ayant pas une application immédiate sur le terrain.
 - les infrastructures d'irrigation : comme pour les programmes précédents, les investissements liés au grand projet de transfert des eaux Est Ouest sont répartis comme suit : les travaux liés aux galeries de transfert sur le programme FEDER et les réseaux les antennes d'irrigation, les périmètres irrigués au titre du programme FEADER.

- le soutien aux entreprises dans le domaine agro alimentaire : toutes les activités de transformation et /ou valorisation des produits de l'annexe 1 produits majoritairement localement seront pris en charge sur le FEADER, les autres investissements agro-alimentaires bénéficiant du concours du FEDER.
 - les aides dans le domaine de l'aquaculture : les aides dans ce domaine ne seront rendues éligibles exclusivement que sur le FEP.
 - Tous les soutiens à l'installation dans le secteur de la pêche au sens de l'article 3 du règlement FEP (CE) 1198/2006 ou visant à produire, transformer ou commercialiser des produits couverts par l'OCM pêche (règlement (CE) n° 861/2006) sont exclues du FEADER. Pour les projets mixtes (susceptibles de relever par exemple du FEADER et du FEP) il est proposé de retenir le principe suivant :
 - pour être éligible, un projet devra concerner un minimum de 50 % en volume de matière première éligible à une procédure
 - la procédure retenue sera déterminée en fonction du volume majoritaire de matière première traitée, (par exemple : 60 % de produits agricoles et 40 % de poissons = FEADER, 45 % de produits agricoles et 55 % de poisson = FEP)
 - dans la mesure où l'investissement n'est pas destiné à traiter des produits non autorisés (substituts du lait ou produits hors annexe 1, par exemple) il est proposé de ne pas appliquer d'abattement. Dans le cas contraire, et sous réserve que le volume de produit non autorisé soit supérieur à 10%, il sera procédé à un abattement au prorata des produits non autorisés.
 - la coopération régionale : toutes les actions de coopération régionale dans le domaine agricole seront pris en charge par le programme FEDER Coopération. Lorsque ces actions de coopération régionale seront conduites par des organismes bénéficiant de concours du FEADER pour leurs actions de développement conduites à la Réunion, les dispositions seront retenues afin d'assurer la bonne imputation des dépenses à chaque intervention.
 - l'allocation additionnelle spécifique : il est proposé de prendre en compte au titre de l'allocation additionnelle spécifique FEDER, une mesure visant à compenser les surcoûts liés à l'acheminement en provenance de l'Union Européenne, d'intrants à usage spécifique agricole, en engrais et en produits phytosanitaires et pour lesquels il n'existe pas localement de filière industrielle de fabrication. Cette intervention est distincte de celle du POSEIDOM qui n'intervient que dans le cadre du Régime Spécial Approvisionnement que sur les produits de l'annexe 1.
- S'agissant des interventions contribuant à la compétitivité du territoire, deux lignes de partage ont été définies :
- pour les activités touristiques :
 - En ce qui concerne les investissements privés : les investissements dans des produits d'hébergement, de restauration et de découverte touristique et/ou pédagogique à forte connotation agro-touristique (gîtes, tables d'hôtes...) ainsi que les opérations liées au Pôle d'Excellence Rurale « Villages créoles » seront pris en charge sur le FEADER. ~~alors que~~ Les soutiens à l'hôtellerie – restauration, liées aux produits de loisirs et à la promotion relèvent du champ d'intervention du FEDER.

- En ce qui concerne les investissements touristiques publics ne seront pris en charge sur le FEADER que les investissements forestiers dans le domaine départemento - domanial. Les actions de structuration de bourgs et d'aménagement touristique portées par les communes seront prises en charge sur le FEDER car s'inscrivant dans une politique plus générale d'aménagement.
- Par contre il convient de signaler que sur LEADER, les projets touristiques pourront s'inscrire dans le projet de territoire au titre de l'appel à projet. Ces opérations devront alors clairement démontrer leur insertion et plus value apportée au projet de territoire et établir leur complémentarité par rapport aux stratégies déjà affichées par ailleurs.
- Pour les Espaces Naturels Sensibles : toutes les actions de recherche, développement et les études sont portées par le FEDER et les travaux sylvicoles sont rendus éligibles sur le FEADER.

La qualité et l'efficacité de l'articulation entre les fonds dépend également étroitement de l'architecture du système de gestion : ainsi le maintien du Comité Local de Suivi (Comité de Programmation) unique plurifonds constitue un élément essentiel pour garantir une articulation cohérente entre les fonds.

Le Comité de suivi plurifonds est l'instance appropriée pour mener ce suivi ex post.

0.5.1.2 – Conformité de la stratégie régionale intégrée par rapport aux orientations locales

L'élaboration et la conception de la stratégie intégrée plurifonds ont été conduites conjointement par les trois principaux partenaires (Etat, Région et Département) en association avec les autres acteurs institutionnels et socio-économiques de La Réunion. La cohérence locale a donc été construite à partir des priorités communes de l'Etat, de la Région, du Département et des contributions stratégiques recueillies dans le cadre des travaux de l'instance de concertation.

Conformité par rapport aux réflexions stratégiques de l'Etat en région :

La réflexion stratégique de l'Etat en région s'est principalement organisée dans le cadre de la préparation du CPER avec une volonté d'identifier pour le futur des leviers d'actions prioritaires en évitant la dispersion de l'action publique.

Cette réflexion, qui a mobilisé l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat et qui a été enrichie de nombreuses consultations et contributions, a abouti à l'identification de 11 orientations prioritaires autour desquelles l'Etat souhaite concentrer son action :

- 1- Développer les grandes infrastructures de transport,
- 2- Promouvoir l'emploi et renforcer la cohésion sociale dans un environnement compétitif,
- 3- Faire de la recherche le moteur de l'innovation et du rayonnement régional,
- 4- Placer l'environnement au centre d'une stratégie de développement durable,
- 5- Conforter les filières traditionnelles et faire émerger les nouvelles filières porteuses de développement,

6- Réduire la fracture insulaire en modernisant les infrastructures de liaison nationales et internationales,

7- Aménager et conforter les Hauts de la Réunion,

8- Intensifier les dispositifs de structuration urbaine,

9- Conforter le projet de Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise,

10- Valoriser les enjeux stratégiques, économiques et écologiques que représentent les terres australes et antarctiques françaises,

11- Soutenir le développement et la structuration de la filière du tourisme.

Le tableau ci-après met en évidence les liens de correspondance avec les orientations de la stratégie intégrée.

<i>Orientations prioritaires issues des réflexions stratégiques de l'Etat</i>	<i>Orientations de la stratégie intégrée 2007-2013</i>
Développer les grandes infrastructures de transport	Axe 3 - La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance 3-1-1 Structurer et moderniser l'armature urbaine
Promouvoir l'emploi et renforcer la cohésion sociale dans un environnement compétitif	Axe 1 - La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain 1-2-1 Favoriser l'inclusion économique et sociale
Faire de la recherche le moteur de l'innovation et du rayonnement régional	Axe 2 – La compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international 2-1-1 Développer les secteurs stratégiques (2-1-1-1 poursuivre le développement de la recherche afin que la Réunion en soit le chef de file dans l'Océan Indien)
Placer l'environnement au centre d'une stratégie de développement durable	Axe 3 - La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance 3-1-2 Considérer l'environnement, l'eau et l'énergie comme paramètres d'un nouvel aménagement
Conforter les filières traditionnelles et faire émerger les nouvelles filières porteuses de développement	Axe 2 – La compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international 2-1-1 Développer les secteurs stratégiques 2-2-1 Conforter et renouveler les secteurs d'activité traditionnels
Réduire la fracture insulaire en modernisant les infrastructures de liaison nationales et internationales	Axe 2 – La compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international 2-1-2 Mettre les infrastructures au service d'une économie d'ouverture sur l'Océan Indien
Aménager et conforter les Hauts de la Réunion	Axe 3 - La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance 3-2-3 Poursuivre une politique volontariste des Hauts ruraux et des espaces forestiers
Intensifier les dispositifs de structuration urbaine	Axe 3 - La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance 3-1-1 Structurer et moderniser l'armature urbaine
Conforter le projet de Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise	Axe 1 - La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain 1-2-1 Favoriser l'inclusion économique et sociale (1-2-1-3 valoriser l'identité réunionnaise et les savoirs faire patrimoniaux)

Valoriser les enjeux stratégiques, économiques et écologiques que représentent les terres australes et antarctiques françaises	Hors du champ des programmes opérationnels
Soutenir le développement et la structuration de la filière du tourisme	Axe 2 – La compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international 2-1-1 Développer les secteurs stratégiques (2-1-1-2 encourager le rebond du tourisme)

Conformité par rapport aux réflexions stratégiques du Conseil Régional :

La réflexion stratégique du Conseil Régional s'est principalement organisée dans le cadre de la préparation de deux exercices :

- la préparation du Plan Réunionnais de Développement Durable en cohérence avec les orientations stratégiques de la mandature dans le cadre d'un processus participatif associant l'ensemble des forces socio-économiques de l'île ;
- le Plan Régional de Développement des Formations qui fixe les valeurs, principes fondateurs et axes de cohérence des politiques de formation.

Le tableau ci-après met en évidence les liens de correspondance avec les orientations de la stratégie intégrée.

<i>Orientations stratégiques issues des réflexions initiées par le Conseil Régional</i>		<i>Orientations de la stratégie intégrée 2007-2013</i>
PR2D	I-1. Les entreprises : l'impératif de l'ouverture	Axe 2 – La compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international 2-1-1 Développer les secteurs stratégiques (2-1-1-2 encourager le rebond du tourisme)
	I-2. Les hommes : élargir les horizons	Axe 1 - La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain 1-1-2 Développer une politique de la mobilité pour favoriser la conquête d'emplois plus diversifiés dans un plus grand nombre de pays
	I-3. L'ouverture physique : les infrastructures portuaires, aéroportuaires et numériques	Axe 2 – La compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international 2-1-2 Mettre les infrastructures au service d'une économie d'ouverture sur l'Océan Indien
	II-1. Traiter à la base la question de l'exclusion	Axe 1 - La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain 1-2-1 Favoriser l'inclusion économique et sociale
	II-2. Un pôle urbain moteur dans l'Océan Indien	Axe 3 - La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance 3-1-1 Structurer et moderniser l'armature urbaine
	II-3. Développer La Réunion en profondeur	Axe 3 - La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance 3-2-2 Attribuer l'usage des sols de manière à permettre à l'économie de poursuivre son développement
	II-4. L'environnement et l'énergie, paramètres majeurs d'un nouvel aménagement	Axe 3 - La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance 3-1-2 Considérer l'environnement, l'eau et l'énergie comme paramètres d'un nouvel aménagement

PR2D	II-5. Pour des pôles d'intérêt régional	Axe 3 - La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance 3-2-2 Attribuer l'usage des sols de manière à permettre à l'économie de poursuivre son développement
	III-1. Former et préparer les hommes pour la vie économique	Axe 1 - La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain 1-1-1 Miser sur des compétences d'avenir et des méthodes innovantes
	III-2. Développer les secteurs d'avenir : parier sur les secteurs-clés	Axe 1 - La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain 1-1-1 Miser sur des compétences d'avenir et des méthodes innovantes
	III-3. Les secteurs traditionnels et l'innovation	Axe 1 - La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain 2-2-1 Conforter et renouveler les secteurs d'activité traditionnels
	III-4. Le devenir de l'économie agricole	Axe 1 - La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain 2-2-1 Conforter et renouveler les secteurs d'activité traditionnels (2-2-1-2 Permettre à l'activité agricole de répondre aux besoins d'une population croissante et aux opportunités de coopération régionale)
PRDF	Axe stratégique 1 : la formation au service du développement de la personne	Axe 1 - La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain 1-2 Poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation pour mieux lutter contre l'exclusion et accompagner les secteurs porteurs d'emplois
	Axe stratégique 2 : la formation, acteur du développement économique	Axe 1 - La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain 1-1-1 Miser sur des compétences d'avenir et des méthodes innovantes
	Axe stratégique 3 : la formation pour anticiper les changements	Axe 1 - La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain 1-1 Favoriser l'innovation et réfléchir l'avenir des ressources humaines réunionnaises à l'échelle internationale
	Axe stratégique 4 : optimiser l'offre de formation et développer l'ingénierie de formation	Axe 1 - La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain 1-1-3 Appliquer une stratégie d'ensemble

La même analyse pourra être réalisée afin de montrer la cohérence avec le SAR et SADTR (SCHEMA DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DE LA REUNION)

Conformité par rapport aux réflexions stratégiques du Conseil Général :

La réflexion stratégique du Conseil Général s'est principalement organisée dans le cadre de la préparation de trois exercices :

- la préparation du Plan Départemental de Cohésion Sociale (P.D.C.S) qui a fixé dès 2004 les orientations de la collectivité départementale en matière de renforcement de la cohésion sociale dans la dynamique de la loi de programmation pour la cohésion sociale,
- le Schéma Départemental d'Aménagement et de Développement Durable (S.D.A.D.D) élaboré dans le cadre d'une démarche partenariale et qui s'articule autour d'une vision stratégique exprimée sous la forme d'un projet de société fondé sur la valorisation du capital humain et d'un modèle de développement soutenable de La Réunion,

- les Cahiers de l'Agriculture, réflexion prospective à l'horizon 2020 conduite avec l'ensemble des intervenants du monde agricole.

Le tableau ci-après met en évidence les liens de correspondance avec les orientations de la stratégie intégrée.

<i>Orientations stratégiques issues des réflexions initiées par le Conseil Général</i>		<i>Orientations de la stratégie intégrée 2007-2013</i>
Plan Départemental de Cohésion Sociale (P.D.C.S)	I- Prévenir les causes de fractures sociales : égalité des chances	Axe 1 - La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain 1-2-1 Favoriser l'inclusion économique et sociale
	II- Favoriser une insertion socioprofessionnelle durable	Axe 1 - La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain 1-1-2 Développer une politique de mobilité pour favoriser la conquête d'emplois et l'acquisition de compétences plus diversifiées dans un plus grand nombre de pays 1-2-1 Favoriser l'inclusion économique et sociale 2-2-2 Poursuivre la structuration et le développement d'une économie solidaire pour développer un secteur employeur
	III- Rattraper les retards en matière de logement social	Axe 3 - La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance 3-2 Aménager pour accompagner la croissance démographique
	IV- Apporter un suivi et un traitement humain et adapté aux personnes placées dans les situations sociales les plus difficiles	Axe 1 - La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain 1-2-2 Enrichir le vivier de compétences nécessaires au développement économique et social (1-2-2-2 Anticiper le développement du sanitaire et du médico-social)
Schéma Départemental d'Aménagement	Priorité thématique 1 : Assurer l'égalité des chances	Axe 1 - La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain 1-2 Poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation pour mieux lutter contre l'exclusion et accompagner les secteurs porteurs
	Priorité thématique 2 : Organiser un aménagement équitable du territoire	Axe 3 - La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance 3-2 Aménager pour accompagner la croissance démographique

et de Développement Durable (S.D.A.D.D)	Priorité thématique 3 : Participer à une nouvelle dynamique économique	Axe 2 – La compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international 2-1 Construire un pôle économique à l'échelle de l'Océan Indien 2-2 Consolider les bases du développement économique et social
	Priorité thématique 4 : Assurer une gestion durable du territoire	Axe 3 - La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance 3-1 Placer le développement durable au cœur des choix d'aménagement
	Priorité thématique 5 : Mettre en place une gouvernance au service du projet en rapprochant le monde politique des citoyens	Une gouvernance d'ensemble : mieux décider pour mieux construire le modèle réunionnais de compétitivité
Cahiers de l'Agriculture	<p>Orientations au niveau de la politique foncière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcer la protection des terres agricoles à fort potentiel agronomique, - dynamiser les opérations de récupération de terres en friches, - réformer la politique des structures agricoles notamment les superficies minimales d'installation, - harmoniser et coordonner les interventions des différents acteurs fonciers. 	Axe 3 - La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance 3-2-2 Attribuer l'usage des sols de manière à permettre à l'économie de poursuivre son développement (3-2-2-1 maintenir le potentiel agricole)
	<p>Orientations au niveau de la filière canne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - poursuivre un objectif de 2,5 millions de tonnes de cannes susceptible de permettre à chaque planteur d'atteindre un revenu équivalent à deux SMIC par exploitation, - moderniser l'appareil productif de l'exploitation par la mécanisation et le développement de l'irrigation, - coordonner l'accompagnement des planteurs par une meilleure diffusion des techniques de production et de productivité. 	Axe 2 – La compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international 2-2-1 Conforter et renouveler les secteurs d'activité traditionnels (2-2-1-2 Permettre à l'activité agricole de répondre aux besoins d'une population croissante et aux opportunités de coopération régionale)
Cahiers de l'Agriculture	<p>Orientations au niveau des filières de diversification végétale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - axer l'intervention des pouvoirs publics sur les groupements de producteurs reconnus, - conquérir de nouveaux marchés - encourager les démarches de signe qualité, de traçabilité et de respect de l'environnement. 	Axe 2 – La compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international 2-2-1 Conforter et renouveler les secteurs d'activité traditionnels (2-2-1-2 Permettre à l'activité agricole de répondre aux besoins d'une population croissante et aux opportunités de coopération régionale)

	<p>Orientations au niveau des filières de diversification animale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - conquérir de nouvelles surfaces pour les élevages de ruminants - améliorer la maîtrise sanitaire et environnementale des élevages - accroître la valorisation des produits et la réponse aux marchés 	<p>Axe 2 – La compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international</p> <p>2-2-1 Conforter et renouveler les secteurs d'activité traditionnels (2-2-1-2 Permettre à l'activité agricole de répondre aux besoins d'une population croissante et aux opportunités de coopération régionale)</p> <p>Axe 3 - La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance</p> <p>3-2-2 Attribuer l'usage des sols de manière à permettre à l'économie de poursuivre son développement (3-2-2-1 maintenir le potentiel agricole)</p>
--	--	--

Conformité par rapport à la stratégie forestière

Les mesures en faveur de la forêt présentées dans ce programme s'inscrivent pleinement dans les Orientations Régionales Forestières (instituées par la loi du 4 décembre 1985, modifiées par la loi du 9 juillet 2001) en vigueur, elles mêmes cohérentes avec les documents d'orientation et de planification locaux, tels que le SAR (Schéma d'Aménagement Régional) ou la Charte Réunionnaise de l'Environnement

Les Orientations Régionales Forestières reconnaissent une spécificité forestière réunionnaise. En effet, l'île, tropicale et montagneuse, se caractérise par une végétation forestière indigène relativement bien préservée et située au sein de paysages remarquables

L'originalité (endémisme), la diversité et la vulnérabilité des écosystèmes forestiers indigènes justifient de concevoir leur conservation dans le cadre d'une stratégie mondiale de maintien de la diversité biologique*. La Réunion est également marquée par une démographie vigoureuse et un fort développement en couronne dans les bas de l'île et elle est soumise à une demande massive et croissante de loisirs en forêt. Les espaces forestiers occupent une place de premier ordre ; plus de 150000 ha de surfaces publiques et privées, soit 60 % de la surface de l'île, sont à caractère boisé ou forestier

Les ORF à la Réunion fixent la stratégie pour l'équilibre de gestion durable des milieux naturels forestiers, basée sur :

- la prééminence de l'objectif de conservation de l'ensemble des écosystèmes indigènes (avec comme priorité la lutte intégrée contre les phénomènes d'invasion biologique, la conservation des écosystèmes indigènes de basse altitude ;
- la nécessité de répondre à des besoins sociaux croissants de loisirs en forêt compatible avec les impératifs de protection de la forêt (recherche de nouveaux espaces, structuration du tourisme vert, mise en cohérence territoriale des sites d'accueil du public) ;
- le souci d'orienter la sylviculture vers la production de bois indigène à forte valeur ajoutée, sur des espaces de végétation secondaire ;
- l'élaboration d'une liste d'indicateurs de respect des critères de gestion durable, véritable tableau de bord des forêts réunionnaises et de leur gestion ;

* Sur la liste des « hot spots » publiée par l'UICN (priorités de conservation des milieux naturels à l'échelle mondiale), « les forêts primaires des Seychelles et des îles des Mascareignes » figurent en 19^{ème} position sur un total de 233 priorités.

- le développement des entreprises de la filière-bois (750 entreprises artisanales), tant en ce qui concerne la mobilisation, le débardage et le transport du bois, que sa transformation ;
- l'émergence de la forêt privée, basée sur la connaissance des milieux et l'encouragement des propriétaires à valoriser leur patrimoine forestier à travers des plans de gestion ;
- la mise en place d'actions de coopération régionale forestière dans la zone sud-ouest de l'Océan Indien.

0.5.2 – Conformité par rapport aux orientations et politiques nationales

0.5.2.1 – Conformité par rapport aux priorités du Plan Stratégique National de développement rural

La stratégie proposée prend en compte la stratégie du PSN comme le montre le tableau d'analyse croisée ci-après produit par l'évaluateur ex ante :

Orientations stratégiques intégrées de La Réunion pour les programmes opérationnels UE 2007-2013 Système d'appréciation : 2 = Prise en compte directe ; 1 - Prise en compte indirecte	Priorités du PSN Développement rural dans les axes :			
	Amélioration compétitivité secteurs agricole- sylvicole	Gestion espace et amélioration environnement	Diversification économique rurale et qualité vie en zone rurale	Mise en œuvre via LEADER
1) La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain				
1-1) Favoriser l'innovation et réfléchir l'avenir à l'échelle internationale				
1-1-1. Miser sur des marchés d'avenir et des méthodes innovantes				
1-1-1-1 Conforter les filières de formation et de recherche existantes et développer celles qui sont porteuses d'attractivité et de performance à l'échelle internationale				
1-1-1-2 Encourager l'innovation pédagogique				
1-1-2. Développer une politique de la mobilité pour favoriser la conquête d'emplois plus diversifiés dans un plus grand nombre de pays				
1-1-2-1 Donner l'envie et les moyens de partir : l'impératif de mobilité				
1-1-2-2 Adapter la politique de mobilité à la cible des jeunes diplômés				
1-1-2-3 Favoriser l'apprentissage des langues étrangères				
1-1-3. Appliquer une stratégie d'ensemble				
1-1-3-1 Améliorer la coordination des politiques d'emploi, de formation et d'insertion				
1-1-3-2 Développer la culture entrepreneuriale notamment chez les femmes			1	
1-1-3-3 Améliorer les performances du système éducatif et de formation				
1-2) Poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation pour mieux lutter contre l'exclusion et accompagner les secteurs porteurs d'emplois				
1-2-1. Favoriser l'inclusion économique et sociale				

Orientations stratégiques intégrées de La Réunion pour les programmes opérationnels UE 2007-2013 Système d'appréciation : 2 = Prise en compte directe ; 1 - Prise en compte indirecte	Amélioration compétitivité secteurs agricole- sylvicole	Gestion espace amélior° environnement	Diversification économique et rurale et qualité vie en zone rurale	Mise en œuvre via LEADER
1-2-1-1 Accompagner les parcours des publics peu formés vers la qualification professionnelle et l'emploi				
1-2-1-2 Enrayer l'illettrisme et lutter contre les discriminations				
1-2-1-3 Valoriser l'identité réunionnaise et les savoirs faire patrimoniaux			1	
1-2-2. Enrichir le vivier de compétences nécessaire au développement économique				
1-2-2-1 Accompagner la démographie éducative				
1-2-2-2 Anticiper le développement du sanitaire et du médico-social				
1-2-2-3 Encourager la réactivité des dispositifs de formation afin de favoriser l'adaptation des compétences	1			
1-2-2-4 Renforcer le lien enseignement-recherche-économie	2		1	2
2) La compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international			1	
2-1) Préparer un pôle économique à l'échelle de l'Océan Indien				
2-1-1. Développer les secteurs stratégiques				
2-1-1-1 Poursuivre le développement de la recherche afin que La Réunion en soit le chef de file dans l'Océan Indien			1	
2-1-1-2 Encourager le rebond du tourisme			1	
2-1-1-3 Valoriser les potentialités de la pêche et l'aquaculture				
2-1-1-4 Miser sur l'ingénierie et la formation				
2-1-1-5 Relever le pari des technologies de l'information et de la communication				
2-1-1-6 Construire les filières économiques de l'environnement et de l'énergie			1	
2-1-1-7 Exploiter le gisement des services à la personne			1	
2-1-2. Mettre les infrastructures au service d'une économie d'ouverture sur l'Océan Indien				
2-1-2-1 Tenir compte de la situation ultrapériphérique : les principes d'une stratégie des grands équipements d'ouverture pour le long terme				
2-1-2-2 Port Réunion : du service d'une « économie locale » à celui d'une compétitivité dans l'ouverture				
2-1-2-3 Les équipements aéroportuaires : confirmer la complémentarité Gillot - Pierrefonds				

Orientations stratégiques intégrées de La Réunion pour les programmes opérationnels UE 2007-2013 Système d'appréciation : 2 = Prise en compte directe ; 1 - Prise en compte indirecte	Amélioration compétitivité secteurs agricole- sylvicole	Gestion espace amélior° environnement	Diversification économique rurale et qualité vie en zone rurale	Mise en œuvre via LEADER
2-1-2-4 Saisir les opportunités liées au développement des infrastructures numériques				
2-1-3. Ouvrir les entreprises à l'international				
2-1-3-1 Améliorer l'environnement par une coordination des politiques et des actions de coopération régionale, nationale et communautaire				
2-1-3-2 Accompagner les entreprises de manière adaptée et globale				
2-2) Consolider les bases du développement économique et social	2		1	2
2-2-1. Conforter et renouveler les secteurs d'activité traditionnels				
2-2-1-1 Conforter l'activité des entreprises d'import-substitution de l'économie résidentielle	2			
2-2-1-2 Permettre à l'activité agricole de répondre aux besoins d'une population croissante et aux opportunités de coopération régionale	1	1		2
2-2-1-3 Consolider le commerce, l'artisanat et le BTP			1	
2-2-2. Poursuivre la structuration et le développement d'une économie solidaire pour développer un secteur employeur				
2-2-2-1 Développer un secteur employeur				
2-2-2-2 Favoriser l'insertion par l'activité économique				
3) La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance	2	2	1	2
3-1) Placer le développement durable au cœur des choix d'aménagement				
3-1-1. Structurer et moderniser l'armature urbaine				
3-1-1-1 Recréer les conditions d'une fluidité d'ensemble				
3-1-1-2 Utiliser le levier du tram-train pour conforter le modèle réunionnais de compétitivité				
3-1-1-3 Densifier en structurant la ville				
3-1-2. Considérer l'environnement, l'eau et l'énergie comme paramètres majeurs d'un nouvel aménagement				
3-1-2-1 Eau, assainissement, déchets : rattraper les retards en fixant des priorités		1	1	
3-1-2-2 Energie : diversifier des procédés de production et maîtriser la demande en ressources		1		

Orientations stratégiques intégrées de La Réunion pour les programmes opérationnels UE 2007-2013 Système d'appréciation : 2 = Prise en compte directe ; 1 - Prise en compte indirecte	Amélioration compétitivité secteurs agricole- sylvicole	Gestion espace amélior° environnement	Diversification économique rurale et qualité vie en zone rurale	Mise en œuvre via LEADER
3-1-2-3 Anticiper sur les risques				
3-1-2-4 Valoriser le patrimoine naturel et environnemental			1	
3-1-2-5 Réseaux et performance environnementale : construire en fonction des réseaux ou des potentiels et développer l'autonomie fonctionnelle de l'habitat		1		
3-1-3. De nouveaux cadres opérationnels et financiers				
3-1-3-1 Diffuser la logique de projet dans les modes opératoires				
3-1-3-2 Accroître la cohérence et la qualité des outils d'aménagement et de l'action des opérateurs				
3-2) Aménager pour accompagner la croissance démographique	2	2	1	2
3-2-1. Compléter et sécuriser le réseau routier				
3-2-2. Attribuer l'usage des sols de manière à permettre à l'économie de poursuivre son développement	1	2	1	2
3-2-2-1 Maintenir le potentiel agricole	1	2		
3-2-2-2 Reconstituer des pôles industriels d'intérêt stratégique pour La Réunion				
3-2-2-3 Réaliser des implantations tertiaires au cœur du pôle urbain réunionnais				
3-2-2-4 Construire l'espace touristique à l'échelle de l'ensemble de l'île			1	2
3-2-3. Poursuivre une politique volontariste des Hauts ruraux et des espaces forestiers	1	1	1	2
3-2-3-1 Aménager les Hauts ruraux	1	2	1	2
3-2-3-2 Protéger et valoriser les espaces forestiers	1	1		
4 Une gouvernance d'ensemble : mieux décider pour mieux construire le modèle réunionnais de compétitivité				

Les orientations stratégiques intégrées de la Réunion s'inscrivent également dans les priorités du Plan Stratégique National de développement rural révisé à l'occasion de « bilan de santé » de la PAC.

0.5.2.2 – Conformité par rapport autres cadres nationaux

Le programme prend en compte le cadre législatif national et notamment la Loi d'Orientation Agricole et la Loi Programme pour l'Outre Mer.

Le dispositif de défiscalisation prévu par cette dernière a été pris en compte afin de respecter les règles de cumul des aides.

0.5.2.3 Conformité avec les politiques environnementales nationales

La stratégie régionale intégrée est en parfaite synergie avec les politiques nationales en faveur des zones rurales.

0.5.2.3.1 Lutte contre le changement climatique

La lutte contre le changement climatique est un enjeu prioritaire de la politique communautaire de développement rural. C'est également une priorité d'action du gouvernement français. Celui-ci a élaboré, en 2004, un plan « Climat » afin de satisfaire aux obligations du protocole de Kyoto. Ce plan a été récemment actualisé. Il comporte des actions en direction de l'ensemble des citoyens et secteurs d'activités visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter au changement climatique.

Pour le secteur primaire, le Plan climat comporte un ensemble de mesures ayant pour objet de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le domaine agricole via des actions en faveur des économies d'énergie (conseil technique sur les consommations d'énergie dans les exploitations, encouragement au réglage des tracteurs...), de valorisation en méthane des lisiers, de gestion de dix forêts « puits de carbone » et de valorisation du bois.

S'agissant de la stratégie régionale intégrée, les orientations suivantes sont en parfaite cohérence par rapport au plan « Climat » :

- dans le cadre de l'axe 1 en confortant les filières de formation et de recherche existantes et développant celles qui sont porteuses d'attractivité et de performance à l'échelle internationale
- dans le cadre de l'axe stratégique n°2 notamment au travers des sous orientations suivantes :
 - o Poursuivre le développement de la recherche afin que La Réunion en soit le chef de file dans l'Océan Indien
 - o Construire les filières économiques de l'environnement et de l'énergie
- dans le cadre de l'axe stratégique n°3 notamment au travers de la sous orientation suivante :
 - o Energie : diversifier des procédés de production et maîtriser la demande en ressources
 - o Maintenir le potentiel agricole
 - o Protéger et valoriser les espaces forestiers

L'objectif régional d'autonomie énergétique à long terme est une orientation forte et les fonds européens contribueront largement à l'atteinte de cet objectif.

S'agissant plus spécifiquement du FEADER, des actions seront mises en place :

- en cherchant à diminuer à la source les gaz à effet de serres produits par l'agriculture via une sensibilisation des agriculteurs à une utilisation raisonnée des fertilisants notamment au travers des actions de formation – information et diffusion de connaissances (mesure 111). Cette fertilisation raisonnée permet en effet une diminution des émissions de protoxyde d'azote ;

- en soutenant les actions de préservation sur les espaces naturels et forestiers (mesure 122, dispositif 122.1).
- Les changements climatiques auront également un impact sur les conditions d'exercice des professions agricoles et sylvicoles. Les actions de formation pourront inclure une sensibilisation des actifs de ces domaines économiques à ces évolutions et des programmes ad hoc pour les aider à s'y préparer.

0.5.2.3.2 Economies d'énergie

La politique nationale pour la valorisation non alimentaire de la biomasse repose sur les plans biocombustibles, biocarburants et bio-produits-biomatériaux.

S'agissant du plan biocombustible, sur le plan de la production de chaleur, l'objectif national est que la biomasse représente 15% de la consommation finale d'énergie à l'horizon 2010, tout en triplant dans le même temps la production d'électricité issue de la biomasse par cogénération.

A niveau régional, les objectifs ne visent pas la production de chaleur mais la production d'électricité par les énergies renouvelables dont la biomasse. Le Plan Régional des Energies Renouvelables et d'Utilisation Rationnelle de l'Energie (PRERURE) fixe les objectifs en matière d'énergie :

- viser une autonomie de production électrique à l'horizon 2025
- contribuer à la limitation de l'émission de Gaz à Effet de Serre
- développer l'emploi local par la création de nouvelles filières.

La Réunion, de par son climat tropical et la richesse minérale de son sol, possède une ressource importante de biomasse. La principale valorisation est la bagasse, résidu fibreux issu du raffinage de la canne à sucre, brûlée dans les centrales thermiques du Gol et de Bois Rouge. Cette ressource représente en 2005 12% de la production d'énergie électrique de l'île.

Compte tenu de l'augmentation croissante des besoins énergétiques, liés à la croissance de la population, le PRERURE prévoit une croissance des ENR mais l'effort à l'horizon 2025 sera surtout porté vers l'énergie solaire et l'énergie éolienne pour atteindre l'objectif d'autonomie énergétique. Il convient de noter (cf indicateur d'impact du programme) que la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité est aujourd'hui de 35% et donc dépasse donc déjà largement l'objectif fixé par le conseil européen du 9 mars 2007.

S'agissant de la stratégie régionale intégrée, les orientations suivantes sont en parfaite cohérence par rapport au PRERURE:

- dans le cadre de l'axe stratégique n°2 notamment au travers des sous orientations suivantes :
 - o Poursuivre le développement de la recherche afin que La Réunion en soit le chef de file dans l'Océan Indien
 - o Construire les filières économiques de l'environnement et de l'énergie
- dans le cadre de l'axe stratégique n°3 notamment au travers de la sous orientation suivante :
 - o Energie : diversifier des procédés de production et maîtriser la demande en ressources
 - o Maintenir le potentiel agricole

S'agissant du FEADER, l'encouragement à la production de canne à sucre et le développement des périmètres irrigués contribue donc à la politique de production d'énergies renouvelables : dispositif 121.9 et 125.5.

Par ailleurs, d'autres sources de biomasse agricoles pourraient être exploitées :

- les lisiers, les litières usagées ;
- les déchets verts ;
- le bois.

Le financement des infrastructures nécessaires à la valorisation de ce type de biomasse en énergie peut être financés dans le cadre du FEDER ou sur des dispositifs nationaux (ex : pôle de compétitivité).

Le développement de la filière bois en tant que production de biomasse n'est pas une orientation retenue au niveau local du fait de l'orientation de la forêt réunionnaise en tant que forêt de protection et de la non-possibilité d'extension des surfaces boisées de façon conséquente compte tenu de l'étroitesse et du relief du territoire.

S'agissant des biocarburants, le gouvernement français a fixé des objectifs ambitieux mais réalistes pour l'incorporation de biocarburants dans les carburants : 5,75% en valeur énergétique dès 2008, 7% en 2010 et 10% à l'horizon 2015. Ces objectifs vont au-delà de ceux préconisés par la directive du 8 mai 2003 sur la promotion des biocarburants ou autres carburants renouvelables dans les transports (5,75% en 2010) ainsi que par la communication de la Commission au Conseil et au Parlement du 10 janvier 2007 (10% en 2020).

Pour atteindre ses objectifs, la France a mis en place dès 2005 deux instruments d'aide aux filières biocarburants : une exonération de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (partielle pour le biodiésel et le bioéthanol, totale pour les huiles végétales pures utilisées comme carburant agricole), un supplément au titre de la taxe générale sur les activités polluantes pour les distributeurs ne respectant pas les objectifs d'incorporation nationaux.

Les industriels sucriers locaux vont valoriser en collaboration avec la société d'importation des produits pétroliers les excédents de mélasse pour fabriquer du bioéthanol à intégrer aux carburants pour produire du carburant E5.

Le programme FEADER Réunion interviendra en complément de cette politique en faveur des biocombustibles et des biocarburants à un niveau individuel ou local le développement de la filière biocarburants : la mesure 121 (aide en faveur des exploitations agricoles) pourra soutenir les investissements liés à la production de cultures énergétiques tant au niveau des exploitations que des coopératives

0.5.2.3.3 Réduction des émissions d'ammoniac

Contrairement au territoire Métropolitain, la qualité de l'air (cf diagnostic environnemental) ne pose pas de problèmes particuliers au regard des plafonds nationaux pour certains polluants atmosphériques arrêtés dans le cadre du programme national de réduction des émissions de polluants atmosphériques.

Il convient de signaler qu'aucune mesure relative aux émissions d'ammoniac n'est réalisée à la Réunion. Le CIRAD a un projet un cours mais qui n'est pas finalisé. Par contre, il est connu que la **volatilisation d'ammoniac** est importante lors de l'épandage de lisier, en raison du climat chaud. L'urée ($\text{CO}(\text{NH}_2)_2$) est également sensible à la volatilisation d'ammoniac ou la moitié de la dose de cet engrais peut ainsi être perdue lors de son apport.

Afin de se prémunir de tout risque en la matière, un certain nombre de mesures sont prises dans le cadre du programme FEADER afin de limiter les émissions d'ammoniac :

- Un dispositif à destination de la filière élevage permettra de continuer à soutenir les efforts des agriculteurs en matière de maîtrise et de stockage des effluents : mesure 121.3
- Une mesure agro-environnementale visant à encourager la pratique extensive des prairies et à réduire la fertilisation azotée sera également mise en œuvre (mesure 214.3)

- La formation permettra de sensibiliser les agriculteurs tant aux problèmes de stockage et d'épandage que de modes d'alimentation des animaux (mesure 111).

0.5.2.3.4 Gestion quantitative et qualitative de l'eau

L'atteinte des objectifs de la directive-cadre sur l'eau est une priorité nationale.

En termes de qualité :

Le gouvernement français a mis en place pour la période 2006-2009 un plan interministériel de réduction des risques liés aux pesticides qui vise à réduire en 5 ans de 50% les quantités vendues de substance actives les plus dangereuses. Ce plan est organisé autour de 5 axes : agir sur les produits en améliorant leurs conditions de mise sur le marché, agir sur les pratiques en minimisant le recours aux pesticides, développer la formation des professionnels, améliorer la connaissance et la transparence en matière d'impact sanitaire et environnemental, évaluer les progrès accomplis. Ce plan prévoit notamment des mesures réglementaires comme le respect de zones non traitées le long des cours d'eau ou des mesures économiques comme des taxes accrues sur les matières actives les plus dangereuses

Conformément à la réglementation communautaire, les autorités françaises ont également mis en œuvre un plan d'action relatif aux nitrates mais La Réunion n'est pas située en zone vulnérable et seules des mesures de précaution sont mises en œuvre.

La stratégie régionale intégrée répond à ces objectifs au travers des orientations suivantes :

- dans le cadre de l'axe 2 en permettant à l'activité agricole de répondre aux besoins d'une population croissante
- dans le cadre de l'axe 3 en rattrapant les retards en matière d'eau d'assainissement et déchets

Le programme FEADER répond aux obligations communautaires en matière de qualité de l'eau :

- le respect de la conditionnalité et des exigences minimales en matière de fertilisants et de phytosanitaires pour pouvoir bénéficier d'une aide pleine et entière au titre de certaines mesures de l'axe 2 garantira un niveau minimal de bonnes pratiques ;
- des mesures agro-environnementales visant à réduire l'utilisation de fertilisants et de phytosanitaires seront proposées aux agriculteurs avec un accent sur les zones les plus sensibles ;
- le soutien aux investissements dans les exploitations agricoles permettra de limiter les pollutions.

En termes de quantité :

Une politique nationale volontariste a été élaborée afin de garantir une utilisation raisonnée et partagée de l'eau. Elle mobilise l'ensemble des outils disponibles : réglementation (autorisation de prélèvement), approche participative (telle l'incitation à la gestion collective de la ressource), plan d'action (plan de gestion de la rareté de l'eau), fiscalité (redevance modulée en fonction de l'état de la ressource). Les règles de la conditionnalité ont également eu pour conséquence un accroissement du nombre de compteurs volumétriques, facilitant ainsi la gestion de la ressource.

La stratégie régionale intégrée répondra à ses objectifs au travers des axes suivants :

- dans le cadre de l'axe 1 en confortant les filières de formation et de recherche existantes et développant celles qui sont porteuses d'attractivité et de performance à l'échelle internationale
- dans le cadre de l'axe 2 en permettant à l'activité agricole de répondre aux besoins d'une population croissante
- dans le cadre de l'axe 3 en rattrapant les retards en matière d'eau d'assainissement et déchets

La programmation 2007-2013 du FEADER s'attachera intervenir en faveur de la maîtrise de la consommation en proposant aux agriculteurs des formations en matière de gestion raisonnée de l'irrigation en lien avec des investissements programmés sur l'exploitation.

S'agissant des infrastructures pour le développement des réseaux d'irrigation, l'article 5 de la Directive Cadre sur l'Eau a été pris en compte sur le district hydro géographique constitué par l'île de la Réunion dans l'état des lieux réalisé en janvier 2005 et validé depuis. Le document comprend l'analyse des caractéristiques du district, l'étude des incidences de l'activité humaine sur l'état des eaux de surface et souterraines et une analyse économique de l'utilisation de l'eau. Ce document aborde les usages agricoles dans ses divers aspects et en particulier en ce qui concerne l'irrigation et les retenues collinaires. A ce titre, le développement du réseau d'irrigation et les besoins en eau qui en découlent ont été pris en compte et scénarisés pour tenir compte de la disponibilité en eau de l'île à l'horizon 2015(-2020).

0.5.2.3.5 Paysage

Le maintien des paysages agricoles et sylvicoles traditionnels figure parmi les orientations stratégiques de la Communauté. Le paysage est également un enjeu national fort.

La France s'est dotée de plusieurs instruments pour préserver voire accroître la qualité paysagère. Ces instruments visent tant à conserver les paysages traditionnels qu'à permettre une bonne insertion de bâtiments nouveaux au sein de ces paysages :

- en 1977 loi sur l'architecture instituant les CAUE (conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) ouverts à tous, collectivités comme particuliers. Ces conseils apportent aux particuliers une aide gratuite à la décision et à la conception pour l'intégration paysagère ;
- institution des schémas d'urbanisme et de chartes paysagères ;

La stratégie régionale intégrée répondra à ses objectifs au travers des axes suivants :

- dans le cadre de l'axe stratégique n°2 en permettant à l'activité agricole de répondre aux besoins d'une population croissante
- dans le cadre de l'axe stratégique n°3 en
 - o densifiant et structurant la ville
 - o valorisant le patrimoine naturel, environnemental et culturel
 - o maintenant le potentiel agricole
 - o aménageant les Hauts
 - o protégeant et valorisant les espaces forestiers

Le programme FEADER interviendra de la façon suivante :

- Les mesures en faveur de la préservation du foncier agricole sont essentielles en matière de préservation des paysages réunionnais (mesure 111 et 125)
- Les mesures en faveur des zones défavorisées, parce que participant au maintien d'une agriculture dans les régions à handicaps naturels et par-là même à un entretien des paysages et celles destinées à préserver ou restaurer la biodiversité concourront à l'objectif communautaire (mesures 211 et 212)
- En outre les investissements cofinancés par l'Union européenne pourront intégrer des dépenses en faveur d'une meilleure insertion paysagère.

0.5.2.3.6 Biodiversité

Les autorités françaises ont adopté une stratégie nationale pour la biodiversité qui couvre tant les zones remarquables que la biodiversité ordinaire. Cette stratégie s'appuie sur des dispositifs réglementaires, financiers et de recherche. Entre autres :

- à titre réglementaire : la loi d'orientation agricole de 2006 ouvre la possibilité d'inclure dans le bail rural, lors de sa conclusion ou de son renouvellement, des clauses visant au respect de pratiques environnementales, moyennant une réduction du prix du fermage ;
- à titre financier : appuis financiers aux associations naturalistes pour des actions agricoles hors zones Natura 2000 ; l'exonération totale, pour les zones humides bénéficiant d'une mesure de protection (réserve naturelle, arrêté de biotope, Natura 2000, parcs nationaux et PNR,...) de la part communale de la taxe sur le foncier non bâti et l'exonération de moitié dans les autres zones. L'exonération est conditionnée par un engagement du propriétaire et du fermier en cas de bail rural en faveur d'une gestion appropriée de la zone humide.
- au titre de la recherche et de la préservation des ressources : subventions aux actions de recherche, de suivi et d'expertise et action, mise en place de conservatoire ex-situ de ressources génétiques (cryobanquennationale), conservatoires (ex : conservatoire du littoral).

La Réunion, haut lieu de l'endémisme, dispose d'un patrimoine naturel remarquable. D'importants massifs de végétation indigène subsistent, occupant encore 30% de la surface de l'île. Les récifs coralliens sont les milieux marins Réunionnais qui présentent la plus grande diversité biologique sur l'île. Enfin, La Réunion présente une grande diversité de paysages et de topoclimats. La préservation des sites et leur mise en valeur sont une nécessité. Les enjeux de la biodiversité terrestre et marine sont très forts sur l'île ; La Réunion est internationalement reconnue comme une priorité en terme de conservation. La création récente du Parc National de la Réunion, la mise en place de la réserve marine naturelle ainsi que la démarche d'inscription des « cirques et remparts de la Réunion » au patrimoine naturel de l'UNESCO illustrent la prise de conscience politique de l'enjeu réel du maintien de la biodiversité sur ce territoire.

Mais, les menaces sont réelles pour ce patrimoine : invasions biologiques, braconnage et surexploitation, fréquentation accrue, défrichement, pollutions urbaines et agricoles... De plus, la valorisation socio-économique de la biodiversité de La Réunion est loin d'être négligeable. Elle participe à l'économie locale (tourisme, création de services, d'emplois..) et permet d'offrir un cadre de vie qui répond à la demande des populations locales.

A la suite de ces constats et urgences, l'élaboration de la stratégie réunionnaise de la biodiversité a abouti en octobre 2005 à la rédaction d'une charte pour la préservation de la biodiversité à La Réunion, cosignée par l'Etat, la Région et le Département. Cette charte décline un plan de 45 actions, structuré autour de 5 axes. **Trois de ces actions sont en lien direct avec l'agriculture :**

- Déterminer et promouvoir les pratiques et les produits les mieux adaptés, qui ont un impact moindre sur la faune sauvage, sur les milieux naturels contigus, dans le cadre des Mesures Agro-environnementales,
- Soutenir la réduction des pollutions chimiques (agro-culturelles, urbaines,...) et physiques (érosion...) au regard de la sensibilité des milieux récepteurs (récifs coralliens...).
- Réaliser des études intégrées par territoires homogènes au sein des bassins versants sur les problèmes d'effluents et de produits phytosanitaires,

La Stratégie régionale répond à cette problématique au travers des axes suivants :

- dans le cadre de l'axe 1 en confortant les filières de formation et de recherche existantes et développant celles qui sont porteuses d'attractivité et de performance à l'échelle internationale
- dans le cadre de l'axe stratégique n°2 en permettant à l'activité agricole de répondre aux besoins d'une population croissante

- dans le cadre de l'axe stratégique n°3 en
 - o valorisant le patrimoine naturel, environnemental et culturel
 - o maintenant le potentiel agricole
 - o aménageant les Hauts
 - o protégeant et valorisant les espaces forestiers

Le FEADER soutiendra la politique en faveur de la biodiversité à travers, entre autres :
 -la sensibilisation des agriculteurs (mesure formation 111) ;
 -la Préservation et valorisation des espaces naturels sensibles (mesure 122)
 -la mise en œuvre de mesures agroenvironnementales territorialisées (mesure 214)
 -la défense des forêts contre l'incendie

0.5.2.3.7 Qualité des sols

Le FEADER sera au cœur de la politique visant à améliorer la qualité des sols :

- Des mesures agroenvironnementales territorialisées permettront de répondre à des besoins localisés en matière de lutte contre l'érosion.
- Le maintien de la culture de la canne à sucre qui joue un rôle essentiel dans le maintien des terres agricoles. Le soutien à la plantation de canne à sucre s'accompagne par ailleurs d'une action de lutte biologique contre le ver blanc systématique qui est un atout important pour la préservation de la qualité des sols et pour la préservation de l'environnement.
- Un soutien aux forêts ayant un rôle avéré de protection sera également mis en œuvre.
- L'encadrement des prélèvements pour l'irrigation permet en outre de conserver la structure des sols en évitant les effets de tassement et d'entraînement des couches supérieures du sol.

Ces dispositions renforceront les mesures prises dans le cadre de la conditionnalité telle la mise en place d'un couvert végétal en été pour contenir les transports de particules du sol.

La lutte contre l'appauvrissement en matières organiques des sols passera par la conditionnalité (non brûlage des résidus de culture qui permet de préserver la matière organique des sols), le remplacement de fumure minérale par le l'organique et un soutien à l'agriculture biologique²⁶.

Conclusions

Les enjeux environnementaux ont été pris en compte dans le cadre de la stratégie régionale intégrée.

La politique environnementale cofinancée par le FEADER a un objectif structurel à moyen et long termes : faire évoluer les modes de production agricole et de gestion sylvicole sur la base du volontariat. La politique menée sur fonds strictement nationaux est une politique qui, tout en étant également structurante, est centrée sur des enjeux environnementaux plus ciblés. L'action transversale du FEADER viendra donc compléter l'action sectorielle des politiques nationales pour répondre à l'ensemble des enjeux environnementaux européens.

Compte tenu de l'importance des enjeux environnementaux

- les mesures appropriées seront prises afin de s'assurer de l'objectif de doubler le nombre d'agriculteurs biologiques à horizon 2013 (28 Agriculteurs bio recensés en 2007);
- une attention particulière sera apportée au niveau d'utilisation des pesticides. Parvenir à une meilleure maîtrise de l'utilisation des pesticides est un objectif important qui pourra faire l'objet de mesures appropriées en cours de programmation.

²⁶ Le sol a tendance à s'enrichir en matière organique grâce aux pratiques d'agriculture biologiques telles l'enfouissement des résidus de culture, mais également, l'apport en carbone associé à la fumure organique.

Enjeux prioritaires UE								
		Lutte contre le changement climatique / Economie d'énergie	DCE	Paysage	Biodiversité	Qualité des sols/Erosion	Montant indicatif en dépenses publiques	
FEADER	Axe 1	111 – 121.3 – 121.9 – 122.1 – 125.5	111 – 114 -121.4 – 121.5	111 – 125.4	111 – 122.1	121.9 – 122.1	150	
	Axe 2	214	214	211 – 212 – 214 - 227	211 – 212 – 214 – 227	214	68	
	Axe 3	331	331	331 – 341	331		11	
Autres politiques publiques					Stratégie réunionnaise de la biodiversité (le FEDER prévoit une participation à hauteur de 2,5 M€, l'IFRECOR de 3,6 M€ et le Parc National de la Réunion		20	
				Protection et valorisation de patrimoine (PO FEDER)			5	
		Pôle de recherche appliquée en « observation » : terre, mer espace (PO FEDER)	Pôle de recherche appliquée en « observation » : terre, mer espace (PO FEDER)	Pôle de recherche appliquée en « observation » : terre, mer espace (PO FEDER)	Pôle de recherche appliquée en « observation » : terre, mer espace (PO FEDER)	Pôle de recherche appliquée en « observation » : terre, mer espace (PO FEDER)		9
		Fourniture d'énergies respectueuses de l'environnement (PO FEDER)						25
		Soutien aux entreprises en matière de protection de l'environnement et de maîtrise de l'énergie (PO FEDER)						12
						Soutenir la R&D sur les phénomènes de risques naturels (PO FEDER)		1
		Retour en bon état du milieu marin et récifaux, des milieux aquatiques continentaux et des eaux souterraines (PO FEDER)					4	

Le tableau ci-dessus met en évidence l'adéquation entre les orientations stratégiques de La Réunion et plusieurs enjeux prioritaires de l'UE figurant au titre des nouveaux défis de « bilan de santé » de la PAC (lutte contre le changement climatique, gestion de l'eau, biodiversité et énergie).

0.5.3 – Conformité par rapport aux orientations et politiques communautaires

0.5.3.1 – Compatibilité par rapport aux priorités des OSC développement rural

La stratégie régionale intégrée prend en compte les priorités développée au titre des Orientations Stratégiques Communautaires en matière de développement rural comme le démontre l'évaluateur dans son rapport sur l'évaluation ex ante.

0.5.3.2 – Articulation avec le POSEIDOM : compatibilité, cohérence et complémentarité entre les dispositifs.

A l'instar des autres DOM, le POSEI est mis en œuvre à la Réunion conjointement à d'autres programmes et dispositifs communautaires, qui soit appartiennent au Premier Pilier de la PAC tel l'OCM sucre, soit aux mesures structurelles du second Pilier (PDRN) ou sont mis en œuvre dans le cadre du DOCUP (FEOGA –O) et à partir de 2007 en lien avec le PDR Réunion.

En ce sens, le POSEIDOM ne couvre qu'une partie des actions de soutien et d'orientation des productions agricoles ultramarines. Les mesures des autres programmes complètent très largement ce dispositif, en ne venant en aucun cas concurrencer celles mises en œuvre dans le cadre du POSEI. En outre, les mesures relatives au POSEIDOM ne visent en aucun cas l'aide à l'investissement productif, qui relevait du DOCUP et relèvera également du cœur du programme FEADER.

Les aides au soutien des marchés consenties dans le cadre du POSEIDOM et les aides apportées dans le cadre des programmes FEOGA–Orientation et FEADER sont complémentaires, les premières s'intéressant à la mise en marché des produits et au soutien des prix, les secondes intervenant plus en amont, au niveau des conditions de production, de la production elle-même et de la transformation des produits.

La Préfecture, la Région et le Département ont confié au service DAF (Direction de l'Agriculture et de la Forêt), l'instruction des dossiers dans le cadre du DOCUP en ce qui concerne les aides cofinancées par le FEOGA-Orientation. La DAF instruit également les dossiers locaux POSEIDOM (dont la gestion financière est assurée au niveau national).

Ce rôle de guichet unique permet de disposer d'une complète lisibilité sur l'ensemble des deux dispositifs et sur les bénéficiaires éventuels, et d'écartier ainsi tout risque de doublonnage sur les deux dispositifs.

Afin d'éviter tout risque de doublon, il est prévu que le dispositif POSEI ne financera en aucun cas les investissements prévus dans le PDR-R.

Il est proposé par ailleurs à chaque comité de suivi de faire le point sur l'articulation entre les dispositifs.

Les deux dispositifs sont bien disjoints. Ils font de plus l'objet d'une instruction séparée mais conduite par la même direction – direction de l'agriculture et de la forêt- et au sein d'un même service. Cela permet d'une part de gérer la cohérence des interventions envisagées et d'autre part de s'assurer de la non superposition des interventions publiques.

En cohérence avec les programmes DOCUP 2000-2006 et FEADER 2007-2013, et dans la continuité du programme POSEIDOM III, le programme POSEIDOM IV à la Réunion visera avant tout à améliorer la compétitivité de l'agriculture et des IAA et à limiter les effets des handicaps structurels. Pour ce faire, les orientations stratégiques suivantes ont été définies :

- Faire une plus large place à l'auto-alimentation de la population et de l'économie locales par un accroissement en quantité et en qualité des produits issus de l'agriculture réunionnaise, en favorisant l'import-substitution et en créant une valeur ajoutée plus forte aux produits locaux, qu'ils soient agricoles, artisanaux ou industriels.
- Consolider le rôle pivot de la filière canne et poursuivre l'effort de diversification dans des filières organisées et structurées (élevage, fruits et légumes, créneaux de niche) ;
- Mettre en place des démarches qualité et de signes distinctifs de qualité (produits pays, labels et indications géographiques protégées) ;

La mise en œuvre de ces orientations stratégiques s'appuie :

- d'une part sur des mesures au titre du régime spécifique d'alimentation (RSA), dont le principe est une aide à l'alimentation pour certains produits destinés aux productions locales ;

- d'autre part sur des mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPA) dont les bénéficiaires directs ou indirects sont essentiellement les exploitants, les éleveurs et les planteurs, et qui visent à la fois l'incitation à la qualité et à l'accroissement des volumes de production, par des aides à la production, à la commercialisation, à la transformation et à l'exportation.

Compte tenu des orientations stratégiques réunionnaises et des contraintes budgétaires, ces objectifs se déclinent principalement dans le cadre d'un programme d'actions par filière :

au titre du RSA :

- priorité du soutien RSA aux importations de matières premières -principalement des céréales- destinées à l'alimentation animale, la réduction du coût des intrants constituant le levier principal du développement des productions animales ;
- maintien des aides aux importations de matières premières destinées à l'alimentation humaine (céréales panifiables, huiles, pulpes et purées de fruits) permettant ainsi de maintenir la compétitivité des produits transformés localement face aux produits importés ;
- suppression de l'aide aux importations de malt ;
- Non-reconduction de l'aide aux importations de riz en provenance de l'UE antérieurement financée dans le cadre de l'OCM riz compte tenu de la mise en place d'un approvisionnement en riz cargo à partir des pays tiers dès 2004, le niveau des adjudications proposées par les riziers étant jugé excessif par l'UE.

au titre des mesures en faveur des productions agricoles locales :

Sur les filières animales :

- poursuite du soutien au développement de l'élevage, notamment dans les Hauts, par un soutien direct aux éleveurs (continuité des aides PAC) ;
- poursuite du soutien à la production laitière (ex art 10 du POSEIDOM III) afin de compenser les surcoûts de production ;
- poursuite, voire amplification du programme interprofessionnel de soutien à l'élevage tant au niveau des structures organisées qu'au niveau de l'aval, l'objectif étant notamment de maintenir voire de conquérir des parts de marché tout en améliorant la qualité de la production locale ;

Sur les filières fruits et légumes :

- renforcement de l'organisation de la filière en soutenant en priorité les organisations de producteurs reconnues ou pré reconnues ;
- amélioration de la compétitivité de la transformation de fruits et légumes réunionnais ;
- développement des volumes à l'export ;

Sur les filières traditionnelles :

- maintien du soutien à la production locale d'huiles essentielles de Bourbon, préalablement ciblé sur le géranium et le vétyver, et étendu aux extraits de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (cryptoméria, baie rose, ou autres) ;
- maintien du soutien à la production locale de vanille verte, différencié selon le niveau d'engagement du producteur dans une démarche qualité ;

Sur la filière canne :

- maintien du dispositif actuel d'aide au transport des cannes entre le champ et les plates formes de réception

0.5.3.3 – Articulation avec les OCM : compatibilité, cohérence et complémentarité entre les dispositifs.

Des aides à l'investissement peuvent être consenties aux Organisations de Producteurs dans le cadre de l'OCM. Comme pour le POSEDOM, il est prévu que le dispositif OCM ne financera en aucun cas les investissements prévus dans le PDR-R.

Les deux dispositifs sont bien disjoints. Ils feront pour les OP le moment venu d'une instruction séparée mais conduite par la même direction – direction de l'agriculture et de la forêt- et au sein d'un même service. Cela permet d'une part de gérer la cohérence des interventions envisagées et d'autre part de s'assurer de la non superposition des interventions publiques.

Il faut noter qu'à ce jour aucune Organisation de Producteur n'est encore pleinement reconnue et qu'il n'y a en conséquence pas de Programme Opérationnel actuellement mis en œuvre. Cinq Organisations de Producteurs sont actuellement en pré reconnaissance dans le secteur des fruits et légumes.

Il est proposé par ailleurs lorsque les OP seront reconnues de suivi de faire le point sur l'articulation entre les dispositifs au moment du Comité de suivi.

Enfin, dans le cadre des OCM et des limitations quantitatives introduites dans les secteurs sensibles, seul le secteur d'activité canne à sucre de La Réunion est affecté d'un quota de production de sucre suite à la négociation de 2005 (A+B = 338 227,6 T), ré-évalué en février 2007 (A+B = 292 653,374 T. La production de ces dernières années, hormis celle de 2004-2005 (220 000 T) n'atteint pas le niveau des quotas délivrés. Toutefois les efforts financiers consentis dans le cadre des interventions communautaires afin d'améliorer la productivité et la compétitivité des exploitations et des industries sucrières laissent espérer que ces quotas soient atteints dans les prochaines années.

Campagne sucrière	Sucre produit
2006-2007	205 000 T
2005-2006	202 000 T
2004-2005	220 000 T
2003-2004	210 000 T
2002-2003 (DINA)	193 000 T

L'ensemble des autres secteurs sensibles de La Réunion et les exploitations agricoles concernées (lait, viande, fruits et légumes, œufs, ...) ne sont pas soumises à des quotas, leur principal objectif étant d'assurer la conquête du marché local face à des importations croissantes et concurrentielles en provenance de l'UE et des Pays Tiers (notamment ceux de la zone Océan Indien et d'Afrique Australe).

Le tableau ci derrière synthétise les lignes de partage et les complémentarités entre OCM /POSEI et PDR

FEADER			OCM	POSEI			
AXE	Mesure	Dispositif			Action	Libellé	
1	111	111.1	Pas d'intervention OCM sur ce thème	Pas d'intervention POSEI sur ce thème	111.11	Encadrement technique	
					111.12	Appui technique personnalisé	
		111.2	Pas d'intervention OCM sur ce thème	Pas d'intervention POSEI sur ce thème	111.2	Animation pour une politique foncière volontar	
		111.3	Pas d'intervention OCM sur ce thème	Pas d'intervention POSEI sur ce thème	111.3	Actions d'expérimentation et d'innovation dan	
		111.4	Pas d'intervention OCM sur ce thème	Pas d'intervention POSEI sur ce thème	111.4	Formation des actifs agricoles	
	112	112.1	Pas d'intervention OCM sur ce thème	Pas d'intervention POSEI sur ce thème	112.1	Aides à l'installation	
	113	113.1	Pas d'intervention OCM sur ce thème	Pas d'intervention POSEI sur ce thème	113.1	Soutien au dispositif de préretraite agricole	
	114	114.1	Pas d'intervention OCM sur ce thème	Pas d'intervention POSEI sur ce thème	114.1	Projet Global d'Exploitation	
	121		121.2	Pas d'intervention OCM sur ce thème	Interventions du POSEI sur le soutien aux éleveurs pas d'aide aux investissements dans les exploitations agricoles: régime spécial d'approvisionnement (prise en charge	121.2	Création, reprise et équipements de prairies
			121.3	Pas d'intervention OCM sur ce thème		121.31	Aides à la construction et à la modernisation
			121.4	Pas d'intervention OCM sur ce thème	Pas d'intervention POSEI sur ce thème	121.4	Création de retenues collinaires individuelles à usage agricole
			121.5	Pas d'intervention OCM sur ce thème	Intervention du POSEI sur le soutien à la production pas d'aide aux investissements dans les exploitations agricoles (voir commentaires pour les différentes filières)	121.5	Equipements individuels d'irrigation
			121.6	Pas d'intervention OCM sur ce thème	Pas d'intervention POSEI sur ce thème - En complémentarité et cohérence par rapport aux orientations du POSEIDOM, les démarches collectives de qualité et l'organisation de la production seront favorisées notamment au travers de taux d'aide majorés par rapport aux démarches individuelles	121.6	Aides à la mécanisation des exploitations
			121.7	Pas d'intervention OCM Fruits et légumes prévus sur ce thème dans le cadre des programmes opérationnels déposés par les OP Réunion - Il est prévu que le dispositif OCM ne financera en aucun cas les investissements prévus dans le PDR	Intervention du POSEI sur le soutien à la production pas sur les investissements des exploitants. Les interventions en faveur des exploitations commercialisant des productions végétales hors canne sont principalement: les aides à la commercialisation sur le marché local des fruits, légumes et fleurs, les aides à la transformation, les aides à la commercialisation hors région de production, actions d'accompagnement des filières (aide à la collecte, aide à la distribution, aide à la mise en place des politiques qualité, aide à la production de semences	121.7	Soutien aux plantations de diversification végétale
			121.8			121.8	Investissements pour les cultures sous abri
			121.9	Suite à la réforme de l'OCM sucre, versement, dans le cadre du POSEIDOM, d'une aide forfaitaire aux industriels afin de maintenir le prix de la canne à sucre payé aux planteurs	Intervention du POSEI par un soutien à la production versée aux planteurs (aide au transport des cannes) pas d'aide aux investissements dans les exploitations agricoles	121.9	Soutien à la plantation de canne
		122		122.1	Pas d'intervention OCM sur ce thème	Pas d'intervention POSEI sur ce thème	122.1
			122.1	Pas d'intervention OCM sur ce thème	Pas d'intervention POSEI sur ce thème	122.2	Exploitation forestière

FEADER		OCM		POSEI			
1	123	123.1	Suite à la réforme de l'OCM sucre, versement, dans le cadre du POSEIDOM, d'une aide forfaitaire aux industriels afin de maintenir le prix de la canne à sucre payé aux planteurs il est prévu que le dispositif OCM ne financera en aucun cas les investissements prévus dans le PDR	Les interventions au titre du POSEIDOM visent à réduire les coûts d'approvisionnement des industries agroalimentaires tout en maintenant le revenu des exploitants agricoles par des aides directes à la transformation: aide à la transformation des fruits et légumes, aides à la transformation des viandes bovines, porcines, avicoles et à la production de fromage, aide à la régulation des marchés, aides à la production de produits de qualité, aide à la transformation des cannes en rhum agricole	123.1	Evolution de l'outil agro-industriel	
		123.2	Pas d'intervention OCM sur ce thème	Pas d'intervention POSEI sur ce thème	123.2	Aide aux exploitations forestières	
	125	125.1	Pas d'intervention OCM sur ce thème	Pas d'intervention POSEI sur ce thème	125.1	Soutien aux travaux d'amélioration foncière	
		125.2	Pas d'intervention OCM sur ce thème	Pas d'intervention POSEI sur ce thème	125.2	Territoires prioritaires de structuration foncière	
		125.3	Pas d'intervention OCM sur ce thème	Pas d'intervention POSEI sur ce thème	125.3	Etudes de réorganisation foncière	
		125.4	Pas d'intervention OCM sur ce thème	Pas d'intervention POSEI sur ce thème	125.4	Regroupement Habitat des actifs Agricoles	
		125.5	Pas d'intervention OCM sur ce thème	Pas d'intervention POSEI sur ce thème	125.5	Développement des périmètres hydroagricoles	
125.6	Pas d'intervention OCM sur ce thème	Pas d'intervention POSEI sur ce thème	125.6	Voiries communale à vocation rurale			
2	211	211.1	Pas d'intervention OCM sur ce thème	Pas d'intervention POSEI sur ce thème	211.1	Prises en compte des handicaps naturels pour les exploitations agricoles en zone de montagne	
	212	212.1	Pas d'intervention OCM sur ce thème	Pas d'intervention POSEI sur ce thème	212.1	Prises en compte des handicaps naturels pour les exploitations agricoles en zone de piémont	
	214	214	Pas d'intervention OCM sur ce thème	Pas d'intervention POSEI sur ce thème	214	Valorisation des engagements agri environnementaux	
	226	226.1	Pas d'intervention OCM sur ce thème	Pas d'intervention POSEI sur ce thème	226.1	Défense des Forêts Contre l'Incendie	
	227	227.1	Pas d'intervention OCM sur ce thème	Pas d'intervention POSEI sur ce thème	227.1	Préservation des espaces naturels et forestiers pour la protection	
3	311	311.1	Pas d'intervention OCM sur ce thème	Pas d'intervention POSEI sur ce thème	311.1	Amélioration de l'hébergement et de la restauration en milieu rural réalisée par les membres des ménages agricoles	
	312	312.1	Pas d'intervention OCM sur ce thème	Pas d'intervention POSEI sur ce thème	312.1	Amélioration de l'hébergement et de la restauration en milieu rural réalisée par les micro entreprises non agricoles	
	313	313.1	Pas d'intervention OCM sur ce thème	Pas d'intervention POSEI sur ce thème	313.1	Soutien à l'opération Village Créole	
		313.2	Pas d'intervention OCM sur ce thème	Pas d'intervention POSEI sur ce thème	313.2	Aménagement touristiques pour l'accueil du public en milieux naturels et forestiers	
		313.3	Pas d'intervention OCM sur ce thème	Pas d'intervention POSEI sur ce thème	313.3	Routes forestières à vocation touristique dans le domaine soumis au régime forestier	
	331	331.1	Pas d'intervention OCM sur ce thème	Pas d'intervention POSEI sur ce thème	331.1	Pôle de formation et d'information des Hauts	
	341	341.1	Pas d'intervention OCM sur ce thème	Pas d'intervention POSEI sur ce thème	341.1	Animation territoriale des Hauts	
	341	341.2	Pas d'intervention OCM sur ce thème	Pas d'intervention POSEI sur ce thème	341.2	Conduite de l'opération Village créole	
341	341.3	Pas d'intervention OCM sur ce thème	Pas d'intervention POSEI sur ce thème	341.3	Elaboration et suivi des Chartes communales de développement agricole		
4	Axe 4	Articulation potentielle à définir par les candidats si mise en place de mesures dans le cadre de l'axe 1 notamment	Articulation potentielle à définir par les candidats si mise en place de mesures dans le cadre de l'axe 1 notamment		Leader		
5	Axe 5	Sans objet	Sans objet		Assistance technique		

0.5.3.4 - Conformité de la stratégie intégrée avec d'autres orientations et politiques communautaires

L'analyse conduite au titre de cette partie vise à mettre en évidence comment la stratégie intégrée retenue par La Réunion s'inscrit également dans des orientations et politiques communautaires qui dépassent le seul cadre stratégique des programmes contractualisés.

1) La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain

1-1) Favoriser l'innovation et réfléchir l'avenir à l'échelle internationale

1-1-1 Construire des parcours de formation et professionnels porteurs d'avenir et miser sur des méthodes innovantes

- **Références communautaires :**

* Décision n°1513 du Parlement relative au 6^{ème} programme-cadre de la Communauté européenne pour des actions de recherche, de développement technologique et de démonstration contribuant à la réalisation de l'espace européenne de la recherche et de l'innovation (2002-2006) du 27/06/02

* Communication de la Commission « Bâtir l'EER de la connaissance au service de la croissance » du 06/04/05

* Communication de la Commission « Mobiliser les cerveaux européens : permettre aux universités de contribuer pleinement à la stratégie de Lisbonne » du 20/04/2005

* Communication de la Commission « Faire réussir le projet de modernisation pour les universités : formation, recherche et innovation » du 10/05/2006

* Rapport de la Commission « Rapport annuel sur les activités de l'Union européenne en matière de recherche et de développement technologique en 2005 » du 15/11/2006

* Communication de la Commission « Moderniser l'éducation et la formation : une contribution essentielle à la prospérité et à la cohésion sociale en Europe » du 30/11/2005

* Décision n°2318/2003 du Parlement et du Conseil du 05/12/03 arrêtant un programme pluriannuel (2004-2006) pour l'intégration efficace des TIC dans les systèmes d'éducation et de formation en Europe (« apprendre en ligne »)

- **Prise en compte dans la stratégie intégrée :**

La stratégie intégrée prend en compte plusieurs orientations contenues dans ces textes communautaires en misant notamment sur 2 points :

- Conforter les filières de formation et de recherche existantes et développer celles qui sont porteuses d'attractivité et de performance à l'échelle internationale

- Encourager l'innovation pédagogique

1-1-2 Développer une politique de la mobilité pour favoriser la conquête d'emplois plus diversifiés dans un plus grand nombre de pays

- **Références communautaires :**

* Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil « L'indicateur européen des compétences linguistiques » du 01/08/2005

* Communication de la Commission « Un nouveau cadre stratégique pour le multilinguisme » du 22/11/2005

- **Prise en compte dans la stratégie intégrée :**

La stratégie intégrée prend en compte plusieurs orientations contenues dans ces textes communautaires en misant notamment sur 1 point :

- Favoriser l'apprentissage des langues étrangères

1-1-3 Appliquer une stratégie d'ensemble pour le renforcement et l'adaptation des ressources humaines

- **Références communautaires :**

* Communication de la Commission concernant la position commune du Conseil relative à l'adoption d'une décision du Parlement et du Conseil établissant un programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, du 28/08/2006

* Communication de la Commission « Education et formation des adultes : il n'est jamais trop tard pour apprendre » du 23/10/2006

* Communication de la Commission : mise en œuvre du programme communautaire de Lisbonne : Stimuler l'esprit d'entreprise par l'enseignement et l'apprentissage du 13/02/2006

* Communication de la Commission « Une feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2006-2010 » du 01/03/2006

* Communication de la Commission : Mise en œuvre du programme communautaire de Lisbonne pour la croissance et l'emploi : la transmission d'entreprise – la continuité grâce à un nouveau départ du 14/03/2006

- **Prise en compte dans la stratégie intégrée :**

La stratégie intégrée prend en compte plusieurs orientations contenues dans ces textes communautaires en misant notamment sur 2 points :

- Améliorer la coordination des politiques de l'emploi, de formation et d'insertion
- Développer la culture entrepreneuriale notamment chez les femmes

1-2) Poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation pour mieux lutter contre l'exclusion et accompagner les secteurs porteurs d'emplois

1-2-1) Favoriser l'inclusion économique et sociale

- **Références communautaires :**

* Communication de la Commission concernant la position commune du Conseil relative à l'adoption d'une décision du Parlement et du Conseil établissant un programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, du 28/08/2006

* Communication de la Commission « Education et formation des adultes : il n'est jamais trop tard pour apprendre » du 23/10/2006

* Livre vert « Egalité et non-discrimination dans l'union européenne élargie » adopté par la Commission le 28/05/2004

* Communication de la Commission « l'Agenda social » (pour 2005-2010) du 09/02/2005

* Communication de la Commission « La situation des personnes handicapées dans l'union européenne : plan d'action européen 2006-2007 » du 28/11/2005

* Communication de la Commission « Stratégie-cadre pour la non-discrimination et l'égalité des chances pour tous » du 01/06/2005

* Communication de la Commission « Une feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2006-2010 » du 01/03/2006

* Décision du Conseil relative à la conclusion de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 18/05/2005

- **Prise en compte dans la stratégie intégrée :**

La stratégie intégrée prend en compte plusieurs orientations contenues dans ces textes communautaires en misant notamment sur 3 points :

- Accompagner les publics peu formés vers la qualification professionnelle et l'emploi
- Enrayer l'illettrisme et lutter contre les discriminations
- Valoriser l'identité réunionnaise et les savoir-faire patrimoniaux

1-2-2 Enrichir le vivier des compétences nécessaires au développement économique

- **Références communautaires :**

- * Communication de la Commission « Bâtir l'EER de la connaissance au service de la croissance » du 06/04/05
- * Communication de la Commission : Améliorer la santé, la sécurité et la confiance des citoyens : une stratégie en matière de santé et de protection des consommateurs du 06/04/2005
- * Communication de la Commission « La situation des personnes handicapées dans l'union européenne : plan d'action européen 2006-2007 » du 28/11/2005
- * Communication de la Commission concernant la position commune du Conseil relative à l'adoption d'une décision du Parlement et du Conseil établissant un programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, du 28/08/2006
- * Communication de la Commission « Education et formation des adultes : il n'est jamais trop tard pour apprendre » du 23/10/2006
- * Rapport de la Commission « Rapport annuel sur les activités de l'Union européenne en matière de recherche et de développement technologique en 2005 » du 15/11/2006
- * Décision n°1513 du Parlement relative au 6^{ème} programme-cadre de la Communauté européenne pour des actions de recherche, de développement technologique et de démonstration contribuant à la réalisation de l'espace européenne de la recherche et de l'innovation (2002-2006) du 27/06/02

- **Prise en compte dans la stratégie intégrée :**

La stratégie intégrée prend en compte plusieurs orientations contenues dans ces textes communautaires en misant notamment sur 3 points :

- Anticiper le développement du sanitaire et du médico-social
- Encourager la réactivité des dispositifs afin de favoriser l'adaptation des compétences
- Renforcer le lien Enseignement-Recherche-Economie

2) La compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international

2-1) Préparer un pôle économique à l'échelle de l'Océan indien

2-1-1 Développer les secteurs stratégiques

- **Références communautaires :**

- * Décision n°1513 du Parlement relative au 6^{ème} programme-cadre de la Communauté européenne pour des actions de recherche, de développement technologique et de démonstration contribuant à la réalisation de l'espace européen de la recherche et de l'innovation (2002-2006) du 27/06/02
- * Communication de la Commission « Bâtir l'EER de la connaissance au service de la croissance » du 06/04/05
- * Communication de la Commission « Faire réussir le projet de modernisation pour les universités : formation, recherche, et innovation » du 10/05/2006

- * Communication de la Commission : mise en œuvre du programme communautaire de Lisbonne : davantage de recherche et d'innovation – Investir pour la croissance et de l'emploi du 12/10/2005
- * Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen « Rapport sur la mise en œuvre de la Charte européenne des petites entreprises » du 08/02/2005
- * Communication de la Commission « Mise en œuvre du programme communautaire de Lisbonne – une politique des P.M.E. moderne pour la croissance et l'emploi » du 10/11/2005
- * Communication de la Commission « Mettre en œuvre le programme communautaire de Lisbonne : Financer la croissance des P.M.E. – promouvoir la valeur ajoutée européenne » du 29/06/2006
- * Communication de la Commission « Réformes économiques et compétitivité : les principaux messages du rapport 2006 sur la compétitivité européenne du 14/11/2006
- * Communication pour la croissance et l'emploi et la réforme de la politique européenne de cohésion – quatrième rapport d'étape sur la cohésion du 12/06/2006
- * Communication de la Commission au Conseil relative à la modification des directives de négociation d'accords de partenariat économique avec les pays et régions ACP du 28/11/2006
- * Rapport de la Commission « Rapport annuel sur les activités de l'Union européenne en matière de recherche et de développement technologique en 2005 » du 15/11/2006
- * Communication de la Commission « Moderniser l'éducation et la formation : une contribution essentielle à la prospérité et à la cohésion sociale en Europe » du 30/11/2005
- * Communication de la Commission : stratégie thématique sur l'utilisation durable des ressources naturelles du 21/12/2005
- * Communication de la Commission sur l'examen de la stratégie en faveur du développement durable : une plate-forme d'action du 27/02/2006
- * Communication de la Commission : Une nouvelle politique européenne du tourisme : renforcer le partenariat pour le tourisme en Europe du 17/03/06
- * Communication de la Commission : plan d'action 2006-2008 pour la simplification et l'amélioration de la politique commune de la pêche du 08/12/2005
- * Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen : améliorer la situation économique du secteur de la pêche du 09/03/2006
- * Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen : Améliorer la consultation en matière de gestion de la pêche communautaire du 24/05/2006
- * Communication de la Commission : vers une politique maritime de l'Union : une vision européenne des océans et des mers du 07/06/2006
- * Communication de la Commission au Conseil et au Parlement : Application du principe de durabilité danses pêcheries de l'Union européenne au moyen du rendement maximal durable du 07/07/2006
- * Communication de la Commission au Conseil : possibilités de pêche en 2007 – Déclaration de politique générale de la Commission européenne du 15/09/2006
- * Rapport de la Commission relatif à la mise en œuvre des mesures prévues par le règlement CE n° 2328/2003 du Conseil du 22 décembre 2003 instituant un régime de compensation des surcoûts induits par l'ultra périphéricité pour l'écoulement de certains produits de la pêche des Açores, de Madère, des îles Canaries et des départements français de la Guyane et de la Réunion du 30/11/2006.
- * Communication de la Commission : vers une politique maritime de l'Union : une vision européenne des océans et des mers du 07/06/2006 (volume I)
- * Livre vert : vers une politique maritime de l'Union : une vision européenne des océans et des mers du 07/06/2006 (volume II)
- * Communication de la Commission « Un nouveau cadre stratégique pour le multilinguisme » du 22/11/2005
- * Communication de la Commission « Mise en œuvre de l'utilisation durable des ressources : une stratégie thématique pour la prévention et le recyclage des déchets » du 21/12/2005
- * Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen : mobiliser des moyens publics et privés pour financer un accès mondial à des services énergétiques sûrs, d'un coût abordable et sans incidence sur le climat : le fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables du 06/10/2006

* Livre vert : Une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable du 08/03/2006

* 6^{ème} programme d'action pour l'environnement « Environnement 2010 : notre avenir - notre choix » – COM 2001 31 final, établi par la décision 1600/2002/CE du 22 juillet 2002

* Communication de la Commission du 26 mai 2004. « Un partenariat renforcé pour les régions ultrapériphériques »

- **Prise en compte dans la stratégie intégrée :**

La stratégie intégrée prend en compte plusieurs orientations contenues dans ces textes communautaires en misant notamment sur 5 points :

- Poursuivre le développement de la recherche afin que la Réunion en soit le chef de file dans l'Océan Indien
- Encourager le rebond du tourisme
- Valoriser les potentialités de la pêche et de l'aquaculture
- Miser sur les secteurs de l'ingénierie et des prestations de service en matière de formation
- Construire les filières économiques de l'environnement et de l'énergie

2-1-2 Mettre les infrastructures d'échanges au service d'une économie d'ouverture sur l'Océan Indien

- **Références communautaires :**

* Communication de la Commission : Une nouvelle politique européenne du tourisme : renforcer le partenariat pour le tourisme en Europe du 17/03/06

* Communication de la Commission du 26 mai 2004. « Un partenariat renforcé pour les régions ultrapériphériques »

- **Prise en compte dans la stratégie intégrée :**

La stratégie intégrée prend en compte plusieurs orientations contenues dans ces textes communautaires en misant notamment sur 3 points :

- Tenir compte de la situation ultrapériphérique : les principes d'une stratégie des grands équipements d'ouverture pour le long terme
- Port Réunion : du service d'une « économie locale » à celui d'une compétitivité dans l'ouverture
- Les équipements aéroportuaires : confirmer la complémentarité Gillot-Pierrefonds

2-1-3 Ouvrir les entreprises à l'international

- **Références communautaires :**

* Communication de la Commission au Conseil relative à la modification des directives de négociation d'accords de partenariat économique avec les pays et régions ACP du 28/11/2006

* Communication de la Commission du 26 mai 2004. « Un partenariat renforcé pour les régions ultrapériphériques »

- **Prise en compte dans la stratégie intégrée :**

La stratégie intégrée prend en compte plusieurs orientations contenues dans ces textes communautaires en misant notamment sur 2 points :

- Améliorer l'environnement économique par une coordination des politiques et des actions de coopération régionale, nationale et communautaire

- Accompagner l'ouverture des entreprises de manière adaptée

2-2) Consolider les bases du développement économique et social

2-2-1 Conforter et renouveler les secteurs d'activité traditionnels

- **Prise en compte dans la stratégie intégrée :**
- **Références communautaires :**

* Communication de la Commission relative à la gestion des risques et des crises dans le secteur agricole du 09/03/05

* Communication de la Commission : Simplifier et mieux légiférer dans le cadre de la politique agricole commune du 19/10/2005

* Communication de la Commission sur l'examen de la stratégie en faveur du développement durable : une plate-forme d'action du 27/02/2006

* Communication de la Commission « Une Europe compétitive dans une économie mondialisée – Une contribution à la stratégie européenne pour la croissance et l'emploi » du 04/10/2006

* Rapport de la Commission au Conseil et au Parlement européen sur la simplification de l'organisation commune des marchés dans le secteur des fruits et légumes du 10/08/2004

* Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen « Elaborer un modèle agricole durable pour l'Europe grâce à la nouvelle politique agricole (PAC) – Réforme du secteur du sucre du 14/07/2004

* Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen « Plan d'action en matière d'alimentation et d'agriculture biologiques » du 10/06/2004

* Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau

* Décision n°1600/2002/CE du Parlement européen et du Conseil, en particulier les priorités pour lesquelles il a été établi que des stratégies thématiques environnementales (protection des sols, protection et conservation de l'environnement marin, utilisation durable des pesticides, pollution atmosphérique, environnement urbain et utilisation durable des ressources)

* Communication de la Commission au Conseil et au Parlement : Plan d'action en faveur de la diversité biologique dans les domaines de l'agriculture du 27 03 2001

* Communication de la Commission du 26 mai 2004. « Un partenariat renforcé pour les régions ultrapériphériques »

- **Prise en compte dans la stratégie intégrée :**

La stratégie intégrée prend en compte plusieurs orientations contenues dans ces textes communautaires en misant notamment sur 2 points :

- Permettre à l'activité agricole de répondre aux besoins d'une population croissante et aux opportunités de coopération régionale
- Consolider le commerce, l'artisanat et le BTP

2-2-2 Poursuivre la structuration et le développement d'une économie solidaire

- **Références communautaires :**

* Communication de la Commission, du 22 décembre 2005, « Un nouveau cadre pour la coordination ouverte des politiques de protection sociale et d'inclusion sociale »

* Communication de la Commission, du 12 décembre 2003, relative au rapport conjoint sur l'inclusion sociale résumant les résultats de l'examen des plans d'action nationaux pour l'inclusion sociale (2003-2005)

* Communication de la Commission, du 1er mars 2000, Construire une Europe de l'inclusion

- **Prise en compte dans la stratégie intégrée :**

La stratégie intégrée prend en compte plusieurs orientations contenues dans ces textes communautaires en misant notamment sur 2 points :

- Développer un secteur employeur
- Favoriser l'insertion par l'activité économique

3) La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance

3-1) Placer le développement durable au cœur des choix d'aménagement

3-1-1 Structurer et moderniser l'armature urbaine

- **Références communautaires :**

* Communication de la Commission sur l'examen de la stratégie en faveur du développement durable : une plate-forme d'action du 27/02/2006

* Communication de la Commission aux Etats membres du 28/04/2000 définissant des orientations pour une initiative commune concernant la réglementation économique et sociale des villes et banlieues en crise en vue de promouvoir un développement urbain durable / URBAN II 2000-2006

* Communication pour la croissance et l'emploi et la réforme de la politique européenne de cohésion – quatrième rapport d'étape sur la cohésion du 12/06/2006

* Communication de la Commission aux membres du 28/04/2000 définissant des orientations pour une initiative commune concernant la réglementation économique et sociale des villes et banlieues en crise en vue de promouvoir un développement urbain durable / URBAN II

- **Prise en compte dans la stratégie intégrée :**

La stratégie intégrée prend en compte plusieurs orientations contenues dans ces textes communautaires en misant notamment sur 3 points :

- Recréer les conditions d'une fluidité d'ensemble
- Utiliser le levier du tram-train pour conforter le modèle réunionnais
- Densifier en structurant la ville

3-1-2 Considérer l'environnement, l'eau et l'énergie comme paramètres majeurs d'un nouvel aménagement

- **Références communautaires :**

* Rapport de la Commission : lien entre la directive ESIE et les fonds communautaires du 27/10/2006

* Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen : Examen de la politique environnementale 2005 du 16/02/2006

* Communication pour la croissance et l'emploi et la réforme de la politique européenne de cohésion – quatrième rapport d'étape sur la cohésion du 12/06/2006

* Communication de la Commission « Mise en œuvre de l'utilisation durable des ressources : une stratégie thématique pour la prévention et le recyclage des déchets » du 21/12/2005

- * Décision de la Commission du 20 février 2006 établissant un questionnaire à utiliser pour rendre compte de la mise en œuvre de la directive 2000/76/CE sur l'incinération des déchets
- * Communication de la Commission : Observations de la Commission sur les conclusions et recommandations du rapport d'évaluation à mi-parcours du programme « Energie intelligente – Europe » 2003-2006 du 04/07/06
- * Livre vert : Une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable du 08/03/2006
- * Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (2007-2013)- proposition de décision du parlement européen et du conseil, du 6 avril 2005, établissant un programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (2007-2013)
- * Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen : mobiliser des moyens publics et privés pour financer un accès mondial à des services énergétiques sûrs, d'un coût abordable et sans incidence sur le climat : le fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables du 06/10/2006
- * Communication de la Commission : Vaincre le changement climatique planétaire du 09/02/2005
- * Communication de la Commission : Rapport sur les progrès vérifiables dans l'application du protocole de Kyoto du 01/12/2005
- * Communication de la Commission sur l'examen de la stratégie en faveur du développement durable : une plate-forme d'action du 27/02/2006
- * Communication de la Commission du 16/02/2006 : Examen de la politique environnementale 2005 - 6^{ème} programme d'action pour l'environnement
- * Communication de la Commission : Enrayer la diminution de la biodiversité à l'horizon 2010 et au-delà – Préserver les services éco systémiques pour le bien-être humain du 22/05/2006

- **Prise en compte dans la stratégie intégrée :**

La stratégie intégrée prend en compte plusieurs orientations contenues dans ces textes communautaires en misant notamment sur 4 points :

- Eau, assainissement, déchets : rattraper les retards en fixant des priorités
- Energie : diversifier des procédés de production et maîtriser la demande en ressources
- Anticiper sur les risques
- Valoriser le patrimoine naturel, environnemental et culturel

3-2) Aménager pour accompagner la croissance démographique

3-2-1 Compléter et sécuriser le réseau routier

3-2-2 Attribuer l'usage des sols de manière à permettre à l'économie de poursuivre son développement

- **Références communautaires :**

- * Communication de la Commission relative à la gestion des risques et des crises dans le secteur agricole du 09/03/05
- * Communication de la Commission : Simplifier et mieux légiférer dans le cadre de la politique agricole commune du 19/10/2005
- * Communication de la Commission sur l'examen de la stratégie en faveur du développement durable : une plate-forme d'action du 27/02/2006
- * Communication de la Commission aux Etats membres du 28/04/2000 définissant des orientations pour une initiative commune concernant la réglementation économique et sociale des villes et banlieues en crise en vue de promouvoir un développement urbain durable / URBAN II 2000-2006
- * Communication de la Commission : Une nouvelle politique européenne du tourisme : renforcer le partenariat pour le tourisme en Europe du 17/03/06

- **Prise en compte dans la stratégie intégrée :**

La stratégie intégrée prend en compte plusieurs orientations contenues dans ces textes communautaires en misant notamment sur 3 points :

- Maintenir le potentiel agricole
- Réaliser les implantations tertiaires au cœur du pôle urbain réunionnais
- Construire l'espace touristique à l'échelle de l'ensemble de l'île

3-2-3 Poursuivre une politique volontariste d'aménagement des hauts et des espaces forestiers

- **Références communautaires :**

* Résolution du Conseil relative à une stratégie forestière pour l'Union européenne du 15 décembre 1998

* Communication de la Commission au Conseil et au Parlement : Rapport sur la mise en œuvre de la stratégie forestière de l'Union européenne du 10 mars 2005

* Communication de la Commission concernant un plan d'action de l'Union européenne en faveur des forêts du 15/06/2006

- **Prise en compte dans la stratégie intégrée :**

La stratégie intégrée prend en compte plusieurs orientations contenues dans ces textes communautaires en misant notamment sur 2 points :

- Aménager les Hauts ruraux
- Protéger et valoriser les espaces forestiers

0.5.3.5 Complémentarité avec la stratégie de Lisbonne et de Göteborg

L'examen de cohérence de la stratégie régionale intégrée est proposé sur la base des Lignes Directrices Intégrées 2005-2008 (Union européenne).

Cette analyse de cohérence s'inscrit en complémentarité de celle menée dans le cadre de l'évaluation *ex ante*, sur la base de la confrontation de la stratégie intégrée de La Réunion avec les principaux documents de référence communautaires 2007-2013.

1) La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain

1-1) Favoriser l'innovation et réfléchir l'avenir à l'échelle internationale

Cette orientation vise à positionner La Réunion sur des marchés porteurs, à construire des parcours de professionnalisation adaptés à la concurrence internationale.

D'une manière générale, la stratégie préconisée implique une meilleure coordination des politiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion. Pour ce faire, la mobilisation de techniques pédagogiques innovantes et le développement d'une politique de la mobilité favorisant la conquête d'emplois diversifiés, ouverts sur l'international, constitueront les leviers de la valorisation du potentiel humain et de la compétitivité de l'île.

• Référentiel communautaire (Lignes Directrices Intégrées 2005-2008)

Les lignes directrices pour l'emploi (2005-2008) prônent des politiques visant à « *accroître les investissements dans la connaissance, renforcer la capacité d'innovation de l'économie* », en reconnaissant que « *les économies fondées sur la connaissance et les services nécessitent des compétences différentes des industries traditionnelles, compétences qui requièrent à leur tour une mise à jour constante face aux changements technologiques et à l'innovation* ». En cela, les orientations retenues dans la stratégie intégrée s'inscrivent dans l'objectif général de la stratégie de Lisbonne, qui poursuit la réalisation d'une société de la connaissance, fondée sur le capital humain, l'éducation et les politiques de recherche et d'innovation nécessaires pour renforcer la compétitivité de l'Union à l'échelle internationale.

Un moyen pour y parvenir, selon les LDI, repose sur la « *capacité à garantir l'attrait, l'ouverture et un niveau élevé des normes de qualité des systèmes d'éducation et de formation* ».

D'une manière complémentaire, la capacité à stimuler « *la mobilité transnationale et intersectorielle des travailleurs, des chercheurs et des étudiants* » est considérée comme un facteur déterminant d'accroissement de la compétitivité régionale.

1-2) Poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation pour mieux lutter contre l'exclusion et accompagner les secteurs porteurs d'emplois

Cette orientation traite de l'effort à entreprendre, grâce à l'apport des fonds structurels, en faveur de la qualification et de la professionnalisation des Réunionnais. La stratégie vise l'inclusion économique et sociale la plus large possible, notamment par le biais de l'accompagnement des plus défavorisés vers la qualification professionnelle et la lutte contre l'illettrisme et les discriminations.

A terme, elle doit aboutir à un enrichissement du vivier de compétences indispensables au développement économique, grâce à l'amélioration de la réactivité des dispositifs de formation ainsi qu'à une plus grande synergie entre l'enseignement, la recherche et l'économie.

• Référentiel communautaire (LDI 2005-2008)

Cette orientation s'inscrit dans le sillage des lignes directrices pour l'emploi qui appellent à renforcer « *l'insertion sociale, prévenir l'exclusion du marché du travail et soutenir l'intégration professionnelle des personnes défavorisées* ». De ce point de vue, les prescriptions communautaires plaident pour une approche en terme de « *cycle de vie* », dans laquelle chaque étape du parcours des individus constitue un défi pour le développement de la compétitivité des ressources humaines : « *réduire considérablement le nombre d'élèves quittant l'école prématurément ; améliorer l'accès à l'enseignement professionnel initial, à l'enseignement secondaire et à l'enseignement supérieur, y compris aux apprentissages et à la formation à l'entrepreneuriat; augmenter la participation à la formation continue et en entreprises tout au long de la vie, en particulier pour les travailleurs peu qualifiés et âgés* ».

L'accent est également mis sur la nécessité d'améliorer « *l'égalité des chances, la lutte contre la discrimination et l'intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes* », une préoccupation essentielle dans la stratégie de La Réunion.

2) La compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international

2-1) Préparer un pôle économique à l'échelle de l'Océan indien

Les fonds européens dont bénéficiera La Réunion doivent servir l'ambition de constituer un pôle économique attractif et compétitif à l'échelle de l'Océan indien. Pour y parvenir, les secteurs stratégiques pour l'avenir de l'île (formation, recherche, tourisme, pêche et aquaculture, filières économiques de l'environnement et de l'énergie) deviennent des priorités de l'action publique. La construction, l'extension ou la modernisation d'infrastructures (notamment portuaires et aéroportuaires) assurant l'ouverture de l'île s'avèrent ainsi indispensables pour appuyer le déploiement de l'économie réunionnaise dans l'environnement régional.

Le rôle de chef de file économique dans l'Océan Indien, auquel prétend La Réunion, passe nécessairement par une stimulation des politiques de recherche, de progrès technologique et d'ouverture des entreprises réunionnaises sur leur environnement international.

• Référentiel communautaire (LDI 2005-2008)

Les LDI ouvrent la voie à un certain nombre de réformes micro-économiques destinées à augmenter le potentiel de croissance de l'Union européenne et à saisir les occasions offertes par l'ouverture des marchés. Il s'agit notamment d'instaurer un environnement favorable aux entreprises, de développer les politiques de recherche-développement, la diffusion des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et les infrastructures nécessaires à l'expansion des flux économiques transfrontaliers ainsi qu'à la croissance d'une économie de la connaissance et de l'innovation. Il y est notamment souligné que « *l'existence d'infrastructures modernes dans le domaine des transports, des réseaux de communication et de l'énergie est un facteur important qui détermine l'attrait d'un lieu d'implantation* » et constitue une « *condition essentielle à la réussite de l'ouverture des entreprises à la concurrence* ».

L'amélioration des investissements et des politiques de recherche-développement apparaît, dans la continuité de la stratégie de Lisbonne, comme le moteur essentiel de la compétitivité économique, de la croissance et de l'emploi. L'objectif principal vise l'instauration « *des conditions d'encadrement, des instruments et des incitations nécessaires pour amener les sociétés à investir dans la recherche* ». Pour garantir aux entreprises un environnement suffisamment compétitif, les LDI encouragent la synergie de la R&D public/privé, à « *renforcer les centres d'excellence* » et à veiller à « *la disponibilité d'un nombre suffisant de chercheurs qualifiés, notamment en attirant davantage d'étudiants dans les disciplines scientifiques, techniques et d'ingénierie et en améliorant les perspectives de carrière et la mobilité transnationale et intersectorielle des chercheurs* ».

Le développement d'une économie compétitive passe enfin par la capacité à « *tirer pleinement parti* » de la production et de l'utilisation des TIC, à développer l'accès au réseau numérique, à améliorer les services d'aide à l'innovation et à favoriser les transferts de technologies.

2-2) Consolider les bases du développement économique et social

Afin de favoriser la transition économique de l'île et les conditions d'un développement équilibré, les partenaires ont souhaité qu'une partie de la dotation des fonds structurels servent à la consolidation des bases du développement économique et social réunionnais.

Premier jalon de cet objectif, une modernisation des secteurs d'activités traditionnels (L'agriculture bien-sûr, mais aussi le commerce, l'artisanat, le BTP) est nécessaire pour accompagner l'accroissement démographique de l'île.

De façon parallèle, la poursuite de la structuration de l'économie solidaire permettra de développer de nouveaux gisements d'activité, notamment dans les secteurs émergents (services de proximité, gestion des déchets, préservation de l'environnement, ...).

• Référentiel communautaire (LDI 2005-2008) :

Prendre le parti de renforcer les bases du développement économique et social spécifique à La Réunion, c'est choisir « *les solutions locales qui répondent le mieux aux besoins* » du territoire. Cette orientation se présente comme l'application concrète et originale du principe de subsidiarité qui gouverne l'élaboration des Programmes Opérationnels.

La politique de modernisation des secteurs d'activités doit permettre d'enclencher à l'échelle de l'île, comme le prescrivent les LDI, « *une accélération de la croissance de la productivité (...) indispensable au maintien et à l'amélioration des niveaux de vie futurs* ».

De même, la structuration de l'économie solidaire rejoint l'objectif d'amélioration de « *l'insertion* » et de la « *durabilité* » sociale mis en avant par la Stratégie de Lisbonne afin d'assurer la réalisation d'une « *croissance soutenable et équitable* » d'une part, et de contribuer au maintien de la « *cohésion sociale* » dans l'Union européenne d'autre part. Les LDI prônent en particulier de favoriser « *l'insertion sur le marché du travail des personnes défavorisées* » (c'est-à-dire en marge du secteur marchand), notamment par le développement « *de l'économie sociale* ».

Le développement de l'économie solidaire apporte ainsi une réponse spécifique au constat dressé dans les LDI selon lequel « *une importante main-d'œuvre potentielle est laissée en jachère, ne pouvant pas contribuer à l'amélioration des niveaux de vie* ».

3) La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance

3-1) Placer le développement durable au cœur des choix d'aménagement

3-2) Aménager pour accompagner la croissance démographique

Cet axe se présente comme le fruit d'une réflexion autour de la traduction de la stratégie de protection de l'environnement initiée par le Conseil de Göteborg de Juin 2001 sur le territoire réunionnais. L'enjeu consiste à adapter le modèle de développement durable européen aux spécificités et aux contraintes inhérentes à l'île de La Réunion.

Dans cette perspective, la stratégie intégrée a « *placé le développement durable au cœur des choix d'aménagement* ». Pour ce faire, la stratégie retenue préconise d'accentuer les efforts sur deux enjeux spécifiques au développement réunionnais. D'une part, la modernisation de l'espace urbain doit s'effectuer dans le respect de la protection du patrimoine environnemental de l'île. D'autre part, de manière plus transversale, une politique d'aménagement « durable », préservant l'équilibre vulnérable des ressources du territoire (environnement, eau, énergie) est définie.

Mais, parce qu'une politique de développement durable se doit tout autant de considérer le facteur environnemental que le facteur humain, la stratégie intégrée de La Réunion profile sa politique d'aménagement du territoire de façon à ce qu'elle accompagne la croissance démographique prévue dans l'île pour les trente prochaines années (amélioration du réseau routier, gestion équilibrée des sols, préservation et valorisation des Hauts et des espaces forestiers).

• Référentiel communautaire (LDI 2005-2008) :

Si la stratégie de Lisbonne invite les Etats à se concentrer sur la croissance et sur l'emploi pour préserver et améliorer les niveaux de vie dans l'Union, l'objectif de développement durable n'en demeure pas moins une clé de voûte des politiques européennes.

La prise en compte du facteur environnemental est un attribut essentiel de la qualité finale d'une politique structurelle. Accueillant une biodiversité d'une grande richesse mais très vulnérable, La Réunion s'est attachée, dans l'élaboration de sa stratégie intégrée, à porter une attention particulière à la prise en compte « *du problème des changements climatiques, à faire un usage plus rationnel des ressources et à stopper la perte de la biodiversité* », comme y incitent les LDI.

En misant sur les réseaux et la performance environnementale, le tram-train, l'autonomie fonctionnelle de l'habitat, ou encore une politique de rattrapage ambitieuse en matière de gestion des déchets, l'île de La Réunion s'engage pour une politique de développement durable basée sur « *la mise au point et l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement* ». Enfin, en prenant le parti de diversifier son bouquet énergétique et de maîtriser ses ressources, La Réunion met en œuvre une stratégie conforme aux exigences des LDI, qui soutiennent « *les mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique, à titre de contribution tant au développement durable qu'à la compétitivité* ».

Lien entre FEADER et stratégie de Lisbonne :

La stratégie de Lisbonne vise à renouveler les bases de la compétitivité européenne, à augmenter son potentiel de croissance ainsi que sa productivité et à renforcer la cohésion sociale en misant principalement sur la connaissance, l'innovation et la valorisation du capital humain.

Le FEADER s'inscrit pleinement dans cette stratégie. En soutenant les investissements il participera à l'amélioration de la productivité. En encourageant l'initiative, que ce soit par le soutien à l'activité en zones défavorisées ou l'appui à la création de petites entreprises artisanales ou de services, elle participera à une croissance riche en emplois, seule susceptible de renforcer la cohésion sociale.

En favorisant l'accès des actifs des zones rurales, qu'ils relèvent du secteur primaire, secondaire ou tertiaire, à la formation et en soutenant les projets élaborés sur le terrain par les acteurs économiques, sociaux et institutionnels, elle misera sur les compétences humaines.

Plus précisément, la politique de développement rural participera à la mise en œuvre du programme national de réforme français, déclinaison nationale de la stratégie de Lisbonne, tel qu'arrêté le 11 octobre 2005. Elle permettra en effet de promouvoir une croissance respectueuse de l'environnement (priorité 1.6 du programme national de réforme) en luttant contre le changement climatique, en intégrant dimension économique et préoccupation écologique et en réduisant les pollutions locales engendrées par l'agriculture ;

Ainsi la politique de développement rural participera-t-elle à la politique de croissance et de l'emploi basée sur une compétitivité accrue, la valorisation du potentiel humain et le développement durable, telle que définie à Lisbonne en 2000 et Göteborg en 2001, et réaffirmée lors du Conseil européen de Bruxelles des 22 et 23 mars 2005.

Le tableau ci-dessous synthétise les principaux apports de la politique de développement rural à la stratégie de Lisbonne :

Axe	N° de mesure	Mesure	Contribution à la stratégie de Lisbonne	Contribution FEADER à l'objectif de création ou de préservation d'emplois
1	111	formation professionnelle et actions d'information	1) renforce le capital humain 2) œuvre à une meilleure cohésion sociale en permettant l'accès des actifs des zones rurales à la formation continue à l'instar de ceux des zones urbaines 3) participe à l'accroissement de la productivité	10% de l'axe 1 soit environ 23M€
	112	installation des jeunes agriculteurs	1) permet le maintien de l'emploi en zone rurale 2) accélère les mutations techniques 3) participe à l'accroissement de la productivité	
	113	préretraite	1) permet le maintien de l'emploi en zone rurale 2) accélère les mutations techniques 3) participe à l'accroissement de la productivité	
	114	conseil	1) accélère les mutations techniques 2) renforce le capital humain	
	121	Modernisation des exploitations agricoles	1) accélère les mutations techniques 2) participe à l'accroissement de la productivité	
	123	accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles	1) accélère les mutations techniques 2) participe à l'accroissement de la productivité 3) participe à une économie à haute valeur ajoutée	
	125	amélioration et développement des infrastructures	1) participe à l'accroissement de la productivité 2) permet le maintien de l'emploi en zone rurale via notamment le regroupement de l'habitat rural	
2	Toutes les mesures (sauf 226)		1) promeut une croissance durable basée sur le respect de l'environnement et renouvelle ainsi les bases de la compétitivité (prise en compte des externalités) 2) renforce l'attractivité des territoires	Impact indirect
3	311	diversification vers des activités non agricoles	participe au maintien et/ou à la création d'emplois	45% du montant de l'axe soit environ 10M€
	312	aide à la création et au développement des microentreprises en vue de promouvoir l'entrepreneuriat et de renforcer le tissu économique	participe au maintien et/ou à la création d'emplois	
	313	promotion des activités touristiques	participe au maintien et/ou à la création d'emplois	
	331	formation et information des acteurs économiques dans les domaines couverts par l'axe 3	1) renforce le capital humain 2) œuvre à une meilleure cohésion sociale en permettant l'accès des acteurs des zones rurales à la formation continue à l'instar de ceux des zones urbaines 3) participe à l'accroissement de la productivité	
	341	acquisition des compétences et animation en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie locale de développement	1) renforce le capital humain 2) œuvre à une meilleure cohésion sociale en favorisant la synergie entre les différents acteurs ruraux 3) participe à une croissance durable fondée sur des démarches volontaires et ascendantes	
4	Leader	1) renforce le capital humain 2) œuvre à une meilleure cohésion sociale en favorisant la synergie entre les différents acteurs ruraux 3) œuvre à une meilleure cohésion sociale en favorisant la synergie entre les différents acteurs ruraux 4) participe à une croissance durable fondée sur des démarches volontaires et ascendantes 5) permet la diffusion des pratiques innovantes	25% du montant de l'axe soit environ 4 M€	

Lien entre FEADER et la stratégie de Göteborg

La stratégie de Göteborg fait du développement durable un impératif s'imposant aux Etats membres. La durabilité s'entend au niveau économique, sociétal et environnemental.

Le FEADER s'inscrit pleinement dans cette stratégie :

- la durabilité économique sera au cœur de la mise en œuvre. Elle sera assurée par un processus rigoureux de définition des aides et de sélection des projets. Le suivi quantitatif et qualitatif permettra de réajuster la politique suivie en tant que de besoin ;
- la durabilité sociétale sera garantie par les processus partenariaux mis en œuvre à chaque étape de la programmation : définition, suivi, mise en œuvre. L'axe 4 aura un rôle particulier à jouer à cet égard ;
- la durabilité environnementale : l'Union européenne a fait du respect de l'environnement un objectif s'imposant à l'ensemble des politiques mises en œuvre, soulignant ainsi que la dimension environnementale doit être partie intégrante de toute action publique. L'amélioration de l'environnement un objectif auquel concourt l'ensemble des axes de développement rural et non les seuls dispositifs de l'axe 2. Pour ce faire, on cherchera à intégrer la dimension environnementale dans la définition même de certains dispositifs et permettra la mobilisation de mesures diverses pour soutenir un projet à caractère environnemental.

Comme indiqué dans le plan stratégique national, la protection de l'environnement est un enjeu commun à l'ensemble du programme de développement rural. La politique menée en faveur de cet enjeu reposera sur des actions visant à

- promouvoir des pratiques économiques favorables à l'environnement ;
- limiter la pression sur la ressource ;
- favoriser les économies d'énergie.

Le tableau ci-dessous précise l'apport des principales mesures des 3 axes (hors mesures agroenvironnementales) qui intégreront une dimension environnementale forte.

Axe	N° de mesure	Mesure	Apport environnemental
1	111	formation	Promouvoir des pratiques économiques favorables à l'environnement : sensibilisation à l'impact environnemental des activités économiques + évolution des pratiques
	112	installation des jeunes agriculteurs	Limiter la pression sur la ressource : aide complémentaire pour les installations en zones défavorisées afin de permettre une occupation équilibrée du territoire
	114	Conseil	Promouvoir des pratiques économiques favorables à l'environnement : mise en place du PGE avec une analyse environnementale poussée
	121	modernisation des exploitations agricoles	Promouvoir des pratiques économiques favorables à l'environnement et économie d'énergie : aide complémentaire pour les investissements utilisant des matériaux naturels + dispositifs en faveur en faveur des investissements environnementaux (économie d'énergie etc)
	125	infrastructures agricoles	limiter la pression sur la ressource : les retenues collinaires participeront à la rationalisation de la gestion de l'eau et les réseaux d'irrigation sont prévus en adéquation avec la DCE
2	211 et 212	zones défavorisées	Limiter la pression sur la ressource et Promouvoir des pratiques économiques favorables à l'environnement : permet l'occupation équilibrée du territoire et donc la préservation de la biodiversité ordinaire + engagement environnemental supplémentaire (taux de chargement)
3	331	formation	Promouvoir des pratiques économiques favorables à l'environnement : sensibilisation à l'impact environnemental des activités économiques
	341	acquisition de compétences et animation	Promouvoir des pratiques économiques favorables à l'environnement : sensibilisation à l'impact environnemental des activités économiques

0.5.3.6 Complémentarité du FEADER sur les thèmes de l'innovation et de la formation

Axe	N° de mesure	Mesure	Lien avec la formation et l'innovation	Montant FEADER indicatif
1	111	formation	Mesure dédiée entièrement à la formation, l'information et la dissémination de connaissances. L'innovation a une place prépondérante au sein de cette mesure notamment sur le dispositif 111.3 compte tenu de la mise en place d'actions liées à la diffusion de connaissances scientifiques et techniques et de pratiques novatrices : Les actions de diffusion des connaissances scientifiques et des pratiques novatrices peuvent prendre la forme d'actions collectives, d'actions d'information, de formations-actions visant la création et la diffusion de références communes en accompagnement d'expérimentations, de création d'outils d'information et de diffusion, d'actions de démonstration.	40M€
	114	Conseil	La mise en place du PGE contribue indirectement à la formation des agriculteurs : Le PGE vise non seulement à réaliser un diagnostic stratégique (forces-faiblesse) technique, environnemental et économique de l'exploitation agricole mais également à formaliser un projet de modernisation de l'exploitation à horizon 5 ans. Il joue un rôle innovant fort au sein des exploitations agricoles car permet aux agriculteurs par le biais de cette analyse de remettre en question ses modes de fonctionnement et d'aller vers des techniques nouvelles et plus respectueuses de l'environnement	4 €
	121	modernisation des exploitations agricoles	Les investissements innovants seront éligibles à cette mesure et permettront aux agriculteurs de faire évoluer leur mode de fonctionnement et leurs techniques	15% des investissements réalisés soit 5M€
2	214	MAE	Former et informer les agriculteurs sur les enjeux environnementaux liés à la zone de production. Rôle important via les opérateurs de terrain dans le cadre de la mise en œuvre des MAE	10% du montant MAE : 2M€
3	311	formation	Le pôle de formation et d'information des Hauts sera au service des acteurs du développement local. Il aura notamment pour rôle de faciliter, par la production de connaissances sur les territoires,	1M€
	341	acquisition de compétences et animation	permettra sur le territoire des Hauts de contribuer à la mise en place de l'acquisition de compétences et l'animation en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies locales de développement	4M€
4	Leader		Stratégie de territoire et démarche innovante	16M€

0.5.3.7 Complémentarité du FEADER sur le thème de l'égalité des chances

Comme précisé dans le diagnostic, les femmes actives représentent 44,9% des femmes en âge de travailler en 2005. La place des femmes dans la société se renforce : en 15 ans, le nombre de femmes actives est passé de 96 000 à 134 174. Cette progression traduit des avancées dans l'égalité des genres qui reste bien sûr à conforter.

Les femmes ne sont pas absentes de l'activité agricole : elles représentent plus de 4 000 personnes soit 20% des actifs et 16.5% des UTA totales. Un chef d'exploitation sur 7 est une femme.

Les interventions prévues au titre du FEADER prendront en compte la problématique de l'égalité des chances homme femmes. Les mesures suivantes devront faire l'objet d'une attention particulière sur cette thématique :

- 111 Formation
 - 112 Installation des jeunes agriculteurs et agricultrices
 - 121 Modernisation des exploitations agricoles
 - 211/212 ICHN
 - 214 MAE
 - 311 Diversifier l'économie rurale
 - 312 Aide à la création et au développement des micros entreprises
- Axe LEADER.

De manière opérationnelle, dès l'instruction des demandes de subvention, un regard attentif sera porté sur la prise en compte de la dimension de l'égalité des chances. Ces éléments seront examinés au moment de la sélection des projets mais également au moment du bilan des actions. Pour mener à bien cela, il est prévu dans le cadre du programme opérationnel FSE dans le cadre de l'axe 2, de mettre en place des actions de formation et de sensibilisation des agents affectés à l'instruction de tous les dossiers de demande de subvention.

Par ailleurs, l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes est portée à La Réunion par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité (DRDFE), service de l'Etat chargé de conduire la politique publique en la matière.

La DRDFE mène de front une action transversale de sensibilisation des responsables des actions publiques et de la société civile et des actions spécifiques selon quatre axes prioritaires :

- Accès des femmes aux responsabilités et à la prise de décisions
- Egalité professionnelle
- Egalité en droit et en dignité
- Articulation des temps de vie

Elle développe pour cela un partenariat étroit avec les acteurs locaux : services de l'état, collectivités régionale, départementale et locales, réseaux économiques, tissu associatif.

Notamment sur le champ de l'égalité professionnelle des actions récentes ont été et sont menées en vue :

- D'une meilleure connaissance des avancées de l'égalité femmes-hommes à La Réunion par la commande et la publication d'études
 - quantitative : brochure les chiffres clé de la parité publiée, à la demande la DRDFE, par l'INSEE Réunion en 2005 et consultable sur son site Internet,
 - qualitative : Promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes à la Réunion en cours de réalisation par l'Observatoire du Développement de La Réunion
- D'une diffusion de l'approche égalitaire entre les femmes et les hommes au niveau professionnel auprès d'un large public : scolaires et étudiants, professionnels, demandeurs d'emploi, élus et décideurs..

L'étude qualitative menée par l'Observatoire du Développement de La Réunion s'inscrit dans une démarche partenariale globale visant à sensibiliser le plus grand nombre d'acteurs sur la problématique d'égalité entre les hommes et les femmes. Ce partenariat s'est manifesté notamment par la mise en place d'un comité de pilotage chargé de suivre l'étude qualitative de Promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes à la Réunion.

Au-delà, ce comité initiera un plan stratégique régional pour faire évoluer la place de la femme et de l'homme dans la société réunionnaise.

0.5.4 – Respect de l'égalité entre hommes femmes et de non-discrimination

Le principe de non-discrimination est au cœur du système juridique français. L'égalité de tous les citoyens devant la loi est inscrite dans la Constitution. La législation a progressivement réprimé les agissements discriminatoires fondés sur la race, le sexe, la situation de famille, les mœurs, l'appartenance ethnique, la religion, le handicap. La loi du 30 décembre 2004 a fixé le principe général de non-discrimination en raison de l'origine en matière civile et administrative et institué une autorité administrative indépendante pour lutter contre les discriminations : la Halde (Haute autorité de lutte contre la discrimination et pour l'égalité) Une représentation locale de la Halde a été récemment installée à la Réunion.

La Halde peut être saisie directement ou par l'intermédiaire d'un parlementaire ou d'une association. Elle dispose également du droit d'auto-saisine et peut transmettre un dossier à l'autorité disciplinaire. Elle a pour mission d'informer, de diffuser les bonnes pratiques, d'assurer une médiation, d'assister en justice, de faire évoluer le droit.

La législation nationale est donc le premier outil pour lutter contre les discriminations sous toutes leurs formes.

L'autorité de gestion et ses partenaires compléteront ce dispositif de lutte contre les discriminations et pour l'égalité par des actions spécifiques visant à s'assurer du respect de ces principes en :

- associant la délégation régionale des droits de la femme et de l'égalité aux différents travaux d'élaboration et de mise en œuvre des programmes européens ;
- préservant le système de gestion intégré et les échanges mensuels avec les services en charge des questions d'égalité : un Comité de programmation unique pour l'ensemble des fonds permettant d'avoir des échanges avec les services de la Direction du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- veillant à que l'information et la communication puisse toucher tous les publics sans discrimination ;
- mettant en place des formations sur le FSE dans le cadre du mainstreaming : la formation visera d'une part à sensibiliser le personnel administratif et décisionnaire à la problématique de l'égalité, et, d'autre part, à répondre aux besoins en formation spécifiques des femmes, quand de tels besoins sont manifestes ;
- soutenant des actions spécifiques transversales concourant à ces priorités (centre de ressources sur l'égalité des chances, accompagnement de l'insertion des personnes handicapées...).

1. Intitulé du programme de développement rural

Le programme de développement rural 2007-2013 couvrant l'île de la Réunion sera dénommé « programme de Développement Rural Réunion » ou PDR Réunion.

2. État membre et région administrative (le cas échéant)

2.1. Zone géographique couverte par le plan

La politique de développement rural cofinancée par le FEADER a vocation à s'appliquer sur l'ensemble du territoire pour autant qu'elle soutienne des activités agricoles, sylvicoles, agroalimentaires ou en lien avec l'espace rural tel que défini au point 0.3.6.1.

2.2. Régions relevant de l'objectif de « convergence »

Sont classées « objectif de convergence » les régions dont le PIB par habitant est inférieur à 75% du PIB moyen par habitant de l'Union Européenne. La totalité de l'île de la Réunion est située en zone convergence.

L'île de La Réunion d'une superficie de 2512 km² (circonférence de 207 km, avec 72 km de long et 51 km de large), est située dans le sud-ouest de l'océan Indien, à quelque 800 km à l'est de Madagascar, et à 210 km de Port-Louis à l'île Maurice. L'île de La Réunion forme avec l'île Maurice, l'île Rodrigues et quelques îlots mauriciens l'archipel des Mascareignes. Elle se trouve par 55°29' de longitude Est et 21°5' de latitude Sud.



3. Analyse de la situation en termes de points forts et points faibles, stratégie retenue pour y répondre et évaluation ex ante

3.1. Analyse de la situation en termes de points forts et points faibles

L'analyse SWOT présentée dans le cadre de la stratégie régionale intégrée (voir point 0.3.5) est complétée de la manière suivante :

- prise en compte des spécificités de la zone rurale réunionnaise en termes de forces et faiblesses
- définition des objectifs compte tenu des enjeux identifiés en matière de forces et faiblesses
- lien avec la stratégie régionale intégrée

Le tableau ci dessous précise le lien entre le diagnostic et la stratégie :

Domaines	Forces	Faiblesses	Objectifs	Axes stratégiques en lien avec la stratégie régionale intégrée
Agriculture	- des filières végétales organisées - des filières animales structurées	- des filières encore insuffisantes pour couvrir les besoins - coûts de production importants liés à l'éloignement, l'insularité et à la taille des exploitations - un accompagnement des agriculteurs à poursuivre	Moderniser les exploitations agricoles	Permettre à l'activité agricole de répondre aux besoins d'une population croissante : Durabilité et compétitivité des exploitations agricoles
	- 15% de la population active (le double de la métropole) - l'agriculture assure la cohésion sociale	- nécessité de consolider la professionnalisation des agriculteurs	Formation des actifs	Encourager la réactivité des dispositifs de formation afin de favoriser l'adaptation des compétences
	- présence dynamique de centre d'expérimentation, de diffusion de connaissance de renommée internationale, sources d'innovation - climat tropical chaud et humide avec diversité des microclimats selon l'altitude : diversification de la gamme de production et terrain favorable à la recherche et à l'expérimentation	- problèmes phytosanitaires et sanitaires propres aux zones tropicales - des conduites culturelles à adapter - des méthodes de lutte à inventer dans l'optique du développement durable - un manque important d'accompagnement des agriculteurs vers des techniques innovantes	Promouvoir l'innovation et la diffusion des connaissances scientifiques et techniques	Permettre à l'activité agricole de répondre aux besoins d'une population croissante l'innovation et le développement:
	- rôle pivot de la production de canne, culture robuste réduisant le risque de perte de revenu des agriculteurs	- manque crucial d'eau dans l'ouest - réseau d'irrigation à organiser afin de se prémunir contre le manque d'eau - mise en place de systèmes d'irrigation économes en eau et préservant la ressource	Mobiliser et développer la ressource en eau	Permettre à l'activité agricole de répondre aux besoins d'une population croissante : l'irrigation comme facteur de compétitivité et de durabilité

Domaines	Forces	Faiblesses	Objectifs	Axes stratégiques en lien avec la stratégie régionale intégrée
Agriculture	- expérience des politiques d'aménagement fonciers et de prévention des risques	- mitage important - présence de friches - équilibre entre urbain et agricole - forte pierrosité, étroitesse du foncier et des parcelles - forte pression démographique sur un espace réduit - forte concurrence pour l'utilisation des terres	Préserver le foncier agricole	Attribuer l'usage des sols de manière à permettre à l'économie de poursuivre son développement en maintenant le potentiel agricole
	- population en croissance donc accroissement des besoins de produits alimentaires - attachement de la population à une offre de produits « pays », réputés sûrs et conformes aux exigences locales	- modernisation de la société qui fait que l'alimentation n'est pas le premier poste de dépense de la population - diminution progressive du pouvoir d'achat et développement corollaire du modèle de consommation occidentale (marque « discount » et premier prix en croissance)	Moderniser les exploitations agricoles	Permettre à l'activité agricole de répondre aux besoins d'une population croissante : Durabilité et compétitivité des exploitations agricoles
	- des postulants à l'installation en agriculture nombreux	- des coûts d'installation croissants - un vieillissement de la population agricole	Assurer la relève des générations	
Industries agro alimentaire	- Un secteur agro alimentaire dynamique et diversifié - une industrie agro-alimentaire bien présente (6% du PIB)	- coût de production important du fait de l'éloignement, de l'insularité, et difficulté de réaliser des économies d'échelle - dépendance de l'approvisionnement extérieur en l'absence de sources locales, et coûts d'approche élevés.	Adapter la production en intégrant les dimensions de qualité et d'innovation	Permettre à l'activité agricole de répondre aux besoins d'une population croissante : Valorisation des produits, coproduits et sous produits
Forêt	- des ressources inestimables en matière de biodiversité - statut de la forêt : une prédominance de la forêt publique départemento-domaniale	- moindre organisation de la forêt privée - difficulté de mobilisation du bois sur territoires contraints	Conforter le rôle multifonctionnel de la forêt : fonction de production, protection, et accueil touristique	Poursuive une politique volontariste d'aménagement des hauts et des espaces forestiers
Environnement	- Richesse et spécificité de la biodiversité. - l'agriculture contribue au développement des énergies renouvelables - rôle multifonctionnel de l'agriculture : préservation des sols, des paysages, tourisme vert...	- Difficulté à concilier besoins urbains et protection de l'environnement - Retard dans l'application des normes en matière d'assainissement et de traitement des déchets - performance énergétique des exploitations agricoles à améliorer - Difficulté à maintenir la qualité de l'eau compte tenu notamment des contraintes géomorphologiques et climatique du territoire insulaire.	Améliorer les pratiques agricoles en vue d'un effet sur la préservation de la ressource en eau, de l'érosion et de la préservation de la biodiversité	Permettre à l'activité agricole de répondre aux besoins d'une population croissante : durabilité et compétitivité des exploitations agricoles
	- Multiplicité et diversité des sites d'exception : le lagon et les massifs forestiers et autres monuments naturels : cirques, volcans, ...	- risques liés aux antagonismes liés à l'usage du sol	Soutenir l'agriculture dans les zones défavorisées	

Domaines	Forces	Faiblesses	Objectifs	Axes stratégiques en lien avec la stratégie régionale intégrée
Diversification de l'économie rurale	- un territoire des Hauts unique conforté par la mise en place du Parc National	- une entité à préserver - une nouvelle impulsion - relief et climat parfois contraignants et difficiles	Politique des Hauts à conforter : animer le territoire	Poursuivre une politique volontariste d'aménagement des hauts et des espaces forestiers
	Croissance de la population dans les Hauts	- gestion des conflits - formation des acteurs	Former les acteurs	
Diversification de l'économie rurale	- rôle multifonctionnel de l'agriculture : préservation des sols, des paysages, tourisme vert...	- manques d'infrastructures d'accueil rural	Favoriser l'accueil des touristes	Construire l'espace touristique à l'échelle de l'île
	- la forêt = un pôle d'attractivité touristique (locale et extérieure)	- des infrastructures forestières à améliorer	Créer des lieux d'attrait touristiques	
LEADER	- un territoire des hauts avec un caractère unitaire marqué	- une expérience ancienne	Mettre en place une nouvelle gouvernance	Poursuivre une politique volontariste d'aménagement des hauts et des espaces forestiers

Ces objectifs et la stratégie qui en résulte se sont basés sur les travaux conduits dans le cadre de la mise en place des cahiers de l'agriculture réalisés par le Conseil Général et les travaux des Assises des Hauts. Ces travaux ont par ailleurs été exploités par l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour la conception du programme pour l'élaboration de la stratégie régionale intégrée. L'évaluation ex ante s'est aussi basée sur ces travaux : Cf page 0.3 point sur « prise en compte des évaluations antérieures » de l'ex ante.

La permanence des constats qui ont été dressés lors de l'analyse SWOT initiale au stade de l'élaboration du programme au niveau des forces et des faiblesses de la Réunion explique que les orientations du « Bilan de Santé » de la PAC demeurent principalement inscrites dans les axes prioritaires définis. (Principalement dans les domaines de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement) Toutefois, l'analyse SWOT a été complétée au niveau de la performance énergétique des exploitations agricoles et des contraintes en termes de maintien de la qualité de l'eau.

3.2. Stratégie choisie pour répondre aux points forts et points faibles

La stratégie retenue s'articule autour de 5 points et permettra de relever les défis en matière de croissance d'emploi et de respect de l'environnement :

- Encourager la réactivité des dispositifs de formation afin de favoriser l'adaptation des compétences
- Permettre à l'activité agricole de répondre aux besoins d'une population croissante en particulier dans
 - o l'innovation et le développement
 - o la valorisation des produits, coproduits et sous produits
 - o la durabilité et la compétitivité des exploitations agricoles
 - o l'irrigation comme facteur de compétitivité
- Attribuer l'usage des sols de manière à permettre à l'économie de poursuivre son développement en maintenant le potentiel agricole
- Construire l'espace touristique à l'échelle de l'île

- Poursuivre une politique volontariste d'aménagement des hauts et des espaces forestiers

Cette stratégie est déclinée dans le cadre des 4 axes du règlement rural de la manière suivante :

Axe RDR	Axe stratégique	Objectifs	Mesures / Dispositifs FEADER	Poids financier indicatif
1	Encourager la réactivité des dispositifs de formation afin de favoriser l'adaptation des compétences	Formation des actifs	111.4	72%
	Permettre à l'activité agricole de répondre aux besoins d'une population croissante : Durabilité et la compétitivité des exploitations agricoles	Moderniser les exploitations agricoles	114, 121.1 à 3, 121.6 à 9 8 , 125.1 et 121.9	
		Assurer la relève des générations	112	
	Permettre à l'activité agricole de répondre aux besoins d'une population croissante l'innovation et le développement:	Promouvoir l'innovation et la diffusion des connaissances scientifiques et techniques	111.1 à 3	
	Permettre à l'activité agricole de répondre aux besoins d'une population croissante : l'irrigation comme facteur de compétitivité et de durabilité	Mobiliser et développer la ressource en eau	121.4 et 5 et 125.5,	
	Permettre à l'activité agricole de répondre aux besoins d'une population croissante : Valorisation des produits, coproduits et sous produits	Adapter la production en intégrant les dimensions de qualité et d'innovation	123	
	Attribuer l'usage des sols de manière à permettre à l'économie de poursuivre son développement en maintenant le potentiel agricole	Préserver le foncier agricole	113, 125	
	Poursuivre une politique volontariste d'aménagement des hauts et des espaces forestiers	Conforter le rôle multifonctionnel de la forêt : fonction de production,	122, 123	
2	Permettre à l'activité agricole de répondre aux besoins d'une population croissante : durabilité et la compétitivité des exploitations agricoles	Améliorer les pratiques agricoles en vue d'un effet sur la préservation de la ressource en eau, de l'érosion et de la préservation de la biodiversité	214	16%
		Soutenir l'agriculture dans les zones défavorisées	211-212	

Axe RDR	Axe stratégique	Objectifs	Mesures / Dispositifs FEADER	Poids financier indicatif
2	Poursuivre une politique volontariste d'aménagement des hauts et des espaces forestiers	Conforter le rôle multifonctionnel de la forêt : fonction de, protection, et accueil touristique	226, 227	
3	Poursuivre une politique volontariste d'aménagement des hauts et des espaces forestiers	Favoriser l'accueil des touristes	311, 312	11% 7%
		Créer des lieux d'attrait touristiques	313	
		Politique des Hauts à conforter	341	
		Former les acteurs	331	
4	Poursuive une politique volontariste d'aménagement des hauts et des espaces forestiers	Mettre en place une nouvelle gouvernance	431	5%
	Objectifs spécifiques définis suite à l'appel à projets		411 413	

Il est important de signaler que les négociations locales ont abouti à maintenir un axe 1 avec un poids important compte tenu du diagnostic local, mais qui est en forte baisse par rapport à la période 2000-2006 compte tenu de la nouvelle réglementation en vigueur. Sur 2000-2006 les financements accordés dans le cadre du DOCUP sur les mesures équivalentes étaient de 277 M€ de FEOGA contre aujourd'hui 230 M€ de FEADER ce qui conduit à une baisse significative des crédits de l'axe 1 en faveur de l'axe 2, 3 et Leader.

Le poids de l'axe 1 dans le cadre de ce programme est prépondérant et se justifie aisément au regard de la situation de la Réunion et du diagnostic précédemment décrit (voir points 0.3 + 0.3.6 spécifiques au FEADER) :

- contrairement à l'hexagone, l'enjeu essentiel n'est pas le maintien de la productivité mais l'augmentation de la productivité et la diversification des productions du fait de la volonté de répondre à la demande locale en substituant aux importations, une production locale. Cette augmentation a par ailleurs été chiffrée dans le cadre des travaux réalisés par le Conseil Général sur les cahiers de l'agriculture, et à l'horizon 2015, la hausse moyenne de la production tous secteurs confondus serait de 25%. L'ensemble des secteurs sensibles de La Réunion (hormis le sucre) et les exploitations agricoles concernées (lait, viande, fruits et légumes, œufs, ...) ne sont pas soumis à des quotas, leur principal objectif étant d'assurer la conquête du marché local face à des importations croissantes et concurrentielles en provenance de l'UE et des Pays Tiers (notamment ceux de la zone Océan Indien et d'Afrique Australe). (cf point 0.3.3 partie I.1 – et point 0.3.6.2.2).
- le soutien de la filière canne à sucre est essentiel dans un contexte OCM sucre favorable défini jusqu'en 2013 et compte tenu que le quota n'est pas atteint. Les investissements prévus concourront à atteindre ce quota (cf point 0.3.6.2.2)
- le marché local est en forte évolution compte tenu de la croissance démographique soutenue (cf point 0.3.2 / partie I) et l'organisation des filières doit être poursuivie pour faire face à l'augmentation de la demande interne mais aussi pour répondre aux exigences des commandes publiques (cf point 0.3.1 / partie III)
- les problèmes liés à l'insularité et à l'éloignement entraînent un nécessaire soutien des investissements (Cf point 0.3.2 / partie II)

Par ailleurs, il est important de signaler que le poids financier reste indicatif et ne saurait à lui seul indiquer l'intensité de l'intérêt porté à chaque thématique. En effet certaines thématiques peu représentées financièrement dans ce tableau sont prises en compte au titre d'autres programmes, les fonds structurels, les politiques nationales et européennes (Cf partie 5.1, 5.2 et 5.3 articulation entre les fonds et notamment chapitre sur les priorités transversales : lutte contre le réchauffement climatique, environnement...).

Le maintien d'une activité agricole est une nécessité du point de vue économique mais aussi du point de vue environnemental et doit faire face à l'expansion constante de l'espace urbain et rural (cf point 0.3.1 et point 0.3.3 partie III-4)

Les enjeux environnementaux sont pris en compte et le principe de précaution est mis en place sur l'axe 2 mais aussi sur de nombreuses mesures de l'axe 1 afin de favoriser des méthodes respectueuses de l'environnement à travers de nombreux dispositifs (formation des agriculteurs, lutte biologique contre le ver blanc lors de la plantation...)

L'approche pour la construction du PDR (axe 1 et 2) n'a pas été une approche par filière contrairement au POSEIDOM mais une approche par thématiques sur la base des travaux plus globaux réalisés dans le cadre des cahiers de l'agriculture. L'objectif des cahiers de l'agriculture n'était pas en effet de construire le PDR mais d'élaborer les grandes orientations de la politique agricole du Conseil Général de la Réunion.

Aussi serait il réducteur de justifier l'importance accordée à certaines mesures en lien avec les productions agricoles compte tenu que le PDR ne peut soutenir toutes les actions pour les filières (financièrement et réglementairement). Certains dispositifs sont clairement fléchés sur une filière particulière (ex bâtiments d'élevages, mise en place de prairies...) mais d'autres sont plus générales et touchent l'ensemble des filières. A titre d'exemple les travaux d'améliorations foncières touchent toutes les productions agricoles et il est impossible a priori d'affecter des montants sur chaque filière.

En terme de foncier, la démarche défendue dans le cadre du PDR au travers de la stratégie intégrée est une démarche globale de préservation du foncier compte tenu de l'étroitesse du territoire et des conflits d'usage du sol : pour maintenir une activité agricole significative à la Réunion, il faut trouver une solution d'aménagement qui permette de satisfaire à la fois les besoins en logements et en équipements d'une population qui continue d'augmenter et les besoins d'espaces de production pour l'agriculture.

Enfin le PDR ne vise pas à la restructuration de l'agriculture réunionnaise mais bien à sa consolidation et à sa structuration notamment dans le cadre des filières végétales qui doivent poursuivre leur organisation.

3.3. Évaluation ex ante

NB : L'évaluation ex ante du programme est fournie en annexe ainsi que l'évaluation stratégique environnementale.

Voir compléments au point 0.1.5.

3.3.1 Définition de l'évaluation ex-ante

L'évaluation ex ante des programmes de développement rural est une obligation communautaire. Elle fait partie du programme de développement rural. Elle doit permettre une meilleure efficacité de la programmation grâce à une meilleure allocation des ressources. C'est un processus itératif et interactif destiné à accompagner et enrichir l'élaboration du programme.

Cette évaluation est accompagnée d'une évaluation environnementale stratégique qui analyse les impacts probables du programme sur l'environnement.

Le travail d'évaluation a été confié à un cabinet indépendant suite à un appel d'offre. Le cabinet-conseil chargé de l'évaluation ex-ante s'est attaché à apporter l'assistance interactive et itérative attendue par une intervention d'accompagnement local des acteurs, de mai 2006 à février 2007, au fur et à mesure de la production des documents structurant progressivement les programmes, lesquels ont été finalisés à la mi-décembre 2006.

Les consultants ont ainsi rencontré au cours de nombreuses réunions d'analyse contradictoire sur les documents-projets successifs (bilan-état des lieux, diagnostic, cadre stratégique, orientations et propositions associées, maquette financière, projets de programme) :

les représentants des 3 partenaires publics co-pilotes de l'élaboration (Etat, Région, Département)

les responsables et chargés de mission de l'AGILE, structure de coordination de la démarche

les pilotes et rapporteurs des 14 groupes thématiques mis en place pour les travaux de bilan et de proposition sur les actions passées et à venir bénéficiant de co-financements européens.

Leur assistance s'est traduite par la production de notes d'étape et conseils oraux d'appréciation et de préconisation successifs.

3.3.2 Résultats

Les travaux de l'évaluateur soulignent que l'analyse stratégique est pertinente. Les 5 points suivant sont examinés et présentés dans le cadre de l'évaluation ex ante :

- Un examen de la prise en compte des recommandations des évaluations antérieures par les gestionnaires des programmes.
- Une appréciation de la qualité du diagnostic et de la pertinence des choix stratégiques effectués
- Une appréciation de la pertinence et de la cohérence des programmes par l'analyse de la correspondance des objectifs avec les enjeux et les risques identifiés par le diagnostic, au niveau régional, national et communautaire
- Un examen des effets attendus à travers :
 - o un accompagnement des partenaires du programme dans la définition des indicateurs quantitatifs et qualitatifs au bon niveau d'intervention;
 - o un examen de la pertinence, du réalisme, de la fiabilité des indicateurs proposés
- Un examen des dispositions de mise en œuvre, notamment en termes de cohérence des modalités prévues pour le monitoring du programme, ainsi que pour l'évaluation.

3.3.3 Evaluation Environnementale Stratégique (EES)

L'EES découle de l'application de la directive 2001/42/CE. Cette obligation réglementaire vise à s'assurer que les incidences probables et notables du programme de développement rural sur l'environnement seront identifiées, décrites, évaluées et prises en compte dans la programmation.

Pour ce faire l'évaluateur détermine les principaux enjeux environnementaux pour le développement des espaces ruraux. L'EES analyse les impacts positifs ou négatifs de la programmation au regard de ces enjeux.

L'EES a été menée par le même cabinet indépendant en charge de l'évaluation ex ante.

Les principaux enjeux environnementaux ont été identifiés par le consultant ainsi que les enjeux transversaux.

La synthèse de l'EES est la suivante :

Le profil environnemental transmis par la DIREN présente un diagnostic précis et argumenté. Il croise avec pertinence un état des lieux par thématique identifiant 32 enjeux, des analyses d'impact par catégorie d'acteurs économiques et associatifs et une vision de l'action publique conduite jusqu'alors et encours.

En concertation avec la DIREN, une grille d'évaluation a été établie et exploitée pour analyser les orientations stratégiques définies par les acteurs locaux et les propositions d'action issues de 14 groupes thématiques d'analyse et de projection réunissant les interlocuteurs et acteurs compétents.

La stratégie pluri-fonds établie intègre de façon satisfaisante la dimension environnementale:

- par l'insertion dans son volet 3 « Compétitivité du territoire » d'un axe transversal et structurant, à savoir : « Considérer l'environnement, l'eau et l'énergie comme des paramètres majeures d'un nouvel aménagement », qui se décline en 5 orientations reprenant sous forme d'objectifs les domaines prioritaires communautaires et nationaux en la matière
- par la prise en considération des enjeux économiques, territoriaux et sociaux liés à l'environnement, tant pour développer l'emploi, professionnaliser les acteurs et participer à l'insertion des publics en difficulté et au maintien d'une dynamique des Hauts.

L'analyse complémentaire des propositions retenues pour construire et mettre en œuvre les programmes opérationnels permet de conclure à une éco-sensibilité globalement positive de la stratégie réunionnaise au regard des enjeux environnementaux majeurs de l'île, et d'identifier les points de vigilances et les dispositions préventives, correctives ou compensatoires à suivre.

3.3.4 Consultation du public

Conformément aux dispositions de la directive 2001-42 du 27 juin 2001, les programmes européens 2007-2013 ont fait l'objet d'une évaluation environnementale conduite sur la base d'un cadrage défini par la DIREN et approuvé par les trois partenaires de la contractualisation.

Par ailleurs, le Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement, organe consultatif spécifique aux DOM ayant compétence notamment dans le domaine de l'environnement, a émis un avis sur la stratégie intégrée des programmes européens.

Enfin, la consultation environnementale du public s'est déroulée du 23 décembre 2006 au 23 janvier 2007 de la manière suivante :

- diffusion d'encarts dans les trois journaux de la presse quotidienne régionale ;
- mise en ligne des projets de programmes et des rapports environnementaux sur le site www.reunioneurope.org avec une possibilité de recueil d'avis en ligne également ;
- insertion sur les sites de la Préfecture, du Conseil Régional et du Conseil Général de trois liens permettant d'orienter les visiteurs vers cette rubrique

Ont été mis en ligne le projet de programme, l'évaluation ex ante, l'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale réalisée par la DIREN.

Les remarques formulées lors de la consultation environnementale n'a pas conduit à des modifications du programme. La plupart des remarques formulées apportent des éléments de réflexions globaux sur le programme en insistant notamment sur le manque de crédits

accordés au titre de l'axe 1 sans remettre en cause les orientations du point de vue environnemental.

La synthèse des résultats de la consultation, réalisée par l'évaluateur (ORFIS) est la suivante :

« La consultation opérée du 22 décembre au 23 janvier 2007 par la mise en ligne sur le site « reunioneuropa » des projets de programme opérationnels et du rapport d'évaluation environnementale a donné lieu à 315 consultations, dont 123 téléchargements du rapport et 8 messages ou contributions réagissant sur les documents mis en ligne.

Les 8 messages - par fax ou courriels - selon les déclarations de leurs auteurs, provenaient pour 4 d'entre eux de représentants d'organismes ou d'institutions professionnels agricoles, pour 3 autres d'associations ou de fédérations à vocation ou sensibilité environnementale, et d'un particulier.

Toutes les contributions reconnaissent la qualité des éléments de diagnostic et des enjeux identifiés, mais la plupart (6/8) se positionnent du seul point de vue agro-environnemental.

Beaucoup soulignent la pertinence des ambitions et objectifs exprimés dans le PO FEADER, base d'analyse de la moitié des messages, l'entrée environnementale apparaissant plus comme une opportunité d'exprimer un avis sur le programme de développement rural lui-même.

La majeure partie des points critiques porte sur l'insuffisance des moyens consacrés au regard des orientations stratégiques dans le domaine agricole. Seules les contributions du syndicat des fabricants de sucre de la Réunion et du Comité de Pilotage de la Canne développent avec une même rigueur les incidences environnementales et économiques, de leur point de vue, d'un moindre soutien financier à la replantation de cannes, aux travaux d'amélioration foncière, à l'irrigation.

Le délai de consultation a été jugé trop court et peu propice à la participation du public, par une moitié des contributeurs. Il nous semble cependant que cette période de vacances, où une faible partie somme toute des Réunionnais quitte l'île, est au contraire favorable pour consacrer le temps nécessaire à la consultation des documents, même à distance ce que permet la mise en ligne sur internet.

On rappellera par ailleurs que la consultation avait fait l'objet d'une information aux membres de l'instance de concertation lors de la réunion du 18 décembre 2006. De surcroît une séance plénière du Conseil de la Culture de l'Education et de l'environnement, (instance spécifique aux DOM et comptant des représentants des structures associatives environnementaliste), avait été spécifiquement consacrée à l'examen de la stratégie intégrée (juillet 2006)

A l'avenir, au-delà des principaux acteurs présents dans ces instances, la communication – encarts en annonces légales dans les quotidiens locaux - faite sur cette phase de consultation pourrait valablement être doublée de messages sur d'autres médias (radio, affichage). »

3.4. Effets de la période de programmation précédente et autres informations

Voir point 0.2

4. Justification des priorités retenues au regard des orientations stratégiques de la Communauté et du plan stratégique national ainsi que l'impact prévu d'après l'évaluation ex ante

4.1. Justification des priorités retenues au regard des orientations stratégiques de la Communauté et du plan stratégique national

Voir point 0.5.2.1 pour le PSN (y compris pour les priorités relatives au « Bilan de Santé » de la PAC)

Voir point 0.5.3.1 pour les OSC

4.2. Effets escomptés, tels qu'ils ressortent de l'évaluation ex ante, au regard des priorités retenues

4.2.1 Les indicateurs d'impact

Indicateurs	Quantification	Valeur de référence
Croissance économique : Valeur de la production agricole Valeur du résultat agricole / UTA Valeur ajoutée brute agricole Valeur ajoutée des Industries Agro-Alimentaires	Croissance Croissance Croissance Croissance	322,2 M€ 15,2 M€ 173,9 M€ 440,8 M€ Agreste Année 2003
Création d'emplois : Population Active agricole Emplois salarié dans les IAA	Maintien Maintien	20 103 personnes soit 10 498 UTA (Agreste année 2005) 3 191 (TER année 2003))
Productivité du travail : Résultat agricole par UTA Valeur de la production agricole par ha de SAU	Croissance Croissance	15,2 M€ (Agreste 2003) 7 277 M€ (Agreste 2003)
Renversement de la tendance à l'amenuisement de la biodiversité : Nombre d'espèces endémiques à la Réunion Nombre d'hectares d'Espaces Naturels Sensibles	Maintien 115 000 ha	300 espèces végétales et 10 espèces d'oiseaux endémiques et 355 espèces de coléoptères 43 000 ha (DIREN, Mission Parc, ONF)
Maintien de terres forestières à haute valeur naturelle : Superficie boisée	Maintien	85 000 ha

Indicateurs	Quantification	Valeur de référence
<p>Amélioration de la qualité des eaux : Apport moyen d'azote par hectare de surface utile</p> <p>Nombre de captages d'eau protégés</p> <p>Taux de conformité des eaux brutes par rapport aux pesticides (Le taux de conformité est établi une fois par an en faisant le rapport du nombre de points non conformes / nombre de points prélevés en considérant que les eaux brutes superficielles et souterraines sont susceptibles de servir de ressource pour l'alimentation en eau potable (AEP), la conformité est calée sur la base AEP soit 0.1µg par litre par substance et 0,5µg par litre pour l'ensemble des substances.)</p>	<p>Diminution</p> <p>Maintien</p> <p>< à 10%</p>	<p>136 Kg de N / ha de SAU fertilisée /an (2002 Douanes françaises)</p> <p>47/208 captages préservés par un périmètre de protection (Agreste 2005)</p> <p>10% (Données fournies par l'Office de l'eau et les analyses sont faites au laboratoire de l'Institut Pasteur de Lille)</p>
<p>Contribution à la lutte contre les changements climatiques : augmentation de la part des énergies renouvelables dans la production d'énergie :</p> <p><i>ENR : Energie Nouvelle et Renouvelable (Hydraulique, éolien, solaire, bagasse...)</i> <i>Hypothèse : 670g de CO2 évités pour 1kWh d'ENR</i></p>	<p>Electricité : 2840 GWh produits au total 1060 GWh produits par ENR</p> <p>Eau chaude : 350 GWh produits par les chauffe-eau solaires</p> <p>Part globale ENR : 44% 945 000 tonnes de CO2 évités</p>	<p>Electricité : 2271 GWh produits au total 773 GWh produits par ENR <i>Bilan EDF 2005</i></p> <p>Eau chaude : 184 GWh produits par les chauffe-eau solaires <i>Bilan PRME 2005</i></p> <p>Part globale ENR : 39% 641 190 tonnes de CO2 évités</p>

Indicateurs spécifiques

Indicateurs	Quantification	Valeur de référence
Surface moyenne des exploitations	Croissance	6,3 ha (Agreste 2005)
Rendement de la canne / ha	80 t/ha en 2013	72 t/ha (Rapport CTICS 2005 : moyenne 2003 à 2005))
Quantité de sucre produit	250 000 t en 2013	202 343 t (Rapport CTICS 2005 : année 2005)
Nombre d'exploitations certifiées Bio	Doublement	28 en 2006
Préservation des équilibres fonciers	Maintien	45 553 ha de SAU (Agreste 2005)

4.2.2 Les indicateurs de résultat

Pour l'axe 1

Indicateurs	Quantification	Valeur de référence
Nombre de participants qui ont achevé avec succès une session de formation en rapport avec l'agriculture et/ou la forêt : Nombre de stagiaires ayant suivi intégralement la formation	200 par an	203 (moyenne des années 2005 et 2006) – Bilan Région
Accroissement de la Production des filières	Croissance	Canne : 18 600 000 qtx Lait : 226 719 hl Viande de porc : 11 699 t Volaille : 13 743 t t (Agreste moyenne lissée de 2000 à 2005)
Accroissement de la valeur ajoutée brute des exploitations / entreprises soutenues : Valeur ajoutée brute agricole par filières - Filières végétales - Filières animales Valeur ajoutée brute pour les IAA	Croissance	<u>Filières végétales :</u> 2003 : 120.69 M€ 2004 : 115.57 M€; 2005 : 131.87 M€ <u>Filières animales</u> 2003 : 49.09 M€ 2004 : 47.68 M€ 2005 : 51.91 M€ 188 M€ (INSEE 2003)
Nombre d'exploitations / d'entreprises introduisant de nouveaux produits et/ou de nouvelles techniques : - Nombre d'exploitations ayant obtenu un signe officiel de qualité français ou européen - Taux de mécanisation de la coupe de canne - Taux de mécanisation du chargement de canne	DAF	30/an 13% du tonnage, 15% des surfaces 85% des planteurs et 90% des surfaces
Valeur de la production agricole répondant à des normes de qualité ou correspondant à des labels de qualité reconnus	Augmentation	Etudes à mettre en place pour quantifier cet indicateur
Nombre d'exploitations entrant sur le marché : Nombre de jeunes agriculteurs installés	50 par an	56 par an en moyenne de 2000 à 2005

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Pour l'axe 2

Indicateurs	Quantification	Valeur de référence
Surface ayant fait l'objet d'actions réussies de gestion des terres utiles en ce qui concerne la biodiversité et l'agriculture / la foresterie à haute valeur naturelle, la qualité de l'eau, les changements climatiques, la qualité des sols et la prévention de la marginalisation et de l'abandon des sols :	Maintien	3000 ha dans le cadre des CTE/CAD
Nombre d'autorisations d'exploiter délivrées pour l'installation	Croissance	790 autorisations/an
Superficie en terres incultes reconquise	450 ha par an	630 ha en 2006
Surface moyenne incendiée par départ de feu	Diminution	8,22 ha

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Pour l'axe 3

Indicateurs	Quantification	Valeur de référence
Accroissement de la valeur ajoutée brute non agricole des entreprises soutenues : Valeur ajoutée brute non agricole	Aucun impact significatif des mesures financées dans le cadre de l'axe 3 s'agissant d'investissements « légers »	9 408 M€ (TER 2003)
Nombre brut d'emplois créés	Aucun impact significatif des mesures financées dans le cadre de l'axe 3. Compte tenu que les investissements financés serviront essentiellement à consolider des emplois existants	Aucun impact significatif direct des mesures financées dans le cadre de l'axe 3
Nombre de touristes supplémentaires	Quantification non possible compte tenu de la crise liée au Chikungunya	409 000 (TER 2005)
Nombres de structures d'hébergement (hors hotel)	+ 50	650 (TER 2006)
Population rurale bénéficiant d'une amélioration des services	Projection INSEE : + 26 565 en 2010	139 942 (base INSEE 1999)
Progression du taux de pénétration de l'internet en zone rurale : Taux de possession d'un ordinateur	Aucun impact significatif des mesures financées dans le cadre de l'axe 3	15,2 % des ménages
Nombre de participants ayant suivi jusqu'à son terme et avec succès une action de formation	Aucun impact significatif direct des mesures financées dans le cadre de l'axe 3	Actions financées par le FSE

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Pour l'axe 4

	Indicateurs	Quantification	Valeur de référence
REALISATION	Nombre de GAL	1	0 en 2006
	Superficie totale du territoire du GAL (km2)	188 400 ha	Limites du Plan d'Aménagement des Hauts
	Population totale sur le territoire du GAL	139 942	Base INSEE 1999
	Nombre de projets menés par des GAL : Sera quantifié suite à l'appel à projets par le GAL	-	-
	Nombre de projets de coopération	1 minimum	
	Indicateurs complémentaires éventuels fixés suite à l'appel à projets par le GAL	-	-
RESULTAT	Seront fixés suite à l'appel à projets par le GAL	-	-
IMPACT	Seront fixés suite à l'appel à projets par le GAL	-	-

4.2.3 Indicateurs de réalisation

Indicateurs liés à la mesure

111	Indicateurs	Quantification	
		PDR initial	Bilan de Santé
REALISATION	Nombre de participants par session de formation : Nombre de stagiaires par an et nombre de sessions de formation par an	250 stagiaires/an 15 sessions de formation/an	60 stagiaires/an 4 sessions de formation/an
	Nombre de jours de formation reçus : Nombre d'heures de formation	38 000 heures	960 heures
	Superficie en procédure de mobilisation	3150 ha sur la période	960 ha sur la période
	Nombre d'ETP financés	350/an	2,5/an
	Nombre d'agriculteurs sensibilisés	6000/an	240/an

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Indicateurs liés à la mesure 112

112	Indicateurs	Quantification
REALISATION	Nombre de Jeunes Agriculteurs aidés	40 par an
	Volume total des investissements	Environ 10 M€

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Indicateurs liés à la mesure

113	Indicateurs	Quantification
REALISATION	Nombre d'exploitants en retraite anticipée	70 par an
	Nombre d'ouvriers agricoles en retraite anticipée	0
	Nombre d'hectares libérés	2000 ha sur la période

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Indicateurs liés à la mesure

114	Indicateurs	Quantification
REALISATION	Nombre d'exploitants aidés	500 par an
	Nombre d'exploitants forestiers aidés	Pas de mesure mise en place pour ce type de bénéficiaires

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Indicateurs liés à la mesure

121	Indicateurs	Quantification	
		PDR initial	Bilan de Santé
REALISATION	Nombre d'exploitations qui ont reçu une aide à l'investissement : nombre de dossiers prévus	11 300	200
	Volume total des investissements	Environ 100 M€	Environ 1 M €
	Nombre d'hectares de canne plantés	8 500 ha	-
	Superficie mis en culture sous abris ou en diversification	388 ha	-
	Nombre d'hectares équipés pour l'irrigation	2500 ha	-
	Capacité de stockage créée par les retenues collinaires	180 000 m3	-
	Nombre d'hectares de prairies créés ou améliorés	4 200 ha	-
	Nombre de bâtiments d'élevage créés ou améliorés	380	-

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Indicateurs liés à la mesure

122	Indicateurs	Quantification
REALISATION	Nombre d'exploitations forestières qui ont reçu une aide à l'investissement	5
	Volume total des investissements	1,2 M€ / tranche annuelle
	Nombre d'hectares traités	600 ha / tranche
	Volume de bois d'œuvre produit	10 000 m3 par an

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Indicateurs liés à la mesure :

123	Indicateurs	Quantification
REALISATION	Nombre d'entreprises bénéficiant d'une aide	70
	Volume total des investissements	Environ 90 M€

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Indicateurs liés à la mesure :

125	Indicateurs	Quantification	
		PDR initial	Bilan de Santé
REALISATION	Nombre d'actions soutenues	95	1
	Volume total des investissements	148,8 M€	1 M€
	Nombre de lotissements agricoles créés	10	-
	Nombre de dossiers d'amélioration foncière	3200 dossiers sur la période et 12 territoires prioritaires de restructuration foncière	-
	Linéaire de canalisation posée	420 km	-
	Nombre d'hectares travaillés	5 600 ha sur la période	-
	Nombre d'hectares desservis par les chemins	5 300 ha sur la période	-
	Linéaire de voirie publique créé	93 km sur la période	-
	Accroissement de la surface irriguée	5310 ha	-

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Indicateurs liés à la mesure :

211	Indicateurs	Quantification
REALISATION	Nombre d'exploitations aidées en zones de montagne	2 200 2 340
	Terres agricoles aidées en zones de montagne :	16 000 ha 17 000 ha

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Indicateurs liés à la mesure :

212	Indicateurs	Quantification
REALISATION	Nombre d'exploitations aidées en zone défavorisée simple ou de handicap spécifique	1 600 1 700
	Terres agricoles aidées en zone défavorisée simple ou de handicap spécifique	14 500 ha 15 400 ha

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Indicateurs liés à la mesure :

214	Indicateurs	Quantification	
		PDR Initial	Bilan de santé
REALISATION	Nombre d'exploitations agricoles ou d'autres types d'exploitations aidées sur la période	850	500
	Surface totale sous paiements agroenvironnementaux sur la période	7600	1000
	Nombre total de contrats	500	150
	Nombre de demandes en rapport avec la ressource génétique	Indicateur non pertinent au regard de la mesure	-

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Indicateurs liés à la mesure :

226	Indicateurs	Quantification
REALISATION	Nombre d'actions de préventions et de reconstitutions	Définition dans le cadre du Plan Départemental de protection qui sera validé mi 2007
	Surfaces aidées de forêts endommagées	Indicateur non pertinent au regard de la mesure proposée

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Indicateurs liés à la mesure :

227	Indicateurs	Quantification
REALISATION	Nombre d'exploitants forestiers bénéficiant d'une aide	5
	Volume total des investissements	1,6 M€ / tranche
	Surface travaillée (parcourue par tranche de programmation)	550 ha
	Surfaces traitées (par tranche de programmation) Lutte contre invasions	100 ha
	Régénération de parcelles	35 ha

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Indicateurs liés à la mesure :

311	Indicateurs	Quantification
REALISATION	Nombre de bénéficiaires	50
	Volume total des investissements	3 M€

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Indicateurs liés à la mesure :

312	Indicateurs	Quantification
REALISATION	Nombre de bénéficiaires	50
	Volume total des investissements	3 M€

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Indicateurs liés à la mesure :

313	Indicateurs	Quantification
REALISATION	Nombre de nouvelles infrastructures touristiques et éléments aidés	200
	Volume total des investissements de 2007 à 2013	Environ 25 M€
	Itinéraires de randonnée traitée de 2007 à 2013	25 km/an
	Linéaire de voirie créé ou améliorée	65 km

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Indicateurs liés à la mesure :

323	Indicateurs	Quantification Bilan de Santé de la PAC
REALISATION	Nombre actions soutenues en matière de patrimoine rural	1
	Volume total des investissements	0,1 M€

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Indicateurs liés à la mesure :

331	Indicateurs	Quantification
REALISATION	Nombre d'acteurs économiques participants à des actions aidées	345
	Nombre de jours de formations réalisés par participant : actions dédiées aux membres du réseau et aux acteurs du développement local et aux animateurs	16 jours /an

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)

Indicateurs liés à la mesure :

341	Indicateurs	Quantification
REALISATION	Nombre d'actions d'acquisition de compétence et d'animation	300
	Nombre de participants aux actions	15
	Nombre de partenariats publics- privé soutenus	2

(en gras les indicateurs du CCSE : Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation)